

510/104

SAINT AVITE ,

ÉVÊQUE DE VIENNE,

SA VIE & SES ÉCRITS.



DISSERTATION

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN ,

PAR M. L'ABBÉ

P. PARIZEL,

Docteur en Philosophie et Lettres, Membre de la Société Littéraire
de l'Université Catholique, Professeur au Collège
de Dinant.



LOUVAIN ,

TYPOGRAPHIE DE VANLINTHOUT ET C^{ie},
IMPRIMERIES-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

1859



S. AVITE DE VIENNE.

SAINT AVITE,

ÉVÊQUE DE VIENNE,

SA VIE & SES ÉCRITS.

DISSERTATION PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,

PAR M. L'ABBÉ

P. PARIZEL,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE DINANT.



LOUVAIN,
TYPOGRAPHIE DE VANLINTHOUT ET COMP.
Imprimeurs-Libraires de l'Université.

1859



A MONSIEUR

NICOLAS JOSEPH DE HESSELLE,

Révérendissime Evêque de Namur,
Prélat domestique de N. S. Père le Pape,
Assistant au Trône pontifical,
et Officier de l'Ordre de Léopold,

AMOUR, RECONNAISSANCE ET VÉNÉRATION PROFONDE.

A MONSEIGNEUR

P. F. X. DE RAM,

Prélat protonotaire apostolique, Recteur magnifique de l'Université catholique.

A MONSIEUR

L. J. HALLARD,

Professeur et Doyan de la Faculté de Philosophie et Lettres.

&

A MONSIEUR

F. J. B. J. NÈVE,

Professeur de la même Faculté.

Témoignage de respect et de reconnaissance.

INTRODUCTION.

Une ère nouvelle avait commencé pour le genre humain avec la naissance du Rédempteur : les figures de l'ancienne Loi tombaient insensiblement devant la réalité, les privilèges et la mission conservatrice du peuple hébreu touchaient à leur terme, et toutes les nations, accablées du poids de leurs égarements, étaient appelées à faire partie de la société que le Fils de Dieu venait fonder sur la terre. Mais la divine Providence, qui dispose tout avec ordre et mesure, ne voulut point transformer le monde par un bouleversement violent et subit : la Loi nouvelle, loi de grâce et de liberté, ne fut pas imposée aux hommes comme un fardeau, ils devaient l'accepter spontanément, avec l'amour et la reconnaissance que réclamait un si grand bienfait. Aussi l'Église ne sera pas établie, comme les royaumes ordinaires, par la force des armes; appuyés sur les promesses divines, les disciples d'un Dieu souffrant

feront la conquête de l'univers par la prière, la prédication, l'exemple d'une vie sainte et la résignation dans les supplices : le berceau de l'Église apparaît au sein des persécutions, et les trois premiers siècles de son existence sont une ère de martyrs.

Pendant que la force brutale s'acharnait à détruire la société chrétienne, l'Évangile se propageait rapidement dans toutes les provinces de l'empire ; et lorsque Constantin eut porté l'*Édit de tolérance* (313), lorsque surtout Théodose et Honorius eurent proscrit le culte public des idoles, on peut dire que le monde romain était devenu chrétien : le paganisme croulant devait résister longtemps encore, mais les disciples de l'Homme-Dieu avaient conquis, au prix de leur sang, le droit de professer au grand jour la vraie religion, qui étendra de plus en plus son domaine sur les intelligences et les volontés.

Cependant l'épouse de Jésus-Christ, qui, par la mort de ses enfants, avait triomphé des fureurs du polythéisme romain, trouva dans son propre sein des ennemis beaucoup plus dangereux. Dès la naissance du Christianisme l'orgueil de l'esprit humain avait enfanté des hérésies. Au commencement du IV^e siècle, il s'en éleva une qui fit, pour ainsi dire, oublier toutes les autres, d'un côté parce qu'elle attaquait directement la divinité du Sauveur, de l'autre, parce qu'elle se répandit d'une manière effrayante. Un prêtre d'Alexandrie, Arius, voulant se rendre compte du mystère de la Ste.-Trinité sans tomber dans le Sabelianisme et d'autres écarts déjà proscrits par l'Église, en vint à nier la consubstantialité des personnes divines et à considérer le Verbe comme une créature. Cette monstrueuse doctrine excita l'indignation de tous les fidèles, et fut condamnée d'abord au concile d'Alexandrie, et plus solennellement au célèbre concile de Nicée (325). Mais ces anathèmes ne suffirent pas pour étouffer le mal : poursuivie

sans relâche par le pape saint Damase, par saint Ambroise de Milan, et surtout par l'immortel saint Athanase, l'hérésie relevait toujours la tête, inventait de nouveaux subterfuges, et ne se faisait même aucun scrupule de recourir à la calomnie et à la persécution contre les catholiques. Elle se propagea si rapidement que vers le milieu du siècle la moitié du monde chrétien en était infectée.

Voilà donc le Christianisme engagé dans une lutte d'un nouveau genre. Les tyrans de Rome, étrangers à l'Église, voulaient l'anéantir par le glaive; mais, fatigués de verser le sang, ils ont cédé leur place à l'ennemi domestique. Or on peut affirmer qu'alors encore le danger vint en grande partie du côté des empereurs, qui, après leur conversion, s'arrogèrent trop souvent le pouvoir de *grands pontifes*; ce titre, qui rehaussait la dignité du chef de l'État dans l'ancien culte, fut considéré, semble-t-il, par les successeurs de Constantin, comme un héritage auquel ils avaient des droits incontestables, et dont ils ne pouvaient se passer: aussi eut-on de la peine à leur arracher l'encensoir. Leur manie d'intervenir dans les affaires religieuses aboutit aux conséquences les plus funestes pour la foi, notamment lorsqu'ils se déclarèrent partisans et fauteurs de l'arianisme.

Cette hérésie, comme celles qui l'avaient précédée, était née en Orient, au milieu d'une société dont l'esprit subtil et disputeur pouvait en assurer le triomphe. Quant à la société romaine proprement dite, celle de l'Occident, elle était naturellement plus positive, et devait songer moins que jamais à s'occuper de longues discussions théologiques, au moment où elle penchait visiblement vers sa ruine. Minée à l'intérieur par des vices qui agissaient avec une violence toujours croissante, elle était attaquée, à l'extérieur, par les tribus germaniques. Celles-ci faisaient depuis plus de trois siècles des incursions dans l'empire, et s'emparaient

tantôt d'une province, tantôt d'une autre; mais ce fut seulement vers la fin du IV^e siècle que des nations entières, poussées par les Huns, se précipitèrent comme une avalanche sur l'Occident, le couvrirent de ruines et menacèrent de le dépeupler. Cent ans plus tard l'empire avait cessé d'exister, la barbarie dominait partout (1).

Une seule province doit, pour le moment, attirer notre attention. La Gaule avait particulièrement souffert des invasions barbares : elle avait servi de passage aux diverses peuplades qui se dirigeaient vers les Pyrénées; c'est contre la Gaule, d'ailleurs, que, au milieu du V^e siècle, Attila conduisit ses bandes innombrables de Huns, de Slaves et de Germains. La glorieuse et providentielle victoire de Châlons (451) préserva l'Occident tout entier du joug de ce terrible conquérant; mais elle n'empêcha point la Gaule d'échapper à la domination des Césars. A la mort d'Aétius, les nouvelles populations qui s'y étaient fixées, et qui jusqu'alors avaient du moins conservé un dernier semblant de soumission au chef de l'empire, se déclarèrent indépendantes, et ne songèrent plus qu'à étendre leurs possessions.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'état politique de cette contrée à la fin des invasions, l'on verra que l'autorité des Romains y était presque réduite à néant : ils gardaient

(1) Depuis longtemps Rome préparait elle-même sa chute et le triomphe des Germains. L'éducation sociale, politique et même littéraire qu'elle avait donnée à ces peuples, le goût qu'elle avait inspiré à quelques-uns d'entre eux pour une civilisation plus douce, les attirait instinctivement vers le midi; et, au moment des grandes invasions, les portes de l'empire furent ouvertes par une foule de barbares qui remplissaient non seulement les cadres des légions et les colonies de vétérans, mais encore les cités, les écoles et les charges publiques. D'ailleurs les Germains étaient poussés à la vengeance par les injustices qu'ils souffraient, depuis quatre siècles, sous l'administration de gouverneurs cupides et sanguinaires. V. sur ce sujet A. F. Ozanam, *Etudes germaniques*, t. I, c. VI; c. VII, p. 363, sv., 371, sv. (Tome III des *Œuvres complètes*, Paris, Lecoffre, 1855.)

le commandement d'une seule petite province, dans les environs de Paris, et de quelques villes, situées de côté et d'autre. Le reste du pays, à l'exception de l'Armorique, appartenait aux Barbares : au nord habitaient les Francs, qui avaient passé le Rhin dès le III^e siècle, et étaient parvenus à se fixer définitivement vers le milieu du siècle suivant; la plus grande partie du midi obéissait aux West-goths, qui s'étaient arrêtés entre la Loire et les Pyrénées; dix ans plus tôt les Burgundes, venus des bords de la Vistule sous la conduite de Gundicaire, avaient fondé, entre la Saône et le Jura, un royaume ayant pour capitale Besançon (414).

Quant au sort de la population gallo-romaine, il ne fut pas le même à toutes les époques, ni dans toutes les provinces tombées au pouvoir des vainqueurs. Cependant on peut dire, en général, que dans les trois royaumes dont il vient d'être question, elle conserva une bonne partie du territoire, avec la législation romaine et une administration particulière. Plusieurs princes barbares s'occupèrent même d'améliorer sa position, en publiant pour elle de nouveaux recueils de lois basées tant sur le droit romain que sur l'équité naturelle (1).

(1) Dans les desseins de la divine Providence, Rome devait, après avoir perdu l'empire matériel du monde, continuer à le régir par sa langue et ses lois. Le peuple-roi ne perdit jamais de vue sa haute mission, rappelée fréquemment par les poètes. Virgile avait dit :

Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Hæ tibi erunt artes.... (*Virg. Æn. VI*, v. 851);

Au V^e siècle un payen d'origine gauloise, Rutilius Numatianus, passionné pour le culte de l'ancienne Rome, adressera ces paroles à la reine du monde :

Porrige victuras romana in sæcula leges,
Solaque fatales non vereare colos.

Rutil. Numat. Itiner. I. I, v. 133.

Les lois romaines subsistent en effet, mais corrigées par le Christianisme.

Voulons-nous maintenant apprécier l'état religieux de la Gaule à la même époque, nous devons nécessairement distinguer deux classes d'habitants : les Gallo-Romains et les Barbares. Les premiers, si l'on excepte quelques partisans opiniâtres du polythéisme, étaient catholiques, et constituaient une des plus belles portions de la société chrétienne. L'Évangile, introduit dans le pays dès les premiers siècles, y avait toujours compté de fervents disciples; chaque fois que l'erreur avait tenté d'y faire des conquêtes, la vérité avait trouvé de nobles et éloquents défenseurs; bref, l'Église des Gaules se distinguait par la pureté de sa foi, comme elle s'était jadis illustrée par le nombre et l'héroïsme de ses martyrs. Mais l'arrivée des barbares produisit un immense changement : aucune de ces nouvelles populations ne professait la religion orthodoxe. Il est vrai que les Westgoths avaient embrassé le Christianisme dès le milieu du IV^e siècle, alors qu'ils occupaient encore la Mésie, la Dacie et la Thrace; ils avaient même fait l'admiration de l'Orient par leur ferveur et un courage magnanime à confesser Jésus-Christ dans les supplices; mais l'évêque Ulphilas, fondateur de leur Église, se laissa circonvenir par la cour arienne de Constantinople, et la nation, par attachement pour son maître dans la foi, le suivit dans l'hérésie, d'où elle ne devait sortir qu'à la fin du VI^e siècle (1). D'autre part, les Francs étaient encore presque tous attachés au culte des idoles; et parmi ceux qui l'avaient abandonné, un bon nombre étaient engagés dans l'arianisme. Quant aux Burgundes, ils avaient subi, dans leurs rapports avec la population primitive, la plus heureuse influence : aussitôt fixés dans la Gaule, ils avaient embrassé le Christianisme, avec la civilisation romaine. Mais en 456, le chef d'une nouvelle dynastie, Gondioc,

(1) V. Ozanam, *Études Germaniques*, t. II, c. II, pages 21-32.

issu de la famille royale des Westgoths, se déclara en faveur de la doctrine professée par ses ancêtres, et entraîna dans sa défection la plus grande partie du peuple.

Tel était, en général, l'état politique et religieux de la Gaule au V^e siècle. Ici, comme dans toutes les provinces de l'empire, deux éléments constituent la population : d'un côté les vaincus, privés de toute autorité politique, et réduits à la jouissance des seuls droits que détermine le bon vouloir des vainqueurs ; de l'autre, les vainqueurs, maîtres absolus du territoire, et montrant à l'égard des vaincus plus au moins de justice et de clémence. La population gallo-romaine est civilisée et professe la religion catholique ; la population germanique, malgré de longs rapports avec les Romains, est encore barbare, c'est-à-dire indisciplinée et passionnée pour la guerre et le pillage ; elle est engagée dans l'arianisme ou plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie.

En présence d'un pareil état de choses, comment se conduira l'Église ? Durant trois siècles elle avait opposé l'héroïsme de ses martyrs à la tyrannie sanguinaire du paganisme romain ; elle avait confondu par l'organe de ses pontifes et foudroyé dans ses conciles généraux l'hérésie sortie de l'Orient et protégée par les empereurs grecs : une mission nouvelle, et certes bien laborieuse, l'attendait dans l'avenir. « L'Église, dit Ozanam, allait être en présence d'une nouvelle race : elle y trouvait deux périls. D'un côté c'était la barbarie, le goût du sang et de la destruction, la haine du nom romain, et en même temps un paganisme nouveau, fort de sa grossièreté même, qui semblait ne pas laisser de jour à la raison, ni d'ouverture à la controverse. D'un autre côté, et surtout parmi les chefs, parmi les mercenaires engagés à la solde des Césars, il y avait l'attrait prématuré d'une civilisation trop savante pour eux, et dont ils comprenaient les désordres mieux

que les bienfaits : il était aisé de prévoir qu'ils partageraient les vices et les erreurs de la société ancienne, aussi bien que ses dépouilles; en sorte qu'on avait autant à craindre de leur corruption que de leur violence (1). » Nous venons de voir que les Westgoths et les Burgundes, en désertant le paganisme, avaient pris parti pour la doctrine d'Arius; c'était substituer à un mal un autre mal, peut-être plus dangereux et plus difficile à déraciner. Cependant l'Église ne désespère pas un instant : placée entre les vainqueurs et les vaincus, elle entreprendra d'en former une seule nation, et, pour y parvenir, elle combattra la barbarie et les fausses religions des vainqueurs, comme autrefois elle a dû lutter contre les vices, les erreurs et le culte immoral des Romains. L'idolâtrie des Francs disparaîtra sans trop de difficultés; mais l'arianisme, cette grande hérésie qu'avait enfantée l'Orient, et qui depuis lors avait infecté la plupart des peuples venus de l'Europe septentrionale, opposera une résistance plus longue et plus opiniâtre. A la fin l'Église, forte du bras qui la soutient, surmontera tous les obstacles : elle remettra sur le sentier de la vérité les nations égarées, et l'unité religieuse, fruit de son infatigable dévouement, réalisera la fusion des Romains et des Germains, d'où sortiront les sociétés modernes. C'est ainsi que, tout en veillant aux intérêts éternels de l'homme, la mère commune des peuples, civilisés ou barbares, deviendra la véritable fondatrice de l'ordre social et politique en Occident.

Une tâche aussi vaste que l'éducation de l'Europe entière ne pourra s'accomplir que lentement; elle demandera la sagesse, la patience et les sueurs de plusieurs générations. Dès le principe tout semblait fait pour décourager l'Église et détruire les espérances que lui avaient inspirées

(1) *Études Germaniques*, t. II, c. II, p. 20, sv.

la simplicité et la vigoureuse jeunesse des peuplades campées sur les ruines de l'empire. Et d'abord, les Germains conservèrent longtemps leurs habitudes belliqueuses, et les guerres continuelles dans lesquelles chacun se proposait de dépouiller son voisin, entretenaient la barbarie des mœurs et les haines internationales. Cet état de choses devait encore, à un autre point de vue, contrarier les efforts des ouvriers évangéliques : les esprits ne jouissaient pas du calme nécessaire pour subir facilement l'influence du Christianisme et de la civilisation. Le caractère ferme et tenace qui distingue les peuples du nord, joint aux souvenirs et aux impressions de leur vie primitive, formait un obstacle non moins grave à leur conversion : ils avaient toujours fait preuve d'un attachement sincère et profond à leurs traditions religieuses, et au cinquième siècle beaucoup d'entre eux étaient encore pleins de foi dans leur vieille mythologie, pleins de zèle et de respect pour leurs sombres divinités, dont le culte favorisait les mauvais instincts de la nature humaine. D'ailleurs, tous avaient jadis vécu dans une indépendance absolue, et dans une complète insouciance du lendemain ; ils s'étaient accoutumés à regarder la vengeance personnelle comme un droit, et même un devoir sacré, qui se transmettait aux divers membres de la famille ; enfin, à leurs yeux l'individu libre ne relevait d'aucune autorité ; car, si autrefois une bande guerrière se ralliait autour d'un chef et lui jurait fidélité, ce n'était que pour un temps limité : encore suivait-elle ce chef bien moins par obéissance que par amour de la guerre et du butin. Or, une fois établis dans les contrées méridionales, les Germains n'oublièrent point leur passé ; ils se trouvèrent comme emprisonnés dans une société régulière qui leur imposait un ensemble d'obligations et de pratiques gênantes, et continrent d'abord à grand'peine l'impatient nature qui les reportait vers leurs forêts vier-

ges. Faut-il s'étonner, après cela, quand on les voit résister à la religion nouvelle qui détrônait leurs Dieux, enchaînait leurs passions, et leur commandait le pardon des injures, et la soumission à un pouvoir spirituel dont le représentant sur la terre était un vieillard sans armes, caché dans un coin de l'Italie (1)?

C'était à ce vieillard, inconnu de la plupart des Germains, qu'appartenait spécialement la noble mission de propager la foi catholique. Malheureusement l'action des pontifes romains fut longtemps entravée par la manie qu'avaient les empereurs d'intervenir dans les affaires religieuses. Mais après la chute de l'empire d'Occident, et surtout à la fin des migrations, la papauté pourra déployer l'ardeur de son prosélytisme; et le pontificat de saint Grégoire le Grand (590 — 604) sera signalé par un concert d'efforts magnanimes, tentés dans toute l'Europe pour la conversion des Barbares.

Cependant l'Église avait mis la main à l'œuvre longtemps avant l'avènement de ce glorieux pontife; et la Gaule fut le théâtre où s'exerça d'abord le zèle des ouvriers évangéliques. Le fait s'explique facilement : cette province était parfaitement connue des Romains, qui, de bonne heure y fondèrent de nombreuses et puissantes colonies, et lui imposèrent leurs idées et leur littérature; aussi Pline l'Ancien disait, en parlant de la Gaule méridionale : « C'est l'Italie plutôt qu'une province (2). » Bien plus, la civilisation gallo-romaine avait reflué sur la capitale de l'empire, et durant plusieurs siècles les Gaulois enseignèrent les lettres et les sciences aux maîtres du monde, dans les écoles de Marseille, de Narbonne et même de Rome. Ainsi la Gaule, du moins la partie méridionale,

(1) Voir Ozanam, *Études germaniques*, t. II, c. VII.

(2) Italia verius quam provincia. *Hist. nat.* III, 4.

était devenue toute romaine. Les disciples des Apôtres y pénétrèrent sans difficulté, et la corruption morale, fruit nécessaire du paganisme, qui, là comme partout, avait envahi la société, se trouva, en quelque sorte, compensée par l'état des intelligences, par un développement d'idées qui devait favoriser l'introduction de la doctrine chrétienne; les habitants de cette province parlaient le latin, et cette langue, bientôt adoptée par les populations germaniques, deviendra l'instrument de leur conversion. Au reste, il ne faut pas oublier que les relations des Germains avec la population catholique, insuffisantes pour les convertir et les civiliser entièrement, servirent du moins à diminuer leur rudesse naturelle, à les rendre plus dociles à la voix de l'Église et plus aptes à profiter de ses bienfaits.

Les siècles difficiles pendant lesquels s'accomplirent la naissance et l'éducation des sociétés modernes, forment incontestablement l'une des plus intéressantes périodes de l'histoire (1). Or, pour bien connaître cette époque, il faut considérer de près la vie des hommes qui représentaient alors l'Église, et qui se sont illustrés dans les pénibles travaux de l'apostolat. Ce genre d'étude ne présente pas seulement l'intérêt qui s'attache naturellement au nom et aux actes des grands personnages; il fournit encore l'occasion de pénétrer dans la vie intime des Barbares, dans leurs mœurs, leurs usages, leurs législations, leurs traditions et leurs préjugés. En assistant aux modifications successives de leurs idées et de leur caractère, on comprend les efforts et les sacrifices que dut s'imposer l'Église

(1) On connaît assez le zèle admirable, avec lequel A. F. Ozanam consacra tous les moments d'une laborieuse et trop courte carrière à porter la lumière dans l'*Histoire de la civilisation des temps barbares*, afin de montrer la féconde et bienfaisante action de l'Église, depuis le cinquième siècle jusqu'à la fin du treizième.

pour faire de ces Germains une société civilisée et chrétienne.

Telles sont les réflexions qui nous ont porté à étudier la vie de saint Avite, évêque de Vienne. Un motif particulier nous engageait encore à l'entreprendre : c'est que la conduite et le caractère moral de ce grand pontife se trouvent entièrement dénaturés sous la plume de quelques historiens modernes. Nous osons croire que les pages suivantes mettront les faits dans leur véritable jour, et justifieront complètement l'évêque de Vienne aux yeux du lecteur impartial. Toutefois, nous ne prétendons pas entrer dans tous les détails auxquels pourrait donner lieu notre sujet; d'une part, le temps nous fait défaut, et, d'ailleurs, il est un autre point de vue sous lequel nous nous proposons d'envisager Avitus. Non-seulement cet illustre personnage se présente à nous comme un saint évêque, et comme un apôtre infatigable : il est encore l'un des derniers représentants de la vie littéraire dans la Gaule, après les invasions barbares; il joue surtout un rôle distingué dans l'histoire de la poésie chrétienne.

Ce modeste travail comprendra donc deux parties : dans la première nous esquisserons l'histoire de la vie et des travaux apostoliques de l'évêque de Vienne; dans la seconde, nous déterminerons d'abord l'époque littéraire à laquelle il appartient, en présentant un tableau raccourci de l'état intellectuel de la Gaule pendant le V^e siècle, et au commencement du VI^e; ensuite, nous nous occuperons des écrits d'Avitus, en le considérant successivement comme auteur de lettres, comme écrivain ecclésiastique et comme poète chrétien.

Notre étude était déjà très-avancée lorsque nous avons connu la *Défense de l'Église*, par M. l'abbé Gorini (1); ce-

(1) *Défense de l'Église contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Ampère, etc.* Lyon, Girard et Jossierand 1855, 2 v. 8°.

pendant nous devons beaucoup à cet excellent ouvrage, trop peu apprécié en Belgique.

En étudiant les écrits d'Avitus, nous avons eu constamment sous les yeux l'édition du P. Sirmond (1). Mais, pour la facilité de ceux qui voudront bien nous lire, nous renverrons le plus souvent à l'édition publiée par M. Migne (2), qui reproduit avec quelques additions celle du savant jésuite. C'est encore d'après les textes du P. Sirmond (3) que nous citons Ennodius et Sidoine Apollinaire. — Pour les passages d'Agobard dont nous avons fait usage, ils sont empruntés à l'édition de Baluze (4).

(1) Jacobi Sirmondi *Opera varia*, t. II. Venetiis 1728.

(2) Tome LIX de la *Patrologie latine*.

(3) Venise, 1728.

(4) Agobardi opera, Paris 1666, 2 vol. 8°.

PREMIÈRE PARTIE.

Vie de Saint Avite.

Le saint pontife dont nous allons retracer la vie naquit, selon toute apparence, à Vienne, en Dauphiné, vers le milieu du V^e siècle. Il se nommait Alcimus Ecditius Avitus (1); mais, suivant la coutume romaine généralement admise à cette époque, même par les Barbares, le nom propre, c'est-à-dire le dernier des trois, fut seul conservé dans l'usage ordinaire.

Nous savons par les écrits d'Avitus qu'il appartenait à une famille patricienne et sénatorienne, originaire de l'Auvergne : lui-même prend quelquefois les titres de *Sénateur Romain* (2) et de *Sénateur Catholique* (3). Ses parents, après avoir donné le jour à quatre enfants, s'obligèrent à une continence perpétuelle; et le chef de la famille, Isicius ou Hésichius, fut élevé sur le siège épiscopal de Vienne, immédiatement après la mort de saint Mamert (4). Son épouse, Audentia, nous apparaît comme le modèle des mères chrétiennes : elle vit dans ses enfants un dépôt dont elle devait rendre compte à Dieu, et prit un soin extrême de les former à la vertu par ses leçons et ses exemples. L'éducation qu'elle leur procura fut la

(1) Aviti *Poem. prolog.*

(2) Aviti *epist. XXXI.*

(3) *Epist. XXV.*

(4) Aviti *Homilia de rogat.* p. 289, sqq.

base de cette vie sainte qui les a placés presque tous sur les autels.

Le dernier de ces enfants était une fille nommée Fuscine. Offerte à Dieu au moment de sa naissance, elle reçut aussitôt le baptême, et lorsqu'elle eût atteint l'âge de douze ans, elle fit vœu de virginité. C'est à cette jeune épouse de Jésus-Christ que notre saint adressa le dernier de ses poèmes, où il retrace avec autant de force que d'élégance le bonheur et la dignité des Vierges (1).

Cet écrit contient une allocution dans laquelle Audentia rappelle à Fuscine les exemples de vertu que lui ont laissés Séverienne et d'autres femmes illustres de sa famille (2). On voit aussi à la fin de ce poème que la maison d'Avitus avait fourni à l'État des magistrats distingués, aussi bien que de fidèles ministres à l'Église (3). Le frère aîné de l'évêque de Vienne, saint Apollinaire, occupa lui-même le siège de Valence sur le Rhône. Sa vie fut remplie de grandes actions, et des miracles éclatants s'opérèrent longtemps sur son tombeau (4). Un ancien nous apprend qu'il fut comme Avitus une *grande lumière* (5).

- (1) Edidit ut quartam genitrix Audentia prolem,
Teque dedit generi partu fœcunda supremo;
Confestim parcam promittit ducere vitam.
Ac deinceps paribus castum servare cubile
Constituit votis carorum cura parentum.
Et quia principium tam sancti fœderis esses,
Tu simul offerris Christo, qui protinus ipsi
Accipit in cunis lactentia membra dicatis.

Aviti poem. VI, v. 18, sqq. p. 369, C.

(2) Poem. VI, v. 75, sqq. p. 370, D, 371, AB.

(3) Poem. VI, v. 650, sqq. p. 380, D.

(4) Aviti Ep. XI, avec la note du P. Sirmond.

(5) Avitus Viennensis episcopus, eloquentia et sanctitate præcipuus, et ejus frater Apollinaris Valentiaë episcopus miraculis insignis, Isicii, senatorii primum viri, postea Viennensis episcopi, duo lumina, clarissimi filii. *Ado, Chron. œt. 6*, cité dans la patrol. de M. Migne t. LIX, p. 198.

La jeune Fuscine avait une sœur qui mourut avant elle. Nous ne la connaissons que par une lettre où saint Apollinaire s'excuse de n'avoir pu assister au service funèbre que saint Avite avait célébré pour elle dans l'Église de Vienne, et par la réponse de ce dernier à l'évêque de Valence (1).

Quant aux ancêtres d'Avitus, on ne peut pas les désigner avec certitude. Quelques écrivains lui donnent pour aïeul un autre Avitus, sénateur d'Auvergne, qui, après avoir remplacé le général Aëtius dans le gouvernement des Gaules, prit le titre d'empereur sur l'invitation de son ami Théodoric II, roi des Westgoths (455). Ce n'est là qu'une opinion, mais elle paraît assez bien appuyée. En effet l'empereur Avitus avait eu deux fils : Ecditius et Agricola, ou, selon d'autres, le comte Ecditius et le sénateur Isichius. D'après la remarque des Bollandistes ces deux derniers noms pourraient bien désigner le même personnage (2), et c'est probablement de ce personnage, oncle ou père de notre saint que celui-ci prit le nom d'Ecditius.

D'un autre côté Grégoire de Tours nous apprend que saint Sidoine, qui appartenait à la plus haute noblesse et aux premiers sénateurs des Gaules, et qui plus tard devint évêque de Clermont, avait obtenu en mariage Papianilla, fille de l'empereur Avitus (3). Or saint Avite dans une lettre adressée au fils de Sidoine, lui parle comme s'ils appartenaient tous deux à la même famille : les expressions dont il se sert, et qui font sans doute allusion au mariage de Papianilla, prouvent qu'il y avait entre cette dernière et la famille de saint Avite des rapports très-étroits de parenté (4).

(1) *Epp. XI et XII.* — (2) *Acta Sanctorum, t. I febr., p. 660.*

(3) Sidonius . . . , vir secundum sæculi dignitatem nobilissimus, et de primis Galliarum senatoribus : ita ut filiam sibi Aviti imperatoris in matrimonio sociaret. Greg. Turon. *Histor. Franc.* l. II, c. XXI, éd. Migne.

(4) Apollinaire, fils de Saint Sidoine, qui habitait Clermont, ville

Ce pourrait bien être encore saint Sidoine à qui l'évêque de Vienne donne le titre d'*oncle*, lorsqu'il dit, en s'adressant à la jeune Fuscine :

« Cumque tibi genitor vel avunculus, undique magni,
» Post fasces placeant populorum sumere fascem,
» Suscipe. (1). »

Nous savons en outre que saint Sidoine appelle *affinem suum* Ferreolus Tonantius, préfet du prétoire des Gaules, qui avait aussi pour épouse une fille de l'empereur Avitus, et que ce Ferreolus était parent de saint Apollinaire de Valence (2).

Il est du moins certain que saint Avite appartenait à la première noblesse de l'Auvergne : il était fils et petit-fils de sénateurs romains. Son antique maison, illustrée par les magistratures séculières, le fut encore davantage par les dignités ecclésiastiques. En effet, déjà trois ascendants de notre saint avaient rempli les fonctions de l'épiscopat; mais n'allons pas dire avec M. J.-J. Ampère qu'à la naissance d'Avite sa famille « comptait quatre générations d'évêques, quatre évêques de père en fils (3) : » cette affirmation inexacte trouve sa réfutation dans un passage du

soumise à la domination des Westgoths, avait été accusé de trahison auprès d'Alaric; mais ce prince, ayant trouvé les accusations fausses, lui rendit ses bonnes grâces. C'est alors que l'évêque de Vienne écrivit cette lettre, où il dit entre autres choses : « Animum namque, ut ait vester poeta (*Æneid.* II), subit cari genitoris imago, ut memoria retractavi, usque ad nostras quamlibet dispari professione personas, quamdam *parentum communium* sortem parilitate laborum invidia exequente perducit. Illa tamen in Dei nomine etiam nobis suppetit, quæ illis consolatio fuit : quod toto æmulum nisu, toto circumlatrantis undique livoris dente tentato, quotiescumque appeti visa est, criminationi subjacuit *familia nostra*, non crimini. » *Epist. XLV.* Voir aussi la Lettre XXII.

(1) *Poem. VI, v. 638, sq., p. 580, D.* — Saint Avite entend ici par *fasces* les charges séculières, et par *fasces populorum* les dignités ecclésiastiques. — (2) *Acta Sanctorum, loc. cit.* — Ce Ferreolus fut, si l'on en croit Buchet, la souche des rois Carlovingiens. *Ibid.*

(3) *Hist. litt. de la France avant le XII^e siècle, t. II, p. 193.*

Poème sur la Chasteté. Avitus dit à la jeune Fuscine, en lui mettant sous les yeux des modèles de vertu : « Je ne » vous rappellerai pas maintenant notre *quadrisaïeul* et » notre *bisaïeul* dont la glorieuse vie honora le sacerdoce; » regardez seulement notre *père* choisi pour les saintes » fonctions du Pontificat (1). » Saint Avite fut donc lui-même cette quatrième génération d'évêques. Il succédait immédiatement à son père Hésychius; mais il est entièrement faux de dire qu'il ait été « le quatrième évêque de Vienne de père en fils sans aucune interruption (2); » car Hésychius avait eu lui-même pour prédécesseur saint Mamert, auquel saint Avite n'était lié que par la filiation spirituelle (3). D'ailleurs on ne voit nulle part que le *bisaïeul* de saint Avite ou le père de son *trisaïeul* ait gouverné l'Église de Vienne.

Cette transmission du siège de Vienne parmi les membres de la famille d'Avitus inspire à M. J. J. Ampère une réflexion, dont nous devons dire un mot : « A cette époque, dit-il, pour les grands propriétaires de la Gaule, » pour les membres des anciennes familles aristocratiques, » l'épiscopat était à peu près la seule position convenable, » la seule qui leur laissât la part d'influence, à laquelle » ils se croyaient des droits (4). »

Avouons d'abord qu'il y a dans ces paroles quelque vérité : l'épiscopat était une des charges qui devaient le

(1) Non *atavos* jam nunc tibimet *proavosque* retexam,
Vita sacerdotes quos reddidit inclyta dignos :

Pontificem sacris assumptum respice *patrem*.—*Poem. VI, col. 380, D.*

(2) V. dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, mars 1849, t. X, un article intitulé : *Quelques mots sur Avitus*, par Naef. — Voir aussi Gorini, *Défense de l'Église*, t. I, p. 316.

(3) *Prædecessor* namque meus, et *spiritalis mihi a baptismo pater*, *Mamertus sacerdos*, cui ante non paucos annos pater carnis meæ accepto, sicut Deo visum est, sacerdotii tempore successit.... (*Aviti Homil. de rogation. col. 291, C.*)— (4) Ouvr. cité, *ibid.*

plus sourire aux membres des anciennes familles aristocratiques ; et quelquefois , des hommes guidés par des motifs intéressés , eurent recours , pour atteindre l'objet de leur ambition , à des moyens peu canoniques. Mais ces mêmes paroles ont une tout autre portée , si l'on considère la place qu'elles occupent , et le silence gardé par M. Ampère sur un point essentiel à remarquer. L'écrivain français semble insinuer qu'à l'époque de saint Avite l'Église des Gaules était gouvernée par une foule d'intrigants. Il a voulu signaler un abus , qui parfois troublait les élections ; mais , pour être juste , il aurait dû tenir compte des circonstances , et faire la part du bien , qui compensait largement le mal. Il aurait dû faire attention que les membres des anciennes familles patriciennes étaient seuls capables de remplir les hautes fonctions de l'Église. Eux seuls , en effet , recevaient une éducation littéraire , et possédaient le peu de science qui restait encore dans la Gaule. Eux seuls , d'ailleurs , par leur position sociale , par l'influence de leur famille , pouvaient *jusqu'à un certain point* protéger l'Église contre les violences et les caprices des princes barbares et ariens. Nous disons *jusqu'à un certain point* : car les fonctions épiscopales attiraient bien plus de tracasseries et de mauvais traitements qu'elles ne donnaient d'influence réelle ; et bien certainement il fallait de la vertu pour embrasser une carrière , où la persécution était pour ainsi dire inévitable.

En tout cas les membres de la famille d'Avitus ne parvinrent pas à leurs sièges par des voies illégitimes : ils furent choisis , en vue de leurs mérites , par la voix du clergé et du peuple. Et jamais on ne pourra prouver qu'aucun d'eux ait ambitionné les dignités ecclésiastiques , comme sembla l'insinuer M. Ampère (1).

(1) Nous n'aurions point relevé la réflexion de M. Ampère , si nous

L'évêque de Vienne, qui nous fait connaître plusieurs membres de sa famille, nous laisse ignorer les particularités de sa propre jeunesse. Il nous apprend seulement, dans une de ses homélies (1), qu'il avait reçu le baptême de saint Mamert, prédécesseur d'Isicius. On peut croire qu'il passa ses premières années et fit ses études dans cette ville, où le Rhéteur Sapaude tenait alors une École publique. Les écrits de saint Avite lui-même, et le témoignage des plus grands prélats de cette époque et des siècles suivants nous prouvent assez qu'il obtint de grands succès dans les sciences humaines. Mais les études profanes n'ôtèrent rien à la gravité de son caractère, et ne le détournèrent jamais de la vertu : il faisait chaque jour des progrès dans la piété, qui n'avait cessé d'illustrer sa famille.

Ainsi la Providence préparait-elle le jeune Avitus à devenir un grand évêque et l'une des plus brillantes lumières de l'Église des Gaules. Vers l'an 490, Hésichius étant mort, notre saint, qui avait alors environ quarante ans, fut appelé à le remplacer dans le gouvernement du diocèse de Vienne.

Les Burgundes, auxquels cette ville était soumise, avaient alors à leur tête Gondebaud et son frère Godégésile, tous deux partisans de l'Arianisme. Le premier de ces princes, au témoignage de ses contemporains, et spécialement de ceux qui, comme Ennodius (2), le connurent

n'avions rencontré dans son ouvrage des textes plus évidemment répréhensibles. Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet dans le cours de notre étude. M. Guizot, dans son *Histoire de la civilisation en France*, t. I, l. III, s'est aussi appliqué à faire ressortir les vues soi-disant ambitieuses des « grands seigneurs gaulois, à peine chrétiens, qui devenaient souvent évêques. » Il a été victorieusement réfuté par M. l'abbé Gorini. V. *Défense de l'Église*, t. I, c. VII, § 6, p. 167.

(1) *Homil. de Rogat.* col. 291, C.

(2) *Ennod. Vita Epiphani. Ticin.*, inter Opera varia Sirmondi, t. I, col. 1018.

personnellement, se distinguait par de hautes qualités : il avait un esprit vif, une imagination brillante, beaucoup d'éloquence ; il était bien instruit de la religion catholique (1), et possédait des connaissances très-rares dans un prince barbare. Mais les belles qualités de son esprit étaient singulièrement déparées par les vices de son cœur : poussé par une ambition démesurée et cruelle, il fit mourir plusieurs de ses frères ; et son caractère, aussi faible que rusé, le retint jusqu'à sa mort dans l'hérésie. Malgré l'exemple du prince, bon nombre de Germains étaient restés fidèles à la religion catholique, professée par la population gallo-romaine : et les actes d'un concile tenu sous la présidence de saint Avite mentionnent les noms de vingt-cinq évêques, appartenant tous au royaume des Burgundes. Toutefois l'Arianisme était encore très-puissant ; et Gondebaud, malgré sa connaissance de la vraie foi, malgré ses sympathies pour l'Église catholique, ne put jamais se résoudre à changer publiquement de religion, parce qu'il craignait le peuple et le clergé arien (2).

L'état religieux des autres parties du monde était plus triste encore : en Afrique les Vandales, en Italie les Ostgoths, les Westgoths en Espagne et dans le midi de la Gaule étaient engagés dans l'Arianisme ; et l'empereur Zénon prêtait son appui à l'hérésie d'Eutychès. Ainsi au moment où saint Avite est appelé à régir le diocèse de Vienne, les puissances du monde sont partout opposées à la religion de Jésus-Christ. Mais bientôt Dieu viendra *renouveler la face de la terre*, et l'un des organes dont elle se servira pour cette œuvre, sera notre évêque.

Saint Avite fit monter avec lui sur le siège de Vienne toutes les qualités de l'esprit et du cœur qui peuvent

(1) Aviti Ep. I.

(2) *Kirchen-Lexicon, oder Encyklopädie der Katholischen Theologie, von Weltzer und Welte, artik. Epaone.*

ornier l'épiscopat. Ses fonctions apostoliques, ses rapports avec les prélats et les princes de son temps, sa vie tout entière nous le montrent animé d'une foi vive, d'une piété profonde et d'un zèle ardent pour les intérêts de la religion; plein d'humilité, charitable et pacifique, il était sans cesse appliqué à ramener à Dieu les âmes égarées, et à rétablir la paix et la charité dans celles où régnaient la haine et l'amertume (1).

Il donna en plusieurs occasions des preuves de son zèle pour le rachat des captifs; il se montrait ainsi le digne ministre de cette Église qui n'a cessé de travailler à l'affranchissement de l'homme, aux époques de barbarie et d'esclavage. Citons un fait, rapporté par Ennodius dans la *Vie de St.-Épiphané*, évêque de Pavie (2). Pendant les guerres que le roi des Goths, Théodoric, soutenait contre Odoacre, et notamment pendant le long siège de Ravenne, dernier refuge du roi des Hérules, les Burgundes faisaient de fréquentes incursions dans la Ligurie, dévastaient les campagnes et emmenaient avec eux une foule de captifs. Par suite, l'Italie était dans la désolation; faute d'hommes, les champs n'étaient plus cultivés. Théodoric députa donc à Gondebaud saint Épiphané, avec mission de racheter les prisonniers. Mais la somme dont le saint disposait se trouva insuffisante; et l'évêque de Vienne, désirant ardemment que tous fussent mis en liberté, fournit généreusement de quoi payer leur rançon.

Cette charité à l'égard des captifs, saint Avite la manifesta dans plusieurs de ses lettres, spécialement dans la VIII^e, la IX^e et la X^e. Du reste, il nous découvre le fond de son âme aimante par sa conduite envers les pécheurs. Il nous apprend lui-même qu'il les corrigeait avec douceur,

(1) *Hist. litt. de la France* par les Bénédictins de S. Maur, t. III, p. 116.

(2) Ennod. *loc. cit.*

et qu'à l'exemple de son divin Maître, il préférait la miséricorde à la justice. « Le malheureux pécheur, dit-il, » trouve une peine suffisante dans ses crimes (1). » C'est encore sous l'impulsion des mêmes sentiments qu'il intercéde en faveur d'un esclave qui avait nié un dépôt (2). Ainsi voyons-nous les Augustin et les Épiphane implorer devant les juges séculiers le pardon des coupables.

Une conduite si pleine de foi, de zèle et d'amour nous explique assez pourquoi saint Avite fut chéri de ses confrères, et regardé par ses contemporains comme le modèle des vertus pastorales. La postérité, par les honneurs qu'elle lui décerne, justifie la confiance et la vénération dont il était l'objet pendant sa vie, et qu'il méritait d'autant mieux, qu'il avait de lui-même une opinion moins avantageuse : en effet, sa charité seule égalait son humilité, et cette charité pouvait seule aussi le décider à résoudre les questions douteuses que lui soumettait le clergé des Gaules, et à se charger d'une foule d'affaires qu'il croyait au-dessus de ses forces.

Pendant il ne se distinguait pas moins par ses talents que par ses vertus : c'est le témoignage unanime de ses contemporains, et des écrivains postérieurs. Agobard, évêque de Lyon, lui reconnaît une grande pénétration d'esprit, une éloquence entraînant, beaucoup d'onction dans l'explication des saintes Écritures (3). Saint Isidore de Séville (4) nous apprend qu'il était très versé dans les lettres humaines ; et, au témoignage d'Ennodius (5) l'habileté « semblait l'avoir choisi pour son sanctuaire de prédilection. » On comprend après cela ces

(1) *Sufficiunt infelici crimina sua. Ep. XVI.*

(2) *Epist. XXXIX.*

(3) *Agob. advers. leg. Gundob.*, n. XIII, p. 120.

(4) *De Illust. Eccles. script.*, c. XXIII, p. 357. Cologne, 1617.

(5) *Vita Epiphani. Ticin.*, loco cit.

autres paroles d'Agobard : « Presque toute l'Église de
» Jésus-Christ connaît combien saint Avite se distingua
» par l'orthodoxie de sa doctrine et par son éloquence :
» *Avitus... quam eximius doctor orthodoxus et facundus*
» *extiterit pene tota novit Ecclesia Christi (1).* »

Cette réunion de talents et de vertus concilia bientôt à notre évêque l'estime, la confiance et la vénération de deux rois barbares, Clovis et Gondebaut, quoique celui-ci professât l'Arianisme et que celui-là fût encore idolâtre.

Les relations de Clovis et de Gondebaut avec saint Avite étaient sans doute ménagées par la Providence pour la conversion de ces princes. Malheureusement celui des deux à qui cette grâce fut offerte le plus longtemps ne sut pas en profiter; et, tandis que le roi Burgunde s'obstinait dans l'hérésie, le chef des Francs, seul fidèle à la voix de Dieu, fut reçu dans le sein de l'Église catholique. C'est que les fausses doctrines qui se présentaient sous les dehors de l'orthodoxie n'avaient pas eu le temps de gâter l'esprit du jeune et ignorant Clovis; dès que la vérité fut dévoilée à l'adorateur des faux Dieux, il s'y soumit sans réserve, et embrassa la religion à laquelle ses actes rendaient hommage depuis plusieurs années.

En effet, Clovis, quoiqu'idolâtre, avait toujours traité favorablement les catholiques; il faisait respecter, autant qu'il le pouvait, les droits des Églises et leurs pasteurs, permettait aux Francs de se convertir, et accordait lui-même sa confiance et son amitié à des évêques tels que saint Remi et saint Avite (2). Il avait épousé en 493 la princesse Clotilde, qui, bien que nièce de Gondebaut, professait

(1) Agob. *Contra judaicas superstitiones*, IV, p. 70.

(2) Le Cointe, *Annales Ecclesiastici Francorum*, tom. I, p. 144. Paris, 1665.

religion. Cette sainte femme obtint de son époux que ses enfants fussent baptisés; et le roi lui-même embrassa le Christianisme après la victoire qu'il remporta sur les Allemandes à Tolbiac, et qu'il attribuait à la puissante protection du Dieu de Clotilde (496).

Cette heureuse conversion impressionna vivement la population gallo-romaine, dont Clovis gagna toutes les sympathies; et les évêques de la Gaule, dont plusieurs s'étaient rendus à Rheims à l'occasion de son baptême, le considérèrent désormais comme le soutien et le propagateur de la vraie foi.

Saint Avite n'avait pu assister au baptême de Clovis; mais, peu de jours après, il écrivit à l'illustre néophyte une lettre que nous possédons, et qui est sans contredit, quant au fond, l'une des plus belles qu'il ait composées (1). Le ton qu'y prend le saint pontife suppose qu'antérieurement déjà il se trouvait en rapport avec le prince idolâtre, et qu'il avait eu part à sa conversion autrement que par ses prières. Il commence par le féliciter d'avoir embrassé la doctrine orthodoxe, malgré les sectes nombreuses qui, sous le voile du nom chrétien, pouvaient le séduire. Puis, opposant le catholicisme aux fausses religions, il continue ainsi : « Quoi-
» que nous remettons nos comptes à l'éternité, et que nous
» réservions au futur jugement la bonté des sentiments de
» chacun; dès aujourd'hui cependant la vérité a jeté un
» brillant rayon de lumière. En effet la divine Providence
» a trouvé un arbitre pour notre temps : votre choix est
» un jugement pour tous, *votre foi est notre victoire* (2). »

(1) *Epist. XLI.*

(2) At dum status nostros æternitati committimus, dum quid recti unusquisque sentiat futuro examini reservamus, etiam in præsentibus interlucentis radius veritatis emicuit. Invenit quippe tempori nostro arbitrum quemdam divina prævisio. Dum vobis eligitis, omnibus judicatis, vestra fides nostra victoria est. Aviti *Ep. XLI.*

Après avoir traduit ces dernières paroles, M. Ampère ajoute : « C'est ce que pensait tout le clergé catholique » de la Gaule (1). » Cette affirmation, qui paraît bien innocente, n'en est pas moins une insinuation maligne. Quand nous la rapprochons de ce que l'écrivain français dit ailleurs (2), il nous semble impossible de ne pas y donner ce sens, que le clergé catholique voyait dans la conversion de Clovis un moyen d'acquérir la considération et le bien-être dont il était privé sous le gouvernement des princes ariens. Or, pour interpréter ainsi la pensée de notre évêque, il fallait tout l'esprit et toute la bonne volonté de M. Ampère; car, pour peu qu'on fasse attention à l'enchaînement des idées exprimées dans la première partie de la lettre, voici ce qu'on y trouvera : Une foule de fausses doctrines se pressaient à côté de la véritable, pour lui disputer l'empire de votre intelligence; vous avez examiné, vous avez jugé les droits des prétendants, et votre choix donne raison à la foi catholique.

Il faut qu'on soit singulièrement préoccupé des envahissements du clergé, pour signaler le mot de saint Avite comme un cri de triomphe après une grande conquête (3). Ou plutôt il ne faut tenir aucun compte des paroles de l'évêque de Vienne; car, immédiatement après ce que nous avons traduit, saint Avite ajoute : « La plupart,

(1) *Hist. lit.* t. II, p. 205.

(2) « On voit qu'il (*saint Avite*) désire ardemment, pour le clergé orthodoxe, la succession du clergé arien. » *Ouvr. cité*, t. II, p. 201. — Ne conclurait-on pas de ces étranges expressions que saint Avite attendait avec impatience le moment de voir dépouiller les Ariens au profit du clergé catholique ?

(3) Ce mot, dit M. Michelet (*Hist. de France*, t. I, l. II, c. II, p. 198), fut commenté éloquentement par saint Remi, au baptême de Clovis : « Sicambre, baisse docilement la tête... » Ainsi l'Église prenait solennellement possession des Barbares. — Voilà certes un commentaire bien prématuré, le mot n'ayant été prononcé qu'après la cérémonie du baptême.

» d'ordinaire, quand on les engage à rechercher la saine
» croyance, opposent aux exhortations des prêtres et aux
» suggestions de leurs amis l'habitude de leur famille et
» l'usage observé par leurs aïeux. Ainsi ils préfèrent au
» salut de funestes égards, et, par leur constance dans
» l'infidélité, fruit d'un vain respect pour leurs pères, con-
» fessent, en quelque sorte, ne savoir que choisir. Mais,
» après la merveille d'une telle action, que la honte per-
» nicieuse renonce à cette excuse (1). »

Au résumé, la foi de Clovis est une victoire pour l'Église, parce que ce prince, en recevant le baptême, condamne les fausses doctrines et donne à la vérité un nouveau disciple, à l'Église un nouvel enfant. C'est encore une victoire pour l'Église parce que, dit M. l'abbé Gorini (2), « l'exemple de ce chef va servir, dans l'esprit des Francs, de contre-poids à l'exemple des ancêtres qui les retient dans l'erreur. Peut-on souhaiter des victoires plus pacifiques? »

N'a-t-on pas lieu de s'étonner, après cela, que M. Ampère soit scandalisé de la joie de notre évêque, et des éloges qu'il accorde au prince converti? A quoi sert d'observer, demanderons-nous, que saint Avite n'écrivit pas, cette fois, une lettre « de condoléance? » Qui jamais aurait pu s'y tromper? quelle est enfin la portée de cette affirmation : que « saint Avite oppose le roi Franc à l'empereur grec (3)? » Singulière opposition, vraiment! Est-ce

(1) Solent plerique in hac eadem causa, si pro expetenda sanitate credendi, aut sacerdotum hortatu aut quorumcumque sodalium moneantur, consuetudinem generis et ritum paternæ observationis opponere. Ita salutem nocentem verecundiam præferentes, dum parentibus in incredulitatis custodia inutilem reverentiam servant, confitentur se quodammodo nescire quid eligant. Discedat igitur ab hac excusatione, post talis facti miraculum, noxius pudor. *Ep. XLI.*

(2) *Défense de l'Église*, t. II, p. 339.

(3) J. J. Ampère, *ouvr. cité*, II, p. 205.

donc présenter Clovis comme rival en puissance de l'empereur Anastase, est-ce opposer les deux princes que de louer leur commune orthodoxie (1)? C'est là néanmoins tout ce qu'a fait saint Avite, comme nous le verrons dans un instant; qui oserait blâmer cette manière d'agir?

Rien n'autorise non plus à nier la réalité des vertus que l'évêque de Vienne attribue à Clovis (2).

Mais ne voilà-t-il pas que notre saint est présenté comme un impie! ses prétendues adulations dégénèrent en blasphèmes. « Il va, s'écrie M. Ampère, jusqu'à le comparer (Clovis) au Christ (3). » Quel motif peut donc arracher au spirituel écrivain cette impayable exclamation? Le voici. Avant la conversion de Clovis, il n'y avait sur le continent européen aucun prince catholique, ce qui affligeait vivement les fidèles de la Gaule (4). Cette circonstance, jointe aux bonnes dispositions du roi Franc, et à la faveur qu'il avait toujours accordée aux Chrétiens, décida les évêques à lui conférer le baptême dès la veille de Noël, bien que l'usage fût d'administrer ce sacrement la veille de Pâques ou de la Pentecôte (5). Saint Avite rappelle au chef des Francs cette circonstance de son baptême, et lui dit : « Certes » la Grèce peut se réjouir de posséder un prince de notre » loi (6); mais désormais elle n'est plus seule à se glorifier justement d'un si grand bienfait : le reste du monde » a aussi sa splendeur. Voilà qu'en Occident brille un » astre nouveau dans la personne d'un ancien roi; et son » premier éclat coïncide avec la naissance du Sauveur.

(1) V. Gorini, *ouvr. cit. ibid.* — (2) Gorini, *ibid.*

(3) *Hist. lit.* t. II, p. 205.

(4) Duo enim genera in omni gente omnium barbarorum sunt, id est, aut hæreticorum, aut paganorum. — *Salvien*, De Providentia Dei, Lib. IV, pag. 42 ed. Barbulius, Pisauri, 1721.

(5) Le Cointe, *Annales*, *ibid.*

(6) L'empereur Anastase, qui ne fut pourtant pas un modèle d'orthodoxie, puisqu'il favorisait les Eutychéens.

» Ainsi nous vous voyons régénéré de l'eau pour le salut,
» le jour où le monde a reçu le Maître du ciel né pour
» sa rédemption. Que ce jour célèbre par la naissance du
» Seigneur le soit aussi par la vôtre; car vous êtes né au
» Christ le jour où le Christ est né pour le monde (1). »
On voit que, par une étrange distraction, M. Ampère a confondu le rapprochement de deux dates avec la comparaison de deux personnages, et n'a point compris la valeur de cette allocution. Est-il possible pourtant de ne pas y trouver le langage le plus digne d'un saint évêque, l'exhortation la plus touchante pour un nouveau converti? Clovis ne pensera pas au jour de sa régénération spirituelle sans se rappeler en même temps la naissance du Dieu-Sauveur; et ce pieux souvenir devra le diriger dans toute sa carrière, imprimer à tous ses actes le caractère chrétien.

Mais le prince orthodoxe doit pousser plus loin sa reconnaissance. Avitus l'engage, dans la seconde partie de l'épître, à communiquer aux nations païennes le bienfait qu'il a reçu : Clovis doit faire connaître à tout l'Occident le Dieu qui vient de l'élever lui-même à un si haut point de grandeur. La prédication et les ambassades, seuls moyens d'influence proposés par notre évêque, donneront à Clovis un empire moral sur les nations idolâtres : celles-ci, tout en conservant leurs territoires, leur indépendance et leurs propres chefs, s'attacheront au roi des Francs par amour et reconnaissance. Voilà les sentiments qui les mettront « aux pieds du Sicambre baptisé, » sans

(1) *Gaudeat ergo quidem Græcia habere se principem legis nostræ : sed non jam quod tanti numeris dono sola mereatur illustrari, quod non desit et reliquo orbi claritas sua. Siquidem et occiduis partibus in rege non novo novi jubaris lumen effulgurat. Cujus splendorem congrue Redemptoris nostri nativitas inchoavit : ut consequenter eo die ad salutem regenerari ex unda vos pareat, quo natum redemptioni suæ cœli Dominum mundus accepit. Igitur qui celebrer est natalis Domini, sit et vestri : quo vos scilicet Christo, quo Christus ortus et mundo. Ep. XLI.*

préjudice de l'obéissance qu'elles doivent à leurs souverains légitimes. Saint Avite ne reconnaît aucunement à Clovis le droit d'intervenir dans les affaires politiques des nations étrangères : « elles vous serviront aussitôt, dit-il, à cause de cet empire religieux, tout en paraissant conserver leur propre empire sur d'autres peuples (1). » Clovis doit briller sur les Francs par le diadème, sur les peuples étrangers par la majesté de sa religion (2).

On le voit, notre saint n'engage pas Clovis à conquérir le territoire des nations barbares et païennes; les moyens qu'il propose pour leur conversion n'ont rien qui ne soit conforme à l'Évangile. Il ne le pousse pas non plus à une guerre de religion contre les populations ariennes. Il est vrai qu'il félicite le roi des Francs sur le succès de ses armes, mais il ne le fait pas au nom de l'Église (3) : il exprime l'admiration générale qu'avait excitée, même chez les Burgondes, une série de triomphes éclatants.

M. Michelet n'a pas manqué de signaler les paroles d'Avitus comme une preuve de la prétendue perfidie du clergé gaulois : « Ce fut, dit-il (*à la conversion de Clovis*), » une grande joie dans le clergé des Gaules, qui plaça » dès lors dans les Francs l'espoir de sa délivrance. Avitus, » évêque de Vienne, et sujet des Bourguignons ariens, » n'hésitait pas à lui écrire : Quand tu combats c'est à » nous qu'est la victoire (4). »

(1) Pro religionis vobis primitus imperio servituri, dum adhuc in alios videntur habere proprietatem. *Ibid.*

(2) Quapropter radiate perpetuum *præsentibus diademate, absentibus majestate. Ibid.*

(3) Est-ce que l'Église aurait pu dire qu'elle avait profité des victoires jusqu'alors remportées par ce néophyte? Est-ce que la mort, à Soissons, de Syagrius, ami de saint Sidoine, est-ce que la conquête et le ravage, jusqu'à la Loire, de la Gaule orthodoxe, étaient des triomphes pour l'orthodoxie? — Gorini, *Défense de l'Église*, t. I, p. 336.

(4) *Hist. de France*, t. I, l. II, c. II, p. 198.

Et pourquoi l'évêque de Vienne aurait-il hésité? A voir l'étonnement de l'historien, ne dirait-on pas que Clovis entreprenait toutes ses campagnes sous la haute direction et au profit de saint Avite et de ses confrères? Mais, de grâce! qu'on veuille lire le texte en entier, et l'on trouvera la pensée de notre évêque parfaitement claire, ses intentions parfaitement pures. « Tout s'unit, dit-il, pour célébrer » les heureux triomphes que par vos mains ce pays (*la Gaule au nord de la Loire*) remporte. Nous sommes » aussi touchés de ce bonheur : chaque fois que là-bas » vous combattez, nous vainquons (1). » Oserait-on condamner l'admiration et la sympathie exprimées dans ces paroles? Et qui donc alors en Occident n'était frappé des conquêtes rapides opérées par Clovis (2)? Assurément rien n'autorise à trouver dans les mots de saint Avite un « espoir de délivrance, » un désir de passer à de nouveaux maîtres, ni, comme l'insinue M. Fauriel, « des reproches indirects, des menaces vagues contre le gouvernement arien de la Burgundie (3). »

Au reste, Avitus n'est pas le seul prélat que nos historiens modernes accusent « d'avoir appelé de tous ses vœux la prépondérance des Francs dans la Gaule ».... « C'était là, dit M. Ampère, le vœu secret et ardent de tout le clergé orthodoxe soumis aux princes ariens (4). » Mais d'abord cette accusation banale, formulée d'une manière aussi absolue, ne peut s'appuyer sur aucun témoignage

(1) *Successus felicium triumphorum quos per vos regio illa gerit, cuncta concelebrant. Tangit etiam nos felicitas : quotiescumque illic pugnatis, vincimus. Ep. XLI.*

(2) Vers la même époque, Théodoric, roi des Ostgoths ariens, exprimait, dans une lettre à Clovis, la pensée que l'on reproche si vivement à l'évêque de Vienne. Cassiodori, *Var. l. II, Ep. XLI.* — V. Gorini, *ouvr. cité, t. I, p. 336.*

(3) *Hist. de la Gaule méridionale, t. II, p. 77.*

(4) *Hist. litt. t. II, p. 203, sq.*

ancien. D'ailleurs elle est, sinon chez M. Ampère, du moins chez plusieurs historiens de nos jours, le fait d'une tactique odieuse qui cherche à dénigrer l'Église, en attribuant au clergé gaulois un rôle à part dans les révolutions politiques du cinquième siècle. Or il faut observer que dans les États Burgondes les Gallo-romains désiraient tous vivre sous la domination des Francs, et qu'il en était de même à peu près dans la Gaule entière (1). Après tout, ce désir était-il si coupable? Pouvait-il ne pas exister chez les catholiques, lorsqu'ils étaient persécutés par les Ariens? Et là même où ils n'étaient pas ouvertement persécutés, comme chez les Burgondes, étaient-ils bien libres de remplir tous les exercices de leur religion? Accuser ici les sentiments des évêques, c'est accuser la conduite de tout un peuple, et d'un peuple souvent opprimé; c'est imiter, en quelque sorte, ces princes barbares et ariens, qui maltraitaient les pasteurs orthodoxes en punition des sentiments de toute la population gallo-romaine. Ne séparons pas ici la cause du clergé de celle du peuple : si les sentiments du peuple ne sont pas condamnables, pourquoi reprocher à quelques évêques de les avoir partagés?

Mais si quelqu'un vient nous parler des menées du clergé catholique, de ses intelligences avec le roi Franc, de ses intrigues contre les Westgoths et les Burgondes, disons hardiment que l'on crie pour obéir à la coutume. De ces prétendues trahisons il n'existe aucune preuve dans les

(1) Interea cum jam terror Francorum resonaret in his partibus, et omnes eos amore desiderabili cuperent regnare, Sanctus Aprunculus Lingonicæ civitatis episcopus, apud Burgundiones cæpit haberi suspectus. Gregon. Turon. *Hist. Franc. l. II, c. XXIII*. Voir aussi le chap. XXXVI du même livre. Le judicieux abbé Gorini prouve très-bien que saint Grégoire est fidèle en parlant ainsi, et qu'il n'a pas voulu mentir pour excuser ses confrères, *ouvr. cité*, t. I, p. 259.

anciens documents que l'on appelle en témoignage; ouvrons les écrits de Grégoire de Tours, et souvent, au lieu de preuves, nous y trouverons une réfutation complète (1). Cet historien fait mention de plusieurs prélats qui devinrent *suspects* aux princes ariens : mais un soupçon est-il toujours juste?

On peut encore moins fonder de pareilles accusations sur la lettre d'Avitus à Clovis. Il est vrai que notre évêque appelle Gondebaud *soldat* du roi Franc; mais à quelle occasion et comment le fait-il? Il apprend à Clovis qu'il a obtenu de Gondebaud la liberté d'un personnage auquel le roi des Francs tenait beaucoup; « je vous annonce, dit-il, que j'ai obtenu cette grâce de mon maître, roi à la vérité de sa nation, mais votre soldat. C'est qu'il n'y a rien en quoi il ne puisse vous servir (2). » M. Ampère, loin de saisir le vrai sens de ces paroles, ne les a pas même citées exactement. Saint Avite ne dit pas : « mon maître qui est le roi de sa nation, doit être le soldat de la vôtre (3), » mais : *est votre soldat*. Or cette expression ne signifie pas que « le roi arien ne doit être que le soldat, le serviteur du roi catholique (4); » saint Avite, en cet endroit, n'oppose pas la foi de Clovis à celle de Gondebaud, mais il constate simplement que ce dernier *est le soldat* du roi Franc. Quel est donc le sens de cette expression? Évidemment c'est un témoignage de dévouement, une formule banale de politesse qui a passé dans notre langue, et que l'on rendrait exactement par : *Votre serviteur* (5). Au reste, que

(1) *Hist. Franc.* l. II, cc. XXIII, XXVI, XXXVI; l. X, c. XXXI, nn. 7, 8 et 10; alibi.

(2) *Quod apud domnum meum, suæ quidem gentis regem, sed militem vestrum, obtinuisse me suggero. Nihil quippe est in quo servire non potest.*

(3) Ampère; *ouvr. cit.* p. 203, en note. — (4) *Ibid.* p. 206.

(5) Nous avons expliqué la lettre XLI avant de connaître l'excellent ouvrage de M. Gorini : nous sommes d'autant plus heureux de constater

l'on donne, si l'on veut, à ce mot, une autre portée, et que l'on dise : *Gondebaud, qui est mattre chez les Burgondes comme vous l'êtes chez les Francs, vous est pourtant bien inférieur en puissance*. Cette explication, si elle n'est pas puisée dans le contexte de l'épître, est du moins conforme aux faits : Gondebaud lui-même n'ignorait pas son infériorité par rapport à Clovis. Mais s'appuyer sur les dernières paroles, ou, en général, sur un passage quelconque de cette lettre, pour convaincre Avitus de perfidie envers son souverain légitime, c'est recourir à des preuves qui ne résistent pas à la critique, d'un lecteur attentif (1). C'est d'ailleurs supposer notre évêque bien maladroit; « si saint Avite, dit M. Gorini, avait eu l'intention que M. Ampère lui reproche, quel traître maladroit il aurait fait! Il désirait, suivant le critique, voir Clovis s'emparer de la Bourgogne, et pourtant il appelle Gondebaud *mon mattre*; il a soin de le proclamer *roi de sa nation*; il n'oublie pas même, pour recommander à Clovis le fils de Laurent, de mentionner l'intérêt que le roi bourguignon porte à ce jeune homme. Si c'est là trahir qu'est-ce donc que rester fidèle? » On dit encore, continue M. Gorini, que le saint désirait la domination des Francs en Bourgogne pour rendre le pays orthodoxe. Mais puisque Sigismond, héritier présomptif de Gondebaud, était converti, et converti avec ses enfants par saint Avite; puisqu'un rang des plus distingués et la plus puissante influence semblaient réservés au prélat à la

maintenant que nous nous sommes rencontré avec le judicieux écrivain dans l'interprétation de ce passage. *V. Défense de l'Église, t. I, p. 342*. Une note contient des remarques sur le sens du mot *MILES* dans la basse latinité.

(1) Selon M. Thierry (*Hist. de la conq. de l'Angl. t. I, p. 38*), saint Avite écrivit cette lettre pour féliciter Clovis d'avoir dévasté le territoire des Westgoths en 507. Or on sait qu'elle fut écrite en 496, peu de jours après le baptême du roi des Francs : elle voyagea donc 11 années avant de parvenir à son destinataire !

» cour orthodoxe du futur souverain, comme il les avait
» déjà dans son affection, est-il permis d'imaginer qu'il
» aurait voulu un gouvernement étranger? qu'est-ce que
» sa foi, ou si vous l'aimez mieux, qu'est-ce que son
» ambition et son orgueil auraient pu espérer de plus
» éclatant et de plus profitable sous la dynastie mérovin-
» gienne (1)? »

Au surplus, il faut bien faire attention que le roi des Burgondes ne soupçonna jamais Avitus d'entretenir avec Clovis de perfides intelligences; il eût seulement désiré que les évêques orthodoxes empêchassent le roi des Francs de lui faire la guerre; c'est ce que prouve un document historique dont nous aurons bientôt à parler.

La conversion du prince arien eût comblé tous les vœux du saint prélat; aussi dirigeait-il vers ce but tous ses efforts. Depuis longtemps il était en rapport intime avec le roi des Burgondes; ils avaient ensemble de fréquents entretiens sur le dogme et la morale catholiques. Saint Avite nous a conservé lui-même une de ces conférences, dans une lettre à Sigismond, fils de Gondebaud (2). On y voit que les discussions, souvent très-longues, avaient lieu devant les prêtres ariens, qui posaient à l'illustre champion de la foi des questions embarrassantes par leur subtilité. En lisant cette lettre, on assiste au combat que la vérité livrait au cœur de Gondebaud; et l'on s'étonne de rencontrer chez ce roi barbare une manie de disputer qui le place à côté des empereurs grecs. Il faut reconnaître aussi qu'il écoutait paisiblement la discussion et saisissait très-bien la valeur des questions et des réponses.

Grégoire de Tours nous apprend qu'à la demande du prince saint Avite réunit les passages de l'Écriture les

(1) Gorini, *ouvr. cité*, t. I, p. 343. Voir aussi la seconde partie de notre étude, section I, chap. I, § V. — (2) Avit. *Ep.* XXI.

plus propres à confondre l'hérésie d'Eutychès (1). Au reste notre évêque poursuivit l'erreur sous toutes ses formes : l'Eutychianisme, le Nestorianisme, les écarts de Photin et de Bonose furent tour à tour l'objet de ses attaques (2). — Les détails sur ce point ne doivent pas nous arrêter en ce moment.

Ce fut principalement contre l'Arianisme que le saint prélat dirigea les forces de son intelligence et les ressources de son zèle apostolique. Il combattit sans relâche cette hérésie dans ses écrits, dans ses prédications et tous ses entretiens ; il le fit avec beaucoup d'éclat dans la fameuse *Conférence* tenue à Lyon, l'an 500, avant la première expédition de Clovis contre la Bourgogne. Nous devons entrer dans quelques détails relativement à cette assemblée, dans laquelle saint Avite se couvrit de gloire ; à défaut des *Actes* officiels, qui ne nous sont point parvenus, nous suivrons une *Relation* assez longue de ce qui s'y passa (3).

Depuis le baptême de Clovis, la religion catholique faisait de rapides progrès chez les Francs. L'exemple de saint Remi, qui renversait partout les idoles et confirmait la doctrine du salut par une foule de miracles, engagea plusieurs évêques de la Gaule à tenter un effort général pour procurer la paix à l'Église, en ramenant les Ariens à l'unité de croyance. Ils pensèrent que le plus sûr moyen de parvenir à ce résultat serait une conférence réglée et publique entre les évêques des deux communions. Mais il fallait d'abord obtenir du timide Gondebaud la permission

(1) Greg. Turon. *Hist. Franc. l. II, c. XXXIV*. Col. 231.

(2) *V. Epp. I, II, III, XXVIII* et les titres et fragments d'ouvrages perdus.

(3) Cette pièce, rédigée, sans doute, par un membre catholique de l'Assemblée, se trouve à la suite des œuvres de saint Avite, *éd. Migne*. V. aussi Gorini, *Défense de l'Église, t. I, p. 343, sqq.*

de s'assembler; et, pour cela, les choses ne devaient point paraître concertées à l'avance. Saint Étienne, évêque de Lyon, invita donc plusieurs de ses confrères, distingués par leurs vertus et leur science, à la fête de saint Just, que l'on avait coutume de célébrer avec beaucoup de solennité. Avitus fut du nombre. Les prélats allèrent d'abord tous ensemble saluer Gondebaud, qui se trouvait alors à Sarbiniacum (1), non loin de Lyon, lieu ordinaire de sa résidence; et saint Avite, bien qu'il ne fût ni le plus âgé ni le plus ancien dans l'épiscopat, fut chargé de porter la parole.

Le prince, qu'un certain orgueil scientifique, joint à la faiblesse de caractère, enchaînait dans l'hérésie, se montra d'abord mal disposé. Mais saint Avite lui parla si éloquemment de la foi catholique, du bonheur général que causerait la paix religieuse, et des calamités que l'infidélité des princes attire souvent sur leurs états, qu'enfin le roi barbare l'écouta favorablement : il releva les évêques, qui s'étaient jetés à ses genoux et pleuraient amèrement. Le lendemain la conférence fut accordée (2), mais Gondebaud ne voulut jamais consentir à la rendre publique : « Je ne » veux point, dit-il, que cela se fasse devant tout le peuple, de crainte qu'il ne s'élève des troubles; cela se » passera seulement en présence de mes sénateurs et » d'autres personnes que je choisirai, comme vous choisirez, de votre côté, celles que vous voudrez, pourvu » qu'elles ne soient pas en grand nombre : et cela aura » lieu demain ici même (3). »

(1) A *Sarbiniacum*, et non à *Sabiniacum*, comme l'écrit M. Hugo, ni à *Sardiniacum*, comme M. Thierry l'a traduit. (*Note de M. Gorini, ouvr. cité, tom. I, p. 345.*)

(2) La relation dit que Gondebaud était de retour à Lyon.

(3) *Sed nolo ut id fiat coram omni populo, ne turbæ excitentur; sed tantum coram senatoribus meis et aliis quos eligam, sicut vos eligetis ex vestris quos volueritis; sed non in magno numero, et id fiet die crastina in hoc loco. Collatio adversus Arianos.*

En effet, on tint les séances chez Gondebaud, à Lyon, le jour de saint Just et le lendemain (1). Le triomphe de la foi catholique fut éclatant. Saint Avite exposa et prouva la vérité avec tant de force que les Ariens furent réduits au silence et couverts de honte; l'évêque Boniface, leur champion, pour gagner du temps et fatiguer le roi, mit en avant de vaines subtilités; mais ne pouvant lui-même répondre aux pressantes questions de saint Avite, il eut recours à l'échappatoire dont profite toujours volontiers un adversaire de mauvaise foi, lorsqu'il est confondu : il injuria l'évêque de Vienne et tous les catholiques, disant qu'ils étaient des magiciens et qu'ils adoraient plusieurs dieux. Le roi, voyant la confusion de sa secte, se leva en disant que Boniface répondrait le lendemain.

A la seconde séance, Boniface renouvela ses injures et poussa des cris si violents qu'il en perdit la voix et fut sur le point de suffoquer. Déjà Gondebaud, indigné contre cet évêque, et las d'attendre sa réponse, se levait pour partir. « Alors le seigneur Avitus dit au roi : si votre » Sublimité voulait ordonner à ceux-ci de répondre à mes » arguments, elle pourrait juger quelle foi il faut garder (2). » Mais Gondebaud et les autres Ariens gardèrent le silence, « tant ils étaient stupéfaits de la doctrine et de » la sagesse du seigneur Avite (3). » Celui-ci, continuant de les presser : Puisque les vôtres, dit-il au roi, ne peuvent

(1) M. Abel Hngo prend pour une véritable conférence, distincte de celle de Lyon, la visite que les Prélats rendirent à Gondebaud dans sa villa de Sarbiniacum : cette distinction est contraire au texte du compte-rendu, mais, fût-elle fondée, l'écrivain aurait encore tort de placer cette prétendue conférence un an ou deux après celle de Lyon. *V. la France histor. et monum.* t. I, p. 56, sq.

(2) Tunc dominus Avitus dixit ad regem : Si sublimitas vestra vellet jubere ut hi responderent propositionibus nostris, ut posset judicare quænam fides esset retinenda. *Collat. adv. Arian.*

(3) Adeo stupefacti erant de doctrina et sapientia domni Aviti.

répondre à nos raisons, qu'est-ce qui empêche de nous réunir tous dans la même foi (1)? » Au milieu des murmures de ses adversaires, notre évêque, fort de la sainteté de sa cause et plein de confiance en Dieu, en appelle à un miracle pour la confirmation de la vraie doctrine; le prince interdit, paraissait accepter cette preuve, mais les Ariens se mirent à vociférer « qu'il leur suffisait d'avoir l'Écriture, plus forte que tous les enchantements (2), » et recommencèrent leurs injures.

La vérité triomphait, et l'évêque de Vienne s'était acquis une grande réputation de science et d'éloquence. Il parlait en effet, dit la relation, « comme un autre Cicéron (3). » Mais ce qui le mettait bien au-dessus de l'orateur païen, c'était une conviction forte, un amour sincère de la vérité, un zèle ardent pour le salut des âmes; et comme il parlait de l'abondance du cœur, son éloquence allait au cœur de ceux qui l'écoutaient; Dieu, d'ailleurs, communiquait à ses discours une grâce particulière. Aussi, depuis ce jour bon nombre d'Ariens abjurèrent l'hérésie et reçurent le baptême.

Gondebaud lui-même vit bien de quel côté se trouvait la véritable doctrine. Après la conférence, il conduisit dans son cabinet saint Avite et saint Étienne, les embrassa et les conjura de prier pour son âme : la perplexité du prince était au comble, il était vaincu par la vérité; mais le respect humain et la crainte de perdre un trône l'emportèrent, dans son cœur, sur les inspirations de la grâce.

Un examen sérieux de la *Conférence* nous a montré que Gondebald avait assez de vanité pour ne pas aimer de

(1) Si vestri non possunt respondere rationibus nostris, quid obstat cur non omnes simul conveniamus in eadem fide.

(2) Rex attonitus annuere videbatur, sed inclamare cœperunt Ariani sufficere sibi habere scripturam, quæ sit fortior omnibus præstigiis.

(3) Ut erat alter Tullius.

voir les Ariens confondus par les catholiques; qu'il craignait souverainement d'exciter, par sa conversion, une révolte dont il eût été la première victime; et, d'autre part, qu'il écoutait favorablement ce que lui disait l'évêque de Vienne dans des entretiens particuliers. Mais un autre point ressort avec une égale évidence du même document : c'est que les sentiments hostiles du roi Burgonde à l'égard de Clovis, prince orthodoxe qui le menaçait constamment, lui inspiraient un attachement systématique pour l'Arianisme. « Si votre foi est la véritable, » disait-il à l'évêque de Vienne, deux jours avant la conférence, que vos évêques n'empêchent-ils le roi des Francs, qui m'a déclaré la guerre, de se liguier avec mes ennemis pour me perdre? Car là n'est point la foi où se trouvent le désir du bien d'autrui et la soif du sang des peuples : que ce prince montre sa foi par ses œuvres (1)! »

Saint Avite répondit au nom de ses collègues : « Nous ignorons, ô roi, dans quel but et pour quel motif le roi des Francs fait ce que vous dites; mais l'Écriture nous enseigne que souvent l'abandon de la loi de Dieu renverse les royaumes, et suscite de tous côtés des ennemis à ceux qui se posent en ennemis de Dieu. Mais revenez à cette loi avec votre peuple, et Dieu lui-même établira la paix sur vos frontières; car si vous êtes en paix avec lui, vous le serez aussi avec les autres, et vos ennemis ne prévaudront pas contre vous (2). »

(1) *Si vestra fides est vera, quare episcopi vestri non impediunt regem Francorum, qui mihi bellum indixit, et se cum inimicis meis sociavit ut me destruerent? Nam non est fides ubi est appetentia alieni et sitis sanguinis populorum : ostendat fidem per opera sua. Collatio adv. Arianos.* — « La conférence proposée eut lieu, dit M. Hugo, mais Gundebald ne sut pas se décider à temps (à se convertir) : il aurait voulu que les Evêques eussent préalablement terminé tous ses différends avec Clovis. » *V. la France histor. et monum. t. I, p. 56 sq.* — Prêter une pareille intention au roi, c'est rejeter le texte de la relation pour faire de l'histoire fantastique.

(2) *Ignoramus, ô rex, quo consilio et qua de causa rex Francorum*

Selon M. Hugo ces paroles signifient : « *Fais-toi catholique, et ta paix sera faite avec le roi des Francs (1).* » Voilà certes un résumé bien infidèle. Comment ! Saint Avite emprunte et paraphrase les mots de l'Écriture, seule règle de foi reconnue par Gondebaud ; de plus, il fait espérer à ce prince la victoire sur les Francs ; et l'on voudrait considérer notre évêque comme l'organe de Clovis ? Cela ne soutient pas la critique : un lecteur impartial ne peut voir ici que le pontife chrétien usant d'un moyen légitime et approprié aux circonstances pour convertir un prince égaré.

Gondebaud s'étant un peu calmé, saint Avite ajouta : « O si votre sagacité voulait apprendre comme notre foi est bien fondée, quel avantage il en résulterait pour vous et pour votre peuple ! la gloire céleste ne vous manquerait pas, la paix et l'abondance seraient dans vos tours (*Ps. CXXI, 7*) ! Mais vos coreligionnaires, étant ennemis du Christ, allument la colère d'en haut sur votre peuple et votre royaume ; cela n'aurait pas lieu, nous l'espérons, si vous vouliez écouter nos avis, et commander que vos prêtres s'entretiennent avec nous sur ces matières, en présence de votre sublimité et de votre peuple (2). »

facit quod dicitis ; sed scriptura nos docet quod propter derelictionem legis Dei sæpe subvertuntur regna , et suscitantur inimici omni ex parte, illis qui se inimicos adversus Deum constituunt. Sed redite cum populo vestro ad legem Dei, et ipse dabit pacem in finibus vestris ; nam si habetis pacem cum illo, habebitis et cum cæteris, et non prævalebunt inimici vestri. » *Coll. adv. Arian.*

(1) *Ouvr. cité, ibid.*

(2) O si vellet sagacitas vestra cognoscere quam bene fundata sit nostra fides, quantum boni vobis et populo vestro inde proveniret : nam et cælestis gloria vobis non deesset, et pax et abundantia in turribus vestris (*Ps. CXXI, 7*). Sed vestri, cum sint inimici Christi, super regnum vestrum et super populum iram desuper accendunt : quod, ut speramus, non esset, si velletis audire monita nostra, et jubere ut vestri sacerdotes de his

Ce discours est clair et n'a pas besoin de justification. Qu'on le rapproche des paroles citées plus haut; et quand nous demanderons si c'était la faute de saint Avite et de ses collègues, que le roi Burgonde eût Clovis pour ennemi, personne assurément ne sera tenté de le croire.

Au commencement de la seconde séance, Gondebaud renouvela ses plaintes contre le roi des Francs. « Mais les évêques ayant répondu que le meilleur moyen d'arriver à la paix serait l'unité de foi, et ayant promis leur concours, si le roi l'agréait, pour opérer une si sainte alliance, le roi ne dit plus rien (1). » Saint Avite promit-il sa médiation à condition seulement que le prince arien se convertît ou s'engageât à le faire? Gondebaud, de son côté, exigea-t-il que les évêques « eussent préalablement terminé tous ses différends avec Clovis? » Rien n'autorise à l'affirmer. Saint Remi manda-t-il à l'évêque de Vienne qu'il amènerait Clovis à la paix, dans le cas où Gondebaud se ferait catholique? Il n'est question de ce message ni dans le compte-rendu de la conférence, ni dans aucun autre document; c'est pour ce motif, sans doute, que M. Hugo est obligé de le *supposer* (!) (2). Mais les suppositions ne sont pas des faits; et c'est aux faits, croyons-nous, qu'il faut s'en tenir.

Que nous apprend donc l'histoire, mais l'histoire véritable, sur les ennemis qui menaçaient en ce moment la Bourgogne? Un frère de Gondebaud, qui gouvernait une partie du royaume et résidait à Genève, cherchait à dominer sans partage. Se croyant trop faible pour y parvenir sans

nobiscum colloquantur coram sublimitate vestra et populo vestro. Collatio adv. Arianos.

(1) Sed cum responderent præfati episcopi, quod non esset melior via inveniendi pacem quam concordare in fide, et operam suam, si gratam haberet, pollicerentur pro tam sancto fœdere conciliando, nihil amplius locutus est. . . . *Coll. adv. Arianos.* — (2) *Ouvr. cité, ibid.*

auxiliaire, il s'adressa secrètement à Clovis, et promit de lui payer un tribut annuel, s'il l'aidait à faire périr ou à chasser Gondebaud : Clovis accepta (1). Puis donc que sans invoquer d'autres motifs, qui d'ailleurs ne manquent pas (2), on explique facilement la conduite de Clovis par le seul espoir d'un tribut, pourquoi donner à cette guerre un caractère religieux? « De plus, dit M. Gorini, Clovis eut pour alliés contre le roi arien de Bourgogne deux autres rois ariens, Godégisile et Théodoric. Ces deux hérétiques étaient-ils aussi contre l'hérésie les champions du catholicisme (3)? »

Gondebaud, qui n'avait pas connaissance de la trahison de son frère, n'en voulait qu'au roi des Francs (4). Cependant sa haine pour Clovis ne le poussa jamais à persécuter les catholiques; et dans ces conjonctures difficiles, sous un prince faible et ambitieux, qui semblait devoir tout sacrifier à son intérêt, saint Avite fut pour le royaume un véritable ange tutélaire. Il mit toute sa sollicitude à retenir le prince dans la modération, et à conserver la paix à l'Église. Non-seulement il prévint une persécution violente : il eut encore assez d'influence sur le roi Burgonde pour le porter à protéger les temples catholiques, et même à leur faire des donations. Notre évêque reconnaît expressément que les biens dont jouissaient l'église de Vienne et les autres églises catholiques de la Bourgogne étaient dûs soit à la protection soit aux donations du prince (5). C'est ainsi qu'un roi barbare et arien, dominé par l'heureuse influence d'un saint évêque, accordait à

(1) Greg. Turon., *Hist. Franc. l. II, c. XXXII.*

(2) V. Gorini, *ouvr. cité, t. I, p. 246.*

(3) *Ouvr. cité, t. I, p. 247.*

(4) Greg. Turon. *ibid. c. XXXII.*

(5) *Quidquid habet Ecclesiola mea, imo omnes Ecclesiæ nostræ vestrum est, de substantia quam vel servastis hactenus vel donastis. Ep. XXXIX.*

l'Église de Jésus-Christ les droits consacrés depuis deux siècles par Constantin le Grand.

Si Gondebaut avait eu plus de courage, il eût dès lors abjuré publiquement l'hérésie, et son exemple eût converti les Burgondes; car lui-même était intimement convaincu de la vérité du catholicisme. Ce qui le prouve c'est la conduite qu'il tint après l'expédition de Clovis et de ses alliés. Reconnaissant dès lors la futilité des raisons apportées par les Ariens en faveur de leur doctrine, et pressé par la voix de sa conscience et la force de la vérité, « il confessa devant saint Avite... que le Christ est fils de Dieu et que le Saint-Esprit est égal au Père; puis il pria l'évêque de l'oindre secrètement (1). » Mais saint Avite refusa d'enrôler parmi les soldats du Christ un homme qui refusait de confesser publiquement sa foi, et qui, par crainte de soulever le peuple et de perdre un royaume terrestre, n'osait rendre gloire au roi de l'univers. Le prince ne put rien opposer à ces nobles remontrances, mais il n'eut jamais la force de fouler aux pieds les considérations humaines : il mourut dans l'infidélité (2).

Nous pouvons maintenant apprécier à leur juste valeur certains reproches adressés à notre évêque par un écrivain que déjà nous connaissons. « Avitus, dit M. Ampère, habitant un pays soumis aux rois Burgundes, qui étaient ariens, se trouvait avec eux dans un rapport délicat; ses lettres au roi Gondebaut sont pleines d'adresse et d'insinuation; il cherche à le gagner à la foi catholique; on voit qu'il désire ardemment pour le clergé orthodoxe la succession du clergé arien. Son zèle l'entraîne par-

(1) Cum autem cognovisset assertiones hæreticorum nihil esse, a sancto Avito episcopo Viennensi, Christum filium Dei et Spiritum Sanctum æqualem Patri confessus, clam ut chrismaretur expetiit. *Greg. Tur. H. F. l. II, c. XXXIV.*

(2) Greg. Turon., *Ibid.*

» fois un peu loin : évidemment il fait Gondebaud plus
» catholique qu'il ne l'était; il le suppose converti dans le
» cœur, et cette conversion qui n'est jamais sortie du
» cœur de Gondebaud nous est suspecte. Il l'appelle le
» protecteur de l'Église catholique (1)... »

Examinons si le saint évêque a besoin ici de justification. Et d'abord, est-il vrai qu'il suppose le roi « converti dans le cœur? » Il serait plus exact de dire qu'il le croit convaincu de la vérité du catholicisme. En effet, on lit dans la première lettre à Gondebaud : « Par la grâce de Jésus-
» Christ, la vérité que vous avez recherchée, au milieu
» d'occupations diverses, a tellement éclairé votre esprit
» qu'aucun point de la loi catholique ne vous est in-
» connu (2). » M. Ampère ne mettrait-il aucune différence entre la connaissance et la volonté? Peut-on considérer les expressions *mentem perdocuit* comme synonymes de *cor convertit*?

Saint Avite, revenant sur la même pensée, dit que le roi est pleinement instruit, et qu'il pose des questions non pas précisément dans le but d'apprendre ce qu'il ne saurait pas, mais par manière de conférence. Vers le milieu de cette lettre, il s'exprime ainsi, en parlant des prêtres ariens, qui corrompaient l'Écriture sainte même dans leurs entretiens avec le prince : « Que font-ils donc
» à l'égard des ignorants, ceux auxquels votre instruc-
» tion n'impose aucun respect (3). » Bref, l'évêque de Vienne emploie fréquemment, dans cette lettre et dans d'autres, les expressions *creditis, in confessione tenemini*, etc.;

(1) *Histoire litt.*, tom. II, p. 201.

(2) *Tantum Christo propitio per diversas sollicitudines mentem vestram veritas indagata perdocuit, ut nihil prorsus sit quod de catholicæ legis definitione vos lateat. Ep. I.*

(3) *Quid putamus imperitis faciunt qui instructionis vestræ reverentiam non pavescunt. Ibid.*

mais nulle part il ne dit à Gondebaud : vous êtes converti véritablement et dans le cœur !

Il est donc bien libre à M. Ampère de suspecter la conversion du prince arien parce que cette conversion n'est point sortie de son cœur ; nous croyons avec lui qu'elle ne fut jamais véritable. Mais saint Avite n'a point fait Gondebaud plus catholique qu'il ne l'était ; il a parlé sans feinte, sans adulation et sans prosélytisme outré. Le roi n'était-il point convaincu de la vérité, n'avait-il point de vives sympathies pour le catholicisme, lorsqu'il consentit à l'embrasser en secret ? D'autre part l'évêque de Vienne se montra-t-il adulateur, lorsqu'il lui refusa l'onction sainte, comme le rapporte Grégoire de Tours (1) ? Cet historien, qui écrivait un siècle plus tard, aurait-il eu aussi quelque intérêt à mentir dans cette circonstance ?

Remarquons encore que saint Avite parla des convictions du roi, de ses tendances orthodoxes dans des occasions où il pouvait exprimer franchement toute sa pensée. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire ce qu'il écrivait à Sigismond, fils de Gondebaud, qui était catholique et lié d'une étroite amitié avec notre évêque (2).

Du reste on comprend sans peine pourquoi le prince arien ne put se résoudre à changer publiquement de croyance. L'amour-propre, la faiblesse de caractère, les flatteries des courtisans, la crainte de choquer les grands et de perdre un trône : voilà certes des motifs suffisants pour nous expliquer sa persévérance dans l'hérésie. Après tout, Gondebaud était homme ; et combien d'hommes plus éclairés que lui foulent aux pieds leurs convictions, et repoussent, pour de plus minces intérêts, la vérité et la vertu ?

Voyons si nous trouverons ailleurs une expression plus

(1) *Hist. Franc.*, l. II, c. XXXIV.

(2) *Epp.* XXI et XXIX.

nette de la dissimulation et des flatteries du saint prélat. On dit qu'il appelle Gondebaud « le protecteur de l'Église » catholique. » Pourquoi ne l'aurait-il pas fait ? Nous avons déjà parlé des bienfaits que ce prince accordait aux églises catholiques ; il est d'ailleurs historiquement certain qu'il mérita de grands éloges pour les lois nouvelles qu'il fit rédiger et qui sont connues sous le nom de *Lois Gombettes*. Empreintes d'un grand esprit de sagesse et de modération, elles avaient pour but de porter les Burgondes à vivre en paix avec la population gallo-romaine (1). Or cette population formait précisément, du moins pour la plus grande partie, l'Église catholique de la Bourgogne. Nous savons encore que plus d'une fois Gondebaud pria notre évêque de réfuter des doctrines hétérodoxes. Le roi s'était beaucoup préoccupé, en particulier, des opinions émises par Faustus de Riès relativement à la nécessité de la foi et des œuvres, et à la pénitence qu'on diffère jusqu'à l'article de la mort, et les avait dénoncées à saint Avite. Les conférences qu'ils eurent à ce sujet engagèrent l'évêque à réfuter ces opinions, qui, d'une part, étaient entachées de sémi-pélagianisme, et, semblaient d'autre part, condamner la pratique générale de l'Église (2). Gondebaud avait donc plusieurs fois servi la cause de la foi orthodoxe ; dès lors, pourquoi saint Avite n'aurait-il pas pu l'appeler le *protecteur de l'Église* ?

Mais n'allons pas chercher si loin la justification du saint prélat. A quel propos donne-t-il au prince le titre que l'on condamne ? Le voici. L'Eutychnisme causait de nouveaux troubles à Constantinople, et l'empereur Anastase favorisait l'hérésie. Le roi Burgonde aurait voulu ra-

(1) Grégoire de Tours dit en parlant de ces lois : « Burgundionibus » leges mitiores instituit ne Romanos opprimerent. » *Hist. Franc.*, l. II, c. XXXIII. — Voir aussi l'*Hist. de la civilisation en France* par M. Guizot, t. 1, X^e Leçon. — (2) *Ep. IV*.

mener le *César des Grecs* (1) à la vérité, en lui envoyant la réfutation de l'erreur : il engagea donc Avitus à réunir les textes les plus convaincants de l'Écriture sainte contre l'Eutychianisme et le Sabellianisme (2); or la lettre II fut précisément écrite pour satisfaire à cette demande du prince. Celui-ci venant de prendre une fois encore fait et cause pour la véritable doctrine, est-il étonnant que notre évêque lui dise : « Un bienfait tout à la fois unique et » multiple est accordé à notre siècle par la Divinité : c'est » que, au milieu des dispositions royales de votre règne » très-glorieux, vous prenez un soin particulier de dé- » fendre la vérité du catholicisme (3). » Ces paroles ne contiennent aucun mensonge, et ne sont que l'expression d'une reconnaissance légitime.

Au total, nous admettons volontiers que les lettres de saint Avite au roi barbare sont « pleines d'adresse et d'insinuation ; » mais cette insinuation n'a recours qu'à des moyens honnêtes, cette adresse ne dégénère pas en ruse : en homme habile, notre évêque a su répondre à la délicatesse d'une position que lui avaient créée les circonstances, mais il est impossible de justifier à son égard le reproche d'une coupable adulation et d'un prosélytisme poussé jusqu'au sacrifice de la vérité (4).

(1) *Ep. II.* — (2) *Greg. Tur., Hist. Franc. l. II, c. XXXIV.*

(3) *Unicum simul et multiplex donum sæculo nostro nutu Divinitatis indultum est, ut inter regias ordinationes gloriosissimi principatus vestri, principaliter de tuenda catholicæ partis veritate curetis. Ep. II, init.*

(4) La lettre V^e, écrite par le saint prélat pour consoler Gondebaud de la mort de sa fille, a été critiquée de la manière la plus étrange par MM. Ampère, Mermet et Michelet. Celui-ci prétend que dans cette pièce Avitus « félicite Gondebaud de la mort de son frère », et qu'il représente l'Église, préoccupée de l'idée d'unité et applaudissant aux assassinats qui diminuaient le nombre des rois barbares. M. Mermet affirme que l'évêque « fait l'apologie du fratricide », pour acheter le pardon de quelques paroles insolentes prononcées, dit cet écrivain, « avant l'in-

Admettons-nous du moins avec M. Ampère qu'Avitus « désire ardemment pour le clergé orthodoxe la succession du clergé arien ? » Mais, ces paroles sont bien moins propres à exprimer la pensée véritable de l'évêque de Vienne, qu'à donner aux lecteurs de l'écrivain français une idée fautive et désavantageuse de la pureté d'intentions et du désintéressement apostolique du clergé gaulois. Pour savoir à quel propos M. Ampère a lâché cette phrase maligne, ou du moins singulièrement amphibologique, il suffit de lire la fin de la lettre 1^e, adressée à Gondebaud. Ce prince était constamment environné de prêtres ariens, qui cherchaient à le retenir dans l'hérésie. Ces hommes disputaient fréquemment avec l'évêque de Vienne; et, toujours confondus, jamais ils ne reconnaissaient la vérité. Gondebaud, à cette époque, ne partageait plus leurs croyances; mais, comme il n'osait se déclarer publiquement catholique, il continuait d'écouter ses perfides ministres, et présentait souvent, de leur part, des objections à l'évêque de Vienne. Voilà pourquoi celui-ci lui écrivait : « Je vous conjure de » ne pas appeler plus longtemps *vos prêtres*, ceux qui par

vasion des Francs ». Quant à M. Ampère, il sourit d'abord des éloges donnés, dans la lettre, à Gondebaud; puis il cherche à écarter « l'entortillage des adulations », pour montrer que saint Avite, « dans son extrême désir que Gondebaud embrassât la foi catholique », excuse la mort de Gondemar et de Chilpéric, victimes de leur frère. — Certes, il faudrait gémir si l'évêque de Vienne était tombé dans cette honteuse faiblesse; mais il n'en est rien. Le savant abbé Gorini a prouvé jusqu'à l'évidence que ni l'Église ni son ministre n'applaudirent jamais à aucun assassinat; que les paroles insolentes attribuées à saint Avite par M. Mermet sont de pures chimères; enfin, que M. Ampère n'a compris ni quelle intention a dicté l'épître V^e, ni à quels personnages elle fait allusion. — *Aviti, Ep. V.* — Ampère, *ouvrage cité*, t. II, c. VI, p. 202, svv. — Mermet, *Histoire de la ville de Vienne*, t. II, p. 22 et 49. — Michelet, *Histoire de France*, t. I, p. 206. — Gorini, *Défense de l'Église*, t. I, c. IX, §§ 6 et 7; voir aussi la note qui se trouve dans l'*Appendice à la Défense*, t. II, p. 634.

» leurs discours résistent au Saint-Esprit ; de ne pas souffrir dorénavant en votre présence les enseignements de ceux qui refusent eux-mêmes de s'instruire... : de ne pas suspendre, en tolérant les subtiles inepties d'hommes ignorants et artificieux, la profession de ce que vous croyez depuis longtemps (1). » Que peut-on conclure de ces paroles, sinon que l'évêque de Vienne désirait vivement le triomphe de la vérité ? La « succession du clergé arien, » c'est-à-dire, en termes plus clairs, le bien-être, la considération et les richesses pour le clergé orthodoxe, n'étaient pas le but de ses efforts ; ce qu'il cherchait depuis toujours, c'était la gloire de Dieu, la conversion de Gondebaud et par suite celle de la nation Burgonde.

Son zèle apostolique, ses supplications et ses menaces étaient parvenus à ébranler les convictions du roi barbare, et même à lui inspirer une vive sympathie pour la religion catholique ; mais tous ses efforts n'avaient point suffi pour triompher de sa faiblesse. Cette infidélité du prince, jointe aux clameurs des Ariens contre les catholiques remplissait d'amertume le cœur du saint évêque. « Depuis longtemps, » écrivait-il à Sigismond son ami, nous sommes accablés d'un double poids : des plaintes de ceux qui poussent des clameurs, et de l'opiniâtreté de ceux qui n'écoutent pas nos avis ; il est juste que votre sévérité daigne veiller là bas (à Genève) au châtimement des coupables, et que vous pleuriez avec nous ceux qui rougissent ici (à Lyon) (2). »

(1) ... Obsecro ne diutius sacerdotes vestri dicantur, qui Sancto Spiritui contradicunt: ne deinceps coram vobis permittantur docere qui renuunt discere: ne tolerando imperitorum versutias et ineptias callidorum, suspendamini a professione, cum jam dudum in confessione teneamini. *Ep. I.*

(2) Quia cum jamdudum simus pondere duplicato, et clamantur que-

C'est ainsi que le vénérable pontife épanchait ses peines dans le sein du roi de Genève, qui avait abjuré l'hérésie et professait publiquement la foi et la piété catholiques.

Si Gondebaud n'avait pas le courage de renoncer lui-même à l'Arianisme, il n'empêchait pourtant pas ses enfants d'embrasser la vraie religion. Sigismond, son fils aîné, profita de cette liberté pour se faire instruire et suivre les inspirations de sa piété : il se mit en rapport avec l'évêque de Vienne, auquel il fut redevable de sa conversion (1). Ce fut sur les conseils de saint Avite qu'il entreprit de rétablir le monastère d'Agaune ou de Saint-Maurice en Vallais, et cela dès l'année 515, un an avant la mort de Gondebaud. Cependant l'église ne fut achevée qu'en 517, époque à laquelle on en fit la dédicace avec beaucoup de solennité, en présence de soixante évêques et d'un grand nombre de seigneurs. A cette occasion notre saint prononça une homélie dont il nous reste le titre et un fragment. Il y félicite le nouveau roi d'avoir devancé tous les membres de sa famille dans la profession de la foi catholique, et le remercie des largesses qu'il avait accordées au nouvel établissement (2).

rimonia, et non audientium duritia fatigati: æquum est, si dignamini, vestram quoque severitatem aut illic castigandis consulere, aut hic erubescitibus condolere. *Ep. XXI.*

(1) Quamvis ipse Gundebadus rex, omnisque gens Burgundionum tunc temporis Gothicæ legis viderentur esse cultores, filiis suis christianæ et catholicæ religionis cultui deservire permisit. Qua lege percepta, illustris atque venerabilis Sigismundus puer, cum jam ad perfectam venisset ætatem, tanta devotio circa ecclesias vel limina sanctorum ipsum accendit, ut die noctuque in vigiliis jejuniis et orationibus incessanter persisteret.

Vita S. Sigismundi in Act. Sanct., t. I Marti, p. 87. Voir aussi l'Hist. Litt. de la France par les Bénédictins, t. III, pp. 89 et 118. — Fleury, Hist. de l'Église, L. XXXI, 30.

(2) Multa sunt, piissime præsul, in tribunali aliquibus junior, in altario omnium prior, multa sunt, inquam, in operibus tuis quibus nos hactenus gratias debuisse dicamus. Ditati donis etc. *Homill. fr., VII. p. 297.*

Que Sigismond ait embrassé le catholicisme pendant la vie de Gondebaud, c'est ce que prouvent à l'évidence plusieurs lettres de notre évêque. Ainsi dans la lettre XXI il engage le jeune prince à châtier les Ariens turbulents, et à déplorer le malheur de ceux qui n'avaient pas, comme lui, le courage de se déclarer publiquement catholiques. La fin de cette lettre montre que dès lors Sigismond partageait le pouvoir avec son père; il résidait à Genève, comme l'affirment Frédégaire et le bienheureux Marius, évêque d'Avenches (1).

La lettre XXIX, également adressée à Sigismond, témoigne que le jeune prince joignait ses efforts à ceux de saint Avite pour hâter les progrès de la vraie foi, et prémunir les nouveaux convertis contre les subtilités des Ariens. Notre évêque y parle de Gondebaud comme vivant encore, et engage Sigismond à prendre des mesures efficaces pour empêcher l'hérésie de se propager davantage.

Toutes les lettres d'Avitus à Sigismond furent écrites après la conversion de ce prince; et nous ne comprenons pas sur quoi se fonde M. Ampère (2), pour affirmer que notre évêque, ne pouvant ébranler Gondebaud, *negocia* auprès de son fils Sigismond. Nous ne doutons pas que saint Avite n'eût assez de talents pour être bon diplomate

L'abbaye d'Agaune, située au pied du mont Saint Bernard, donna naissance à la ville de Saint-Maurice. Sigismond n'en fut pas le fondateur, mais seulement le restaurateur. L'opinion contraire, mise en vogue par Grégoire de Tours, ne subsiste pas devant les considérations suivantes : 1° Le titre de l'homélie prononcée par saint Avite à l'occasion de la dédicace indique le *renouvellement* du monastère : *homilia dicta in innovatione monasterii ipsius*. 2° Saint Séverin, qui mourut vers 506, fut abbé de ce monastère. Sigismond ne fit donc que le rétablir, le doter et lui donner une nouvelle discipline dont le point principal paraît avoir été la psalmodie perpétuelle. — Cfr. *Hist. litt. par les Bénéd. t. III, pp. 89, sqq., 111, sqq.* — *Grég. de Tours, L. III, C. V.*

(1) *Ep. XXVII, cum not. Sirmondi.*

(2) *Hist. litt., tom. II, p. 202.*

et faire réussir une affaire difficile; mais, dirons-nous avec M. Gorini : « que d'intrigues l'on fait mener à la fois » par l'évêque de Vienne : intrigue avec Gondebaud, à » qui il aurait proposé pour ultimatum la foi ou la guerre; » intrigue avec Sigismond, auprès duquel il négocie; » intrigue surtout avec Clovis, pour supplanter les deux » précédents! On ne prend pas garde que les deux premières trames devenaient inutiles, bien plus, dangereuses, à qui aurait véritablement souhaité le succès de » la troisième (1). »

D'ailleurs, tous les détails de la vie de Sigismond prouvent qu'il était catholique d'esprit et de cœur, et que sa conversion n'avait pas été le résultat d'une négociation.

Que répondre à MM. Le Bas et Michelet, qui considèrent cette conversion comme le résultat d'un artifice de Gondebaud? Selon ces deux historiens, le roi, pour *amuser* les évêques, leur aurait confié l'éducation de ses enfants; il aurait promis de se faire lui-même catholique : et tout cela serait arrivé vers l'an 500. Or « c'était s'y prendre » un peu tard, en 500, pour envoyer Sigismond à l'école : » il était marié. Il avait épousé une fille de Théodoric, » roi des Ostrogoths, dès les premiers temps de l'établissement de ce prince en Italie, c'est-à-dire vers l'an 493. » L'âge de l'école se trouvait donc passé pour Sigismond, » et arrivait déjà pour ses fils (2). »

Quant à la promesse de Gondebaud, nous savons que jamais elle n'est sortie de sa bouche ni en présence de Clovis ni en présence des évêques orthodoxes : il n'est plus temps de l'ajouter à la trame de l'histoire. Il faut donc admettre que Sigismond abjura l'hérésie par conviction et par amour de la vérité. Mais saint Avite ne lui

(1) *Défense de l'Eglise*, tom. I, p. 334.

(2) *Ib.*, p. 333.

permet-il pas, après sa conversion, de suivre, au moins extérieurement, les prescriptions de l'Arianisme? C'est ce que prétend l'auteur d'un article inséré dans la *Bibliothèque de Genève* (1). « Le plus grand succès d'Avitus, dit » M. F. Naef, fut la conversion de Sigismond, fils de » Gondebaud; secrète d'abord, cette conversion ne devint » publique, que lorsque Sigismond fut associé au pouvoir » de son père. Ce fait singulier, et qui dénote chez Avitus » une disposition quelque peu jésuitique, se voit dans sa » XLVIII^e épître (*lisez LXVIII^e*), adressée à Sigismond : » Une seule église, lui dit-il, a toutes vos affections; » mais suivez, puisqu'il le faut, l'exemple de votre excellent père, jusqu'à ce qu'il vous permette de vous attacher à l'église de votre choix : *Unam in utraque civitate vestra Ecclesiam perinde diligitis; sed pio patri, ni quantum expedit, donec vos ad quamlibet sequi consentiat, adhæretis.* » Élevé dans cette dissimulation, Sigismond, » d'ailleurs bien inférieur en talents à son père, se laissa » entraîner à de plus graves excès. »

L'opinion du ministre calviniste manque tout à la fois de vraisemblance et de vérité. « Comment imaginer, en » effet, dit M. Gorini, qu'à la conversion de Sigismond » l'évêque de Vienne se contentât d'une abjuration secrète, » tandis qu'il refusait de recevoir du père de ce prince (2) » une abjuration du même genre, malgré les immenses » avantages qu'il en aurait pu retirer, s'il avait consulté » la politique plus que la religion, comme M. Naef l'en » accuse (3)? »

Nous savons, d'un autre côté, que le jeune prince pratiquait les œuvres de la piété catholique publiquement et du consentement de Gondebaud (4).

(1) Année 1849, t. X, p. 303. — (2) *Supra*, p. 44.

(3) *Défense de l'Eglise*, t. I, p. 352.

(4) Voir plus haut, p. 31, sv.

Enfin l'opinion de l'auteur calviniste a pour unique fondement un texte mal compris. Il aurait dû traduire : « Dans » chacune de vos deux cités, c'est une même église que » vous aimez également; mais vous demeurez auprès de » votre pieux père autant qu'il le faut, jusqu'à ce qu'il » consente à vous suivre à celle que vous voudriez (*ou bien* : jusqu'à ce qu'il consente à vous laisser suivre *votre préférence* pour celle que vous voudriez). »

Après avoir traduit la plus grande partie de la lettre, M. Gorini ajoute : « L'erreur de M. Naef sur la tolérance » du saint évêque en faveur du jeune prince bourguignon » vient de ce que le critique a pris pour deux religions, » pour l'arianisme et le catholicisme ce que la lettre dit » de deux villes, de celle de Vienne et de celle où Sigismond demeurait avec Gondebaud, séparé du prélat qui » l'aimait tant et qui cependant l'encourageait à cette » filiale déférence pour son père. Cette méprise vaut au » moins celle de certain personnage qui, dans une fable » de La Fontaine, prend le Pirée pour un homme (1). »

Si donc notre évêque a mérité le titre de *jésuite*, que M. Naef lui décerne, et que nous acceptons volontiers pour lui, ce n'est point pour avoir élevé dans la dissimulation le jeune roi des Burgondes : celui-ci avait toujours professé publiquement et en toute liberté la religion catholique. Néanmoins, lorsqu'en 517 il remplaça Gondebaud sur le trône, il voulut abjurer de nouveau l'hérésie d'une manière plus solennelle. C'est ce qu'il fit avec ses deux enfants, Sigeric et Suavegothe, en présence du peuple et du clergé réunis. Saint Avite prononça dans cette circonstance une homélie dont les anciens font un grand éloge (2).

(1) *Ouvr. cité*, tom. I, p. 355.

(2) In cujus conversione recitavit homiliam in populo, sensuum sua-

Cet événement donna le coup de mort à l'Arianisme, et décida la conversion de la plus grande partie du peuple (1). Les évêques, et surtout saint Avite, redoublèrent leurs efforts pour achever une œuvre si heureusement commencée. Parmi les moyens qui servirent le plus efficacement leurs bons desseins, il faut compter les synodes provinciaux. Dès l'année 517, l'évêque de Vienne convoqua ses suffragants pour une assemblée de ce genre : elle ouvrit ses séances le 17 septembre à *Epone* ou *Epaunum*, lieu que l'on croit être Yenne, sur le Rhône, au diocèse de Bellay. Vingt-cinq évêques, tant de la province de Vienne que des autres parties du royaume, se trouvèrent présents.

Dans la lettre de convocation, qui nous est parvenue (2), saint Avite insiste beaucoup sur la nécessité des synodes provinciaux et sur l'obligation grave qu'ont les évêques d'y assister par eux-mêmes; il regrette amèrement que ces assemblées, instituées *sous l'inspiration divine* par les Pères du Concile de Nicée, aient été longtemps négligées dans la Gaule, et témoigne que le Souverain Pontife lui avait fait des reproches à cet égard. Il convoque donc ses collègues pour se conformer, comme il le dit, à la volonté du *vénérable Pape de Rome*, dans l'espoir qu'on portera de sages décrets pour diriger la conduite du clergé (3).

En effet on dressa dans cette assemblée 40 canons de discipline, dont plusieurs regardent les évêques, les prêtres et les diacres, et prouvent que certains membres du clergé s'étaient laissé entraîner aux mœurs propres à la race germanique alors dominante (4).

vitale plenissimam et verborum compositione dulcissimam (*Agobardus adversus legem Gundobadi*).

(1) V. *Kirchen-Lexicon*, von Weltzer und Welte, *artik.* Epaone.

(2) *Ep.* LXXX.

(3) Qualiter quæ definita fuerint, universi ecclesiarum provincie nostræ ministri debeant imitari. *Ibid.* — (4) Le Canon IV défend aux

On défendit aussi de communiquer avec les Ariens, soit dans les repas, soit dans les exercices religieux : on voit par là qu'un grand nombre de Burgondes étaient encore hérétiques.

Saint Avite, qui présidait l'assemblée, eut la plus grande part aux salutaires règlements qu'on y établit. On a même observé que le canon XXXIII, relatif à l'usage qu'on peut faire des temples autrefois consacrés au culte hérétique, est la reproduction pour ainsi dire littérale d'une décision donnée auparavant par notre saint, dans une lettre à Victurius, évêque de Grenoble (1).

Le clergé gaulois, ranimé surtout par les soins d'Avitus, s'occupa dès lors avec un nouveau zèle du ministère apostolique ; rien n'était négligé : ni la conversion des Ariens, ni l'instruction des fidèles, ni la réformation des mœurs, ni enfin la répression des scandales donnés par les grands. Ainsi, peu de temps après le concile d'Epone, une assemblée ecclésiastique se réunit à Lyon, pour juger l'un des plus hauts officiers du roi, qui vivait dans l'inceste. Sigismond, prenant la défense de son indigne favori, fit subir aux évêques la peine qu'ils avaient prévue : il les exila tous dans un endroit du Lyonnais nommé *Sardinia*, aujourd'hui complètement inconnu. Saint Avite eut sans doute la gloire d'assister à ce concile et de partager l'exil de ses courageux confrères. Il est vrai que son nom ne figure point parmi ceux des prélats qui ont souscrit les *Actes* ; mais plusieurs critiques ne voient pas dans cette circonstance une raison suffisante pour conclure qu'il ne faisait point partie de l'assemblée (2). Au reste notre saint, dans deux lettres à Victurius, évêque de Grenoble, écrites peu

évêques, aux prêtres et aux diacres, de tenir des chiens de chasse ou des faucons.

(1) *Ep. VI cum not. Sirm.*

(2) *Hist. litt. de la France* par les Bénédictins, t. III, pp. 93 et 119.

de temps avant le concile de Lyon, est d'avis que l'on inflige aux incestueux les peines prononcées ensuite par les membres du concile (1).

La persécution dont ceux-ci furent l'objet montre ce que le clergé catholique avait à souffrir des rois Burgondes, même après leur conversion. Les Germains, et surtout leurs chefs, malgré leur contact avec la population gallo-romaine, malgré l'influence toujours croissante des idées et des mœurs chrétiennes, perdaient bien lentement l'esprit de sauvage indépendance qu'ils avaient apporté des forêts du Nord; et l'Évangile, qui prêche l'obéissance comme un devoir essentiel, ne leur avait pas encore inspiré assez de respect pour briser toute résistance de leur part à l'autorité légitime. L'Église prendra patience parce qu'elle doit durer plus que les empires; forte du bras qui la soutient, elle triomphera peu à peu de tous les obstacles, et par sa doctrine, et par le zèle et la sainteté de ses ministres. Dans le royaume des Burgondes, en particulier, Dieu confiera la direction des fidèles à des pasteurs tels que saint Avite, qui, tout en gardant les ménagements réclamés par la prudence et la modération dans des conjonctures si difficiles, n'auront jamais la faiblesse de favoriser ni de tolérer les caprices et les passions des princes et des puissants de la terre.

Cette insubordination des Germains était plus ou moins excusable chez des barbares qui venaient d'embrasser la foi catholique. L'Église avait à déplorer des maux bien plus grands au centre même de la chrétienté : tandis que l'évêque de Vienne travaillait à la conversion des Burgondes, un schisme avait éclaté en Italie, où il avait causé des violences et des désordres de toute espèce. Le pape Anastase étant mort le 16 novembre 498, le diacre Sym-

(1) *Epp. XV et XVI.*

maque fut légitimement élu pour lui succéder. Mais des personnages influents de Rome, qui voulaient faire admettre l'*Hénotique* de Zénon, parvinrent, à force d'intrigues, à faire élire l'antipape Laurent. Celui-ci fut condamné au concile de Rome (500). Mais bientôt ses partisans le rappelèrent, et, pour assurer son triomphe, ils eurent recours à la calomnie : ils accusèrent Symmaque de crimes horribles et demandèrent sa condamnation à Théodoric, roi des Goths, qui chargea un concile d'examiner la conduite du pape. Celui-ci s'étant soumis au jugement de ses inférieurs pour éviter de plus grands maux, fut absous dans l'assemblée que l'on connaît sous le nom de *Synodus Palmaris* (1).

Pendant le clergé des Gaules, alarmé de ce que les prélats Italiens avaient osé juger le chef de l'Église, au lieu de prendre sa défense, chargea saint Avite de protester contre cet acte illégal. L'évêque de Vienne écrivit en effet aux personnages les plus distingués de Rome une lettre où il prend en main les intérêts de la bonne cause et défend avec la plus grande vigueur l'élection du pape légitime (2).

Cette lettre peut donner une idée de ce que saint Avite pensait relativement à la primauté du siège de Pierre. C'est un point sur lequel nous aurons occasion de revenir ; mais nous pouvons dire dès maintenant avec les savants religieux de Saint-Maur : « Il n'est point d'écrit, entre » ceux des anciens auteurs ecclésiastiques, si l'on en » excepte peut-être celui de saint Ennode, où il se ren- » contre plus des choses avantageuses pour les prérogati- » ves du Saint-Siège (3). »

L'évêque de Vienne conserva toujours le même attache-

(1) Fleury, *hist. de l'Église*, livre XXX, 49, 50, 51.

(2) *Ep. XXXI.*

(3) *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 128.

ment au chef de l'Église : il fut le confident et l'ami intime du pape Hormisdas, successeur de saint Symmaque, et se joignit à lui pour étouffer le schisme qui désolait l'Église grecque depuis la condamnation du Patriarche Acace. Cet ambitieux, qui avait persuadé à l'empereur Zénon de publier son fameux *Hénotique*, et qui soutenait le parti de plusieurs évêques rebelles aux décrets de Chalcédoine, avait été condamné et déposé dans un concile réuni par le pape saint Félix, en 484. Cependant, grâce à la protection de l'empereur, il se maintint sur son siège jusqu'en 489, époque à laquelle il mourut en schismatique obstiné et sous le poids d'une excommunication. Or, malgré les avertissements réitérés du pape Félix et de ses successeurs, plusieurs évêques, qui refusaient d'inscrire sur les Diptyques le concile de Chalcédoine, ne se prêtaient pas davantage à en effacer le nom d'Acace. Déjà le pape Hormisdas avait fait bien des tentatives pour ramener l'Église de Constantinople à l'unité, mais toujours inutilement. Plusieurs fois aussi il avait fait part de ses chagrins à l'évêque de Vienne, auquel il témoignait autant d'affection que de confiance. Il croyait que saint Avite, par sa vertu, son zèle et ses talents, était l'homme le plus digne de recevoir les confidences d'un Pontife désolé, et le plus capable de l'aider dans une affaire si difficile. Il lui écrivit donc en 515 pour lui apprendre le déplorable état de l'Orient; il lui parlait en même temps des espérances que lui faisait concevoir la conversion de l'Illyrie et de quelques autres provinces; enfin il l'exhortait à prémunir l'Église des Gaules contre les séductions du schisme et de l'erreur.

Le Pontife romain faisait entrevoir des temps plus heureux, et croyait pouvoir annoncer bientôt à saint Avite le retour des Grecs à l'obéissance; mais ses bons desseins furent longtemps encore entravés, d'un côté par les artifi-

ces du clergé grec et l'insigne mauvaise foi de l'empereur Anastase, et, d'autre part, par l'infidélité des légats envoyés de Rome pour le rétablissement de la paix. Dans l'entretemps les évêques de la Gaule ne savaient rien de positif sur l'état des affaires; ils étaient dans la plus grande impatience. Notre saint écrivit donc au Souverain Pontife pour le conjurer de mettre un terme à leurs incertitudes. Il lui donne l'assurance que toute la Gaule embrassera le jugement du chef de l'Église, et termine en implorant le secours de ses prières (1).

Dans une réponse affectueuse, adressée à l'évêque de Vienne et à ses suffragants, Hormisdas fait du premier le plus grand éloge : il admire la pureté de sa foi et son amour « pour les divins préceptes et la discipline catholique. » Il témoigne une grande confiance dans le dévouement des évêques de la Gaule; puis rappelant l'exemple des Thraces, qui, malgré les persécutions, se sont ralliés à la communion du Souverain Pontife, il engage saint Avite et ses collègues à continuer de soutenir la bonne cause, et à prier pour la conversion des schismatiques (2).

Il était bien juste, en effet, que les fidèles enfants de l'Église priassent pour leur mère, tandis que des fils dénaturés continuaient de lui déchirer le sein. Enfin le terme des souffrances arriva : l'empereur Anastase étant mort en 518, Justin, son successeur, se montra plus loyal et plus raisonnable; et le Patriarche Jean de Cappadoce parvint à étouffer la discorde. L'évêque de Vienne avait sans doute contribué pour une large part à terminer le schisme.

(1) *Et quia securus, non dicam de Viennensi, sed de totius Galliae devotione polliceor, omnes super statu fidei vestram captare sententiam : orate ut sic nos perditorum professio fucata non fallat, sicut ab unitate quam regitis veritas comperta non separat. Ep. LXXXVII.*

(2) La lettre d'Hormisdas a été publiée par le P. Sirmond, *Opera varia, t. II, p. 87.*

Dès que l'heureux événement fut connu dans les Gaules, il écrivit au patriarche pour lui en témoigner sa joie (1). Il lui recommande instamment le maintien de l'harmonie, si désirable et si nécessaire, entre les deux grandes Églises sur lesquelles sont fixés les regards du monde entier.

Les époques d'agitation, comme celle dont nous venons de parler, sont toujours signalées dans l'histoire par les persécutions dirigées contre les défenseurs de la bonne cause. Tandis que les empereurs grecs et des évêques ambitieux et lâches opposaient une scandaleuse résistance aux décisions de l'Église universelle, un saint personnage, Élie, patriarche de Jérusalem, refusait de souscrire à la condamnation du concile de Chalcédoine, et restait inébranlablement attaché à la communion du Pontife Romain. Privé de son siège pour cet acte de courage, l'intrépide confesseur avait pris le chemin de l'exil. Il avait reçu plusieurs lettres de l'évêque de Vienne, comme lui défenseur du Saint-Siège, comme lui encore inébranlable soutien de la foi catholique; malheureusement une seule de ces lettres nous est parvenue : saint Avite l'écrivit pour remercier le patriarche de lui avoir envoyé une particule de la vraie croix (2).

Nous touchons au moment où l'évêque de Vienne cessa d'être mêlé aux faits éclatants de l'histoire. L'appui qu'il prêta au Saint-Siège contre l'antipape Laurent, et les efforts qu'il fit, de concert avec saint Hormisdas, pour étouffer les discordes religieuses de Constantinople, telles furent, pour ainsi parler, les deux grandes manifestations de son zèle en faveur de l'Église universelle. Désormais son activité restera concentrée dans les limites de la Gaule : il consacra le reste de ses jours à la prédication, à la conduite du clergé et des fidèles, en un mot

(1) *Epist. VII.*

(2) *Epist. XXIII.* — Cfr. *Acta Sanctorum*, t. I, Feb. p. 687.

au gouvernement de son diocèse. Et certes, à l'époque où l'Arianisme abattu cherchait à se relever, où les mœurs germaniques résistaient encore aux préceptes de l'Évangile et à la voix de l'Église, un évêque ne manquait point d'occasions pour exercer son zèle. Cependant saint Avite était si laborieux que, au milieu des occupations inséparables de l'épiscopat, il trouvait encore du temps pour composer des ouvrages d'assez longue haleine. Il continua d'écrire des homélies admirées de ses contemporains, et des traités où il réfutait en détail différentes erreurs et surtout l'Arianisme: Il cultiva même, étant évêque, la poésie où il obtint beaucoup de succès; mais il eut toujours soin de traiter des sujets sérieux, dignes d'un évêque, et propres à instruire et à édifier. Cette délicatesse de conscience n'empêcha cependant pas Avitus d'être le plus grand poète de son temps.

Du reste, il tenait si peu à la gloire littéraire qu'il n'aurait point publié ses poésies sans les instances réitérées de quelques amis. Malgré le caractère religieux de ses œuvres, il regrettait un temps précieux qu'il aurait pu, dit-il, employer plus utilement (1). En effet les soins de sa charge pastorale lui laissaient bien peu de loisirs : l'estime que l'on faisait de ses lumières et la confiance qu'inspirait sa vertu étaient si grandes, qu'on le consultait de toutes parts sur les points de foi, de morale et de discipline. Malgré l'humble opinion qu'il avait de lui-même, et la multiplicité des demandes qui lui étaient adressées, le saint prélat cédait toujours aux importunités des évêques ses collaborateurs. A côté des plaintes amicales que lui inspirent ses pénibles travaux, on trouve toujours la bonne grâce et la plus ardente charité dans les nombreuses lettres où il donne son avis sur la conduite

(1) *Avit. poem. prolog.; epp. XXXVIII et XLV.*

à tenir envers les ecclésiastiques, les pécheurs et les hérétiques nouvellement convertis (1).

L'infatigable pasteur distribuait souvent à ses ouailles le pain de la parole divine; non content de prêcher à Vienne, il le faisait fréquemment dans d'autres églises, comme le prouvent quelques titres de ses homélies.

Enfin c'était pour toute l'église des Gaules une sentinelle vigilante qui appelait aux armes les soldats de Jésus-Christ; car, si les évêques et les prêtres s'adressaient, dans les cas difficiles, à notre saint comme à leur guide et à leur père, il était toujours le premier à les avertir du moindre danger qui menaçait la foi ou l'innocence des fidèles. Ce zèle vigilant, plein d'humilité, d'énergie et de confiance, il le montre tout entier dans une de ses lettres, à propos des Donatistes africains, qui semblaient vouloir se faire de nouveaux partisans dans la Gaule. Il signale à saint Étienne de Lyon les premières traces « de la contagion d'outre-mer; » fort du zèle de son collaborateur, il pense que le mal est peu à craindre, et qu'il ne pourra s'enraciner dans une terre qui lui est étrangère (2). Jamais, en effet, ces schismatiques ne parvinrent à se répandre dans la Gaule.

D'un autre côté, l'Arianisme déclinait chaque jour parmi les Burgondes, et la fusion complète que l'unité religieuse allait opérer entre les deux éléments de la nation, semblait annoncer pour le royaume une ère de grandeur et de prospérité. Mais les premières causes de sa décadence remontaient à un demi-siècle. Les quatre fils de Gundioc ne s'étaient jamais bien entendus, et les guerres fréquentes qu'ils s'étaient livrées depuis 472 avaient singulièrement affaibli la monarchie. D'ailleurs ce prince, en embrassant l'Arianisme, avait entraîné à sa suite la plus grande partie

(1) *Epp.* VI, XXIV, XXVI, LXI. — (2) *Epist.* XXIV.

des Burgondes, et, par là même, avait blessé les sentiments de la population gallo-romaine : celle-ci appelait de tous ses vœux la domination des Francs. Enfin les partisans de l'hérésie profitèrent de la faiblesse du roi Gondebaud pour lui faire approuver des mesures oppressives contre les catholiques : les esprits s'aigrissaient de jour en jour, et plusieurs fois la guerre civile fut sur le point d'éclater. Voilà ce qui explique pourquoi les Burgondes perdirent si tôt leur indépendance politique; pourquoi ce peuple, que l'évêque de Vienne venait de ramener si heureusement au giron de l'Église, fut, bientôt après, forcé d'obéir aux rois très-chrétiens (1).

En 522, le roi Sigismond, ayant contracté un second mariage fit mourir Sigeric, son fils aîné, calomnié par une cruelle marâtre. Le malheureux père, touché de repentir, avait passé plusieurs jours dans le jeûne et les larmes au monastère d'Agaune; il avait demandé à Dieu d'être puni en cette vie plutôt qu'en l'autre : sa prière fut exaucée. Dès l'année suivante Chlodimir, roi des Francs, lui ayant déclaré la guerre, vint ravager la Bourgogne avec une nombreuse armée; Sigismond, sa femme et ses enfants tombèrent au pouvoir des ennemis, et restèrent captifs, près d'Orléans, jusqu'en 524. Au printemps de cette année, Chlodimir fit mettre à mort les trois prisonniers, avant de commencer une nouvelle expédition contre la Bourgogne, gouvernée alors par Godémar, frère et successeur de Sigismond (2). Le nouveau roi se maintint encore quelques années dans les contrées montagneuses, grâce à l'intervention de Théodoric le Grand. Mais dix ans plus tard (534), la Bourgogne fut réunie à l'Austrie

(1) Prétendre que la conversion des Burgondes au catholicisme fut pour ce peuple une cause d'affaiblissement et de ruine, c'est faire preuve d'ignorance crasse ou de mauvaise foi.

(2) Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, l. III, cc. V et VI.

et à la Neustrie, sous la domination des Mérovingiens.

A cette époque l'évêque de Vienne avait cessé de vivre; mais l'année précise de sa mort n'a pas encore été fixée d'une manière certaine. Nous trouvons sur cette question dans les *Prolégomènes* aux œuvres de saint Avite (1), une opinion qui ne nous paraît nullement justifiée. L'auteur de la dissertation croit pouvoir fixer la date de la mort du saint prélat au commencement de l'année 518. Les motifs sur lesquels il s'appuie sont, d'une part, ce fait, que saint Avite n'assista point au concile tenu à Lyon vers la fin de l'année 517, peu après le concile d'Épone, et, d'autre part, le témoignage de l'écrivain anonyme qui, au IX^e ou au X^e siècle, rédigea les *Actes* de notre saint.

Sur le premier de ces motifs nous ferons deux observations. D'abord il n'est pas certain que saint Avite n'assista point au concile de Lyon : nous en avons parlé plus haut. En second lieu, supposé même qu'il n'y ait pas assisté, il ne s'ensuit pas qu'il eût cessé de vivre à cette époque : sa présence n'était nullement nécessaire dans une assemblée, composée de onze ou douze évêques, et qui se réunit dans une métropole indépendante de Vienne. Quant au second motif allégué, il nous semble encore moins concluant que le premier. D'abord on est en droit de suspecter la valeur du témoignage d'un auteur anonyme, postérieur de plusieurs siècles à l'époque où se sont passés les faits qu'il rapporte; or le témoignage anonyme invoqué en faveur de l'opinion que nous combattons ne remonte pas au-delà du X^e siècle (2).

Si maintenant nous examinons le contenu de cette

(1) *Patrologie latine de Migne, t. LIX, p. 193.*

(2) L'auteur des *Prolégomènes* dit lui-même à propos d'un autre point de la question: « *anonymus auctor vita ejusdem Sancti Aviti... qui... scribens sæculo saltem decimo aut serius fortasse, parum auctoritatis sibi conciliare comperitur.* »

pièce (1), nous y découvrons deux faits entièrement inconciliables. L'auteur affirme, d'un côté, que Sigismond ayant été pris et mis à mort par les Francs, saint Avite le pleura amèrement; et d'autre part il dit que ce prélat mourut sous le règne d'Anastase. Or on sait positivement que cet empereur mourut le 10 juillet 518; quant à la mort de Sigismond, personne n'en a reculé la date au-delà de l'année 523. Donc, de deux choses l'une : ou bien l'évêque de Vienne n'est point mort sous le règne d'Anastase, ou bien il n'a pas survécu à Sigismond.

Voici, du reste, une preuve irréfragable que saint Avite survécut à l'empereur grec. Il est constant que les dissensions religieuses qui désolèrent l'Église de Constantinople à la fin du V^e siècle et au commencement du VI^e, furent terminées seulement après la mort d'Anastase, et que son successeur, Justin, signa l'*Acte de Réunion* le 28 mars 519. Or nous possédons une lettre que saint Avite écrivit alors à Jean, patriarche de Constantinople (2). Et notons que la fin du schisme ne put guères être connue en Gaule avant le mois de juillet; car les Légats du pape Hormisdas partis de Constantinople au commencement de mars, n'arrivèrent à Rome que le 19 juin (3).

Il est donc hors de doute que l'évêque de Vienne vivait encore à la fin de l'année 519; ainsi tombe l'opinion suivant laquelle il serait mort au mois de février de l'année précédente.

Nous restons en présence du témoignage d'Adon, l'un des successeurs de saint Avite sur le siège de Vienne. Cet écrivain nous apprend que Sigismond ayant été pris et mis à mort par les Francs, saint Avite le pleura amèrement : *quem postmodum captum et a Francis occisum vehe-*

(1) *Apud Bolland., T. I febr., p. 667 sq.*

(2) *Ep. VII.*

(3) V. Fleury, *Hist. de l'Église*, L. XXXI.

menter doluit (1). Le défenseur de l'opinion que nous avons réfutée plus haut pense que l'on ne doit pas s'en tenir à ce témoignage. Se fondant sur un passage de Grégoire de Tours, il affirme que Sigismond fut pleuré, non point par l'évêque de Vienne, mais par le bienheureux Avite, abbé de Mémin-de-Micy, près d'Orléans. Mais le texte invoqué est loin d'être convaincant. Voici, en substance, ce qu'il contient : Chlodomir voulant mettre à mort ses prisonniers, le bienheureux Avite, abbé de Micy, prêtre fameux en ce temps là, tâcha de l'en détourner; mais le roi dédaigna ses conseils (2). Grégoire de Tours ne parle point des larmes du bienheureux abbé; tenons-nous en donc à ce qu'il rapporte. Le personnage dont il fait mention était abbé d'un monastère voisin d'Orléans, résidence de Chlodomir; c'était un homme important, jouissant d'une haute réputation de sainteté, et, comme le dit l'historien, « un prêtre fameux, » *magnum sacerdotem*; il n'est donc pas étonnant qu'il ait cherché à détourner le roi d'un crime atroce, il devait le faire dans la mesure de ses forces et de son influence. Mais rien n'autorise à conclure que ce fut lui qui pleura amèrement la mort de Sigismond. L'auteur qui écrivit, au VI^e siècle, la biographie de cet abbé ne parle pas même du fait rapporté par Grégoire de Tours (3).

On ne voit pas non plus que ce saint personnage ait eu des rapports avec le roi Burgonde; au contraire, l'évêque de Vienne qui avait converti Sigismond et vivait dans son intimité, avait toutes les raisons de pleurer sa mort.

En tout cas, le fait rapporté par Grégoire de Tours n'infirmé en rien le témoignage d'Adon : les conseils don-

(1) *In Chron. octate sexta*, cité dans la patrol. de Migne, t. LIX, p. 198.

(2) Greg. Turon. *Histor. Franc.*, L. III, c. VI.

(3) *Hist. litt. de la France* par les Religieux de S. Maur, t. III, p. 267.

nés par l'abbé de Micy au roi Chlodimir sont très-compatibles avec les larmes de l'évêque de Vienne.

Il est donc entièrement plausible d'admettre que saint Avite survécut à Sigismond. Mais à quelle époque mourut ce prince? Le bienheureux Marius, évêque d'Avenches, rapporte cet événement à l'année 523. Mais Grégoire de Tours et après lui tous les historiens des Gaules la placent en 524; et cette date peut être considérée comme invariablement fixée (1).

Nous concluons que, Sigismond ayant été mis à mort en 524, avant la seconde expédition de Chlodimir contre la Bourgogne, saint Avite vivait encore vers la fin de cette année. D'un autre côté, comme nous n'avons aucune lettre du saint évêque à Godémar, successeur de Sigismond, nous sommes autorisés à croire qu'il ne vécut pas longtemps sous son règne; et nous regardons le commencement de l'année 525 comme l'époque la plus probable de sa mort. Les Bénédictins indiquent le 5 février de cette année.

C'est en effet le 5 février que l'Église honore la mémoire de notre saint, et que le martyrologe romain mentionne sa naissance éternelle en ces termes : « A Vienne, naissance de saint Avite, évêque et confesseur, dont la foi, l'activité et l'admirable doctrine préservèrent les Gaules des ravages de l'hérésie arienne (2). »

Ces paroles expriment ce qui valut à saint Avite la reconnaissance de la population de la Gaule : le titre le plus glorieux d'Avitus, comme évêque et comme saint, c'est d'avoir repoussé du sol gaulois les doctrines hétérodoxes et surtout l'Arianisme. Il parvint à ce grand résultat

(1) *Aviti operum proleg.*

(2) A Vienne, sa fête se célèbre seulement le 20 août. Voir Butler, *Vies des Saints*.

par un inviolable attachement à la doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres, aussi bien qu'à la personne du souverain juge de la foi dans l'Église; il y parvint par une vigilance qui ne se démentit jamais, et qui lui faisait découvrir et confondre l'esprit de mensonge avant qu'il pût séduire les fidèles; il y parvint encore par la sage discipline qu'il introduisit dans son clergé. N'oublions pas non plus qu'il contribua de tout son pouvoir à la conversion de Clovis, dont les successeurs, les rois très-chrétiens, étaient destinés par la Providence à renverser les puissances hérétiques dans toute l'étendue des Gaules. Saint Avite combattit l'hérésie par ses généreux efforts pour la conversion des Burgondes; il l'attaqua dans ses écrits et dans ses discours, dans ses prédications publiques et dans ses entretiens particuliers; enfin il lui donna le coup de mort, en ramenant au giron de l'Église catholique saint Sigismond et ses enfants.

L'auteur de l'építaphe d'Avitus a donc pu dire en toute vérité :

- « Dissona veridicam inficiunt quæ dogmata legem,
- » Hörtatu, ingenio, monitis, meritisque subegit (1). »

(1) *Aviti oper. proleg.* p. 198.

SECONDE PARTIE

Écrits de Saint Avite.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

TABLEAU ABRÉGÉ DE L'ÉTAT DES LETTRES EN GAULE PENDANT LE V^e SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU VI^e.

La connaissance véritable d'une époque suppose une étude sérieuse, non-seulement des faits ; mais encore des idées, de l'ordre intellectuel et moral. Les événements qui constituent le rôle extérieur d'une société, et qui manifestent sa force d'expansion, sont, pour l'ordinaire, faciles à constater ; mais on a besoin d'une application plus vive et plus soutenue, quand il s'agit d'apprécier un peuple ou un siècle au point de vue des éléments divers dont se compose la civilisation : il faut, pour y parvenir, consulter et comparer de nombreux documents, et réunir une foule de détails, qui semblent, au premier coup d'œil, avoir peu de valeur. Toutefois notre esprit n'est pas content s'il ne pénètre dans cette vie intime des nations, et l'historien qui comprend sa tâche porte ses regards au-delà des faits apparents : ceux-ci, en effet, supposent les idées, qui en déterminent la marche et les résultats généraux. Sans doute l'histoire politique et l'histoire littéraire n'ont pas le même objet, mais elles s'enchaînent, se complètent et s'éclairent mutuellement : les expéditions militaires et les grandes révolutions des États, qui influent

si puissamment sur le progrès et la décadence des lettres, se réfléchissent et trouvent leur explication dans les monuments écrits, où se révèlent, avec le caractère de chaque peuple, ses principes et ses dispositions du moment. On peut donc chercher dans une œuvre littéraire quelconque, non-seulement l'expression du beau, mais encore la civilisation d'un siècle.

Or, il y a des époques dont l'étude présente, sous ce double rapport, un intérêt spécial : ce sont les époques de transition, pendant lesquelles divers éléments sont en lutte. On voit alors d'anciennes idées s'effacer insensiblement, et, par le mouvement continu de l'esprit humain, la civilisation réaliser un progrès ou subir une déchéance passagère, pour se relever ensuite plus forte et plus brillante. Les moments de crise où la barbarie menace d'envahir la société, offrent surtout un spectacle émouvant : l'homme alors sent plus profondément les nobles aspirations de sa nature; les plus dignes représentants de l'intelligence luttent avec un courage admirable contre le flot destructeur. On se réjouit en les voyant s'animer à la vue du danger, recueillir toutes leurs forces pour rester en possession de la vérité qui leur échappe, et s'attacher avec passion à tout ce qu'ils rencontrent dans le domaine du beau. Mais, d'autre part, on éprouve un sentiment de tristesse, ou plutôt de pitié, en s'apercevant que ces esprits distingués, trompés par un faux éclat, exaltent jusqu'aux nues de futiles beautés, et se bercent de folles espérances relativement au sort futur des lettres : les jeux de mots, les rapprochements imprévus, les images incohérentes, les idées excentriques, l'arrangement bizarre des syllabes et des vers, voilà ce qui excite leur puéride ambition; l'illusion laisse peu de place au bon goût bien qu'elle n'aille pas jusqu'à méconnaître les défauts réels d'une littérature dégénérée.

Tel fut le caractère de l'époque où parut saint Avite, époque de transition entre le monde ancien et les peuples modernes. Après avoir jeté une vive lumière pendant plusieurs siècles, la société Gauloise allait se couvrir d'épaisses ténèbres. Néanmoins, si les belles-lettres et le savoir abandonnent alors pour quelque temps la scène publique, l'empire de l'ignorance ne sera pas absolu ; un peu d'attention suffit pour découvrir même au milieu de cette obscure période une activité intellectuelle surprenante. C'est que dans l'ordre des idées, moins encore que dans celui de la nature, les grands changements ne se produisent d'une manière soudaine : la décadence, comme le progrès, est insensible ; la barbarie agrandit lentement son domaine, et lors même qu'elle paraît seule maîtresse du terrain, la cause de la civilisation est loin d'être perdue. La science conserve toujours quelque part un foyer, et quand le génie se retire, il est remplacé par un travail obscur, sans doute, mais opiniâtre et fécond, qui tôt ou tard fera jaillir la lumière. Aussi l'on se tromperait gravement en pensant que les siècles barbares n'eurent aucun commerce avec l'antiquité : la marche de l'esprit humain ne fut pas alors arrêtée, mais seulement ralentie, et la chaîne des traditions littéraires, qui semblent d'abord avoir disparu au milieu du bouleversement général, ne se brisa jamais.

Au cinquième siècle, le Paganisme était mort, ou du moins ce culte, dans lequel on n'avait plus de foi sincère, était incapable de fournir aucune inspiration élevée : on travailla désormais sous l'empire des sublimes idées du Christianisme. Cependant il resta quelque chose de la société païenne, et cela devait être : car, à côté d'éléments impurs, destinés à périr, il y avait au fond de cette société, dans sa religion comme dans son droit et sa littérature, quelque chose de vrai, de grand, de noble et

d'impérissable (1). Il y a, dans les arts et dans la littérature des principes immuables, parce qu'ils sont fondés sur la nature même de l'homme; des règles qui président à la composition de tous les chefs-d'œuvre, qui ne sont propres à aucune nation, et ne dépendent ni des mœurs ni des convictions religieuses; et nous devons avouer, en ce sens, que les lumières anciennes ont traversé tous les siècles, et que le moyen-âge nous a transmis, par l'intermédiaire de l'Église, les préceptes de l'art et les modèles des véritables beautés littéraires.

Grâce aux écoles fondées par les Romains dans la Narbonnaise, les Gaulois avaient vu fleurir sur le sol de leur patrie la langue et la littérature latines, et s'étaient acquis, en peu d'années, une réputation sans égale dans la culture de l'éloquence et de la poésie. La capitale du monde admirait leurs écrits et ne se lassait point d'entendre leurs leçons : c'est que réellement, pour les artifices du style, pour la beauté de l'élocution, les rhéteurs et les écrivains Gaulois faisaient preuve d'une étonnante habileté. On doit même noter que, pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, la langue latine conserva, dans les principales villes de la Gaule, une pureté et une élégance qu'elle n'avait plus dans la patrie de Virgile et de Cicéron. Mais, dans les productions de cette époque, la valeur du fond n'est pas en rapport avec la forme : la cadence des vers, le luxe des épithètes, l'harmonie des périodes n'empêchent pas d'apercevoir la futilité des sujets, le défaut de vie et un déplorable esprit de servilité. Le paganisme en dissolution était incapable d'inspirer aucune grande pensée, aucun sentiment généreux; le Christianisme seul pouvait relever l'intelligence et le cœur de l'homme, et préparer ainsi des œuvres d'une importance réelle.

(1) V. Ozanam, *La civilis. au V^e siècle*, Leçon V^e, svv.

La féconde influence de cette religion divine fit bientôt éclore dans tout l'Occident une littérature nouvelle, en rapport avec les idées et les besoins de la société. La Gaule en particulier fut illustrée, par une foule d'écrivains chrétiens; en face des grammairiens et des brillants rhéteurs qui furent les derniers partisans lettrés de l'ancien culte, se levèrent des orateurs, des philosophes et des poètes, qui consacrèrent leurs discours et leurs écrits aux véritables intérêts de l'humanité régénérée. Au V^e siècle la vieille société romaine, malgré ses nombreux moyens d'instruction, aura perdu toute vigueur intellectuelle (1).

Nous devons cependant faire ici une réserve en faveur d'un poète païen, très-remarquable, qui parut à cette époque dans la Gaule; ce fut Rutilius Numatianus. Né, suivant l'opinion la plus probable, à Poitiers, dans les dernières années du quatrième siècle, il habita longtemps Rome où il occupa la charge de préfet. Vers 420 il revint en Gaule, et écrivit sur son voyage un petit poème en vers élégiaques, intitulé *Itinerarium* ou *De Reditu*. Les fragments que nous possédons sont curieux par les descriptions de lieux, les tableaux de mœurs et les traits historiques; on y admire l'élégance presque continue de la diction, une heureuse facilité dans le récit, l'abondance

(1) En comparant l'état intellectuel des deux sociétés qui se trouvaient alors dans la Gaule, M. Guizot s'exprime ainsi: « Les écrivains chrétiens s'adressent en même temps aux plus grands intérêts de la pensée et de la vie; ils sont actifs et puissants dans le domaine de l'intelligence et dans celui de la réalité; leur activité est rationnelle et leur philosophie populaire; ils traitent des choses qui remuent les âmes au fond de la solitude, et les peuples au milieu des cités. La littérature civile, au contraire, est étrangère aux questions et de principe et de circonstance, aux besoins moraux et aux sentiments familiers des masses; c'est une littérature de convention et de luxe, de coterie et d'école, vouée uniquement, par la nature même des sujets dont elle s'occupe, aux menus plaisirs des gens d'esprit et des grands seigneurs. » *V. l'Hist. de la civil. en France*, T. I, leç. IV^e, p. 117.

et la variété des images. Mais ce qui mérite surtout de fixer l'attention, c'est la verve de l'auteur, c'est l'enthousiasme religieux avec lequel il s'est parfois exprimé : il est plein de confiance dans l'avenir de la vieille Rome, que déjà les Barbares ont saccagée; les adieux qu'il adresse à cette reine du monde sont inspirés par un ardent patriotisme. Néanmoins il ne montre pas toujours une foi bien ferme aux anciens dogmes : il laisse percer dans quelques vers une tendance au rationalisme et au scepticisme. Il est du reste l'ennemi déclaré des juifs et des chrétiens, et surtout des moines, contre lesquels il lance des sarcasmes tout à fait semblables à ceux de Voltaire.

Tel fut le dernier écrivain païen de la Gaule, type complet de ces Romains retardataires qui, au cinquième siècle, semblaient ignorer ce qui se passait autour d'eux. Rutilius pense que Rome est invincible et éternelle, la veille du jour où cette ville doit périr; il attend la restauration du paganisme, quand ce culte s'abîme et qu'une religion nouvelle domine la société et la littérature (1).

En effet la littérature chrétienne, parvenue, dans le courant du quatrième siècle, à l'apogée de sa splendeur, montre encore, pendant la première moitié du cinquième, une force et une fécondité complètement étrangères au génie païen. Où se trouvait donc le principe d'un contraste si frappant? Évidemment, dans le fond des ouvrages, dans la différence des idées; car, pour la forme, elle était à peu près la même des deux côtés : les chrétiens aussi bien que les païens cherchaient à imiter le style des écrivains du siècle d'Auguste, et, tout en restant loin de leurs modèles, mettaient à profit les leçons des rhéteurs.

(1) Voir, sur le poète Rutilius, l'*Hist. litt. de la France*, par les Bénédictins, tome II, p. 70, svv.; Ampère, *Hist. litt. de la France*, tome II, c. XVIII; Collombet, *Hist. civile et relig. des lettres latines, au IV^e et au V^e siècle*, chap. IV^e, p. 109, svv. Lyon, Périsse Frères, 1839.

Il faut bien remarquer ici que les écoles civiles de la Gaule subsistèrent longtemps après l'avènement du Christianisme, et même après les invasions barbares. Au cinquième siècle les principales villes possédaient encore de ces établissements publics, où l'on enseignait la grammaire, la rhétorique, en un mot toutes les sciences des Romains. Sans doute, les temps étaient bien changés : autrefois la Gaule était pour les pays voisins un foyer d'éloquence (1); au quatrième siècle Ausone pouvait encore dire, en parlant de la Gaule septentrionale :

Æmula te Latiaë decorat facundia linguæ (2).

Aujourd'hui les écoles sont en pleine décadence : les professeurs de talent deviennent rares, la sécheresse et la futilité de l'enseignement augmentent chaque jour; et les jeunes Gaulois, qui naguères eussent dédaigné les leçons de maîtres étrangers, sont maintenant forcés de s'expatrier pour achever leur éducation; ils fréquentent surtout les écoles de Rome pour se perfectionner dans l'éloquence. Mais du moins le goût de la science persévère, on est encore sensible aux plaisirs de l'esprit, et l'on travaille avec ardeur.

L'activité intellectuelle de cette époque se révèle particulièrement, au sein de la société chrétienne, dans les correspondances littéraires que la Gaule entretient avec les hommes les plus distingués de l'Occident et de l'Orient. Saint Jérôme à Bethléem, saint Augustin à Hippone, saint Paulin à Nole, étaient pour l'Église latine des oracles auxquels on s'adressait en toute occasion; on voit de simples fidèles, et même des femmes, consulter ces docteurs sur des questions d'Écriture sainte, de philosophie et de

(1) *Gallia caudidos docuit facunda Britannos, Juven. Sat. XV, vers 111.*

(2) *Ausonii Idyl. X, v. 585.*

morale (1). L'influence de ces trois génies sur l'Église des Gaules fut immense : leurs *Traité*s et leurs *Lettres*, où sont exposés avec autant de clarté que de force les dogmes catholiques, les principes d'une saine philosophie et d'une morale pure, contribuèrent puissamment à développer le goût de la méditation et des études sérieuses, et à propager la science véritable.

Celle-ci ne tarda pas à se produire sous la plume des apologistes chrétiens, dans les controverses excitées par les hérésies, surtout par le Pélagianisme. Déjà saint Hilaire de Poitiers avait publié, en faveur de la foi catholique, des ouvrages lumineux et pleins de verve. Marchant sur les traces de cet illustre champion, saint Prosper d'Aquitaine confondit les ennemis de la grâce dans le poème *Contre les ingrats*, qui réunit l'exactitude théologique à la beauté de la forme et à l'élévation des pensées et des sentiments (2). Plus tard saint Vincent de Lérins, dans son *Avertissement (Commonitorium)*, exposera les bases de l'orthodoxie, tout en résumant avec une admirable exactitude les grandes questions résolues dans l'Église après de longs débats. D'un autre côté Mamert Claudien, frère de l'évêque saint Mamert, expliquait la nature de l'âme dans un traité remarquable par la force du raisonnement, par l'élévation et la profondeur des pensées, quelquefois même par une véritable éloquence.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les écrivains chrétiens qui composèrent à cette époque des ouvrages recommandables soit par les idées, soit par le style. Nous devons cependant citer encore quelques poètes. En premier

(1) Voir l'*Hist. litt. de la France*, par les Bénédictins, tom. II, Introd. nos V-VIII. — Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. I, leçon IV^e, p. 106, svv.

(2) « C'est l'un des plus heureux essais de poésie philosophique qui aient été tentés au sein du christianisme. » Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. I, leçon IV^e, p. 116.

lieu se présente saint Paulin de Nole, disciple favori du célèbre Ausone. Il naquit à Bordeaux, en 353, d'une famille noble et opulente. Doué de talents extraordinaires, il parvint bientôt aux premières dignités; mais il ne tarda pas à renoncer aux honneurs, aux plaisirs et aux richesses, pour se livrer avec Therasia, son épouse, à la pratique des bonnes œuvres et des vertus chrétiennes. Après avoir passé quatre années en Espagne, dans l'étude et la prière, il se retira dans la Campanie, où l'attirait sa tendre dévotion à saint Félix de Nole : il devint évêque de cette ville et y mourut en 431. Ses *Épîtres*, au nombre de cinquante, sont adressées aux personnages les plus importants de l'époque; elles se distinguent, en général par l'élevation des pensées et la délicatesse des sentiments, par une éloquence douce et persuasive qui a sa source dans l'heureuse nature de l'auteur, ainsi que dans la ferveur de sa foi et la tendresse mélancolique de sa piété. Ses *Chants* en l'honneur de saint Félix, et quelques autres poésies, ne manquent pas d'inspiration lyrique; on y trouve, d'ailleurs, une pureté de langage, et une facilité de versification qui prouvent que Paulin avait beaucoup étudié les chefs-d'œuvre de la littérature latine. Presque toujours il évite la recherche et l'enflure qui dominent son siècle, et auxquelles déjà Ausone avait tant de fois sacrifié.

Un ami de l'évêque de Nole, Severus Sanctus Endelechius, originaire aussi de l'Aquitaine, a laissé un petit poème, en strophes choriambiques, intitulé *De mortibus boum*. Ce dialogue bucolique, dans lequel se trouve décrite une épizootie qui exerça ses ravages dans une grande partie de l'Europe en 409, est vraiment remarquable par la simplicité et la grâce du style; c'est du reste un document curieux à lire, comme genre particulier de littérature choisi par un rhéteur converti pour propager la foi chrétienne.

Saint Hilaire, évêque d'Arles, écrivit sur les premiers chapitres de la Genèse un commentaire versifié, qui a du mérite au point de vue de la pureté du langage. Vers la même époque, un simple laïque, Claudius-Marius-Victor, traitait le même sujet avec plus d'étendue, et adressait une leçon à ses contemporains dans un dialogue moral (*Epistola ad Salmonem*), qui tient tout à la fois de l'homélie et de la satire.

Sous le titre d'*Avertissement aux fidèles (Commonitorium fidelibus)*, saint Orient, évêque d'Auch, composa un poème élégiaque, en deux livres, contenant l'abrégé de la morale chrétienne. « Le ton du poète est toujours noble et élevé; son style est plein d'onction et de simplicité.... Il y a peu d'ouvrages qui soient aussi dignes que ce poème d'être mis entre les mains de la jeunesse, tant à cause de son mérite littéraire, qu'à cause des conseils qu'il renferme (1). »

La *Vie de saint Martin*, en six livres, écrite par Paulin de Périgueux (2), se distingue par une diction élégante et une poésie harmonieuse. C'est, du reste, un ouvrage précieux pour la connaissance du cinquième siècle : on y trouve des détails intéressants sur les mœurs des chrétiens et des barbares.

Un autre Paulin, petit-fils d'Ausone, et surnommé le *Pénitent*, nous a laissé dans son *Eucharisticon* une confession des plus curieuses : c'est le récit d'une vie longue et agitée, à la fin de laquelle l'auteur, frappé par la mauvaise fortune, revint de ses égarements, et trouva la paix au sein de la religion chrétienne. Cet ouvrage est

(1) *V. Carmina e poetis Christianis excerpta*, recueil publié par M. Félix Clément (Paris, Gaume, 1854). Ces *Extraits* sont accompagnés de notes et de courtes notices biographiques.

(2) Auparavant le même sujet avait été traité par un disciple de Saint Martin, Sulpice Sévère, connu aussi par une *Histoire sacrée*, qui est l'un des premiers essais d'histoire ecclésiastique tentés en Occident.

très-faible au point de vue de la forme; « son grand mérite, dit M. Ampère, est de mettre sous les yeux le tableau d'une destinée agitée, errante, et dont beaucoup de circonstances doivent avoir été communes à bien des destinées contemporaines. Suivre Paulin à travers sa longue carrière, c'est vivre une vie d'homme au milieu des orages du cinquième siècle (1). »

A la mort de ce poète (vers 470), les grandes invasions germaniques avaient eu lieu, le triomphe de la barbarie était un fait accompli. Cet événement, qui produisit dans le monde une révolution si complète et laissa dans les esprits une impression si profonde, donna naissance à des ouvrages d'un genre particulier. Les païens, forcés d'avouer la déchéance totale de Rome, accusaient l'impuissance et l'incurie du Dieu des chrétiens; parmi ces derniers eux-mêmes plusieurs, à la vue des calamités qui affligeaient l'empire, laissaient échapper des plaintes amères contre la Providence : or, dans ces conjonctures, il y eut des hommes qui, à l'exemple de saint Augustin, prirent la plume pour justifier les voies divines. Nous devons signaler d'abord un poème *Sur la Providence divine*, que l'on a parfois attribué, mais faussement, à saint Prosper d'Aquitaine. L'auteur, quel qu'il soit, avait eu à souffrir, comme ses concitoyens, des ravages exercés dans la Gaule par les Goths, à la fin de l'année 406; il avait même été entraîné en captivité par ces Barbares. Mais il donna l'exemple de la résignation chrétienne, et, vers 416, il publia son poème, dans lequel il repousse par de solides arguments, avec certaine éloquence, et dans un style qui ne manque ni de simplicité ni de grâce, les accusations dirigées contre la Providence.

Quelques années plus tard (455), Rome avait été sac-

(1) *Hist. litt. de la France*, t. II, p. 167.

cagée, l'empire était perdu sans ressource : les païens redoublaient leurs blasphèmes, et les mauvais chrétiens, leurs plaintes sacrilèges. Alors Salvien, qui, chassé par les Francs du Nord de la Gaule, s'était réfugié à Marseille, écrivit une magnifique apologie de la Providence. Dans son ouvrage capital, intitulé *De Gubernatione Dei* ou *De Providentia Divina*, il montre que, au V^e siècle, Dieu veillait, comme toujours, sur les destinées des individus et des États, et que, si l'empire était flagellé, c'était en expiation de ses crimes. Il peint sous les couleurs les plus fortes, d'un côté la profonde corruption qui avait gangréné toutes les classes de la société ancienne, de l'autre, les mœurs et la marche désastreuse des Barbares. Il représente ces derniers comme supérieurs aux Romains sous le rapport moral, et, par suite, il trouve en eux les dignes instruments des vengeances divines. Les lugubres tableaux et les sévères leçons qui remplissent l'ouvrage ont fait surnommer l'auteur le Jérémie du cinquième siècle : on pourrait, avec non moins de justesse, le comparer à Bridaine pour la fougue et la rudesse de son éloquence.

Les invasions des Germains, qui avaient inspiré à Salvien une éloquence parfois sublime, et qui apportaient, pour l'avenir, des principes régénérateurs de la société, ne produisirent d'abord sur la civilisation que des effets désastreux : elles furent la cause immédiate et véritable de la chute des lettres en Occident. Au milieu du fracas des armes et du bouleversement universel, les études sérieuses devinrent presque impossibles ; le pillage, l'incendie, les massacres, toutes les scènes désolantes qui se renouvelaient chaque jour sur le sol de la Gaule ne permettaient guères de s'occuper de littérature : un découragement profond s'empara de la plupart des esprits. D'ailleurs la perte des bibliothèques et la destruction d'un grand nombre d'écoles qui avaient fleuri jusqu'alors, privèrent l'enseignement de ses principales ressources.

Il faut observer aussi que les Germains, et surtout leurs chefs, qui s'occupaient continuellement de la guerre et de la chasse, communiquèrent peu à peu leurs goûts à la population gallo-romaine, et même, comme nous l'avons dit, à plusieurs membres du clergé catholique, dans les différentes provinces où ils s'étaient fixés (1). Cette influence ne pouvait manquer de nuire à la littérature, et surtout à la science théologique; aussi devons-nous avouer que saint Avite, en réprimant par les décrets du concile d'Épaone la dissipation des clercs, servit en même temps la cause de l'Église et celle de l'intelligence.

Si l'on compare entre elles les diverses tribus qui s'étaient partagé la Gaule, on reconnaîtra que les Francs étaient la plus énergique et la plus belliqueuse, mais aussi la plus rude et la plus barbare; c'est chez eux qu'il faut chercher le type complet du dédain pour la culture de l'esprit. Mais ils s'adouciront insensiblement sous la main de l'Église, et finiront par se placer au sommet de la civilisation occidentale. D'ailleurs, même avant leur conversion, ils accordaient une liberté pleine et entière à la religion catholique, véritable principe de la vie et des lumières pour la société.

Loin d'imiter cette sage modération, les Westgoths, qui étaient ariens, nourrissaient une haine profonde pour la foi orthodoxe; et leur intolérance cruelle causa la décadence des lettres et de la science dans la Gaule méridionale. Euric, leur chef, persécuta l'Église avec un acharnement digne des empereurs païens : après avoir pillé les temples et renversé les autels, il fit mettre à mort plusieurs évêques et empêcha de leur donner des successeurs (2). Cette dernière mesure eut pour effets la chute

(1) V. plus haut p. 56. — (2) V. dans la *Revue des deux Mondes*, livr. du 1^{er} Sept. 1837, un article de M. Amédée Thierry sur les *Derniers temps de l'empire d'Occident*, pag. 38, sv.

des écoles épiscopales, qui favorisa l'ignorance de la foi chrétienne et l'oubli des sciences ecclésiastiques. Le sort des lettres humaines ne fut pas plus heureux : les Westgoths toléraient à peine les écoles publiques dans leurs États; Sidoine Apollinaire nous apprend même que sous leur domination il était impossible d'aller étudier dans les pays étrangers. En s'adressant à un jeune homme nommé Bourguignon (1), il parle des brillants succès que celui-ci pourrait obtenir dans les établissements de Rome, puis il ajoute : « Voilà ce que vous obtiendriez assurément, si » les conditions de la paix et l'état de notre pays vous » permettaient d'aller vous instruire là-bas dans la compagnie de la jeunesse sénatorienne (2). »

Les Burgondes, tels que nous les trouvons après 413, étaient moins rudes que les Francs; ils se montraient aussi moins cruels que les Westgoths envers les vaincus, et plus tolérants à l'égard de la religion catholique. Ils cultivèrent bientôt eux-mêmes les lettres latines, et laissèrent subsister des écoles publiques à Vienne et à Lyon (3). Mais l'enseignement, quelque bon qu'il soit, ne peut jamais remplacer les facultés naturelles; le goût et l'inspiration, qui faisaient alors défaut, ne sont point donnés avec les préceptes de la rhétorique. Aussi dans les États des Burgondes, comme dans ceux des Westgoths, la décadence intellectuelle allait toujours en augmentant.

Ses progrès devinrent surtout rapides après la chute de l'empire d'Occident (476). A cette époque les charges et

(1) Ce jeune homme habitait Clermont, tombé au pouvoir des Westgoths vers 475.

(2) Quod procul dubio consequere, si pacis locique conditio permitteret ut illic senatoriæ juventutis contubernio mixtus erudirere. — Sidon. L. IX, ep. 14.

(3) Le roi Gondebaud, non seulement parlait le latin, mais comprenait même le grec. — Aviti *ep.* I et III.

les honneurs auxquels la science et les talents de l'esprit avaient servi jusqu'alors d'acheminement, furent supprimés ou donnés comme récompenses à des hommes de guerre. Ce changement exerça une fâcheuse influence sur les études profanes. « L'irruption des Barbares, disent les » Bénédictins, causa la ruine entière de l'empire; la ruine » de l'empire entraîna avec elle l'émulation que l'on avait » à cultiver les sciences; ce défaut d'émulation causa la » négligence et le mépris pour les lettres; cette négligence » et ce mépris conduisirent à l'oisiveté et à la paresse; » l'oisiveté et la paresse jetèrent dans l'ignorance (1). »

L'abattement et le dégoût profond qui s'étaient emparés des intelligences engendrèrent le manque de critique dans l'histoire et d'exactitude dans l'exposé de la doctrine chrétienne; par suite, on vit la superstition pénétrer jusque dans le sanctuaire. Non-seulement on négligeait la science, mais elle était presque un objet d'horreur. Cependant ceux qui se mêlaient d'écrire prétendaient, plus que jamais on ne l'avait fait, à l'élégance de la forme; mais en cherchant à polir et à orner le discours, ils n'arrivaient le plus souvent qu'à enchaîner des phrases contournées et inintelligibles : leurs ouvrages, pleins d'idées fausses ou étranges, étaient, en général, composés dans un style raboteux et obscur; une affectation pédantesque avait pris la place du naturel et de la vérité.

Le latin, jadis si répandu et si florissant dans la Gaule, était bien déchu depuis le troisième siècle; il s'altérait de plus en plus par le mélange avec les idiomes barbares. Le langage de la poésie, qui, par sa nature, est plus savant et demande un choix de termes et d'images plus relevés, conservait encore une grande partie de sa pureté primitive; mais par là même il était devenu presque

(1) *Hist. litt. de la France*, t. III, introd. n° LI.

inintelligible pour le peuple. Voilà ce qui fit renoncer l'évêque de Vienne, sur la fin de sa carrière, à composer encore des poèmes. « Il ne convient pas, dit-il, que je » m'arrête à écrire dans le langage mesuré, que peu de » gens comprennent : *Nec in eo immorari quod paucis » intelligentibus mensuram syllabarum servando canat* (1). » Écoutons encore Sidoine Apollinaire. Dans une petite pièce, adressée à Catullinus, il se moque d'une manière très-piquante de la grossièreté des Burgondes, et se plaint de ne pouvoir écrire un épithalame, parce que « se trou- » vant parmi les hordes chevelues, il est forcé d'entendre » le langage des Germains... Veux-tu, continue-t-il, veux-tu » que je te dise ce qui brise ma lyre poétique? Mise en » fuite par les archets barbares, Thalie dédaigne les vers » qui ont six pieds, depuis qu'elle voit des protecteurs » qui en ont sept (2)! »

Quant à la prose, elle était défigurée par une foule de termes et de constructions barbares; le latin n'était pas mort, mais, pour le parler et l'écrire avec certaine pureté, il fallait en faire l'objet d'une étude spéciale. Parmi les causes qui contribuèrent à en perpétuer l'usage dans les relations sociales et la culture particulière dans une classe nombreuse de la société, on doit signaler la coutume qu'avaient les rois Germains de publier en latin les lois et les décisions des tribunaux (3). Mais le principal mérite

(1) *Aviti poem. VI, prolog.*

(2) Inter crinigeras situm catervas,
Et germanica verba sustinentem
.....
Vis dicam tibi quid poema frangat?
Ex hoc barbaricis abacta plectris
Spernit senipedem stylum Thalia,
Ex quo septipedes videt patronos. — Sidon. *Carm. XII.*

(3) Rappelons-nous que la plupart de ces princes avaient accordé à la population gauloise une législation particulière, fondée sur l'ancien droit romain.

sous ce rapport appartient à l'Église, qui conserva le latin dans son enseignement et dans sa liturgie, et décida par là beaucoup de chrétiens à l'étudier, sinon pour le parler, du moins pour le comprendre (1). D'ailleurs il y avait dans l'Église des hommes qui devaient être familiers avec la langue des Jérôme, des Augustin et des autres docteurs de l'Occident : nous voulons dire les ecclésiastiques et les moines, qui, voués à l'étude par position, étaient alors les principaux, sinon les seuls représentants de la science.

Par une conséquence toute naturelle, ils étaient aussi, à peu d'exceptions près, les seuls écrivains de cette époque. A ce titre, ils paraissent avoir été en butte aux critiques les plus amères; on peut généraliser ce qu'affirme Sidoine Apollinaire en parlant spécialement des ouvrages historiques : « Voilà ce qui nous arrive, dit-il, à » nous ecclésiastiques; toujours exposés à la dent veni- » mense d'hommes jaloux et hargneux, nous passons pour » insensés si nous écrivons simplement, pour présomp- » tueux si nous écrivons avec soin (2). »

Le gouvernement de l'Église des Gaules se trouvait à cette époque entre les mains de pontifes également distingués par leurs vertus, leurs talents et leurs connaissances. La renommée dont ils jouissaient dans les contrées

(1) La traduction de la Bible en latin, par Saint Jérôme, eut pour effet d'élargir et de fortifier cette langue, en y faisant pénétrer la hardiesse du symbolisme Oriental et la richesse de la métaphysique grecque. Ces deux éléments, combinés avec le génie positif des Romains, caractérisent *le latin religieux*, qui devait produire nos langues modernes, et dont l'Église avait trouvé la base, non pas dans les écrits de Cicéron et de Virgile. mais dans la bouche du peuple, déjà demi-barbare. Voyez Ozanam, *Civilté au V^e siècle*, t. II, leç. XV^e.

(2) Sed tunc ista proveniunt, clericis si aliquid dictetur auctoribus, qui colubrinis oblatratorum molaribus fixi, si quid simpliciter edamus, insani; si quid exacte, vocamur præsumptiosi.—Sidon. *lib. IV, ep. 22*.

voisines faisait dire au poète Arator, originaire du Nord de l'Italie :

« Sunt quia Pontifices in religione magistri
» Gallia quos multos dat studiosa bonos (1). »

Or, en propageant les sublimes doctrines du Christianisme ils opposèrent une digue au torrent de la barbarie. Il est vrai qu'ils furent impuissants à ranimer les sciences et les lettres, mais au moins celles-ci trouvèrent dans leurs écrits *une honnête sépulture* (2).

Un moyen qui servit plus que les écrits et les discours à sauver la civilisation, ce furent les écoles attachées à chaque évêché, véritables séminaires, où l'on enseignait les sciences sacrées et profanes. Ces établissements, aussi anciens que la liberté de l'Église, devinrent l'un des principaux refuges des lettres après la chute des écoles civiles.

D'un autre côté les monastères qui, pendant le cinquième siècle, s'élevèrent dans toutes les parties de la Gaule (3), étaient autant de pépinières de saints et de savants. En effet, non-seulement on donnait dans chacune de ces maisons une instruction particulière à ceux qui se destinaient à la vie religieuse, mais on y enseignait encore à la jeunesse gauloise les diverses branches des connaissances humaines. Les moines eux-mêmes devaient employer une partie de leur temps à la lecture; bien plus, au sixième siècle les travaux agricoles, dont les anciennes règles faisaient une obligation, furent remplacés par le soin de multiplier les manuscrits (4). Ces hommes retirés

(1) Arator, *Epist. ad Parthenium*, inter *opera varia Sirmondi*, t. I, pag. 1148. Venetiis, 1728.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. II, introd. n° LVI.

(3) *Ibidem*, n° LVII svv.

(4) « Dans les monastères de filles même, l'étude tenait assez de place; celui que saint Césaire avait fondé à Arles réunissait, au commencement du VI^e siècle, deux cents religieuses, la plupart occupées

du monde, et qu'on a si souvent et si injustement accusés d'oisiveté, menaient donc une vie très-active; et c'est nous qui en profitons. Grâce à leur patience, nous possédons les admirables écrits des Pères grecs et latins, et ces monuments de l'antiquité païenne qui furent accueillis au seizième siècle avec un enthousiasme excessif, mais qui resteront toujours les modèles du bon goût et des véritables beautés littéraires. C'est dans la compagnie de ces hommes que se retira l'intelligence humaine, bannie, pour ainsi dire, de la vie publique : c'est là qu'elle préparait, dans le silence et l'obscurité, la renaissance littéraire qui signala le règne de Charlemagne (1).

Cependant, au commencement du VI^e siècle, il restait encore, à côté des monastères et des écoles épiscopales, quelques établissements civils. « Avant l'avènement des » Barbares, dit M. Ampère, il y avait en Gaule deux » foyers de culture, l'un au midi, et l'autre au nord. Au » premier appartenaient Marseille, Bordeaux, Toulouse; » à l'autre, Autun et Trèves. Ce dernier, atteint par le » voisinage de la barbarie a presque entièrement dis- » paru; l'autre subsiste encore pendant toute la durée du » V^e siècle et une partie du VI^e. Les populations qui ont » fait la conquête de cette portion de la Gaule sont, » nous l'avons vu, moins farouches, et la culture gréco- » romaine y a jeté de plus profondes racines. Arles, dans » l'empire des Goths, Vienne et Lyon dans celui des Bur-

à copier des livres, soit des ouvrages religieux, soit peut-être même quelques ouvrages des anciens. » — Guizot, *Hist. de la Civilisation en France*, t. II, 16^e leçon, p. 4. Paris, Didier, 1855.

(1) « On peut le dire sans exagération : l'esprit humain proscrit, battu de la tourmente, se réfugia dans l'asile des églises et des monastères; il embrassa en suppliant les autels, pour vivre sous leur abri et à leur service, jusqu'à ce que des temps meilleurs lui permissent de repa- raitre dans le monde et de respirer en plein air. » — Guizot, *ouvrage cité*, t. I, leçon IV^e, p. 123.

» gondes; Clermont également soumis aux Goths, jette-
» ront encore quelque éclat. Lyon est appelé par Sidoine
» Apollinaire le *gymnase du monde*, de ce côté de la mer.
» Il dit aussi que la science a fixé sa demeure à Lyon.
» A Vienne est un rhéteur nommé Sapaude; à Cler-
» mont, un autre rhéteur nommé Félix vivait encore au
» commencement du VI^e siècle;... Cette culture latine,
» encore brillante dans les écoles d'Arles, de Vienne, de
» Clermont, produira les derniers représentants illustres
» du christianisme gaulois : saint Avite, évêque de Vienne,
» saint Césaire, évêque d'Arles; Ennodius, né à Arles;
» et qui fut évêque de Pavie; enfin, Sidoine Apollinaire,
» qui mourut évêque de Clermont (1). » Consacrons quel-
» ques lignes aux trois contemporains de l'évêque de Vienne.

Caius Sollius Apollinaris Sidonius, né à Lyon, en 430, d'une famille illustre, alliée à celle de saint Avite, reçut l'éducation brillante, mais un peu frivole, commune aux grands seigneurs de cette époque. Il mena d'abord une vie très-légère, poursuivant avec ardeur les gloires et les divertissements du monde; la noblesse et la bonté de son âme, ainsi que la finesse et l'enjouement de son esprit, lui valurent partout l'accueil le plus flatteur; les dignités séculières, les applaudissements des lettrés, tout concourait à satisfaire ses désirs. Néanmoins cet homme, à qui rien ne semblait manquer, changea tout à coup sa manière de vivre : en 374 il fut élevé, malgré lui, sur le siège épiscopal de Clermont, et ne songea désormais qu'à pratiquer les vertus chrétiennes et à remplir fidèlement les devoirs de son saint ministère. Jusqu'à sa mort, arrivée en 488, il se dévoua complètement au bien temporel et spirituel du peuple qui lui était confié.

Sidoine a laissé des *Lettres* et des *Poésies*. Celles-ci fu-

(1) *Hist. litt. de la France avant le XII^e siècle*, tom. II, pag. 192.

rent publiées, du moins pour la plupart, avant l'épiscopat de l'auteur, et l'on s'en aperçoit aux idées profanes, païennes même, que l'on y rencontre : le recueil contient très-peu de morceaux véritablement chrétiens. Les poèmes les plus étendus sont les trois *Panegyriques* prononcés devant les empereurs Avitus, Majorien et Anthémius ; le cadre de ces compositions est entièrement mythologique et allégorique ; on peut les comparer, sous ce rapport, aux ouvrages du même genre écrits par Claudien, que Sidoine avait pris pour modèle. Viennent ensuite des *Carmina*, de petites pièces roulant sur divers sujets, et dont plusieurs sont des *impromptu* plus ou moins préparés ; on y trouve de la verve, de l'imagination, parfois de la chaleur, toujours de l'esprit, mais toute cette poésie est frivole pour le fond, tourmentée dans la forme. Sidoine cherche ici à imiter Stace ; et, s'il montre autant de grâce et de facilité que l'auteur des *Sylves*, il sacrifie comme lui à l'épithète, et n'a pas moins de subtilité et d'exagération.

Les *Lettres* de l'évêque de Clermont, divisées en neuf livres, s'adressent aux personnages les plus importants de l'époque. On peut dire, en général, que le style en est obscur et difficile : l'auteur reproduit ici quelques-unes des qualités et tous les défauts de Pline le Jeune et de Symmaque ses modèles. Mais, d'autre part, ces *Lettres* présentent le plus haut intérêt pour l'histoire : elles sont le tableau vivant de l'état social, politique et littéraire du V^e siècle.

Sidoine, que ses contemporains proclamèrent l'arbitre souverain du bon goût, fit réellement preuve de talents extraordinaires ; mais les subtilités, les jeux de mots, la recherche et l'obscurité qui déparent ses œuvres, nous empêcheront toujours de le considérer soit comme le meilleur poète, soit comme l'écrivain le plus habile de son époque.

Les défauts que nous venons de signaler caractérisent également les écrits d'Ennodius. Magnus Félix Ennodius

naquit à Arles (473), mais fut élevé à Milan, où il s'occupa beaucoup de rhétorique et de poésie. Il vint ensuite habiter Pavie et fut promu au diaconat par saint Épiphané. Élevé lui-même sur le siège épiscopal de cette ville (510 ou 511), il joua un rôle important dans les affaires politiques et religieuses de cette époque, et mourut en 521. Il nous apprend les principaux détails de sa jeunesse dans un ouvrage en prose qui ressemble, quant au fond, à l'*Eucharisticon* de Paulin le Pénitent, et qu'on a publié sous le même titre. On y voit que jusqu'à l'âge de vingt ans il s'était conduit d'une manière assez peu chrétienne; mais depuis son entrée dans les saints ordres il mena une vie nouvelle, et abandonna les études profanes, pour s'appliquer aux sciences ecclésiastiques. Malgré ce changement, il lui échappa encore dans ce qu'il écrivit plus tard bien des légèretés, bien des traits qui ne sont pas de nature à honorer la plume d'un évêque.

Ennodius nous a laissé un recueil de poésies, parmi lesquelles se trouvent quelques hymnes religieuses qui ne manquent pas d'inspiration. Ses œuvres en prose : ses *Lettres*, son *Panegyrique de Théodoric*, sa *Vie de saint Épiphané*, son *Apologie du Pape Symmaque*, etc., accusent un goût prononcé pour la recherche, les allusions mythologiques, et la vaine érudition dont les rhéteurs se plaisaient alors à faire étalage. La rudesse et l'obscurité du style y sont quelquefois poussées jusqu'à la barbarie (1). Du reste, il faut compter ces écrits parmi les monuments les plus intéressants pour l'histoire du cinquième et du sixième siècle.

A la même époque vécut un illustre pontife qui, à la

(1) Quant à sa manière d'écrire, le Cardinal Bona la caractérise assez bien en deux mots. Saint Ennode, dit-il, est sentencieux mais difficile à entendre : *Sententiis abundans, eloquio intricatus.* — *Hist. litt. de la France*, par les Bénéd., t. III, p. 109.

différence des précédents, ne subit guères dans ses écrits la funeste influence de la rhétorique païenne : ce fut saint Césaire, né en 470 au territoire de Châlons-sur-Saône. Jeune encore il entra au monastère de Lérins, où il passa plusieurs années dans la prière et la mortification. En 501 il devint évêque d'Arles, et mourut dans cette ville en 542. Il avait composé une incroyable quantité d'homélies, dont il nous reste encore au-delà de cent ; la plupart se distinguent par la solidité de la doctrine, jointe à une grande simplicité de langage. L'éloquence de Césaire est toute pratique, étrangère à toute intention littéraire : ce qu'il veut, ce n'est pas faire du style, parler pour parler, mais éclairer, toucher et convertir. Il ne cherche pas à plaire aux lettrés en particulier, mais il s'adresse, avec une bonté paternelle, au peuple, à la classe toujours nombreuse des simples et des ignorants. Comme il parle sous l'inspiration du cœur et de la foi, son éloquence est sans prétention et coule sans effort : il ne craint pas d'emprunter ses comparaisons aux incidents les plus vulgaires de la vie, s'il juge qu'il pourra plus facilement ainsi éclairer l'intelligence et remuer les sentiments de ses auditeurs ; il pousse la familiarité jusqu'à interroger ceux-ci et à provoquer leurs questions. Personne mieux que lui n'imita le ton simple et facile de l'éloquence de saint Augustin, dont il étudiait constamment les homélies. Saint Césaire fut, non pas un évêque rhéteur, mais un apôtre et un véritable orateur chrétien ; c'est pour cette raison que, avec moins d'esprit, moins d'imagination et de verve que Sidoine Apollinaire, il surpasse de beaucoup l'évêque de Clermont par le naturel et par la pureté du langage.

Prétendons-nous dire que les chrétiens du cinquième et du sixième siècle eussent mieux écrit, s'ils n'avaient pas étudié la rhétorique ? Non, sans doute : nous constatons seulement que l'évêque d'Arles montre infiniment

plus de sagesse que ses contemporains dans l'application de cet art. Mais les abus, qui avaient leur principe dans le mauvais goût de l'époque, ne doivent pas nous empêcher de rendre justice aux rhéteurs : ils contribuèrent à entretenir certaine beauté dans les formes littéraires, une partie de cette pureté d'expressions et de cette régularité syntaxique, dont les grands écrivains qui servaient de base à leur enseignement offraient le modèle parfait. Les anciens font un éloge particulier de Sapaude, qui tenait une école publique à Vienne, et dont saint Avite entendit probablement les leçons. Ce rhéteur appartenait à une famille où la culture intellectuelle avait toujours été en honneur; comme il avait une profonde connaissance des chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome, il enseigna les belles-lettres avec beaucoup de succès et parvint à ranimer les études sérieuses, dont Mamert Claudien se préparait à écrire l'építaphe (1).

Mais, quoi qu'en ait pensé le même Claudien, les études faisaient encore moins défaut alors que le bon goût et l'énergie de l'esprit. Aussi malgré les efforts de l'habile rhéteur Viennois et les pures traditions conservées dans son école, la littérature était sur le point d'expirer. Cependant, au bord de la tombe elle reprend une vigueur momentanée, et l'on voit paraître, à côté de Sidoine, d'Ennodius et de saint Césaire, saint Avite, en qui se révèlent des talents vraiment supérieurs. Il composa d'assez nombreux écrits, les uns en prose, les autres en vers, dont nous allons nous occuper. Commençons par la prose.

(1) Unum illud procul ambiguo dixerim, nostro sæculo non ingenia deesse, sed studia. Quorum egomet studiorum quasi quamdam mortem febilli velut epitaphio tumularem, nisi tute eadem venerabili professione, laudabili solertia, acri ingenio, profluente eloquio resuscitavisses. — Mamerti Claudiani *Epístola Sapaudo Rhetori*, dans la *Patrol. lat.* de Migne, tome LIII.

Écrits de Saint Avite.

SECTION PREMIÈRE.

ÉCRITS EN PROSE.

C'est un beau spectacle qu'une famille dans laquelle se trouvent réunies la noblesse héréditaire et la solide piété, les charges séculières et les dignités de l'Église. Lorsque nous voyons un homme issu d'une famille semblable, né au sein de la gloire et des richesses, vouer son existence aux pénibles travaux de l'apostolat chrétien, et préférer à sa tranquillité personnelle et aux douceurs d'une vie indépendante, la défense de la vérité, l'instruction et la conduite morale des fidèles, nous sommes frappés d'admiration, et nous ressentons pour l'humanité plus d'estime et d'amour. Telle fut la famille de saint Avite, tel se montra toujours le digne évêque de Vienne. Nous avons signalé son zèle et son dévouement, non-seulement pour le troupeau confié d'une manière spéciale à sa direction, mais aussi pour tous les chrétiens de la Gaule et pour l'Église universelle. Ce fut encore au bien de la religion et au salut des fidèles qu'il voulut consacrer sa plume : homme d'action, apôtre avant tout, il eût cru manquer à son devoir en écrivant sur des matières étrangères à la cause de Dieu et de l'Église. Le but religieux qu'il se proposa constamment dans ses écrits, influa même, comme nous le verrons, sur le côté littéraire de ses poésies : à côté du poète, on aperçoit presque toujours l'évêque.

Passons tout d'abord en revue ses ouvrages en prose.

Nous n'aurons pas à les juger en détail au point de vue de la forme : ils ressemblent sous ce rapport à toutes les productions de la même époque. On y trouve des traces nombreuses de mauvais goût et de recherche; le ton déclamatoire, les images incohérentes, les phrases entortillées s'y rencontrent pour ainsi dire à chaque page. On sent que saint Avite est disciple des rhéteurs : il cherche, comme eux, à manier son discours. Néanmoins son style vaut mieux, en général, que celui de la plupart de ses contemporains; son latin est ordinairement âpre et difficile, mais c'est un modèle de clarté et de douceur si on le compare à celui d'Ennodius, par exemple. Saint Avite ne vise pas même au langage prétentieux et contourné autant que Sidoine Apollinaire, auquel il est postérieur; d'ailleurs il a quelques morceaux d'une pureté et d'une simplicité presque irréprochables. Mais enfin, si ses compositions en prose méritent qu'on s'y arrête, c'est principalement par le fond, par les idées et les faits qu'on y découvre; et, sous ce rapport, elles ne sont pas dépourvues d'intérêt. Parmi celles qui nous sont parvenues, se trouvent des *Lettres*, deux *Homélies* complètes et des fragments considérables de *Sermons* et de *Traité*s. Examinons d'abord ce qui se rapporte au genre épistolaire.

CHAPITRE I.

LETTRES DE SAINT AVITE.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

Les *Lettres* ou *Épîtres* forment, comme on sait, une portion considérable de la littérature romaine. Toutefois le genre épistolaire ne se constitua que pendant les siècles de la décadence. Sans doute, avant Auguste, des écrivains

célèbres, notamment Cicéron, avaient composé des Lettres; mais c'étaient des correspondances particulières, des lettres adressées à des personnes déterminées : seulement, on y remarque déjà certaine intention générale, certaine tendance à la publicité; beaucoup de ces lettres étaient passées de main en main, et servaient à répandre des principes moraux, des opinions politiques et littéraires. Dès cette époque donc s'annonçait le genre épistolaire, qui devait être cultivé plus tard sur une si grande échelle.

Ce fut sous les empereurs qu'il parut des recueils d'épîtres où se trouvaient traités *ex professo*, et sur un ton didactique, divers points de science ou de philosophie. Ces espèces de Dissertations ou Traités, dont nous trouvons le modèle surtout dans Sénèque, s'adressaient au public, aux Romains sans exception. Le goût pour ce genre de compositions persista jusqu'aux dernières limites de la décadence, mais le caractère absolument général que lui avait imprimé Sénèque fut un peu restreint : après ce philosophe les lettres furent, non plus précisément des traités composés pour tout le monde, mais des correspondances véritables, dont plusieurs, par leur objet, et dans l'intention des auteurs, étaient destinées à être lues dans une classe plus ou moins nombreuse de la société. L'écrivain qu'on imita de préférence fut Pline le Jeune, qui jouit d'une renommée et d'une influence extraordinaires dans tout l'Occident. Malheureusement ce modèle, admirable sous certains rapports, n'était pas exempt de quelque recherche, et ce défaut, qui plait en général aux siècles de décadence, fut exagéré par les imitateurs; ce fut bien pis encore lorsqu'on se modela sur ces derniers.

Le genre épistolaire était encore cultivé avec faveur dans les siècles qui précédèrent saint Avite. « En général, dit M. Ampère, aux IV^e et V^e siècles, les lettres continuent à former une partie considérable de la littérature, et cette

grande abondance épistolaire est un fait qui atteste encore un certain degré de vie intellectuelle et d'activité littéraire. Quand les esprits seront tombés plus bas, ce commerce de lettres entre les hommes dispersés sur la surface de l'Empire romain, et dans les diverses provinces de l'Église chrétienne, ce commerce aura cessé : tant qu'on s'écrit, c'est qu'on a ou du moins qu'on croit avoir quelque chose à se dire (1). »

On se rend facilement compte du penchant qu'on éprouvait alors pour ce genre de composition; il était de tous le mieux proportionné à la force, ou plutôt à la faiblesse des esprits. Lorsqu'on n'a plus assez de génie et de verve pour produire des œuvres considérables, soit en prose, soit en vers, et que l'on conserve à peine la vigueur d'esprit suffisante pour goûter et apprécier les œuvres anciennes, on sent encore le besoin de communiquer ses observations, ses idées, ses critiques littéraires ou autres; et si l'on ne s'entretient sérieusement ni de littérature, ni de religion, ni de politique, on cherche à se dire avec esprit des choses indifférentes, souvent futiles au dernier point : dans ce cas la recherche affectée de la forme ne sert qu'à mieux faire ressortir la pauvreté déplorable du fond. C'est ce qui arriva souvent à l'époque dont nous nous occupons ici. On trouve alors des lettres d'une haute importance historique; mais « la plupart, dit M. Collombet, sont de pures lettres domestiques, des lettres où il n'est question que d'affaires privées, souvent très-minutieuses, de simples billets de politesse ou de curiosité, comme il s'en écrit tous les jours des millions dans toute société un peu raffinée. Or, en étudiant ces lettres, on reconnaît dans toutes, à proportion du cadre, la même prétention, la même recherche de tours et d'ex-

(1) *Hist. litt. de la France avant le XII^e siècle*, t. II, p. 199.

pressions. On voit, ce qui est d'ailleurs constaté par le fait, que toutes furent destinées par l'auteur à être un jour recueillies et publiées pour la satisfaction des beaux esprits du temps. C'était pour eux tous qu'elles avaient été écrites; elles allaient à leur adresse par la publication. C'était là une bonne partie des chefs-d'œuvre du siècle (1). »

Sans vouloir précisément contester la justesse de cette appréciation, nous croyons qu'elle est énoncée d'une manière trop absolue. Symmaque et d'autres ont écrit des lettres dans un style plus simple et plus naturel qu'on ne le suppose. D'ailleurs, que toutes ces lettres fussent destinées au public, c'est une affirmation qui nous paraît bien difficile à prouver. Le ton prétentieux qui caractérise le plus grand nombre d'entre elles n'est pas une raison péremptoire pour décider que l'auteur pensait à satisfaire les beaux esprits; et, si plus tard ces lettres ont été recueillies et publiées, on ne peut pas en conclure qu'elles fussent composées dans ce but; la chose est surtout invraisemblable pour celles qui ont un caractère domestique. Ne possédons-nous pas un grand nombre de correspondances écrites par Cicéron et par d'autres sans intention de les faire lire au public?

Quoi qu'il en soit, l'estimable écrivain lyonnais remarque avec raison que toutes ces lettres « ne laissent pas d'avoir une certaine importance historique (2). » En effet les plus indifférentes en apparence nous révèlent souvent des traits curieux de mœurs, des faits intéressants d'histoire politique et littéraire, des anecdotes relatives aux grands personnages de l'époque. Il est bon d'observer encore qu'un grand nombre d'entre elles servirent, au moment où elles furent composées, à entretenir l'esprit de

(1) F. Z. Collombet, *Hist. civile et religieuse des lettres au IV^e et au V^e siècle*, p. 250, sv.

(2) *Ouvrage cité*, p. 251.

critique littéraire et le goût de l'étude, et retardèrent ainsi les progrès de la barbarie.

Mais il existe une catégorie de Lettres qui sont surtout dignes d'attention, et qui conservent aujourd'hui même un intérêt général pour l'histoire; nous voulons parler de celles qui furent écrites par des évêques, ou par d'autres personnages élevés en dignité, sur les affaires de l'Église ou de l'État. Il s'en trouve beaucoup sans lesquelles on ne connaîtrait qu'imparfaitement l'histoire de la société chrétienne pendant les premiers siècles. « Parcourez-les, vous y trouverez débattues toutes les grandes questions politiques et religieuses; elles traversaient avec une incroyable rapidité de vastes pays, établissaient une communauté de pensées et de sentiments entre des hommes qui souvent ne s'étaient pas vus. Elles secondèrent merveilleusement les progrès du Christianisme; les Églises dispersées se touchèrent par cet échange de doctrines entre leurs chefs; la Grèce, l'Afrique, la Gaule, devenaient voisines l'une de l'autre; la voix d'un évêque gouvernait le monde entier (1). »

Rappelons-nous ce que nous avons dit plus haut (2) de l'heureuse influence exercée dans la Gaule par les correspondances littéraires de saint Augustin, de saint Jérôme et de saint Paulin de Nole. Le même phénomène se produisait partout, à des degrés divers, non-seulement dans l'Église latine mais encore dans l'Église grecque : l'importance historique et doctrinale qu'on reconnaît aux lettres des Pères occidentaux se retrouve dans celles des Athanase, des Grégoire et des Basile. Ces dernières l'emportent comme œuvres d'art; elles se distinguent par des images plus gracieuses, par des sentiments plus doux, par

(1) Collombet, *ouvr. cité*, p. 237. Voir aussi Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. 1, lec. IV^e, p. 114.

(2) Page 77, sv.

un style plus élégant et plus harmonieux : cette supériorité s'explique tout à la fois par le caractère grec, et par l'état de la société orientale et de la langue qu'elle parlait. Mais si, à cause des malheurs qui pesaient sur l'empire d'Occident et à cause de la décadence de sa langue, les épîtres des Pères latins sont presque toujours dépourvues d'élégance et d'harmonie, ordinairement elles sont remarquables par la logique, par l'exactitude et la clarté des idées. Fidèles à l'esprit positif des Romains, et placés dans des circonstances qui ne prétaient nullement à la poésie, ces Pères ont négligé l'agréable pour s'occuper uniquement du nécessaire et de l'utile : instruire les ignorants, confondre les hérétiques, régler la discipline, donner de salutaires conseils, corriger les abus ; en un mot, exercer une action directe sur les individus et sur la société, tel est le but de la plupart des lettres écrites par les évêques de l'Église latine.

Celles qui nous restent de saint Avite faisaient partie d'un recueil beaucoup plus considérable, qui existait encore à l'époque de Grégoire de Tours. « Avitus, dit cet » historien, écrivit aussi neuf livres de Lettres, parmi » lesquelles se trouvent celles dont nous parlions plus » haut. » Et dans le même chapitre il avait dit : « Il nous » reste de lui des épîtres admirables, qui, après avoir » autrefois confondu l'hérésie, édifient maintenant l'Église » de Dieu (1). » Ce recueil, qui n'existait déjà plus en entier, ou du moins qui était devenu très-rare au IX^e siècle (2), se réduit pour nous à quatre-vingt quatre lettres, auxquelles il faut en ajouter huit adressées au saint évê-

(1) Scripsit etiam epistolarum libros novem, inter quos supradictæ continentur epistolæ. — Exstant exinde apud nos epistolæ admirabiles, quæ sicut tunc hæresim oppræsserunt, ita nunc Ecclesiam Dei ædificant. *Hist. Franc.*, L. II, C. XXXIV.

(2) *Hist. litt. de la Fr.* par les Bénéd., t. III, p. 134.

que par des personnes de distinction. Considéré dans son ensemble, il nous découvre l'immense action exercée par saint Avite sur la société du V^e et du VI^e siècle, sa réputation dans les contrées voisines, son influence auprès des princes contemporains, enfin son activité et son zèle pour l'Église de Jésus-Christ, et spécialement pour les chrétiens de la Gaule. Plusieurs de ces lettres ont pour objet la réfutation des hérésies, et l'exposition du dogme catholique; dans d'autres on trouve des détails sur la discipline de l'Église; enfin la plupart ont une assez grande importance historique : elles nous font connaître l'état social et le caractère des principaux personnages. Celles mêmes qui sont de simples billets d'amitié renferment des notions intéressantes sur les mœurs et les coutumes, et sur les dispositions des esprits à l'égard de la religion et des lettres.

La solution des nombreuses difficultés que présente le texte, et qu'une étude sérieuse des autres monuments de la même époque, notamment des œuvres d'Ennodius et de Sidoine Apollinaire, peut seule éclaircir, exige un travail long et pénible. Aussi, nous l'avouons, plusieurs passages nous paraissent encore obscurs, et nous n'avons pas l'intention d'examiner en détails chacune de ces Lettres. Nous ramenons à quelques catégories celles à propos desquelles nous devons entrer dans certains développements.

§ 1.

LETTRES THÉOLOGIQUES.

LETTRE I^{re}. Dans la lettre placée en tête du recueil, saint Avité explique d'abord un passage de l'Évangile sur lequel Gondebaud l'avait consulté. Il s'agit du reproche adressé par

le Sauveur aux Pharisiens, qui détruisaient la loi divine par leurs vaines traditions. Or, en discutant le sens de ces paroles : *Et jam non missum facitis eum*, etc. (1), saint Avite nous apprend l'origine du mot *messe*. « *Non missum* » *facitis*, dit-il, équivaut absolument à *non dimittitis*; » c'est le sens propre qu'on donne à cette expression, en » disant que l'on fait la *missa* dans les églises, dans les » palais et les prétoires, lorsque l'assemblée du peuple » est congédiée. En effet vous trouverez même ce terme » dans les auteurs profanés (2). » On voit par ce passage que le mot *messe*, qui appartient à la basse latinité, n'était pas exclusivement employé, même au VI^e siècle, dans le langage ecclésiastique. Il désignait proprement l'action de congédier une assemblée quelconque, soit civile, soit religieuse; mais on donnait aussi ce nom à l'assemblée elle-même, et aux affaires qui s'y traitaient : de là, quand ce terme devint propre à la langue de l'Église, il désigna les réunions des fidèles, et les offices religieux célébrés à une heure quelconque; on disait : la *messe du soir*, aussi bien que : la *messe du matin* (3).

L'évêque de Vienne prouve ensuite longuement la divinité du Saint-Esprit; ou plutôt, il examine et résout dans le sens catholique les deux questions suivantes, qui lui avaient été proposées par Gondebaud, à l'instigation des prêtres ariens : 1) L'Esprit-Saint est-il créateur ou créature? 2) L'esprit de l'homme est-il éternel ou créé? Parmi les nombreux arguments qu'il apporte en faveur de la

(1) La Vulgate porte aujourd'hui : *Et ultra non dimittitis*. Marc. VII, 12.

(2) ... non missum facitis. Quod omnino nihil est aliud quam non dimittitis. A cujus proprietate sermonis, in ecclesiis, palatiisque sive prætoribus, *missa* fieri pronuntiat, cum populus ab observatione dimittitur. Nam genus hoc nominis etiam in sæcularibus auctoribus, invenietis. *Epistola* I, col. 199, B.

(3) *Nota Sirm. C.*

vérité se trouve celui-ci, qui nous révèle un autre point de la tradition chrétienne : si notre esprit, dit-il, se confond avec le Saint-Esprit, « il est certain que nous demandons pardon pour l'Esprit-Saint, lorsque nous prions » pour les âmes des morts (1). »

LETTRE II^e, A GONDEBAUD. CONTRE LES ERREURS D'EUTYCHÈS ET DE NESTORIUS. Nous avons déjà dit à quelle occasion et dans quel but cette lettre fut composée (2). L'Eutychéisme, abattu pour un temps, venait de se relever avec plus de fureur que jamais, et causait de nouveaux troubles dans l'Église de Constantinople; l'empereur Anastase, en favorisant les sectaires, mettait la foi catholique dans une position très-dangereuse. Gondebaud, ami du prince grec, cherchait à le convertir, et, dans ce but, il pria saint Avite de réfuter l'hérésie. Ce fut pour satisfaire à cette demande que l'évêque de Vienne écrivit la Lettre qui va nous occuper.

Voici, en substance, ce qu'elle renferme. Saint Avite commence par louer Gondebaud de s'intéresser, comme il le fait, au bien de la vraie religion; il félicite ce prince d'avoir demandé la réfutation de l'Eutychéisme, et d'avoir ainsi montré pour Anastase une amitié véritable. Enfin il exprime le vœu que cette démarche ramène le *César des Grecs* avec son peuple dans le sentier de la vérité. Après cette introduction viennent quelques détails historiques sur la personne d'Eutychès (3), sur les commencements,

(1) Vel certe Spiritui Sancto remissionem dari poscimus, cum pro defunctorum spiritibus supplicamus. *Epist. I.*

(2) V. plus haut page 47, sv.

(3) Cet hérésiarque était un ambitieux qui cherchait à parvenir à l'épiscopat et même au patriarcat, *summum sacerdotium*, en se faisant, par ses nouveautés, la réputation d'un homme extraordinaire. Mais il manquait de franchise et d'audace, et n'était distingué ni par ses talents, ni par ses connaissances. « Il propagea les dogmes que nous abhorrons » dans ses disciples, bien moins, dit-on, par des écrits que dans des

les progrès et la condamnation de son hérésie. Saint Avite ajoute, au sujet de cette funeste doctrine : « Écoutez donc » maintenant le principe de l'hérésie contre laquelle nous » élevons la voix. Le Fils de Dieu, qui demeure avec le » Père avant les siècles, et qui, voulant nous sauver, est » descendu des cieux afin de prendre un corps, comme » le confesse la foi orthodoxe, n'a pu, disent-ils, être » enfermé dans le sein d'une femme; car ce Fils de Dieu, » qui est véritablement Dieu lui-même, et qui avait dit » par le prophète : *Je remplis le ciel et la terre* (*Jérémie XXIII, 24*), n'a pu venir où il était déjà, à moins » qu'en prenant chair il ne consentit à être ce qu'il n'était » pas. Cette conclusion effraya Eutychès : comme donc, » dans le concile désigné ci-dessus, il était vivement » pressé par les assistants de déclarer la Vierge Marie » Θεοτόκος, c'est-à-dire *Mère de Dieu*, et de souscrire cette » déclaration, il mit en œuvre les artifices de son esprit » pervers, et confessa qu'elle était Χριστοτόκος, comme si » elle n'avait mis au jour que le Christ : d'après cela, il » faudrait croire qu'il y a séparation entre la personne » qui conserve la nature de la divinité, et celle qui endura le tourment de la passion (1). »

» entretiens secrets. En effet cet homme ne possédait aucune érudition » remarquable, qui pût donner certaine apparence de vérité aux pensées qu'enfantait son âme pleine de passions. » Istud quod in sectoribus ejus horremus, susurris dicitur magis invexisse quam litteris. Siquidem nihil existit claræ eruditionis in viro, quod in aliqua recti similitudine sensum conceptæ animositatis astrueret. *Ep. II.* — Ce portrait est conforme à l'histoire. — Voir Natalis Alexander, *Hist. Eccl., sæc. V, c. XII, art. 13.*

(1) Hinc nunc hæreseos contra quam loquimur audite propositam. Filium Dei, cum Patre ante sæcula permanentem, quem idcirco ad salutem nostram descendisse de cælo ut corpus assumeret fides recta confitetur, negant in alvum femineam potuisse contrudi; cum Dei Filius, utique Deus, qui dixerat per prophetam : *Cælum et terram ego impleo* (*Jerem. XXIII, 24*), non potuerit venire quo erat, nisi per susceptio-

Vient ensuite l'exposé de la doctrine orthodoxe, qui reste à égale distance des deux erreurs contraires. « Nous » nous tenons, dit saint Avite, dans le juste milieu, qui » est la voie la plus sûre, et nous disons qu'on peut » distinguer, mais non séparer les deux natures du Sau- » veur. Nous ne cherchons pas à faire croire que l'invio- » lable Divinité a enduré des douleurs corporelles; car » toujours, en vertu d'un ordre naturel et nécessaire, la » douleur des corps annonce la mort qui doit suivre (1). » C'est pourquoi, si notre propre chair, après la mort, » doit être douée d'impassibilité par la résurrection, à plus » forte raison Dieu, qui ne peut mourir, a bien pris » part aux souffrances du corps auquel il s'était uni, » mais ce fut sans ressentir l'aiguillon de la douleur; il » n'était pas absent du glorieux combat qui nous a sauvés, » mais il n'a point souffert. L'hérésie s'élève contre cette » distinction, et ne veut pas admettre que le Christ même » ait été soumis à de véritables tourments (2). »

nem carnis acquiesceret esse quod non erat. Quam conclusionem metuens Eutyches ille quem loquimur, cum in synodo superius designata studiose ab auditoribus urgeretur ut Mariam virginem Θεοτόκον, id est quæ Deum peperisset, pronuntiaret atque subscriberet, ad ingenii nequitiam fraude conversus, Χριστοτόκον, quæ Christum tantummodo videretur edidisse, confessus est : ut scilicet divisa credatur persona quæ servat divinitatis naturam, ab ea quæ sustinuit passionis injuriam. *Ep. II, col. 203, sq.*

(1) De même donc, si la Divinité pouvait souffrir, elle serait sujette à la mort.

(2) Sub temperamenti medio via tutior, in qua duplicem substantiam Redemptoris discerni dicimus posse, non dividi. Neque nos nitimur, ut inviolabilis Divinitas dolores corporeos perpessa credatur, cum omnium cunctorum corporum dolor securam mortem naturali quodam præcedat officio. Unde sicut et ipsa caro nostra, resurrectionis dono impassibilis futura post mortem est : sic Deus, qui sentire obitum non potest, suscepto corpori unitus cui adhæserat, sine patiendi acerbitate compatiens, nec deficit in salutis nostræ glorioso agone, nec doluit. Contra hujus distinctionis sensum hæresis adversa se subrigens, veris cruciatibus nec Christum patitur inclinari. *Ep. II, col. 204, B.*

Ce passage fait allusion aux deux principes qui occupent les extrémités opposées de l'Eutychéisme : l'un anéantit la Divinité, qu'il assujettit à la douleur; l'autre, en réduisant le *Christ*, c'est-à-dire l'humanité du Sauveur, à un *fantôme*, nie même la réalité des souffrances endurées par le *Crucifié*. Saint Avite se réserve d'examiner plus tard ce qui touche aux erreurs des *Théopaschites* et des partisans du *fantôme*, et formule ainsi la thèse qu'il développe dans le reste de l'épître : « Laissant pour le moment la » discussion de ces deux points (1), j'établirai, dans ce » qui suit, l'unité des deux substances dans le Christ (2). » Notons que saint Avite ne dit pas : l'unité de *personne*, mais : l'unité (c'est-à-dire l'union en une seule personne) des deux substances, ou *natures*; en effet il s'occupe autant des *natures* que de la *personne* du Sauveur.

Il apporte en faveur de la doctrine catholique une foule de passages de l'Écriture Sainte, qu'il discute avec beaucoup de chaleur et de fermeté. Les vérités qui résultent de l'ensemble sont les suivantes : 1) Le Verbe qui demeure éternellement avec le Père est le même qui s'est fait chair, dans le temps, pour notre salut. 2) La prophétie relative à l'Emmanuel (Is. IX, 6), et les paroles de Gabriel à Marie sont fausses et incompréhensibles, si l'enfant prédit par Isaïe et né de la Vierge n'est pas Dieu. 3) Ce qu'affirme saint Paul du Médiateur est absurde, si ce Médiateur n'est pas tout à la fois vrai Dieu et vrai homme; Dieu par sa nature éternelle, homme par sa naissance dans le temps. 4) Le même Jésus-Christ est fils éternel du Père, et fils d'Abraham selon le corps.

Nous avons analysé avec toute l'exactitude possible cette Épître, qui n'est pas sans difficulté. Qu'on veuille la lire,

(1) C'est l'objet de l'Épître III^e.

(2) Interim in consequentibus, duorum assertione dilata, unitas mihi in Christo substantiæ duplicis astruetur. *Ep. II, col. 204, C.*

ou plutôt l'étudier sérieusement d'un bout à l'autre, et l'on verra que saint Avite combat en même temps l'Eutychéisme et le Nestorianisme. A la première lecture, on y trouve un peu d'embarras, certaine confusion dans les raisonnements : ce qui tient sans doute au caractère complexe du sujet. Il semble aussi parfois que l'évêque de Vienne s'occupe exclusivement de l'unité de personne en Jésus-Christ; mais en examinant mûrement cette pièce, en combinant ses différentes parties, on acquiert la conviction que l'auteur développe une thèse plus large : il réfute moins telle ou telle opinion erronée, qu'il ne prouve directement l'ensemble de la doctrine catholique sur la personne et les deux natures de l'Homme-Dieu.

Il nous reste à examiner la valeur des critiques dont cette Lettre a été l'objet. Mais, comme ces critiques tombent également sur la lettre troisième, nous devons, avant d'aller plus loin, nous occuper de cette dernière.

LETTRE III^e. C'est la plus longue du recueil. Comme la précédente, elle est adressée à Gondobaud et se rapporte également aux hérésies contemporaines. On y distingue deux parties, l'une historique, l'autre dogmatique. Dans la première saint Avite raconte brièvement le schisme d'Acacius (1), les divisions qui, après la mort de ce patriarche, éclatèrent entre les évêques d'Orient, enfin les troubles qui venaient de s'élever à Constantinople, à propos du *Trisagion*. C'était en 512. Voici, d'après l'évêque de Vienne, les faits qui auraient eu lieu. Le *Trisagion* était une hymne, ou prière accompagnée de louanges, que les fidèles d'Orient chantaient avec enthousiasme dans les églises des grandes villes, au commencement de chaque messe. L'empereur Anastase, à l'instigation des Eutychéens, qui trouvaient la fin de cette hymne en désaccord avec

(1) V. plus haut, p. 60.

leurs croyances, engagea le patriarche Macédonius à la retrancher. Celui-ci obéit sans difficulté ; car c'était un homme insouciant et dénué des connaissances qu'eût exigées la charge éminente dont il était revêtu. Cette mesure eut pour effet de soulever le peuple, qui demanda et obtint l'exil du patriarche (1).

Ainsi, d'après saint Avite, c'était la suppression des derniers mots du Trisagion qui scandalisait les fidèles d'Orient ; le saint prélat dénonce comme eutychéen Macédonius, qui avait voulu les retrancher, et croit que le peuple avait demandé, pour ce motif, l'exil du patriarche. Lui-même regarde ces paroles comme orthodoxes : « Con-
» sidérez maintenant, dit-il, toute la folie de l'hérésie
» dans la condamnation d'une seule parole. C'est peu,
» sans doute, que le mot ne frappe plus les oreilles,
» mais avec ce mot on rejette entièrement la sagesse et
» la vérité du dogme catholique. Car ces hommes ne
» veulent pas que nous supplions celui qui a été crucifié ;
» ils font entendre par là que la *personne de l'homme* (2)
» ne peut rien nous accorder, pas plus que la substance
» divine n'a rien pu souffrir. Or, n'est-ce pas là véritable-
» ment répondre à l'amour par la haine, et payer le bienfait
» par l'outrage ? En effet à ce corps humain est imprimée
» une dignité supérieure : Dieu, sans doute, n'est pas sujet
» aux tourments, mais la Divinité assiste à la passion (3). »

(1) Ep. III, col. 210, sq.

(2) Expression exacte, si l'on se place au point de vue des hérétiques.

(3) Vos modo perpendite amentiam totius hæresis in unius reprobatione sermonis. In quo parum est quidem quod auribus putetur ablatum : sed totus cum verbo illo catholicæ veritatis sensus excluditur. Nolunt enim a nobis ei qui crucifixus est supplicari, ut videatur tam nihil posse præstare persona hominis, quam nihil pœnæ pati potuit substantia majestatis : quod quid est aliud quam odium pro dilectione reponere, et convicia pro beneficiis repensare ? Inserta est namque humano corpori dignitas supernorum. Deus quidem non subjacet cruciatui, sed divinitas interest passioni. Ep. III, col. 212.

Saint Avite prouve longuement que le *Crucifié* est Dieu, et que, par conséquent, nous devons le prier et l'adorer. Il examine, à cette occasion, un texte de saint Paul, les actes et les paroles du Sauveur, et différents faits rapportés dans l'Évangile.

On trouve aussi dans la partie dogmatique de cette lettre une dissertation sur la réalité du corps de Jésus-Christ; la vérité y est parfaitement établie contre les Eutychéens qui soutenaient que la chair du Sauveur était purement fantastique, et non consubstantielle à la nôtre. Saint Avite invoque ici le témoignage des prophètes et des évangélistes; puis il ajoute : « Les Eutychéens se » plongent, remarquons-le bien, dans un abîme beau- » coup plus profond que les Bonosiaques. Ceux-ci n'en- » lèvent au Christ que sa glorieuse divinité, ceux-là lui » déniaient même un corps véritable; Photin nous raille, » comme si nous adorions un homme; Eutychès nous » reproche d'adorer une vaine fumée (1). » L'auteur parcourt les principales circonstances de la vie du Sauveur, et en conclut qu'il avait un corps véritable, de la même nature que le nôtre. Joignant ensuite les preuves de la divinité de Jésus-Christ à celles de son humanité, il appuie sur le miracle de l'ascension, mentionne la bénédiction que les disciples reçurent alors de leur divin maître, et, s'écrie dans un mouvement d'indignation contre les ennemis de la foi : « Retire-toi, Eutychès, avec les enchante- » ments que ton esprit a conçus... celui-là seul doit être » privé de cette bénédiction qui se plaît à recevoir d'un » fantôme et la bénédiction et le salut (2)! »

(1) Unde respiciendum est hic, quantum Eutychiani Bonosiacis barathro profundiore mergantur. Illi Christo divinitatis honorem tantummodo adimunt, isti et corporis veritatem. Photinus hominis personam nos adorare deridet, hic nebulam. *Ep. III, col. 216, B.*

(2) Recede procul, Eutyches, cum præstigiis quas animo concepisti.

En terminant, saint Avite porte un défi aux sectaires, et s'offre de répondre à toutes leurs objections.

Il y a dans cette lettre, comme dans la précédente, plusieurs passages qui ne sont dépourvus ni de force ni de chaleur; on y remarque, d'un bout à l'autre, une raison ferme, une conviction profonde, un zèle ardent pour la vérité. L'écrivain ne se contente pas toujours de discuter froidement, pour éclairer et convaincre l'esprit; il sait aussi de temps en temps parler le langage de la passion, s'emparer de votre cœur, et vous faire partager les sentiments dont il est lui-même animé. A travers l'exagération et la recherche dont le discours est fortement empreint, on distingue, ou plutôt on ressent, malgré soi, quelques traits de cette éloquence puissante que les anciens s'accordaient à louer dans saint Avité.

Comme les deux lettres que nous venons de parcourir ont été vivement critiquées par un écrivain de nos jours, et lui ont servi de prétexte pour attaquer le caractère moral et taxer d'exagération le prosélytisme du vénérable prélat, nous devons faire à ce sujet quelques observations. « Le zèle d'Avitus, dit M. Ampère, l'entraîne parfois un peu loin..... Il appelle Gondebaude le protecteur de l'Église catholique; il le félicite d'avoir fait attaquer l'Eutychéisme; il feint de ne pas s'apercevoir que l'Eutychéisme étant une secte opposée au Nestorianisme, et, par conséquent, au principe arien, d'où le Nestorianisme est sorti, l'arien Gondebaude avait un motif peu orthodoxe d'attaquer les Eutychéens. Saint Avite va plus loin : il prête à Eutychés les opinions de Nestorius, dont il était l'adversaire, pour pouvoir attaquer des opinions voisines de celles de Gondebaude, sous le couvert d'un nom que Gondebaude devait détester. »

Solus hac benedictione careat, qui se a phantasmate aut benedici lætatur aut redimi. *Ep. III, col. 218, D.*

M. Ampère ajoute en note : « Ce peut être une erreur de bonne foi. Avitus est très-peu au courant des questions qui s'agitent en Orient. En rendant compte à Gondebaud de la discussion du *Trisagion*, il suppose orthodoxe l'addition contre laquelle les orthodoxes réclament; il ne sait pas mieux les faits de l'histoire ecclésiastique. Il se trompe sur l'exil de Macédonius, antérieur d'un an et étranger à la querelle du *Trisagion* (1). »

I. Nous ne songeons pas à contester que l'évêque de Vienne appelle Gondebaud « le protecteur de l'Église catholique; » mais qu'il y ait dans cette conduite le moindre excès de zèle, la plus légère apparence de flatterie, nous le nions absolument. Nous avons démontré plus haut (2) que le roi Burgonde méritait à plusieurs égards le titre qui déplaît à M. Ampère; inutile de revenir sur cette question : arrêtons-nous seulement quelques instants, pour apprécier la valeur des reproches qui ont un caractère plus sérieux.

II. Et d'abord, en supposant que Gondebaud eût « un motif peu orthodoxe d'attaquer les Eutychéens, » pourrait-on blâmer l'évêque de Vienne d'avoir, quand même, loué le zèle religieux de ce prince? Évidemment non. En effet, quel motif prête-t-on à ce dernier dans la circonstance dont il s'agit? On suppose qu'il cherchait à défendre indirectement son Arianisme, en faisant attaquer l'Eutychéisme, qui était « une secte opposée au Nestorianisme, et, par conséquent, au principe arien, d'où le Nestorianisme est sorti. » Mais, laissant de côté, pour le moment, la justesse de ces affirmations, nous ferons observer que l'Eutychéisme, le Nestorianisme et l'Arianisme étant des doctrines également fausses, la réfutation de l'une d'entre

(1) *Hist. litt. de la France*, t. II, p. 201, sv.

(2) Pag. 47, sv.

elles ne peut servir de preuve à aucune des deux autres : il est impossible que la vérité se contredise. Donc il n'y avait pour l'Arianisme aucun avantage réel dans la réfutation de l'Eutychéisme : Gondebaud, en demandant cette réfutation, et saint Avite, en se chargeant de l'écrire, servaient tous deux la cause de la foi catholique. Mais, dira-t-on, c'est l'intention du roi que l'évêque aurait dû censurer; celui-ci n'a pas rougi de commettre une feinte indigne de son caractère, en prodiguant des éloges sans fondement à un prince dont la conduite était guidée par un intérêt de secte! — Nous répondons en demandant si l'opposition à une erreur quelconque n'est pas en soi un acte de vertu; n'est-il pas permis de louer et d'encourager le bien, n'importe où il se rencontre, sans s'arrêter à la critique d'une intention qui, peut-être, est mauvaise, mais qui n'apparaît pas manifestement? Or, comme nous le prouverons plus bas, l'hétérodoxie des motifs de Gondebaud, loin d'être claire, n'a pas la moindre vraisemblance : le roi, qui, d'ailleurs, était convaincu de la vérité du catholicisme, bien qu'il n'eût pas le courage d'abandonner publiquement la communion arienne, n'avait aucun intérêt de secte à faire attaquer l'Eutychéisme plutôt que le Nestorianisme, ou toute autre erreur.

III. Examinons maintenant s'il est vrai que l'évêque de Vienne « prête à Eutychés les opinions de Nestorius. » Une chose doit être ici remarquée : c'est que le roi des Burgondes avait demandé la réfutation, non pas précisément des opinions d'Eutychés, mais de l'hérésie eutychéenne telle qu'elle venait de se manifester à Constantinople (1). Or, quelles étaient les questions qui échauffaient alors les esprits, et causaient tant de troubles dans la capitale de l'empire grec? Tout se réduisait à deux points :

(1) *Contra eutychiani dogmatis redivivum furorem. Ep. II, col. 202, D.*

d'une part, la doctrine du *fantôme*, de l'autre le système *théopaschite*, qui avait soulevé la discussion du *Trisagion*, et qui sortait, comme l'erreur précédente, du sein de l'Eutychéisme. Dans cet état de choses, que devait faire un apologiste de la vraie foi? Sans doute il fallait attaquer, et les Théopaschites, et les partisans du fantôme; saint Avite les a en effet combattus victorieusement : mais, comme cela ne suffisait point pour établir la doctrine catholique sur l'incarnation, il a voulu formuler expressément cette doctrine, et produire en sa faveur les textes les plus frappants de l'Écriture sainte.

Nous nous souvenons que, dans la lettre II^e, il repousse la doctrine suivant laquelle « il y a séparation entre la personne qui conserve la nature de la divinité et celle qui a subi le tourment de la passion; » et qu'il veut « établir l'unité, l'union en une seule personne, des deux substances dans le Christ (1). » Il s'agit donc de savoir quelle doctrine sépare les deux personnes, et contre qui saint Avite a voulu prouver l'unité des deux substances ou natures en Jésus-Christ. Or, nous l'affirmons sans balancer, les preuves mises en avant par le saint évêque atteignent également, dans son intention et en réalité, l'Eutychéisme et le Nestorianisme. Que prétendaient, en effet, les partisans des deux sectes ennemies? L'erreur principale du Nestorianisme consistait à nier l'unité de personne en Jésus-Christ, à reconnaître ainsi dans le Sauveur deux Fils personnellement distincts : le *Verbe* et le *Christ*. D'un autre côté le point capital de l'Eutychéisme était la confusion des deux natures après l'union hypostatique. A la première vue donc, les deux hérésies paraissent diamétralement opposées, et, de fait, c'est en combattant la doctrine de Nestorius que s'était égaré Eutychès; mais au

(1) Voir plus haut, pages 105, svv.

fond leurs erreurs se confondent, et saint Avite l'a compris : la distinction de deux personnes en Jésus-Christ proclamée par Nestorius, n'est rien moins que la conclusion nécessaire de l'Eutychéisme. En effet le principe dominant de cette hérésie, la confusion des deux natures après l'incarnation, détruit la notion d'une véritable personne divine dans le Sauveur : de quelque manière qu'on cherche à expliquer cette union imaginaire des deux natures, qu'on l'appelle *confusion*, *absorption* ou autrement, on est forcé de convenir que le composé des deux natures confondues n'est pas le Verbe incarné, le Dieu-Sauveur. Dans ce système, celui qui a subi le tourment de la passion n'est point le Fils éternel du Père; cette divinité bâtarde et passible qui se confond avec la nature humaine, n'a rien de divin, rien qui soit digne du Verbe; celui-ci reste séparé du Fils de Marie, du Crucifié. Bref les Eutychéens distinguaient réellement, aussi bien que leurs adversaires, deux Fils en Jésus-Christ; ils plaçaient, les uns comme les autres, un espace infranchissable « entre la personne qui conserve la nature de la divinité, et celle qui a subi le tourment de la passion. »

Dira-t-on que saint Avite n'a point voulu s'occuper de ces conséquences, parce qu'elles n'avaient été ni prévues ni acceptées par Eutychès? Mais qu'importe ici de savoir si le moine byzantin comprenait toutes les monstruosité de son système? C'est à la doctrine, et non pas à l'auteur, que s'attaque l'évêque de Vienne. Or, en 512, cette doctrine avait eu le temps de se développer et de mûrir; ses diverses branches apparaissaient plus distinctement, et chacune d'elles avait une classe particulière de défenseurs. Certains Eutychéens prenaient pour thèse que « la Divinité a souffert; » d'autres s'attachaient à combattre la réalité du corps de Jésus-Christ; mais les Théopaschites et les partisans du *fantôme* appartenaient tous à la secte d'Euty-

chès. Saint Avite a voulu les réfuter tour à tour, et ses deux lettres témoignent qu'il l'a fait avec succès; mais le plan qu'il s'est tracé lui a permis de réfuter en même temps le Nestorianisme. En prouvant dès l'abord qu'il ne faut point séparer le Crucifié de la personne divine, il frappe du même coup les deux hérésies; car il anéantit le dogme commun où elles se rencontrent : la distinction de deux Fils en Jésus-Christ.

Du reste cette marche ne doit point nous paraître étrange. Plusieurs écrivains ecclésiastiques ont observé et démontré, à la même époque, le rapport intime qui unissait les opinions d'Eutychès à celles de Nestorius, et l'inévitable nécessité qui entraînait les Eutychéens dans les doctrines de leurs adversaires. Voici comment s'exprime sur ce sujet le Père Petau : *Illud præter communem opinionem affirmari videtur etiam... Nestorio affinem fuisse Eutychen : quod nonnulli S. S. P. P. scripserunt* (1). Le savant théologien cite, comme exemples, Pamphile d'Abydène et Justin de Sicile, et rapporte comment ils établissaient que les Monophysites et les Eutychéens professaient au fond la doctrine de Nestorius (2). Saint Avite, en procédant comme il le fait, se conformait donc à la manière de voir de ses contemporains.

Au résumé, Gondebaud avait demandé une thèse contre

(1) Petavius, *De Incarnat. L. I, c. XV, n° 3*. Édit. de Venise 1723.

(2) Après avoir exposé le raisonnement de ces deux écrivains, il ajoute : « Ex quo sequitur duos esse filios, unum quidem ante sæcula genitum, alterum crucifixum. Quæ omnia consecraria sunt hæreseum omnium quæ, vel in duas personas dividunt Christum, ut Nestorius; vel divinam naturam cum humana confundentes patibilem illam faciunt. Nam cum isti ὁμοούσιος, id est *consubstantialem* Trinitatem ex Nicæni concilii decreto profiteantur, revera tamen dissimilem eam quæ est in Christo passivam instituant ab vera illa quæ Trinitati convenit; hæc enim immortalis et impatibilis est. Ita miseri et imperiti homines ad eum quem vitabant scopulum navem suam allidunt, et per anfractus errorum in Nestorianam, a qua se abhorreere jactant, perfidiam miro quodam modo relabuntur. » *Ibid.* n° 4.

les erreurs eutychéennes, vers lesquelles penchait l'empereur Anastase; l'évêque de Vienne satisfait à cette demande. Rien jusqu'ici ne nous oblige de croire qu'il ait, par ignorance ou autrement, prêté à Eutychès les opinions de Nestorius, et réfuté une hérésie pour l'autre; il combat victorieusement l'Eutychéisme. Si les arguments qu'il développe atteignent d'autres erreurs, notamment le Nestorianisme, chose dont nous convenons sans peine, cela tient à la marche qu'il a suivie dans la discussion : en prouvant la doctrine catholique sur l'incarnation, il rejette toute séparation entre le Verbe et le Christ dans le Sauveur, toute distinction personnelle entre le Fils de la Vierge et le Fils éternel du Père; or cette distinction, cette séparation est l'abîme où s'engouffrent et se confondent nécessairement l'Eutychéisme, le Nestorianisme et tous les systèmes qui n'admettent pas l'union hypostatique dans le sens orthodoxe, comme déjà le faisaient observer les contemporains de saint Avite. Le saint évêque a donc pu, sans méprise aucune, frapper du même coup, et l'Eutychéisme et le Nestorianisme.

Mais un passage de la lettre II^e présente une difficulté sérieuse, et semble même, au premier abord, prouver incontestablement que saint Avite « prêté à Eutychès les opinions de Nestorius. » Le saint prélat rapporte qu'Eutychès, pressé par les membres du concile chargé de sa cause; de déclarer la Vierge Θεοτόκος, avoua seulement qu'elle était Χριστοτόκος (1). Les savants religieux de Saint-Maur, tout en admettant que saint Avite réfute solidement l'Eutychéisme, sont d'avis que ce fait ne convient qu'à Nestorius (2). D'un autre côté, le P. Petau, qui a coutume d'être un peu dur dans ses jugements, déclare que l'évêque s'est exprimé, en cet endroit, sous l'empire d'une

(1) V. plus haut, p. 103.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 123.

étrange hallucination, *mire hallucinatum* (1). Voici les réflexions que nous croyons devoir émettre sur cette question.

Le fait dont il s'agit convient certainement à Nestorius : c'est ainsi qu'a pensé et parlé cet hérésiarque au concile d'Éphèse, présidé par les légats du pape Célestin I en 431. Mais la même chose n'est-elle pas arrivée à Eutychès, au concile de Chalcédoine, tenu en 451, sous la présidence des légats du pape saint Léon? Le doute nous semble ici permis; voici pourquoi. Nestorius niait l'unité de personne en Jésus-Christ; en d'autres termes, il admettait dans le Sauveur deux Fils ayant une existence à part, avant comme après l'incarnation; par suite, il refusait d'appeler Marie Θεοτόκος, sous prétexte qu'elle était seulement mère du Christ ou de l'homme, Χριστοτόκος, άνθρωποτόκος. Voyons si Eutychès enseignait le contraire. D'abord il est certain qu'il admettait, comme Nestorius, l'existence distincte et séparée du Christ et du Verbe avant l'union hypostatique; c'est-à-dire que, à son avis, le Christ existait, l'homme était formé, avant que le Verbe vint s'y joindre. N'importe ici l'explication différente donnée par chacun des hérésiarques sur le mode et le caractère de cette union tardive : tous deux s'accordaient, au seuil de leur système, à nier la maternité divine de Marie, à repousser comme impie le titre de Θεοτόκος. Sont-ils aussi d'accord à confesser que la Vierge mérite les noms de Χριστοτόκος, άνθρωποτόκος? C'est le nœud de la question. Nestorius proclamait hautement ces titres; mais on ne voit pas qu'Eutychès les ait admis par opposition à Θεοτόκος. Il confessait que « la sainte Vierge nous est consubstantielle, et que d'elle s'est incarné le Seigneur, » mais il ne voulait pas convenir que « la chair de Jésus-Christ est consubstantielle à la nôtre, » et, par conséquent, à celle de Marie (2). Cependant, après

(1) *De Incarn.* L. I, c. XIV, n. XI.

(2) Εὐτυχῆς πρὸς βύτερον εἶπεν· Ἔως σήμερον οὐκ ἴπην τὸ σῶμα

quelques tergiversations, il répondit que si les Pères du concile pensaient autrement, il se rangerait de leur avis : *tamen si aliter ipsis videretur, se quoque esse dicturum* (1). Il dit encore : « Je confesse que la venue en chair du Seigneur s'est faite de la chair de la sainte Vierge; et que » lui s'est fait homme parfait pour notre salut (2). »

Il est souvent très-difficile de préciser le sens des paroles d'Eutychès, qui a pu, grâce à l'élasticité du grec, et aux nombreuses acceptions que peuvent recevoir les particules de cette langue, donner le change aux Pères du concile par l'emploi de telle ou telle expression; plus d'une fois, d'ailleurs, il a chancelé dans la défense de sa doctrine. Contentons-nous d'enregistrer cet aveu, répété sous différentes formes, que « le Seigneur s'est incarné de » la Vierge, et s'est fait homme parfait. »

On accusait l'hérésiarque d'enseigner que la chair du Sauveur avait été apportée du ciel; mais dans un synode réuni à Constantinople sous la présidence du patriarche Flavian, il repoussa hautement cette accusation. Au concile de Chalcédoine il prétendait que Jésus-Christ n'avait pas un corps *humain*, c'est-à-dire consubstantiel au nôtre, *ἀνθρωπίνον*, mais un corps d'homme, ou le corps d'un homme, *ἀνθρώπου σῶμα*; mais l'opiniâtreté avec laquelle il se cramponnait à cette distinction, futile et inintelligible pour nous, ne l'empêchait point de reconnaître que Jésus-Christ s'est incarné de Marie, que sa chair vient de Marie.

Bien plus, Éphrem d'Antioche affirme qu'il fut à la fin

τοῦ κυρίου καὶ Θεοῦ ἡμῶν ὁμοῦσιον ἡμῖν, τὴν δὲ ἁγίαν παρθένον ὁμολογᾷ ἡμῖν εἶναι ὁμοῦσιον, καὶ ὅτι ἐξ αὐτῆς ἐσαρκώθη ὁ Θεὸς ἡμῶν. — Eutyches, in Act. I Chalc., apud Petavium, opere citat. L. I, C. XIV.

(1) Op. cit., *ibid.*
(2) Ὁμολογᾷ δὲ τὴν ἕσαρκον αὐτοῦ παρουσίαν γενέσθαι ἐκ τῆς σαρκὸς τῆς ἁγίας παρθένου, καὶ ἐνανθρωπήσαι αὐτὸν τελείως διὰ τὴν σωτηρίαν ἡμῶν. — Apud Petav. *ibid.*

obligé d'admettre « l'union hypostatique, et l'incarnation de » la Vierge mère de Dieu : *illum non sponte sed coactum » admississe unionem hypostaticam et incarnationem ex » Dei genitrice Virgine* (1). » Ce témoignage, qui, paraît-il, est isolé, n'obtiendra peut-être pas l'adhésion de tous les esprits; mais lors même qu'on en contesterait la valeur, il prouverait encore que dans les premiers siècles de l'Église tout n'était pas certain relativement à la doctrine d'Eutychès, qu'on ne s'accordait pas généralement sur les opinions qu'il avait soutenues à diverses époques. Cet hérésiarque, esprit d'une portée très-courte, dut se contredire bien souvent, et l'on peut croire qu'il ne se rendait pas à lui-même un compte exact de ses erreurs : le doute sur ce point n'est pas même permis, en présence de l'hésitation qu'il montra devant ses juges.

Au reste, quoi qu'il ait dit et pensé sur la formation et l'origine du corps de Jésus-Christ, il admettait certainement que Marie a porté dans son sein et mis au jour un corps auquel le Verbe est venu s'unir d'une façon quelconque. Or, n'est-ce pas là précisément le *Χριστός*, qui, en naissant de la Vierge, lui méritait, selon Nestorius, le titre de *Χριστοτόκος*. Il est vrai que, dans l'opinion de Nestorius, le *Christ*, formé de la substance de Marie, était véritablement son fils, tandis que la tradition ne nous fournit, à cet égard, aucun aveu formel d'Eutychès. Rappelons-nous cependant qu'il se montra disposé à suivre sur ce point la décision des Pères du concile. D'ailleurs, en confessant que Jésus-Christ « s'est incarné de Marie; » que « sa chair vient de Marie; » que celle-ci est, sinon sa mère véritable, du moins sa *productrice* (*τεκύση*), ne disait-il pas que la Vierge est *Χριστοτόκος*? Certainement, rien dans la doctrine d'Eutychès ne répugne à cette appellation, du

(1) Petav. *De Incarn.* L. I, c. XIV, § III.

moins entendue en ce sens que Marie a mis au jour le Christ, — *quasi Christum tantummodo videretur edidisse*, — comme s'exprime saint Avite (1).

Pour notre part, lorsque nous réfléchissons que, aujourd'hui même, tout n'est pas établi d'une manière certaine dans l'histoire de l'Eutychéisme, nous sommes portés à beaucoup de réserve en appréciant le témoignage de l'évêque de Vienne; nous n'oserions affirmer qu'il attribue faussement à Eutychés les paroles prononcées par Nestorius au concile d'Éphèse.

Dans tous les cas, son erreur, si elle existait, aurait peu d'importance; elle ne toucherait pas le fond de l'Eutychéisme, mais un détail purement historique, une expression qui n'a rien de contraire à cette doctrine; il faudrait dire alors que saint Avite prête à Eutychés une *parole* de Nestorius, et non pas ses *opinions*.

IV. Au surplus, on ne pourrait pas considérer cette méprise comme volontaire. En effet, dans quelle vue l'évêque de Vienne aurait-il agi avec dissimulation? C'eût été pour « attaquer des opinions voisines de celles de » Gondebaud, sous le couvert d'un nom que Gondebaud » devait détester; » en d'autres termes, il eût combattu l'hérésie de Nestorius sous le couvert du nom d'Eutychés, afin de réfuter indirectement « le principe arien, d'où le » Nestorianisme est sorti. » Or premièrement, cette ruse de guerre, cette tactique déloyale n'a pu se présenter à l'esprit du saint évêque, parce qu'elle était sans utilité contre l'Arianisme. Arius, aussi bien que Nestorius et Eutychés, admettait la divinité du Verbe; il reconnaissait même l'unité de personne en Jésus-Christ. Son erreur consistait à nier la consubstantialité du Verbe, à dire que le Fils n'est Dieu que par privilège. Donc, si l'évêque de Vienne

(1) Epist. II, col. 204, A.

avait eu le dessein d'attaquer indirectement l'Arianisme, il aurait dû prouver cette consubstantialité du Verbe; mais il ne l'a point fait, et il n'avait aucun motif de le faire, puisque, d'une part, Eutychès et de l'autre Nestorius, contre lequel on suppose dirigée la lettre II^e, étaient, sur ce dogme, d'une orthodoxie parfaite.

D'ailleurs, toutes les circonstances concourent à prouver que l'erreur du saint prélat ne pouvait pas être préméditée. « Le bel avantage, dit M. Gorini, que le prélat devait » espérer de sa duplicité! Il aurait follement risqué sa » réputation et celle de son Église. En effet, le prince ou » quelqu'un des courtisans et des prêtres ariens ne pou- » vait-il pas découvrir la ruse d'Avite, dès lors et à jamais » convaincu de fourberie à leurs yeux? Ou bien, si Gon- » debaud, trop confiant, envoyait cette pièce au *César des* » *Grecs*, les railleries de la cour théologastre de Constan- » tinople ne viendraient-elles pas exciter la juste colère » du roi contre celui qui l'aurait fait ainsi bafouer? »

« En supposant que saint Avite voulût courir toutes » ces chances si dangereuses, et cela pour attaquer seu- » lement d'une manière indirecte l'Arianisme de Gonde- » baud, on oublie qu'il avait liberté complète de le réfuter » à découvert et face à face (1). »

Nous savons, en effet, que le saint évêque entretenait avec le roi des rapports intimes; qu'il discutait avec lui fréquemment et d'une manière très-animée; qu'il était le principal champion des catholiques dans des conférences religieuses auxquelles assistait toute la cour du prince; que celui-ci le consultait par écrit, pour ainsi dire chaque jour, lui communiquant les objections des prêtres ariens, et le priant d'y répondre. Avitus ne dit-il pas lui-même, en s'adressant à Gondebaud : « Non-seulement vous m'ac-

(1) *Défense de l'Église, t. I, p. 320, sv.*

» cordez, mais vous m'imposez la liberté (1). » Cette liberté se montre dans toutes les lettres adressées au roi Burgonde. Ainsi la XXVIII^e, dont nous dirons un mot tout à l'heure, est consacrée en grande partie à prouver, contre l'Arianisme, la consubstantialité du Verbe. N'avons-nous pas vu, d'ailleurs, que Gondebaud prit part à la fameuse conférence tenue à Lyon en 500, et même que, à partir de ce moment, il fut convaincu de la vérité du catholicisme ?

Dans une lettre à Sigismond, saint Avite, après avoir parlé d'une longue et vive discussion qu'il avait soutenue depuis peu contre le prince et ses ministres, ajoute la réflexion suivante : « De là votre piété peut augurer que » le roi, contradicteur ardent, mais juge éclairé, n'a point » trouvé nos arguments dénués de force; et que, s'il ne » désire pas encore la conversion de ses prêtres, il sou- » haite au moins que nous fatiguions leur constance (2)? » La même lettre nous apprend que, au sortir de cette conférence, Gondebaud avait prié l'évêque de mettre par écrit les principaux articles qu'on y avait examinés, et de les lui faire parvenir. Saint Avite pouvait donc attaquer directement l'Arianisme (3); dès lors, pourquoi supposer que, dans une circonstance particulière, il ait eu recours à des moyens détournés, et cela sans aucun avantage pour sa cause ?

V. Mais Gondebaud, de son côté, n'avait-il pas « un motif peu orthodoxe d'attaquer les Eutychéens ? » La ré-

(1) Non solum tribuitis sed injungitis libertatem. *Ep. III, col. 202.*

(2) Unde conjicere pietas vestra potest, quanquam intento contradictori, tamen arbitro sapienti, non invalida vel absque viribus visa quibus intentionem suorum, etsi non optat corrigi, desiderat fatigari. *Ep. XXI, col. 238, CD.*

(3) M. Ampère, qui n'est pas toujours d'accord avec lui-même, a su mettre en relief la tolérance religieuse du roi Gondebaud. *V. l'Hist. litt. de la France, t. II, pp. 202 et 284.*

ponse à cette question découle de ce qui précède. Puisque Nestorius, aussi bien qu'Eutychès, admettait la consubstantialité du Verbe, et se déclarait ainsi contre le dogme fondamental de l'Arianisme, le prince arien n'avait aucun intérêt de secte à faire attaquer spécialement l'Eutychéisme; il ne pensa donc pas, en demandant la réfutation de cette hérésie, à défendre indirectement ses propres erreurs, pas plus que saint Avite ne feignit de se tromper, pour les atteindre sous le couvert du nom d'Eutychès. Le roi Burgonde obéissait, dans cette circonstance, soit à la manie des disputes religieuses, soit plutôt à un amour sincère de la vérité, et non pas au désir intéressé de combattre un adversaire.

Au résumé, la démarche de Gondebaud n'était point guidée par des motifs « peu orthodoxes; » saint Avite ne pouvait donc pas apercevoir ces motifs, auxquels, d'ailleurs, il n'était pas tenu de faire attention, lors même qu'ils eussent été réels. En outre, il est inexact d'affirmer « qu'il prête à Eutychès les opinions de Nestorius : » le saint évêque établit solidement la doctrine catholique, et frappe du même coup les opinions de ces deux sectaires; peut-être attribue-t-il faussement à Eutychès une parole qui fut prononcée par Nestorius, mais cette erreur de détail, peu importante ici, n'est pas incontestable; dans tous les cas, il n'existe aucune raison de la considérer comme volontaire.

M. Ampère lui-même, après l'avoir positivement qualifiée de *feinte*, avoue que « ce peut être une erreur de » bonne foi. » Il est vrai que l'auteur présente son observation en note et sous forme dubitative (1), et témoigne ainsi qu'il ne croit guères à la bonne foi de l'évêque; mais encore cette observation est-elle un hommage rendu

(1) V. plus haut, p. 112.

à la vérité : c'est un scrupule qu'un homme d'un jugement droit a senti le besoin de confier au lecteur. Ce qu'ajoute M. Ampère, dans l'endroit cité, aurait dû lever tous ses doutes relativement à la bonne foi de saint Avite; car, pourquoi supposer que le digne prélat se trompe volontairement ici, puisqu'il a commis d'autres erreurs historiques, sans intérêt pour sa cause?

VI. Il se trompe, en effet, dans l'exposé des faits relatifs à la discussion du *Trisagion* (1). La chose ne doit pas nous surprendre. La complication et la subtilité des idées qui s'agitaient alors à Constantinople; les circonstances qui venaient changer d'une manière brusque la face des évé-

(1) Le *Τρισάγιον*, tel qu'il fut d'abord chanté à Constantinople, sous le règne de Théodose le Jeune, était ainsi conçu : Ἅγιος ὁ Θεός, ἅγιος ἰσχυρός, ἅγιος ἀθάνατος, ἰλίησον ἡμᾶς. Plus tard Pierre Foulon, évêque d'Antioche, pour favoriser l'erreur Théopaschite, dans laquelle il était engagé, voulut introduire dans son église le chant de cette hymne, avec l'addition : ὁ σταυρωθείς δι' ἡμᾶς, ἰλίησον ἡμᾶς. Ces dernières paroles, appliquées au Dieu un et triple invoqué dans les premières, faisaient entendre que la *Trinité a souffert*; aussi excitèrent-elles des réclamations très-vives, à la suite desquelles Pierre Foulon fut banni de son siège et remplacé par Calendon. Celui-ci, plein de zèle pour la foi, fit intercaler avant ὁ σταυρωθείς, κ. τ. λ., l'invocation Χριστὶ βασιλεῦ, qui écartait toute idée théopaschite, du moins quant à la Trinité, et satisfait tous les chrétiens orthodoxes. Mais bientôt Pierre Foulon, de retour à Antioche, supprima les deux mots qui avaient si heureusement rétabli la paix. Sa conduite ne tarda pas à être imitée : en 512 l'empereur Anastase, qui protégeait l'hérésie, s'entendit avec le patriarche Timothée pour faire chanter à Constantinople le *Trisagion* complet, sauf les mots Χριστὶ βασιλεῦ. Cette mesure dut être abandonnée, après avoir occasionné les plus graves désordres, pendant lesquels saint Avite écrivit ses lettres II^e et III^e.

Notons encore que les Théopaschites ne s'exprimèrent pas toujours de la même manière : il fut un temps où, sans attribuer formellement la passion à la Trinité, ils soutenaient que la seconde personne a souffert, (*unus de Trinitate passus est*), entendant par là que Jésus-Christ a souffert dans sa nature divine. C'est ainsi que l'évêque de Vienne comprend leur doctrine. — V. Petavium, *De Incarn. L. I, C. XVI, §§ V et VIII.* — Voir aussi les notes du Père Sirmond sur la lettre III^e de saint Avite.

nements et les dispositions des esprits; l'opposition qui s'élevait quelquefois sur un point de doctrine entre les hommes les mieux intentionnés; la difficulté des communications entre les différents pays; par suite, les rumeurs vagues et contradictoires qui circulaient dans les provinces, et dont l'incertitude et la fausseté augmentaient avec les distances : tout cela nous explique assez comment, à cette époque, les habitants de la Gaule pouvaient, malgré tout leur désir et tous leurs efforts, ignorer bien des faits accomplis depuis plusieurs années. Rappelons-nous ce qui se passa vers le même temps à propos du schisme d'Acacius (1) : la lettre que saint Avite écrivit alors à Hormisdas nous peint l'incertitude qui régnait en Gaule sur l'état de l'Église grecque, l'inquiétude qui planait sur tous les esprits, enfin l'extrême difficulté de savoir exactement la vérité. Lisez la réponse du pontife romain : vous y verrez que l'évêque de Vienne et le clergé gaulois supposaient déjà de retour à Rome une ambassade qui fut envoyée seulement plus tard à la cour de Byzance (2).

D'un autre côté, les ecclésiastiques partis de Vienne pour aller s'informer auprès du pape de l'état religieux de l'Orient, étaient chargés de remettre, en passant, à l'évêque de Ravenne une lettre, que nous possédons, et dans laquelle saint Avite demande des renseignements sur le même sujet (3) : le saint prélat craignait que ses délégués n'arrivassent pas jusqu'à Rome. Dans une troisième lettre, écrite à la même occasion, il priait Senarius, officier de la cour de Théodoric, de protéger ces ecclésiastiques dans leur marche (4). S'il fallait tant de précautions pour recevoir une nouvelle de Rome, et conduire sûrement une ambassade dans cette ville, si rapprochée de la Gaule, on

(1) V. plus haut, p. 60, sv.

(2) V. Sirmondi *Opera varia*, t. II, p. 87.

(3) Ep. XXXVII. — (4) Ep. XXXVI.

ne doit pas s'étonner que saint Avite fût mal informé des événements qui avaient eu lieu, depuis un an à peine, dans la capitale du monde grec. On comprend alors le motif qu'il apporte pour obtenir une lettre de l'évêque de Ravenne : « Ce qui se passe entre l'Église de Rome et » celle de Constantinople, dit-il, ne nous est connu par » aucune instruction officielle, mais seulement par des » bruits et diverses nouvelles que nous saisissons de côté » et d'autre (1). »

VII. Saint Avite est-il aussi dans l'erreur, quand il suppose et défend l'orthodoxie des paroles ajoutées au *Trisagion*? Nullement; car il applique ces paroles à Jésus-Christ, qui, étant Dieu, mérite le même culte que les deux autres personnes de la Trinité. Au reste, il n'est pas le seul qui se soit placé à ce point de vue : Éphrem, patriarche d'Antioche, n'excusait-t-il pas son peuple, en disant qu'il appliquait la fin de l'hymne au Christ (2)? D'un autre côté, Calendion, qui remplaça quelque temps, sur le siège d'Antioche, Pierre Foulon, l'auteur du *Trisagion* dans le sens hérétique, n'avait-il pas satisfait tous les catholiques, en intercalant avant les mots : ὁ Σταυρωθεὶς l'invocation Χριστὲ βασιλεῦ? Mais, dira-t-on, les Théopaschites considéraient le *Trisagion* comme une profession de foi Eutychéenne, comment donc saint Avite peut-il supposer qu'on retranche le fameux ὁ Σταυρωθεὶς, κ. τ. λ., dans un but hétérodoxe? Nous ferons d'abord observer que Pierre Foulon, de retour dans son Église, avait interdit la clause orthodoxe introduite par son prédécesseur; il est très-probable que ce fait occasionna toutes les erreurs historiques de l'évêque de Vienne, qui aura con-

(1) Quæ inter Romanam et Constantinopolitanam Ecclesiam res agantur, non quacunq̄ue auctoritate cognoscimus, sed de rumoribus magis ac nuntiorum varietate captamus. *Ep. XXXVII, col. 254, A.*

(2) *Ep. III, col. 211, not. Sirm. C.*

fondu la suppression du *Χριστὸ βασιλεῦ* avec celle du *ὁ Σταυρωθεῖς*. Du reste, puisque saint Avite était mal renseigné, ce n'est point des faits mais des principes qu'il faut partir pour apprécier sa doctrine. Or, ne pas admettre la fin du Trisagion pour faire entendre que le *Crucifié* n'est pas véritablement Dieu, c'était professer le dogme impie qui se trouve au fond de l'Eutychéisme aussi bien que du Nestorianisme : c'était « mettre une séparation entre la » personne qui conserve la nature de la divinité, et celle » qui a enduré le tourment de la passion. »

Donc les fidèles de Constantinople, qui connaissaient les intentions des Eutychéens-Théopaschites, avaient raison de protester contre les mots *ὁ Σταυρωθεῖς*, détachés du *Χριστὸ βασιλεῦ*; mais, d'autre part, l'évêque de Vienne, croyant que les sectaires demandaient la suppression de toute la dernière partie du Trisagion, interprète naturellement cet acte comme une déclaration que le Christ est séparé du Verbe, et ne mérite pas le culte rendu à la Sainte Trinité. De cette manière, il revient au sujet traité dans la lettre II^e, et prouve par de nouveaux arguments que la Verbe et le Christ, quoique distincts par nature, constituent cependant une personne unique et indivisible; ou plutôt il établit, conformément à sa promesse, que « Dieu, sans ressentir l'aiguillon de la douleur, a pris » part au glorieux combat qui nous a sauvés. »

Nous répéterons ici une observation déjà faite sur la manière dont procède saint Avite en parlant du dogme de l'incarnation : l'auteur s'occupe moins de réfuter telle ou telle erreur spéciale que de prouver les vrais principes. Il disait, dans la lettre II^e : « Nous ne croyons pas que l'invincible » divinité a souffert. » Cette profession de foi, justifiée par un raisonnement très-bref, est tout ce qu'il dit en cet endroit contre les Théopaschites. Lorsque, dans la lettre III^e, il revient sur cette question, il a soin de

l'élargir et de la présenter sous une forme plus positive; il prouve alors que, sans rendre la divinité passible, il faut admettre que le *Crucifié* est véritablement Dieu, et mérite notre culte. Cette marche n'est pas le résultat du hasard; elle dénote, au contraire, chez saint Avite un coup d'œil vaste et précis, qui embrasse le système de la vérité sous toutes ses faces, et distingue le plan qui doit frapper à la fois le plus grand nombre d'erreurs. Le dogme de l'incarnation est un tout si parfait qu'on ne peut, sans l'ébranler, toucher à aucune de ses parties; attaquer ce dogme d'une façon quelconque, c'est rejeter l'union hypostatique du Verbe et du Christ; par là même, chaque preuve de cette union est un coup porté à tous les systèmes qui nient, soit l'humanité, soit la divinité du Sauveur. C'est ce qu'a fort bien compris l'évêque de Vienne, en présence des attaques si nombreuses dirigées contre ce mystère pendant les premiers siècles de l'Église.

Rappelons, en terminant, que Grégoire de Tours mentionne avec éloge les deux lettres dont l'examen nous a occupés jusqu'ici : il les appelle « des épîtres admirables. » Il ajoute qu'elles étaient dirigées, non-seulement contre l'hérésie d'Eutychès, mais encore contre celle de Sabellius (1). Nous savons comment l'Eutychéisme y est réfuté. Quant aux erreurs de Sabellius, elles portaient directement sur la Trinité : cet hérétique n'admettait en Dieu qu'une seule personne, qui prenait tour à tour les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit, selon la diversité de ses attributs et de ses opérations. Cependant, ou plutôt par suite de ce principe, il niait aussi l'union hypostatique et

(1) Namque insurgente hæresi apud urbem Constantinopolitanam, tam illa quam Eutyches quam illa quam Sabellius docuit, id est nihil divinitatis habuisse Dominum nostrum Jesum Christum, rogante Gundobado rege, ipse contra eas scripsit. Exstant exinde apud nos epistolæ admirabiles... Greg. Turon., *Hist. Franc. L. II, c. XXXIV.*

la divinité de Jésus-Christ. L'incarnation, pour lui, était simplement une action, une *énergie* divine exercée dans l'homme appelé *Christ* (1). Le Sabellianisme a donc été réfuté par saint Avite, aussi bien que l'Eutychéisme et le Nestorianisme, dans la deuxième et la troisième lettre. En voici une autre dans laquelle le saint prélat prouve non-seulement la divinité de Jésus-Christ, mais encore la consubstantialité du Verbe.

● LETTRE XXVIII^e. Elle fut composée, semble-t-il, peu de temps après la célèbre conférence tenue à Lyon en 500. C'est la réponse à une question proposée par Gondebaude à Chartenius, évêque de Marseille, qui l'avait aussitôt communiquée à saint Avite, comme au plus habile docteur de la Gaule. Celui-ci écrivit au roi Burgonde : « Vous » ordonnez donc de vous exposer les raisons, ou plutôt » les autorités, qui démontrent que notre Seigneur était » Dieu substantiellement avant de prendre la nature humaine par l'incarnation, et confondent ainsi l'hérésie » d'après laquelle il a reçu de Marie sa première existence. » Cette doctrine souverainement pernicieuse est un blasphème contre le Père, non moins qu'une impiété outrageante pour le Fils. En effet, il faut dire que Dieu » s'est perfectionné, si, privé de fils durant tant de siècles, il commença d'être Père au moment où Marie » devint mère, c'est-à-dire lorsque déjà le monde était » près de s'écrouler. Les sectaires sont aussi forcés, en » vertu de leurs principes, de nier la divinité de celui » qu'ils appellent fils; car, ils le sentent bien, les hommes » sensés ne peuvent ni croire ni entendre dire qu'un » Dieu a commencé, depuis quelques années, en naissant » d'une femme. Mais je ne sais quel avantage est résulté

(1) Hinc apparet nullam proprie τῆς ἰναθρόπησης, sive σάρκασι agnovisse Sabellium, sed solum ἐνέργειαν et operationem divinitatis in homine Christo. — Petavius, *De Incarn. L. I, C. III, § 7.*

» pour nous de la Rédemption, si Dieu lui-même ne s'est
» pas offert comme prix de sa créature (1). »

A ces preuves de raison le saint docteur ajoute plusieurs passages de l'Écriture Sainte, et conclut ainsi : « Le fils
» n'a donc pas été choisi, mais engendré, par l'ineffable
» paternité : à la fois vrai Dieu et vrai homme, l'un et
» l'autre par propriété de nature, il demeure éternelle-
» ment Dieu par son Père, bien que, par sa mère, il ait
» commencé selon le corps (2). »

Ces courts extraits suffisent pour nous montrer que saint Avite a voulu réfuter l'hérésie photinienne, sur laquelle saint Augustin s'exprime de la manière suivante : « Les
» Pauliens, qui tirent leur nom de Paul de Samosate,
» disent que le Christ n'a pas toujours été : ils affirment
» qu'il a commencé d'exister en naissant de Marie, et
» pensent qu'il est un simple homme. Cette hérésie fut...
» ensuite soutenue si vigoureusement par Photin, que les
» sectaires sont plus célèbres sous le nom de Photiniens
» que sous celui de Pauliens (3). »

(1) *Jubetis igitur ostendi vobis rationem, vel potius auctoritatem, quæ pateat Deum habuisse in divinitate substantiam, priusquam sumeret de incarnatione naturam; et per hoc perniciosissima hæresis illa vincatur quæ Dominum nostrum ex Maria cœpisse contendens, etiam Deum Patrem in Filii execratione blasphemat. Necessè est enim, quantum ad illos, imperfectioni divinæ aliquid accrevisse, si tantis retro sæculis sine filio manens, pene jam in termino mundi labentis cum Maria prolem, tum ille habere incœperit paternitatem: ac a semetipsis assertionis suæ necessitate constricti, quem nominant filium denegant Deum. Sentiunt enim sanas aures ferre non posse ut ante non multos adhuc annos Deus cœpisse credatur ab homine. Sed nescio in quem effectum redemptio nostra surrexit, si non creaturæ suæ pretium Deus exstitit. Ep. XXVIII, Col. 244, C.*

(2) Non electum ergo ab ipsa ineffabili paternitate, sed genitum: cui tam Deo quam homini vero, in utraque natura fideliter proprio, in divinitate mansisse de Patre, in corpore cœpisse de matre est. *Ibid. Col. 246. BC.*

(3) Pauliani, a Paulo Samosateno, Christum non semper fuisse dicunt,

Ces hérétiques infestaient en effet la Gaule à cette époque. Le fait est attesté par Sidoine Apollinaire, dans une lettre à Patiens, évêque de Lyon : « Je ne parle pas non plus, lui dit-il, de cette chasse apostolique, pendant laquelle vous enveloppez les farouches esprits des Photiniens dans les filets de vos saintes prédications (1). » D'ailleurs Agobard, à propos des lettres II^e et XXVIII^e de saint Avite, appelle celui-ci « le plus puissant adversaire des Photiniens (2). »

Il faut noter que l'évêque de Vienne s'attache à prouver, non-seulement la divinité de Jésus-Christ, mais encore la consubstantialité du Verbe. C'est que réellement le Photinisme atteignait l'un et l'autre de ces dogmes : Photin, comme Paul de Samosate et Marcellus d'Ancyre, détruisait directement la Trinité en niant que le Verbe fût une véritable personne divine (3); c'était donc, au fond, un partisan de l'Arianisme, et saint Avite, en réfutant ses opinions, attaquait ouvertement celles de Gondebaudo, ou plutôt celles de ses ministres. On ne soupçonnera donc pas ici, j'espère, l'orthodoxie des motifs du prince, dont la question avait décidé le saint prélat à écrire. On n'accusera pas non plus ce dernier de s'être mis à couvert sous un nom détesté du roi, car il ne cite aucun nom de sectaire : il suppose bien que sa lettre sera communiquée à ceux qu'elle concerne. Au reste, la dénomination générale

sed ejus initium ex quo de Maria natus est asseverant; nec aliquid amplius quam hominem putant. Ista hæresis... postea sic a Photino confirmata, ut Photiniani quam Pauliani celebrius nuncupentur.— Augustin. hæc. XLIV. — Aviti. ep. XXVIII, not. Sirm. b.

(1) *Omitto... teque quodam venatu apostolico feras Photinianorum mentes spiritualium prædicationum cassibus implicare.— Sidon. Apoll. L. VI, ep. 12.*

(2) *Photinianorum hæreticorum validissimus expugnator.— Agob. adv. Felicem, n. XLI.*

(3) *Petav., De incarn. L. I, c. III, § 10, sqq.*

« d'adversaires » qu'il leur donne n'avait rien d'ambigu : en effet, à qui pouvait s'adresser une réfutation expresse de l'Arianisme, sinon aux principaux défenseurs de cette hérésie, à ces prêtres ariens qui assiégeaient continuellement Gondebaud? quant au roi lui-même, saint Avite le croit complètement détaché de l'erreur, et même disposé à lutter contre les Ariens : « Votre zèle et votre éloquence, » lui dit-il, pourront, par la grâce vivifiante de Jésus-Christ faire produire des fruits de salut aux semences » de la divine parole (1). »

Il ajoute que, pour sa part, il ne laissera sans réponse aucune des objections que lui proposeront ses adversaires. Il pouvait porter le même défi à tous les ennemis de la foi : non-seulement il combattit sans relâche les systèmes contraires au dogme de l'incarnation, il poursuivit l'erreur sous toutes ses formes. C'est ainsi que, dans la lettre quatrième, il réfute les opinions de Faustus, le sémipélagien.

LETTRE IV^e. Nous voyons au commencement de cette lettre que l'évêque de Riès, consulté par un certain Paulin de Bordeaux, lui avait donné plusieurs solutions, qui avaient surpris le roi Gondebaud. Celui-ci envoya donc les principales à saint Avite, en le priant de les examiner. La réponse du saint prélat contient la réfutation des deux propositions suivantes : 1) La pénitence qu'on diffère jusqu'à l'article de la mort ne sert de rien; 2) la foi seule, c'est-à-dire sans les œuvres, est inutile (2).

Cette lettre, comme beaucoup d'autres, a été critiquée

(1) Quæ possit quidem acrimonia vestra vel eloquentia in frugem salutis Christo irrigante nutrire. *Ep. XXVIII*, col. 246, C.

(2) Cette seconde proposition n'est fautive que sous cette forme absolue. « Fauste... relevait extrêmement la nécessité des bonnes œuvres, et montrait que sans elles la foi est inutile : ce qui est vrai; mais il n'en exceptait pas le cas où les bonnes œuvres sont impossibles. » *V. l'Hist. lit. de la France*, par les Religieux de Saint-Maur, t. III, p. 594.

par M. Ampère. Avitus, dit cet écrivain, « se trompe » même sur les opinions de Faustus, qu'il attaque avec » une extrême violence : la théologie commence à décliner en Gaule, c'est-à-dire la pensée et la science (1). »

Nous ne prétendons pas assurément nier le déclin de la pensée et de la science dans la Gaule, au commencement du VI^e siècle; mais il n'y avait pas lieu de faire observer cette décadence à propos de la lettre qui nous occupe ici. Nous affirmons que saint Avite ne s'est pas trompé sur les opinions de Faustus, du moins telles qu'elles lui étaient présentées par Gondebaud (2), qu'il n'attaque point la personne de cet évêque, et réfute ses opinions sans aucune violence. En effet, dès les premières lignes de sa lettre, l'évêque de Vienne fait observer qu'il ne faut pas confondre Faustus de Riès avec un certain évêque manichéen portant le même nom. « Celui-ci, dit-il, » est auteur de quelques opuscules tout à fait exécrables, » et souillés même, en quelques endroits, par un langage » très-déshonnête (3); » l'écrivain ajoute que ce personnage étalait en public les dehors d'une vertu rigide, quoique, en réalité, il ne fût rien moins que mortifié. Quant à Faustus de Riès, « il mérite qu'on le consulte sur les » questions difficiles, et que des écrits transmettent son » nom à la postérité (4). »

Saint Avite ignore auquel de ces deux hommes il faut attribuer les erreurs que signale Gondebaud; mais « quel » que soit, dit-il, celui dont les écrits sont venus dans » vos mains, sa doctrine a saintement ému votre royale

(1) *Hist. litt. de la France, t. II, pag. 202, en note.*

(2) Voir la note deuxième de la page suivante.

(3) *Opusculorum quorumpiam conditorem, execrabilium sane, et in nonnullis etiam sermone turpissimorum. Ep. IV, col. 219, B.*

(4) *Qui aut consulere supra ambiguo questionum, aut dignus rescripto posteris reservando potuerit inveniri. Ibid. col. 230, A.*

» sollicitude (1). » Vient ensuite la réfutation des deux propositions formulées plus haut.

« Or, dirons-nous avec M. Gorini, en quoi s'est trompé saint Avite? Est-ce en attribuant à Fauste la doctrine hétérodoxe? mais elle paraît bien être de lui, et d'ailleurs saint Avite ne la lui attribue pas. Est-ce en exposant mal cette doctrine? non, car elle est fidèlement analysée, comme on le voit en recourant à la lettre même de Fauste (2), et d'ailleurs, s'il y avait quelque inexactitude, ce serait le fait de Gondebaud, qui aurait mal renseigné son correspondant. L'erreur de saint Avite consisterait-elle en ce qu'il condamne les deux propositions que lui soumet Gondebaud? nullement, car ces propositions sont réellement condamnables. . . . »

« Mais au moins l'évêque de Vienne n'a-t-il pas été trop emporté contre l'évêque de Riez? Tout au contraire, ce

(1) *Cujuslibet tamen eorum in manus vestras dicta pervenerint, sancte, sollicito, regie vos moverunt. Ibid.*

(2) M. Gorini nous permettra de faire ici une observation. Fauste affirme d'abord, il est vrai, d'une manière absolue, que « la foi sans les mérites est vaine et inutile : *Fides ergo nuda meritis inanis et vacua est*; » mais, comme on le voit par la suite de sa lettre, il n'applique ce principe qu'aux adultes; au reste, il fait ailleurs une profession de foi parfaitement orthodoxe, lorsqu'il s'exprime ainsi : « *Fidem expectat (Deus) a parvulis, opera etiam cum fide a confirmatis requirit.* » Or saint Avite s'exprime, dans sa réponse à Gondebaud, comme si l'évêque de Riez avait exclu du salut les enfants morts immédiatement après leur baptême; comme s'il avait nié la valeur en soi de la foi. Sur ce point donc notre saint est dans l'erreur, et sa réponse tombe à faux par rapport à la doctrine réelle de Faustus. Néanmoins il a raison de rejeter la proposition que lui avait soumise le roi Burgonde, et qui, énoncée sans restriction, présente un sens hétérodoxe; — il a fait preuve de science et de sagesse en disant : *Tam rigidam de fide sententiam aut extraneus (Fauste le Manichéen), potuit præsumere, aut noster (Faustus de Riès) debuit temperare.* — Voir S. Avite *Épître IV^e*; Fausti Rhégiensis *Epist. IV*, et *De Gratia Dei et Libero Arbitrio, L. I, c. VII*, au tome LVIII de la Patrologie de Migne.

sont des éloges que nous l'avons entendu lui prodiguer. La discussion engagée par notre prélat sur le fond de l'épître incriminée n'a rien non plus de violent. C'est en traçant du manichéen Fauste le portrait que nous avons vu, et non pas en discutant, que le saint a montré de l'aigreur. Mais, comme tous le savent, les mœurs des disciples de Manès ne justifiaient que trop cette sévérité. »

« Enfin s'étonnerait-on que saint Avite ne connût pas la lettre de Fauste de Riez? Mais est-ce que tous ses contemporains l'avaient initié au secret de leur correspondance (1)? »

Il nous reste encore du saint prélat quelques lettres où sont expliqués divers passages de l'Écriture Sainte, sur lesquels l'avait consulté Gondebaud; c'est même au roi Burgonde que sont adressées toutes celles qui roulent sur des matières proprement théologiques. Cela se conçoit : ces lettres étaient de véritables apologies de la doctrine orthodoxe, provoquées par les attaques des Ariens; il était inutile d'en écrire de semblables pour les fidèles, car ils étaient tous d'accord sur le dogme. Il n'en était pas ainsi par rapport à la discipline.

§ 2.

LETTRES CONTENANT QUELQUES DÉTAILS RELATIFS A LA DISCIPLINE DE L'ÉGLISE
AU VI^e SIÈCLE.

La plupart des lettres appartenant à cette catégorie furent écrites en réponse à diverses consultations de Victorius ou Victorius, évêque de Grenoble.

La première que nous rencontrons concerne un sujet plein d'actualité pour la Bourgogne à cette époque. C'est

(1) *Défense de l'Église*, t. 1, p. 323, sv.

la lettre VI^e, en tête de laquelle on lit ce titre : *Qu'il ne faut point faire usage des oratoires des hérétiques* (1). Est-il permis de pratiquer le culte catholique dans les oratoires, soit publics soit privés, des Ariens convertis? Telle était la question soumise à l'évêque de Vienne. En y répondant, celui-ci donne son opinion particulière, sans vouloir l'imposer à personne. Il examine cette question sous un double point de vue. D'abord, il se demande comment devraient agir les évêques, si le roi Sigismond parlait de transférer aux catholiques l'usage des églises, chapelles et oratoires affectés au culte arien par Gondebaud; or, il est d'avis que, loin d'exciter le prince à exécuter cette mesure, ils devraient l'en détourner. Parmi les raisons qu'il apporte se trouvent les suivantes : il faut, dit-il, s'abstenir d'un acte qui pourrait donner certaine apparence de justice aux plaintes et aux clameurs des hérétiques; si les Ariens étaient un jour de nouveau gouvernés par un roi de leur secte, ils ne manqueraient pas de persécuter l'Église orthodoxe, comme si elle avait commis à leur égard une spoliation sacrilège; d'ailleurs, le souverain hérétique d'une nation voisine pourrait, dès aujourd'hui, prendre fait et cause pour ses coreligionnaires, et venger leurs injures sur les catholiques de son royaume.

Quand on réfléchit à la manière dont les Goths, qui entouraient les Burgondes, pratiquaient la tolérance religieuse, on comprend sans peine la valeur de ces motifs, et la sagesse du parti conseillé par l'évêque de Vienne. A cette époque, le souvenir du terrible Euric était encore gravé dans tous les esprits; on se rappelait, en frémissant, les tortures, les massacres et les odieuses profanations qu'il avait ordonnées dans le midi de la Gaule; on voyait probablement encore les ruines de plusieurs temples ca-

(1) *De hæreticorum oratoriis non recipiendis.*

tholiques, dépouillés et renversés par les Westgoths. D'ailleurs Alaric II avait renouvelé ces horribles exécutions. Or, le voisinage de ces farouches ennemis n'était point fait pour inspirer la confiance; les catholiques étaient bien obligés de les ménager, et de prévenir le pillage et l'effusion du sang par une modération poussée jusqu'aux dernières limites. Sans doute, en appliquant au culte religieux quelques temples abandonnés, ils n'eussent blessé les droits de personne; le plus souvent même ils n'eussent fait que reprendre un bien dont on les avait injustement dépouillés : mais il n'en fallait pas tant pour enflammer la colère d'un roi goth, et pour attirer en Bourgogne une armée de Barbares, poussés par le fanatisme au carnage et à la destruction (1).

Dans la seconde partie de la lettre, l'évêque de Vienne examine la question en elle-même, au point de vue de la raison et de la convenance. L'opinion qu'il soutient ici lui est particulière : il croit que nulle expiation ne peut purifier, réconcilier un temple qui a été profané par le culte arien; il cherche à prouver cette thèse par divers passages de l'Écriture Sainte, dont l'application n'est pas très-heureuse. Voici sa conclusion : « J'ai brièvement indiqué, par rapport à cette question, non pas ce que je décrète, mais ce que je désire. Je voudrais qu'on ne franchît pas le seuil des édifices consacrés au culte hérétique, mais qu'on les abandonnât, comme des *ergastules*. Il est toujours à souhaiter, non qu'ils passent à l'usage d'un autre culte, mais qu'ils soient délaissés et complètement oubliés. Les populations, heureusement con-

(1) Les violences impies commises par les Ariens sont exprimées très énergiquement dans ces paroles de S. Avite : « Et dices forsitan hæreticos, si eis potestas detur, altaria nostra temerare. Verum est, nec refello. Sæviunt quidem, cum possunt, fœdis unguibus alienarum ædium pervasores. » *Ep. VI, col. 226.*

» verties, les ont désertés... qu'ils restent éternellement
» déserts : n'acceptons jamais un bien qu'a répudié le
» possesseur en s'attachant à la vraie religion (1). »

Saint Avite nous révèle dans ces paroles le zèle ardent et le profond respect dont il était pénétré pour ce qui touche à la pureté et à la sainteté du culte divin ; mais les preuves qu'il apporte en faveur de son opinion ne sont point convaincantes. Aussi, quelques années plus tôt, le premier concile d'Orléans avait pris sur le même sujet une décision toute contraire, à laquelle, d'ailleurs, fut toujours conforme la pratique générale de l'Église. Toutefois l'avis de l'évêque de Vienne fut suivi par le clergé de la Bourgogne ; on le trouve même formulé dans un canon du concile d'Épône (2).

Saint Avite raisonne dans le même sens à propos des vases sacrés (*ministeria*), dont s'étaient servi les prêtres ariens. « On pourra certes, dit-il, critiquer mon opinion, » chacun selon sa manière de voir : mais je n'aime point, » je l'avoue, ces vases, qui, au nord de la Gaule, ont » passé des mains du vainqueur dans les églises de notre » loi (5). » Ces paroles font allusion aux présents considérables qu'avait faits Clovis aux églises catholiques

(1) Quod circa non quid statuam, sed quid optem breviter indicavi. Hæretici cultus loca pervadi nollem, cuperem prætermitti in morem ergastulorum. Semper optandum est, non ut mutata transeant, sed infrequentata torpescant. Salubri populorum conversione desertis maneat æterna viduitas : nec unquam recipiatur a nostris, quod conversionis studio repudiatur a propriis. *Ep. VI, col. 226, CD.*

(2) Basilicas hæreticorum quas tanta exsecratione habemus exosas, ut pollutionem earum purgabilem non putemus, sanctis usibus applicare despiciamus. — Concil. Epæon. *Can. XXXIII.* Voir la note *d* du P. Sirmond sur cette lettre.

(3) Reprehendat certe quispiam, pro sensus sui discretionem, quod sentio. Fateor ministeriis illis minime delectari, quæ superioris Galliæ partibus, ad ecclesias legis nostræ captiva venerunt. » *Epist. VI col. 227, A.*

après ses guerres contre Alaric II. Comme ces dons provenaient du butin, et n'étaient en réalité que le fruit d'un acte de violence, le saint évêque en jugeait l'usage peu convenable dans la maison du Dieu de paix; mais, indépendamment de toute autre considération, il les croyait à jamais profanés par le culte sacrilège auquel on les avait fait servir.

Dans la même lettre il oppose de la manière suivante la conversion des hérétiques à la réconciliation de leurs temples : « (*Quand un hérétique se convertit*) la foi précède » le témoignage, la confession vient après la croyance; et » l'imposition de la main du prêtre fait disparaître le » mal, et rend à la foi sa plénitude (1); mais que l'on » vienne à profaner une chose insensible, en la détournant de sa destination primitive (2), j'ignore, en vérité, » par quelle expiation elle pourrait jamais récupérer sa » première sainteté (3). »

Ainsi, l'évêque de Vienne, qui ne croyait pas susceptibles de purification les temples des Ariens, et les instruments de leur culte, admettait avec toute l'Église la réconciliation des hérétiques. Il reconnaissait aussi, avec les conciles de la Gaule, qu'on peut admettre à tous les degrés du sacerdoce un évêque et, en général, un clerc hérétique sincèrement converti : on en trouve la preuve

(1) Si ad Ecclesiam aliquis de hæresi venerit, et perviderint eum in Patre et Filio et Spiritu sancto esse baptizatum, manus ei tantum imponatur, ut accipiat Spiritum Sanctum. *Concil. Arelat. I, can. 8.* Voir la lettre XXIV^e de saint Avite, avec les notes du P. Sirmond.

(2) Ces paroles prouvent que les églises des Ariens avaient d'abord appartenu aux catholiques.

(3) Præcedit fides locutionem, et sequitur confessio credulitatem; et per impositionem manus sacerdotalis fit pravitatis amissio, fidei redditur plenitudo. Res autem insensibilis quæ primum innovata polluitur, ignorare me fateor quæ deinceps sanctificatione purgetur. » *Ep. VI, col. 225, AB.*

dans la lettre XXVI^e. Le saint prélat, écrivant à l'un de ses suffragants, qu'il ne nomme pas (1), sans doute pour ménager sa réputation, lui adresse d'abord des remontrances très-sévères : « Je ne puis sans une grande douleur, » dit-il, vous faire observer de quelle funeste légèreté, » pardonnez l'expression, votre sainteté s'est rendue coupable. Vous avez armé nos ennemis de vos propres armes; vous avez livré nos mystères aux imparfaits; » vous avez chanté le cantique du Seigneur dans une terre » étrangère (Ps. CXXXVI, 4); vous avez, pour ainsi dire, » donné les vases du Seigneur en spectacle à des convives » qui s'en sont moqués (2). » Saint Avite ne spécifie pas le fait dont il s'agit dans ce passage, mais il fait évidemment allusion à la *doctrine du secret, arcani disciplina*, usitée dans les premiers siècles de l'Église. Donc, au commencement du VI^e siècle, on observait encore dans les Gaules, à l'égard des *imparfaits*, c'est-à-dire des infidèles (3), cette réserve primitive, qui portait principalement sur les sacrements (4).

La seconde partie de la lettre contient les paroles suivantes : « Quant à la condition d'un converti, sur laquelle » vous croyez devoir me consulter, je définis par inspiration divine (5) que cet homme peut être élevé à tous

(1) *Epistola XXVI* : Avitus Cuidam.

(2) Nec valeo sine grandi vobis dolore suggerere quam gravi sanctitas vestra, date veniam, facilitate præventa sit. Instruxistis adversarios armis vestris, prodidistis imperfectis secreta nostra, cantastis canticum Domini in terra aliena (*Psalm. CXXXVI, 4*). Protulistis velut vasa Dominica (*Dan. V, 3*) spectaculo convivali quæ irrident. *Epist. XXVI, col. 242, A*.

(3) On donnait aussi le nom d'*imparfaits* aux chrétiens qui n'avaient pas reçu le sacrement de confirmation, et, en général, à ceux qui n'étaient pas initiés.

(4) Peut-être faut-il voir une allusion du même genre dans le *Poème sur le déluge*, vers 85—91.

(5) C'est-à-dire : en m'appuyant sur les décrets des Conciles.

» les degrés du sacerdoce, si toutefois, à raison du mariage, des mœurs ou de toute autre circonstance les canons ne lui interdisent pas la cléricature. En effet, pourquoi ne paîtrait-il pas le troupeau du Seigneur, lui qui fut assez sage pour voir que jusque là il ne paissait point de véritables brebis...? Pourquoi ne pas élever à notre sacerdoce un homme qui, par amour de l'humilité, a voulu déchoir de son propre sacerdoce? Qu'il devienne, de laïc, un prêtre véritable, celui qui de faux prêtre a bien voulu devenir laïc (1)! »

Saint Avite est ici d'accord avec tous les conciles de la Gaule, et ne dit rien qui ne soit généralement connu; nous devons seulement noter un passage de cette lettre. Parmi les raisons qui peuvent empêcher un homme d'entrer dans le clergé, se trouve énuméré le *mariage*. Or on sait que le lien matrimonial n'était pas en lui-même un *empêchement de l'ordre*; la plupart des évêques de la Gaule à cette époque avaient été, ou même étaient encore mariés. Comment donc faut-il entendre les paroles de saint Avite? C'est l'histoire qui doit ici nous éclairer. Or la pratique générale de l'Église, depuis le temps des Apôtres, excluait des ordres sacrés tout homme qui avait contracté deux mariages successifs (2), ou qui avait épousé une veuve; en outre, elle défendait sévèrement aux évêques,

(1) De reliquo autem, quod me super conversi statu creditis consulendum, defnio inspiratione divina ad quemlibet sacerdotii gradum hominem posse consurgere, si non est aut in ratione conjugii, aut in quacunque regula moribusque quod prohibeat clericatum. Cur enim non pascat Christi gregem, qui sapienter advertit oves non esse quas paverat?... quare non fiat in sacerdotio nostro erectus, qui amore humilitatis a suo voluit esse deciduus? sit verax sacerdos ex laico, qui fieri laicus ex fallaci sacerdote contentus est. *Ep. XXVI, col. 243, A.*

(2) Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum.... Diaconi sint unius uxoris viri. *B. Pauli I ad Tim., c. III, vv. 2 et 12.*

aux prêtres, et aux diacres de se marier, et leur imposait la stricte obligation de considérer comme leurs sœurs, les femmes qu'ils auraient épousées avant de recevoir les ordres.

Les deux derniers points ont été niés par l'auteur, parfois peu consciencieux, d'une *Histoire de la ville de Vienne*. M. Mermet soutient que saint Avite autorisait le mariage de ses prêtres; il croit trouver la preuve de cette indulgence dans certains décrets du concile d'Épône, présidé par le saint évêque. « On voit, dit-il, après avoir rapporté ces » décrets, que le mariage des prêtres était toléré, mais » qu'il existait déjà une tendance à considérer le célibat » comme une vertu du sacerdoce (1). »

Un autre écrivain prétend que saint Avite, non content de permettre le mariage à ses prêtres, devint lui-même père pendant son épiscopat. Après avoir affirmé, contrairement à l'histoire, que « Avitus était le quatrième évêque » de Vienne de père en fils *sans aucune interruption* (2), » M. Naef ajoute : « Ce fait prouve clairement la légitimité » du mariage des évêques à cette époque. Avitus lui-même fut marié, comme on peut le conclure de la » XLIX^e épître, dans laquelle il déplore les dérèglements » ou la mort d'un de ses fils : *Nec multos filios habere » me negabo qui unum ex eis peperisse jam doleo* (3). »

Mais d'abord, c'est en vain que M. Naef s'efforce de justifier aux yeux de l'histoire une pratique non moins odieuse à l'Église *catholique* que chère aux ministres de

(1) *Histoire de la ville de Vienne*, t. II page 68. L'auteur observe ingénument que « Charvet nous a conservé le texte » des canons du concile d'Épône. — Charvet, écrivain de la fin du XVIII^e siècle, ne fit que transcrire, dans son *Histoire de la sainte église de Vienne*, ces décrets que renferment toutes les collections de conciles. V. Gorini, *Défense de l'Église*, t. I, p. 356.

(2) Voir plus haut, page 18.

(3) *Biblioth. univers. de Genève*, t. X, p. 294—295.

L'Église réformée : les deux raisons qu'il invoque sont également dénuées de valeur.

1° Il est vrai que saint Avite succéda sur le siège de Vienne à son père Hésychius ; mais, dit M. Gorini, « la transmission de quelques chaires épiscopales du père au fils nous montre bien qu'aux yeux des populations, un fils semblait parfois digne de succéder à son père ; mais s'ensuit-il que ce successeur fût né pendant l'épiscopat de celui qu'il remplaçait ? Qu'on en cite des exemples. »

2° « Saint Avite parle d'un fils dont la conduite le contristait. Soit ; mais cela ne vient pas à la question. Il faudrait trouver une lettre où le saint évêque nous apprit qu'il eût cet enfant depuis son entrée dans les ordres sacrés, et que les canons qui imposent aux clercs la continence sont des pièces apocryphes (1). »

Comme nous l'avons vu, saint Avite mentionne clairement ces canons, qui sont d'une authenticité incontestable. Or tous défendent aux évêques, aux prêtres et aux diacres de se marier, et d'avoir aucun rapport charnel avec les femmes qu'ils avaient épousées avant de recevoir les saints ordres. Le concile de Tours (461), qui adoucit les décrets plus anciens, consent à ne pas priver de la *communio*n, « le prêtre ou le lévite attaché à la concupiscence conjugale, et qui ne cesse pas de devenir père » ; mais il ajoute « qu'il ne montera pas à un grade plus élevé, et n'aura pas la présomption d'offrir à Dieu le sacrifice ou de l'administrer au peuple. » Le concile d'Agde (506) condamne à la dégradation les prêtres et les diacres qui ne vivraient pas en continence (2).

Dans les canons du concile d'Épône mentionnés par M. Mermet, il est parlé des veuves laissées par des dia-

(1) Gorini, *ouv. cité*, t. I, p. 358.

(2) Voir Gorini, *ouv. cité*, t. I, p. 356, sv.

cles et des prêtres ; mais il s'agit de femmes épousées avant l'ordination de leurs maris , et qui , depuis ce moment , étaient devenues leurs sœurs.

Voici , du reste , un passage de Grégoire de Tours qui nous apprend l'usage de l'Église en cette matière , particulièrement dans l'Auvergne , et la vie que menaient les époux placés dans la condition dont il s'agit : « Chez les Arvernes , » après Strémonius , pontife et apôtre , le premier évêque » fut Urbicus , sénateur converti , ayant une épouse qui , » selon la coutume ecclésiastique , vivait religieusement » éloignée de la compagnie du prêtre. Ils s'appliquaient » ensemble à la pratique de l'oraison , de l'aumône et » des autres bonnes œuvres (1). »

On voit dans le même chapitre que les rapports charnels entre ces époux devenus frère et sœur , étaient considérés comme un *crime* , qui exigeait une longue et austère pénitence.

Il est donc faux de dire que , au commencement du VI^e siècle , le mariage des prêtres et des évêques était toléré : les historiens et les conciles prouvent expressément le contraire. Alors comme auparavant « on choisissait pour » évêques , pour prêtres et pour diacres , des vierges , des » veufs , ou du moins des hommes qui , après la réception » des saints ordres , gardaient une chasteté perpétuelle (2). » Pour l'évêque de Vienne en particulier , rien ne prouve qu'il soit devenu père pendant son épiscopat ; les textes sur lesquels on se base pour l'affirmer prouvent bien qu'il

(1) Apud Arvernos vero , post Stremonium , episcopum prædicatoremque , primus episcopus Urbicus fuit , ex senatoribus conversus , uxorem habens , quæ juxta consuetudinem ecclesiasticam , remota a consortio sacerdotis religiose vivebat. Vacabant enim ambo orationi , eleemosynis , atque operibus bonis. *Hist. Franc. l. I, c. XXXIX.*

(2) Episcopi , presbyteri , diaconi , aut virgines eliguntur , aut vidui , aut certe post sacerdotium in æternum pudici. — Hieronym. *epist. I, ad Pammachium.* Vid. Sidon. *Apol. L. V, epist. XVI, cum nota Sirmond.*

eut des enfants, mais ne déterminent pas à quelle époque. Le saint prélat, comme ses confrères, vivait dans la continence; il imitait l'apôtre saint Pierre, dont il parle ainsi dans une de ses lettres : « Pierre suivait le Seigneur, et » était lui-même suivi de son épouse. *Les rapports charnels n'existaient plus entre eux*, restait seulement la » consolation spirituelle (1). »

La lettre XLIX^e, dont il a été question, prouve que, au VI^e siècle, on était persuadé, en Gaule, que l'adultère suffit pour dissoudre le lien matrimonial. En effet, saint Avite dit que la fornication est « le seul motif pour lequel Dieu » permette la séparation de l'époux et de l'épouse (2); » or il ne s'agit pas là d'une simple séparation *de corps*, mais de la dissolution du lien conjugal; car, toujours les époux ont pu cesser de cohabiter, dans le seul but de mener une vie plus parfaite.

Nous ne nous arrêterons pas davantage aux lettres disciplinaires de saint Avite. Les unes contiennent des détails connus d'ailleurs; les autres touchent à diverses questions dont l'examen nous entraînerait trop loin.

(1) *Dominum Petrus, Petrum conjux propria sequebatur. Cessante carnali usu, manebat spiritalis solatium. Epist. I, in Auctario ad Sirmond. edit., col. 383.*

(2) *Propter quod solum Deus separari virum permittit a conjuge. Epist. XLIX, col. 267, B.*

Ce qui prouve que l'opinion de saint Avite sur cette matière ne lui était point personnelle, c'est le canon suivant d'un concile de Venise : *Eos qui relictis uxoribus suis, sicut in Evangelio dicitur, excepta causa fornicationis, sine adulterii probatione alias duxerint, statuimus a communione arcendos.* — Voir la note du P. Sirmond sur cette lettre.

§ 3.

LETTRES AYANT RAPPORT A L'IDÉE QUE SAINT AVITE SE FAISAIT DU GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE.

En appréciant quelques-unes des lettres appartenant à cette catégorie, M. Ampère s'exprime ainsi : « Avitus écrit tour à tour aux évêques de Constantinople, de Jérusalem, de Rome, et aux évêques gaulois. Le langage qu'il adresse aux trois premiers est assez important à remarquer, si l'on veut se faire une idée du rang que les divers sièges tenaient alors dans l'opinion. Ce qui domine encore la pensée d'Avitus, c'est la supériorité des sièges patriarcaux et leur égalité respective. S'adressant à l'évêque de Constantinople, il se réjouit de ce qu'il maintient avec le prélat de Rome (*cum romano antistite*), cette harmonie dont il convient que les deux chefs apostoliques donnent le spectacle au monde [*quam velut geminos apostolorum principes mundo dare convenit* (1)]; il parle toujours de ces deux Églises comme des deux astres qui doivent guider le monde chrétien, et qu'il place à la même hauteur dans le ciel. A l'égard de l'évêque de Jérusalem, il emploie des formes différentes et encore plus respectueuses : « Votre apostolat, dit saint Avite, exerce une primauté (*primatus*) accordée par Dieu même, et il occupe le rang suprême dans l'Église universelle (*principem locum in universa ecclesia*). » — « Cette reconnaissance expresse de la suprématie de l'Église de Jérusalem empêche qu'on ne donne trop d'importance à ce que saint Avite, dans une autre lettre, dit de l'évêque de Rome, qu'il appelle le président de l'Église universelle (*universalis Ecclesiæ præsulem*). Si l'idée de la primauté de Rome est déjà adoptée par Avitus, on voit

(1) Lisez : *assignare conveniat*. — *Ep. VII.*

au moins que la constitution patriarcale du IV^e siècle a laissé dans son esprit l'habitude de placer également au premier rang Constantinople et Jérusalem. Cette hésitation montre la transformation qui s'opère dans les esprits, et comment l'on passe, par degrés, de l'égalité des grands sièges patriarcaux à la suprématie du siège de Rome (1). »

Un autre écrivain conclut des mêmes lettres que « Rome était égale, mais non pas encore supérieure à ses deux rivales (2). »

Arrêtons-nous un instant pour examiner la valeur de ces affirmations. Et d'abord, est-il vrai que l'Église, au IV^e siècle, fût une confédération gouvernée par des patriarches égaux *sous tous rapports* ? Au contraire, les actes des conciles et le témoignage des historiens, même profanes, prouvent que, à cette époque, il n'y avait dans toute l'Église qu'un seul souverain : l'évêque de Rome était « le pontife de la loi chrétienne, » comme s'exprime un auteur payen (3); et, à ce titre, il n'avait pas d'égal. Sans doute, l'Église renfermait alors plusieurs patriarcats, mais « elle ne laissait pas d'être une monarchie plus ou moins tempérée, dont le souverain demeurait à Rome. » Or saint Avite reconnaît d'une manière très-formelle cette

(1) *Hist. de la Litt. en France avant le XII^e siècle*, t. II, p. 200, *sv.*

(2) Lebas, *Diction. encyclop. de l'Hist. de France*, Art. S. Avit.

(3) Liberius christianæ legis antistes. — Ammian. Marcell. *Rerum gestarum* L. XV, c. VII (Ed. Aug. Erfurdt, Lipsiæ, 1808). Si quelqu'un nous objectait que ces expressions signifient : un évêque, et non pas : le grand pontife de la loi chrétienne, nous l'engagerions à lire la suite du chapitre ; il y verrait que l'on attribuait à l'évêque de Rome une supériorité, non seulement d'honneur, mais encore de pouvoir et d'autorité. L'historien latin rapporte, en ces termes, que l'empereur Constance, voyant le grand Athanase chassé de son siège, voulut obtenir du pape Libère la sanction de l'acte odieux posé par les Ariens : « Id enim ille, Athanasio semper infestus, licet sciret impletum, tamen auctoritate, quâ potiores eternæ urbis episcopi, firmari desiderio nitebatur ardenti. » — *Ibid.*

espèce de gouvernement. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Gorini : « Les extraits cités par M. Ampère, et auxquels M. Lebas fait allusion, ne prouvent pas ce que ces écrivains ont voulu établir, à savoir que saint Avite aurait eu l'habitude de placer tous les patriarches, sous tous les points de vue, en première ligne. »

« En effet, si, d'après l'évêque de Vienne, celui de Jérusalem occupait *le rang suprême*, il était donc le pape de ce temps-là; tous les patriarches ne marchaient donc pas de front, et il n'y avait point de différence d'avec ce que nous voyons, si ce n'est que le chef, au lieu d'habiter la ville des Césars, siégeait dans celle de David. »

« Au contraire si saint Avite reconnaissait les pontifes de Rome et de Constantinople pour les *deux chefs de l'Église*, il admettait donc un *duumvirat*, mais non pas une confédération de patriarches égaux, puisque ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem se trouvaient rejetés au second rang. »

« Il ne faut donc pas chercher dans saint Avite les traces de cette opinion qui aurait attribué à tous les patriarches une égalité complète et indépendante (1). »

Voyons, les textes en main, quelle a été la pensée véritable de l'évêque de Vienne.

Écrivant à Hélié, patriarche de Jérusalem, pour le remercier de lui avoir envoyé une particule de la vraie croix, il témoigne la plus grande confiance dans la sainte relique, et parle magnifiquement de ce don précieux, si propre à nourrir la foi et la piété des fidèles, et qui répandra sur la Gaule une partie des splendeurs de l'Église de Jérusalem. La lettre commence en ces termes : « Votre » apostolat exerce une primatie accordée par la Divinité » même; il occupe le lieu principal dans l'Église univer-

(1) Gorini, *Défense de l'Ég. t. I, p. 362.*

» selle, comme il cherche à le montrer, non-seulement
» par ses privilèges, mais aussi par ses mérites. Votre
» chaire est l'ornement de notre loi, comme vous êtes
» l'ornement de votre chaire (1). » « Or, dirons-nous en-
core avec M. Gorini, quelle primatie saint Avite honore-
t-il à Jérusalem? Est-ce son titre de siège patriarcal? Non;
car, pour la ville sainte, ce titre, datant de 431, venait
des hommes, et n'avait pas été octroyé de Dieu. D'ailleurs
la primatie que l'évêque gaulois salue dans Jérusalem, est
déclarée distincte de tous les privilèges, qui l'annoncent,
mais ne la constituent pas; elle est par conséquent dis-
tincte du patriarcat. Quelle est donc cette supériorité?
C'est, non pas d'occuper « le rang suprême, » comme
M. Ampère se plaît à traduire, mais le lieu principal dans
l'Église *principem locum in Ecclesia*, » le lieu le plus sacré
de l'Église et du monde, celui qui a vu, en tressaillant
de douleur, mourir le Christ sur la croix.

« Ce siège n'a donc une supériorité dans l'Église uni-
verselle qu'au point de vue de l'histoire, et non de la
hiérarchie; il possède, non pas le rang, mais le sol le
plus auguste. Le Christ a choisi Jérusalem pour y mourir,
et Rome pour y régner; de là pour ces deux villes un
honneur suprême, mais divers, à l'une ses souvenirs, à
l'autre sa juridiction (2). »

Saint Avite ne fait qu'exprimer dans cette lettre le sen-
timent de vénération profonde que les chrétiens du monde
entier ont toujours témoigné pour les *saints lieux*, pour
cette ville qui fut la mère des Églises. Au moyen-âge,
ces milliers de fidèles qui prenaient la croix à la voix du

(1) *Exercet apostolatus vester concessos a Divinitate primatus, et quod principem locum in universali Ecclesia teneat, non privilegiis solum studet monstrare sed meritis. Ornat pariter legem nostram cathedra vestra, cathedramque personâ. Epist. VII.*

(2) Ouvrage cité, t. 1, p. 363.

souverain pontife, et abandonnaient leur patrie et leur famille pour voler à la défense du tombeau de l'Homme-Dieu, ne croyaient-ils pas, eux aussi, que les *saints lieux* sont les *principaux dans l'Église universelle*? D'où venait l'ardeur guerrière de ces braves chevaliers, quelle grande pensée les entraînait en Orient? C'est qu'ils considéraient l'Église de Jérusalem comme la gloire et l'ornement du monde catholique. En étaient-ils moins soumis à l'évêque de Rome?

Pour justifier ses affirmations, M. Ampère s'est encore appuyé sur certaines expressions de la lettre VII^e. Nous nous souvenons que saint Avite l'écrivit à Jean de Capadoce, après l'extinction des discordes religieuses qui avaient troublé pendant 54 ans l'Église grecque tout entière (484—518). Voici cette lettre : « Mon maître, qui » est votre fils, le patrice Sigismond, en chargeant une » ambassade de rendre ses devoirs à votre prince très- » glorieux, nous fournit aussi le moyen de vous présenter » nos hommages. L'occasion est doublement sainte; car, » si déjà, comme premier prêtre vous étiez pour nous » l'objet d'une affection aussi vive que méritée, l'illustre » Laurent vous a fait grandir encore dans notre esprit. » Ses lettres nous apprennent que le sombre et menaçant » nuage qui inquiétait les peuples d'Orient, est entière- » ment dissipé et que le calme et la paix sont rétablis. » Entre vous et l'évêque de Rome existe maintenant cette » harmonie dont il convient que ceux qui sont, pour » ainsi dire, les deux princes des Apôtres, donnent le » spectacle au monde. Qui donc peut se dire même catho- » lique, s'il ne se réjouit de la paix entre deux Églises si » grandes et si nobles, que le monde considère attenti- » vement comme deux astres formant dans le ciel le signe » de la religion. N'est-ce pas avec raison que chacun est » charmé de la guérison des brebis malades, et de la

» conservation de celles qui se portent bien? L'indifférence
» est-elle possible quand on ramène, avec des applaudis-
» sements de joie, auprès des brebis restées sous le toit
» du céleste bercail, celle qu'avait égarée l'entraînement
» d'une volonté vicieuse? Veillez donc, comme des pères,
» au maintien de la discipline de l'Église, qui vous a été
» confiée et vous place même au-dessus de nous. Votre
» concorde est un exemple nécessaire, et sans elle nous
» ne pouvons enseigner les peuples? Comment leur per-
» suaderons-nous la charité si nous ne la trouvons dans
» nos guides? Quelle fermeté peut-il y avoir dans un
» corps dont la tête chancelle? Adressez-donc à ceux qui
» reviennent de bienveillants éloges, afin que personne
» ne s'obstine à se perdre. Veillez à ce que les constella-
» tions qui attirent nos regards ne soient point dévastées
» par cette bête cruelle de la discorde, si Rome un jour
» s'éloignait de l'unité de votre sentiment. Mais souvenez-
» vous de nous (car, si le soleil se couche sur votre dis-
» sension, c'est un malheur pour l'Orient), et faites-nous
» connaître d'une manière certaine, en chargeant d'une
» lettre un fidèle messager, la très-heureuse nouvelle dont
» j'ai parlé plus haut. Ainsi, l'Église d'Occident, qui
» attend vos paroles comme un oracle et un présent du
» ciel, apprendra du maître, avec un redoublement de
» joie, ce qu'elle se réjouit d'avoir appris du disciple (1). »

(1) *Dum domnus meus, filius vester, patricius Sigismundus gloriosissimum principem officio legationis expetiit, nobis quoque deferendi ad vos famulatus aditum dupliciter sancta opportunitate prospexit. Cum enim, ut præcipuum sacerdotem, justo vos desiderio sitiremus, adjecit vir illustris Laurentius honorem vestri animis nostris, indicans apicibus suis omne nubilum quod quietem orientalium populorum ambiguo caligante fuscaverat, redintegratæ pacis serenitate detersum : et eam cum Romano antistite vos habere concordiam, quam velut geminos Apostolorum principes mundo assignare conveniat. Quis enim, qui vel catholicus dici potest, de tantarum ac talium Ecclesiarum pace non gaudeat,*

Quand on examine cette lettre dans son ensemble, on est forcé d'avouer que saint Avite considérait le siège de Rome, non pas comme égal, mais comme supérieur à celui de Constantinople. Il est vrai qu'il compare l'évêque de cette dernière ville « à l'un des princes des apôtres, à l'un des astres qui forment le signe de la religion »; mais que signifient ces formules? Les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche se reconnaissaient inférieurs à celui de la nouvelle Rome, qui était en quelque sorte, comme s'exprime ailleurs saint Avite, « le patriarche de tout l'Orient (1) », et se trouvait à la tête de cette partie de l'Église, à peu près comme le Pape, en sa qualité de patriarche d'Occident, présidait l'autre moitié. Cette observation suffit pour montrer que saint Avite a pu, dans un sens très-vrai, se servir des expressions citées par M. Ampère; mais s'ensuit-il que le saint prélat place le pape et le patriarche absolument sur la même ligne? Bien loin de là : si telle eût été son intention, il se fût exprimé

quas velut in cœlo positum religionis signum pro gemino sidere mundus exspectat? Quis non merito delectetur infirmitatis reductu, incolumium statu, cum aliis ovibus intra claustra salvatis, illa quæ vitio errantis arbitrii fuerat evagata, cœlestibus caulibus lætitia plaudente revocatur? Custodite igitur, quasi patres, traditam vobis etiam super nos Ecclesiæ disciplinam. Concordiæ vestræ tantum opus est magisterio, quantum et exemplo. Quam caritatem populis suadebimus, si hanc in nostris rectoribus nesciamus? Quid in corpore firmum poterit quid nutat in vertice mancum? Ergo piam redeuntibus date, ne quis intentione pereat, prædicationem. Prospicite ne speculata signa tam fera bestia populetur, si ab unitate sensus vestri Roma dissultet. Memores vero nostri, quia si super dissensionem vestram sol occidat, damnum orientis est, prosperrimum quem supra dixi nuntium per fidelissimum veram ad notitiam nostram firmate rescripto : ut expectans occidentalis Ecclesia in sermonibus vestris donum cœlestis oraculi, quod se lætatur accipisse per condiscipulum, multiplicare sibi gaudeat per magistrum.

Epist. VII.

(1) Tantæ urbis perindeque totius Orientis patriarcham. *Epist. III, col. 211, B.*

d'une tout autre manière dans le cours de sa lettre. Les conseils de soumission qu'il donne au patriarche montrent que, dans sa pensée, l'évêque de Constantinople devait reconnaître un supérieur; et ce supérieur, c'était le pape, successeur de saint Pierre, c'est-à-dire « du prince des Apôtres, du prince des princes (1). »

« Est-ce à l'égal du pape, dit M. Gorini, que l'évêque de Vienne recommanderait de ne se séparer jamais du pape? S'il n'avait pas cru Jean inférieur à Hormisdas, il lui aurait dit : « Quand votre frère d'Occident décidera autrement que vous, ne vous hâtez pas de rompre avec lui; poussez jusqu'à ses dernières limites la patience et la charité, et cette main que vous venez d'unir à la sienne, ne la retirez qu'à la dernière extrémité. » Non; ce ne sont point là les conseils de saint Avite; c'est la soumission qu'il prêche, une soumission qui pourtant, entre égaux, aurait été de la servitude. »

« Et pourquoi ces avis? Parce que l'union avec Rome, c'est le salut de l'Orient; parce qu'une rupture avec elle deviendrait *un malheur* pour les révoltés. Mais si le siège de Rome n'est pas la racine d'où monte la sève divine pour circuler dans toute l'Église chrétienne, si, en se détachant du tronc sacré, Constantinople ne doit pas devenir stérile et mourir, quelles destinées menaçantes pourraient effrayer cette cité, quand elle voudrait rentrer de nouveau dans son indépendance? »

« Rome, suivant l'évêque de Vienne et l'épître même citée par M. Ampère, a donc une autorité supérieure à celle de Constantinople, et, pour me servir de l'image qu'emploie notre saint, elle est le *bercaïl* protecteur, la bergerie céleste, loin de laquelle s'égaré la pauvre brebis indocile (2). »

(1) Petrus Apostolorum caput, id est principum princeps. *Homil. fragm. I, col. 293.* — (2) Gorini, *ouvr. cité, t. I, p. 364.*

Cette supériorité est ouvertement reconnue par le patriarche Jean, dans une lettre adressée au pape saint Hormisdas (1). L'évêque de Constantinople se déclare persuadé que le siège de Rome, où « toujours la religion est inviolablement conservée », est la pierre fondamentale de l'Église, et que pour être catholique il faut admettre la communion du souverain pontife, « dans laquelle se trouve l'intègre et parfaite solidité de la religion chrétienne. » Les successeurs de Jean renouvelaient ces aveux, chaque fois qu'ils n'étaient pas égarés par les passions. Ces évêques de la ville impériale sentaient que, malgré leur éminente dignité, ils étaient inférieurs au siège de Pierre, et que, pour être des astres distingués, ils ne brillaient pas à la même hauteur que le pontife romain.

Écoutons encore comment s'exprime saint Avite en écrivant, de la part du roi Sigismond, à Symmaque, successeur d'Hormisdas : « Nous vous déléguons le vénérable Julien, diacre, mais nous accompagnons en esprit le porteur de cette lettre auprès du président de l'Église universelle (2). »

Sous prétexte que l'évêque de Vienne emploie des expressions analogues lorsqu'il s'adresse aux patriarches de Constantinople et de Jérusalem, M. Ampère croit qu'il ne faut pas « donner trop d'importance » au titre qu'il accorde ici au pontife romain. Mais nous savons quel sens il faut attacher aux formules de respect dont il use à l'égard des patriarches d'Orient ; le motif sur lequel se base l'écrivain français n'a donc pas de valeur, et ne peut diminuer l'importance du titre de « président de l'Église universelle », que saint Avite accorde au pape, et au pape seul.

(1) Cette lettre a été traduite par M. Gorini, *ibid.* p. 368.

(2) Sed destinato ad vos diacono portitore, viro venerabili Juliano, ad universalis Ecclesie præsulem spiritu repræsentante concurrimus. *Ep. XXXII.*

Voici d'ailleurs une lettre qui aurait dû ne laisser aucun doute à M. Ampère sur l'idée que se faisait saint Avite du gouvernement général de l'Église; nous voulons parler de la lettre XXXI^e. Saint Avite l'adressa, comme nous le savons (1), à deux sénateurs romains, pour les prier de travailler à la paix de l'Église, et pour protester, au nom du clergé gaulois, contre la conduite des évêques italiens envers le pape Symmaque. On y trouve l'apologie du Pontife légitime et la profession de foi de l'Église des Gaules relativement à la primauté du siège de Pierre. Saint Avite regrette les temps heureux où les évêques pouvaient se rendre en personne dans « la ville vénérable à l'univers », *Urbem orbi venerabilem*; il eût désiré que tout le clergé gaulois pût se réunir, afin de rédiger en commun une lettre pour les personnages illustres de Rome; mais, forcé par les circonstances, il a dû l'écrire seul. Cependant il le fait avec « l'approbation et au nom de tous ses frères des Gaules », *a cunctis Gallicanis fratribus meis*. Tous gémissaient depuis longtemps en voyant le pape Symmaque en butte aux accusations des schismatiques, et mal défendu par les évêques orthodoxes. « Notre âme, dit saint » Avite, était dans l'angoisse, nous tremblions au sujet » de l'Église romaine; car nous nous sentions ébranlés » par les coups portés à notre chef (2). » Enfin la Gaule apprit le décret des évêques italiens, qui, prenant sur eux de juger le pape, le déclaraient innocent; et cet acte fut considéré comme illégal. « Il n'est pas facile de con- » cevoir, dit l'évêque de Vienne, d'après quel principe, » ni en vertu de quel droit le supérieur est jugé par ses » inférieurs. En effet, si l'apôtre déclare solennellement

(1) V. plus haut, p. 58, *svv.*

(2) Dum de causa Romanæ Ecclesiæ anxianimi ac trepidi essemus, utpote nutare statum nostrum in lacessito vertice sentientes... *Epist XXXI*, col. 248, B.

› qu'on ne doit point recevoir légèrement une accusation
› contre un simple prêtre, comment croire qu'il soit per-
› mis d'accuser le chef de l'Église universelle? C'est à
› quoi fit attention le vénérable synode lui-même dans
› son louable décret; car cette cause, dont il avait entre-
› pris l'examen, ceci soit dit sans l'offenser, avec quelque
› témérité, il a préféré la renvoyer au jugement de Dieu;
› toutefois les Pères de ce concile attestent, en peu de
› mots, que ni eux ni le roi très-glorieux Théodoric n'a-
› vaient découvert aucune preuve des crimes dont le pape
› était accusé. Instruit de ces faits, je vous conjure, en
› qualité de sénateur romain et d'évêque chrétien,.... de
› ne pas veiller avec moins de zèle au bonheur de l'Église
› qu'à celui de l'État, de faire servir aussi à notre bien
› le pouvoir que Dieu vous a confié, et de ne pas moins
› aimer dans votre Église le siège de Pierre, que, dans
› votre cité, la capitale du monde. Si vous considérez
› cette affaire avec la profonde sagesse qui distingue votre
› administration, votre attention ne se bornera pas à la
› cause de l'Église de Rome. En effet, quand il arrive
› aux autres prêtres de poser un acte répréhensible, on
› peut le réformer; mais si l'autorité du pape de Rome
› est mise en question, c'est l'épiscopat qui semble chan-
› celer, et non pas un évêque. Vous n'ignorez point parmi
› quelles tempêtes, excitées par le souffle impétueux des
› hérésies, nous conduisons le vaisseau de la foi. Si vous
› redoutez avec nous ces dangers, il faut que, en parta-
› geant nos travaux, vous souteniez votre pilote. Voyez
› comment sont punis les matelots qui se mutinent contre
› leur chef : ne sont-ils pas en danger de mort, si l'on
› ne peut maîtriser la tourmente? Celui qui est à la tête
› du troupeau du Seigneur répondra de la manière dont
› il aura conduit les brebis confiées à ses soins; mais ce
› n'est pas au troupeau à demander compte à son pasteur,

» c'est au juge. Rendez-nous donc la concorde avec le
» chef, si toutefois elle n'est pas encore rétablie (1). »

M. Ampère ne fait aucune mention de cette lettre, et pourtant, n'est-il pas vrai de dire avec M. Gorini, que « négliger cette pièce en exposant les idées de saint Avite sur la papauté, autant vaudrait, dans un éloge de Racine, oublier Athalie (2). » En effet, dire que le pape est le chef de l'Église universelle; qu'étant souverain, il ne peut être jugé par les évêques; que les prélats italiens ont eu raison de renvoyer sa cause au jugement de Dieu; que les attaques dirigées contre l'évêque de Rome ébranlent l'épiscopat tout entier; que le pape est le pilote du

(1) Non facile datur intelligi, qua vel ratione vel lege, ab inferioribus eminentior judicetur. Nam cum celebri præcepto Apostolus clamet (I Tim. V, 10), accusationem vel in presbyterum recipi non debere, quid in præcipuum generalis Ecclesiæ criminationibus licere censendum est? quod synodus ipsa venerabilis laudabili constitutione prospiciens, causam quam, quod salva ejus reverentia dictum sit, pene temere susceperat inquirendam, divino potius servavit examini: perstringens tamen, prout breviter potuit, nihil vel sibi, vel gloriosissimo regi Theoderico regi, de his quæ papæ dicebantur objecta patuisse. Quibus cognitis, quasi senator ipse Romanus, quasi christianus episcopus obtestor, . . . ut in conspectu vestro non sit Ecclesiæ minor quam reipublicæ status; quodque vobis Deus posse præstitit prosit et nobis; nec minus diligatis in Ecclesia vestra sedem Petri quam in civitate apicem mundi. Si profundo illo tractatus vestri consilio rem videtis, non ea tantummodo quæ Romæ geritur causa cogitanda est. Sed et in sacerdotibus cæteris potest si quid forte quod vocaverat reformari; at si papa Urbis vocatur in dubium, episcopatus jam videbitur, non episcopus, vacillare. Nostis bene inter quas hæreseum tempestates, veluti ventis circumflantibus, fidei puppem ducamus. Si nobiscum hujusmodi pericula formidatis, expedit ut gubernatorem vestrum participato labore tueamini. Alias autem quæ ultio est, si nautis in magistrum furentibus, non sine illorum periculo cedatur isto discrimine? Reddet rationem qui ovili dominico præest, qua commissam sibi agnorum curam administratione dispenset: cæterum non est gregis pastorem terrere, sed judicis. Quapropter reddite nobis principalem, si tamen necdum est restituta, concordiam. *Epist. XXXI.*

(2) *Déf. de l'Église, t. I, p. 367.*

vaisseau de la foi, et que ceux qui sont rebelles à ses ordres sont en danger de périr : n'est-ce pas mettre le siège de Pierre au-dessus de tous les sièges, n'est-ce pas déclarer que le successeur du prince des apôtres est supérieur à tous les évêques ?

Nous savons que, pendant les dissensions religieuses de Constantinople, l'évêque de Vienne écrivit plusieurs fois au pape. Or, comment s'exprima-t-il dans ces circonstances. « Il importe, dit-il à saint Hormisdas, au bon » état de la religion et à l'accomplissement des règles de » la foi catholique, que, veillant sans relâche sur le » troupeau qui vous a été confié, vous formiez par vos » exhortations tous les membres de l'Église universelle ; » vous le comprenez, et, pour cette raison, vous avez » l'année dernière visité la province de Vienne par des » lettres..... pleines de votre sollicitude pastorale (1). » Saint Avite parle ensuite de l'état religieux de l'Orient, puis il ajoute : « C'est pourquoi je vous prie, et tous » vous prient par mon humble ministère, de m'apprendre » ce que je dois répondre, si je suis consulté par vos » fils, mes frères des Gaules. Assuré que je suis du » dévouement, je ne dirai pas seulement du diocèse de » Vienne, mais de toute la Gaule, je vous promets que » tous embrasseront le jugement que vous porterez sur » la foi. Priez pour que les trompeuses professions de foi » de gens perdus ne nous égarent jamais, nous que l'évi- » dente vérité ne peut séparer de l'unité dont vous êtes » le chef (2). »

(1) Dum religionis statui et plenis catholicæ fidei regulis perspiciatis convenire, ut gregem per tota vobis universalis Ecclesiæ membra commissum pervigil cura vestræ adhortationis informet; Viennensem provinciam superiore anno. . . . litteris visitastis, quæque. . . . plenissimæ sollicitudine pastorali. *Epist. LXXXVII*, col. 288, c.

(2) Quæsumus ergo servitio meo cuncti (*In Labb. ed. Concil.*, juncto),

Si, comme l'expriment clairement ces paroles, le troupeau confié au pape se compose de « tous les membres de l'Église » ; si l'évêque de Rome est le principe ou « le chef de l'unité » ; si les soins de sa charge pastorale importent à la stabilité de la religion et à la propagation de la foi catholique : peut-on dire que, dans l'opinion de saint Avite, le siège de Rome ne soit pas supérieur à tous les autres? n'est-il pas évident que le saint prélat considère l'Église comme une monarchie à la tête de laquelle se trouve placé le pontife romain ?

Eutychès et Nestorius avaient été condamnés dans des conciles généraux tenus en Orient ; et pourtant l'évêque de Vienne affirme qu'ils furent « écrasés par l'autorité des papes qui occupaient le Saint Siège avant Hormisdas (1). » Les évêques de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche étaient patriarches comme celui de Rome, et, à ce titre, ses égaux ; et malgré cela, en s'éloignant du sentiment du pape, ils se rendent coupables d'une « pernicieuse obstination (2). » Que signifie ce langage, si le Pontife romain n'est pas, dans l'idée de saint Avite, le juge suprême de la foi pour toute l'Église? L'obstination des patriarches de l'Orient serait-elle un crime, si l'autorité du successeur de Pierre ne s'étendait point partout ?

Les mêmes idées se trouvent exprimées dans la lettre XXXVI^e, dont nous avons déjà fait mention. « Comme » vous le savez, dit saint Avite à Sénarius, les lois sy-

ut quid filiis vestris fratribus meis, id est Gallicanis, si consulari respondere debeam instruatis ; et quia securus, non dicam de Viennensi, sed de totius Galliæ devotione polliceor, omnes super statu fidei vestram captare sententiam : orate ut sic nos perditorum professio fucata non fallat, sicut ab unitate quam regitis veritas comperta non separat. *Ep. LXXXVII. Col. 290, A.*

(1) Eutychetis igitur Nestoriquæ damnatio, quos jam dudum per beatissimos decessores Sanctæ Sedis vestræ calcavit auctoritas. *Ib. col. 288, D.*

(2) Vitio perniciosæ obstinationis. *Ib. col. 289, A.*

» nodales ordonnent que, s'il s'élève un doute sur les
» choses qui ont rapport à l'état de l'Église, nous re-
» courions au souverain prêtre de l'Église romaine (1). »
Plus loin le pape est représenté comme le *Docteur* des
Églises, et ceux qui ne suivent pas son enseignement sont
déclarés *malades*.

Il n'est pas inutile d'observer que, dans cette lettre et
dans la XXXVII^e, l'évêque de Rome est appelé, d'une
manière absolue, *pape* et *saint pape*; nous ne pensons
pas que saint Avite se soit exprimé de la même manière
à l'égard d'aucun autre prélat. De même, dans la lettre
LXXXVII^e, la décision d'Hormisdas est appelée *jugement*
pontifical, *judicium pontificale*; et le siège de Rome *siège*
apostolique. On voit clairement que saint Avite considère
le pontife romain comme le souverain prêtre de toute
l'Église, comme le *pape κατ' ἐξοχήν*, et le père de tous
les fidèles. Loin d'admettre l'égalité absolue des patriar-
ches, il met constamment en relief la souveraineté du
successeur de saint Pierre, et l'universalité de ses pou-
voirs. « Je m'étonne, dit M. Gorini, qu'au lieu de ne pas
trouver dans saint Avite la supériorité de la chaire ro-
maine clairement exprimée, M. Ampère n'accuse pas le
saint de l'avoir outrée (2). »

(1) Scitis synodaliū legum esse, ut in rebus quæ ad Ecclesiæ statum
pertinent, si quid fuerit dubitationis exortum, ad Romanæ Ecclesiæ maxi-
mum sacerdotem, quasi ad caput nostrum membra sequentia recurramus.
Epist. XXXVI. Col. 233, A.

(2) *Ouvr. cité, t. I, p. 367.*

§ 4.

LETTRES FESTALES (1).

Le recueil des lettres de saint Avite en contient plusieurs qui forment un genre à part, et auxquelles on peut donner le nom de *festales* : elles correspondent aux *εορταστικαι* des Pères grecs. Elles n'ont par elles-mêmes aucun intérêt général, et ne sont point comparables à ces lettres *pascales* que les évêques d'Alexandrie envoyaient chaque année aux différentes Églises, pour leur annoncer le jour de Pâques, et dont plusieurs se distinguaient par une haute portée dogmatique. Rien de pareil dans les petites pièces dont nous parlons ici : ce sont de simples billets d'amitié. On y voit que, au cinquième et au sixième siècle, les évêques de la Gaule avaient coutume de se visiter en leurs principales fêtes, et s'écrivaient des lettres *festales* à l'occasion des grandes solennités religieuses. Bons souhaits, sentiments pieux, témoignages d'amitié tendre et de charité fraternelle, voilà le fond de ces lettres familières. Donnons quelques exemples.

Saint Avite écrit à un prélat nommé Gemellus : « De-
» puis longtemps une lettre de votre Béatitude se faisait
» désirer, mais nous la recevons avec un surcroît de plaisir;
» car la dernière fête, que nous avons, par la grâce divine,
» heureusement célébrée, ne s'est pas moins heureuse-
» ment passée pour vous, et cette nouvelle nous comble
» de joie. Priez pour que toujours l'Église catholique
» obtienne, par le suffrage des saints, ce qui, aux yeux
» de Dieu, est nécessaire pour le maintien de la paix et de

(1) Déjà M. Collombet a traduit quelques-unes de ces lettres. Voyez *Hist. civile et relig. des lettres latines...* p. 269, *svv.*

» la discipline : que tous conservent la charité fraternelle (1)!»
Viventiolus, évêque de Lyon, invitant celui de Vienne à la fête patronale de son Église, s'exprime ainsi : « A » l'exemple de la bonté divine, daignez condescendre aux » prières de vos dévoués serviteurs : faites en sorte que, » à la fête de saint Just, votre apostolat visite son pauvre » petit peuple et le bénisse (2). »

Saint Avite n'ayant pu se rendre aux vœux de son ami, s'excusa par la lettre suivante :

« Sans l'obstacle de mes péchés, qui trop souvent s'op- » posent à la réalisation de nos vœux communs, je me » fusse rendu, selon mon désir et ma coutume, à l'inv- » tation ordinaire de votre charité. Comme c'eût été pour » moi un double avantage d'assister à la fête et de jouir » de votre présence, c'est moi seul, vous le voyez, qui » perdrai à ne pouvoir vous satisfaire. C'est qu'on attend » ici à chaque instant les *Puissances*; et si je manquais » d'être présent à leur arrivée, mon départ, si légitime » qu'il parût, serait taxé non-seulement de négligence, » mais même d'orgueilleux dédain, par ceux qui ont » coutume de nous reprocher les fautes les plus légères. » Veuillez donc considérer cette nécessité, qui nous re- » garde tous; acceptez l'impossibilité pour mon excuse, et » priez pour que nous puissions quelquefois, si pas tou- » jours, parvenir au but de nos désirs (5). »

(1) *Litteras beatitudinis vestræ quas diuturnitas temporis fecerat desiderabiles, vicina festivitas reddidit gratiores, quam in Dei nomine prospere celebravimus, et a vobis commode transactam esse gaudemus. Orate illud semper Ecclesiæ Catholicæ sanctorum suffragio provenire, quod Divinitas regulæ novit ac paci, salva in omnibus caritatis fraternitate, congruere. Epist. LIII.*

(2) *Ad similitudinem divinæ benignitatis deliberatio vestra cultorum suorum petitionibus temperetur, ut in solemnitate sancti Justi plebeculam suam apostolatus vestri visitatio benedicat. Epist. LIX.*

(3) *Nisi frequenter vota communia peccatorum impedirentur objectu,*

Saint Avite appelle ici *Puissances* le roi Sigismond, qui devait arriver à Vienne avec toute sa suite. Ce jeune prince avait abjuré l'Arianisme, et possédait l'affection du clergé et du peuple orthodoxe, qui le regardaient comme un père; les différentes villes se disputaient l'honneur de le posséder pendant les grandes solennités religieuses : sa présence, dit quelque part saint Avite, rehaussait l'éclat des fêtes de Pâques, son absence au contraire semblait prolonger le carême (1).

§ 5.

LETTRES ÉCRITES AU NOM DE SIGISMOND A L'EMPEREUR ANASTASE. — NATURE
DES RELATIONS ENTRE LES ROIS GERMAINS ET L'EMPIRE.

Dans la première partie de ce travail, nous avons examiné plusieurs lettres d'Avitus aux princes barbares de son époque, afin de montrer la fausseté de certaines accusations formulées contre le saint prélat. Nous avons spécialement parlé de la lettre qu'il adressait à Clovis peu de jours après le baptême du roi franc; et nous nous sommes convaincus que les expressions sur lesquelles on s'appuie pour présenter saint Avite comme adulateur, et comme

jussioni consuetudinariæ caritatis solito volueram parere servitio. Nam cum festivitati, vobisque occurrere duplicis compendii res fuisset, videtis ad mei solius pertinere dispendium, quod nequeo implere præceptum. Ita namque apud nos per momenta singula potestatum speratur adventus, ut nisi illis venientibus præsens esse curavero, ab eis qui solent in nobis etiam leviora culpæ, quamlibet simplex abscessus meus, non solum negligentia, sed etiam contumaciæ deputetur. Quapropter, communi necessitate perspecta, impossibilitati meæ clementer ignoscite, et ut desiderii nostris, si non jugiter, vel interdum satisfacere possimus orate.
Epist. LVIII.

(1) V. les Lettres LXVII et LXVIII.

traître à son souverain légitime, ne peuvent recevoir la portée qu'on voudrait leur donner. Si le moindre doute était encore possible à cet égard, il ne subsisterait pas en présence de quelques autres pièces du même genre. Voici, par exemple, ce que Sigismond, qui avait reçu d'Anastase les dignités de Comte et de Patrice, écrivait à cet empereur, sous la dictée de l'évêque de Vienne :

« C'est à vous qu'appartient mon peuple, et je suis
» moi-même plus heureux de vous servir que de lui com-
» mander. Toujours mes ancêtres vous ont exprimé, à
» vous et à vos prédécesseurs, leur profond attachement
» pour Rome, de manière à prouver que nous regardons
» comme la première de nos gloires celle qui est attachée
» aux titres militaires dont nous investit votre Hautesse ;
» toujours mes devanciers ont estimé les distinctions
» reçues de leurs souverains, plus que l'héritage qu'ils te-
» naient de leurs pères. Aussi, tout en paraissant gou-
» verner notre nation, nous croyons n'occuper que le
» rang de vos soldats. Nous prenons part à votre bonheur,
» car tous les soins que vous donnez là-bas au bien com-
» mun nous regardent aussi. Par nous vous administrez
» ces régions reculées : notre patrie, c'est votre monde.
» La lumière de l'Orient étend son empire jusque sur la
» Gaule, et les rayons qui naissent là-bas se reflètent ici.
» Nous ne contemplons pas, il est vrai, l'éclat de votre
» présence, mais nous jouissons avec amour des clartés
» sereines que vous répandez partout. L'empire que vous
» avez reçu de Dieu n'est arrêté par aucun obstacle :
» nulle province ne limite l'étendue de votre heureux
» pouvoir. Ceci soit dit sans blasphème : vous ne perdez
» rien de votre majesté, parce que tous ne peuvent ac-
» courir à vos pieds ; pour vous prouver la vénération qui
» vous est due, il suffit que tous vous adorent dans leurs
» propres pays. Vous régnez en Orient par votre cou-

» rage (1), en Occident, par votre bonheur : partout on
» peut vous aimer, bien qu'il ne soit pas donné à tous de
» vous voir en face. Mais si cela est vrai à l'égard du
» monde entier, que ne vous doivent donc pas ceux que
» vous portez au faite des honneurs, et que vous associez,
» par des titres illustres, à tous vos triomphes, à tous
» vos succès? Car de cette manière, l'éclat de votre cou-
» rage rejaillit sur nous, et toutes les actions de celui
» qui dispense les honneurs sont un ornement pour ceux
» qu'il honore (2). »

Viennent ensuite les remerciements que Sigismond, par l'organe de son secrétaire, adresse à l'empereur pour les titres militaires qu'il en avait reçus. Il souhaite que le

(1) *Pent-être : par votre présence, en personne.*

(2) *Vester quidem est populus meus, sed me plus servire vobis quam illi præesse delectat. Traxit istud a proavis generis mei apud vos decessoresque vestros semper animo romana devotio, ut illa nobis magis claritas putaretur, quam vestra per militiæ titulos porrigeret celsitudo : cunctisque auctoribus meis semper magis ambitum est quod a principibus sumerent, quam quod a patribus attulissent. Cumque gentem nostram videamur regere, non aliud nos quam milites vestros credimus ordinari. Impartit nos gaudiorum munere vestra prosperitas : quidquid illic pro salute omnium curatis, et nostrum est. Per nos administratis remotarum spatia regionum : patria nostra vester orbis est. Tangit Galliam suam lumen Orientis, et radius qui illis partibus oriri creditur, hic refulget. Jubar quidem conspectus vestri contemplatione non capimus : sed lucem serenitatis quam ubique diffunditis, desiderio possidemus. Dominationem vobis divinitus præstitam obex nulla concludit, nec ullis provinciarum terminis felicium sceptrorum diffusio limitatur. Salvo Divinitatis honore sit dictum. Non minuit majestatem vestram quod accurrere non omnes valent : satis ad reverentiam vobis debitam sufficit, quod omnes e propriis sedibus vos adorant. Virtute orbi eoo, felicitate regnatis occiduo : licet vos ubicunque diligi etiamsi non datur omnibus intueri. Sed cum jure istud de universitate dicatur, conjicite nunc quantum debeant quos honoribus fastigatis, quos socios triumphorum omnium successuumque vestrorum dignitatum titulis applicatis; ut sic virtutis vestræ decora nostra sint, et ad honoratorum ornamenta pertineat quidquid gesserit fons honorum.*
— *Aviti Epist. LXXXIII.*

prince étende son empire sur les nations encore indomp-
tées de l'Orient, et que celles-ci, en embrassant l'Évangile,
reçoivent la vraie liberté. — Ce sont absolument les mê-
mes idées et le même langage que dans l'épître quarante-
unième.

La LXIX^e et la LXXXIV^e, également rédigées par saint
Avite au nom de Sigismond, contiennent des protestations
non moins formelles de soumission et de fidélité à l'égard
de l'empereur de Constantinople. Dans la première le jeune
roi des Burgondes recommande l'un de ses sujets, qui se
rendait à Constantinople; la seconde est une lettre d'ex-
cuses : Anastase eût appris plus tôt la mort de Gonde-
baud et l'avènement de Sigismond, si l'ambassade envoyée
par ce dernier pour l'en informer n'eût été arrêtée par
Théodoric.

Or, si le nouveau chef des Burgondes approuva sans
observation cette politesse révérencieuse envers le *César
des Grecs*; s'il n'y vit rien de compromettant pour sa pro-
pre autorité, pourquoi supposer que Gondebaud dût se
croire offensé et trahi par des protestations semblables de
saint Avite à l'égard de Clovis? L'évêque de Vienne cher-
cherait-il, par hasard, à faire passer la Bourgogne sous la
domination des empereurs de Constantinople, comme on
l'accuse d'avoir voulu la soumettre au joug des Francs?
C'est en effet ce que prétend M. Fauriel. « L'empire d'Oc-
cident tombé, dit cet historien, et la domination de
Rome restreinte à l'Italie, le clergé gallo-romain, sur-
tout celui du midi, se flattait encore que la souveraineté
de la Gaule serait transférée aux empereurs d'Orient,
et il usait de toute son autorité pour décider et hâter
ce résultat objet de ses vœux. Il entreprit donc dès
qu'il en vit la possibilité, de persuader aux chefs des
Burgondes de reconnaître la suprématie politique de
Constantinople sur la portion de la Gaule qui leur était

» échue; et ceux-ci ne repoussèrent pas ces insinuations, » si peu d'accord qu'elles fussent avec la fierté des conquérants germains (1). »

Rappelons-nous que l'historien de la Gaule méridionale, qui poursuit sans relâche les « meneurs orthodoxes », aperçoit dans la lettre d'Avitus à Clovis des indices de perfidie, « des reproches indirects, des menaces vagues contre le gouvernement arien de la Bourgondie » : il y voit une intrigue ayant pour but de soumettre les Burgondes au joug des Francs (2). Maintenant, paraît-il, l'évêque de Vienne a pris un nouveau rôle, le clergé du midi a changé de tactique. En vérité, ces évêques de la Gaule sont d'infatigables intrigants, de terribles conspirateurs! saint Avite et ses confrères trouvèrent, sans doute, que les Francs tardaient trop à conquérir le midi; ils perdirent patience, et dès lors ils travaillèrent à la double conversion des Burgondes, « à leur conversion politique à la domination » de Constantinople, et à leur conversion religieuse au catholicisme (3). »

M. Fauriel appuie ces affirmations sur les trois lettres dont nous avons parlé. Après en avoir cité des extraits, il ajoute : « Ces faits suffiront, je pense, pour attester qu'il n'y avait au cinquième siècle, dans l'Arianisme des Burgondes, rien de bien énergique, rien de bien menaçant pour le clergé catholique du midi. Dans cet état de choses, ce clergé pouvait et devait faire ce qu'il fit effectivement, travailler à la double conversion des Burgondes.... Il n'y avait, à ce qu'il semble, ni témérité ni folie à lui à espérer l'une et l'autre; il n'y fallait peut-être qu'un peu de temps et de patience (4). »

(1) *Hist. de la Gaule méridionale*, t. I, p. 373.

(2) *Ouvrage cité*, t. II, p. 77. — Voir plus haut, p. 31.

(3) *Ouv. cité*, t. I, p. 373.

(4) *Ibid.* — Selon le même historien, le clergé catholique, voyant que

L'historien se trompe ici (1), comme il s'est trompé à propos des relations de Clovis et de l'évêque de Vienne. Et d'abord, dirons-nous avec M. Gorini, « saint Avite, » en exprimant, au nom de son maître, l'intention de » remplir fidèlement les devoirs d'allié, d'officier de l'em- » pereur et d'hôte de l'empire, n'essayait pas de soumettre » la Bourgogne envers Constantinople à quelque vassalité » nouvelle, puisque ces faveurs impériales et cette sou- » mission reconnaissante de Sigismond dataient de ses » ancêtres, ainsi qu'il le déclare, et formaient un glorieux » héritage de sa famille. Était-ce donc aussi l'épiscopat » qui avait poussé à ces dignités, dangereuses, selon » M. Fauriel, pour leur indépendance, les prédécesseurs » du jeune roi : Gondebaud son père, Chilpéric son on- » cle, Gondioc son aïeul? Étaient-ce les évêques qui » avaient pris dans ce même piège, à Tournay, Clovis et » son père, nommés maîtres de la milice en Gaule? Et » Attila, qui, dans sa cour sauvage de Germanie, était » revêtu du titre de général des armées romaines, avait-il » reçu cette distinction à l'instigation des prélats ortho- » doxes? Je pourrais allonger cette liste de Barbares » dignitaires de l'empire. Or, de ce que Sigismond a » choisi saint Avite pour interprète de sa royale gratitude, » il ne s'ensuit donc pas qu'il se soit laissé imposer les » idées de l'évêque de Vienne, puisque bien d'autres avant

les Burgondes tardaient trop à se soumettre à l'Église et aux empereurs de Constantinople, perdit patience, et chercha le triomphe de la religion dans des moyens plus expéditifs et plus violents : du moins M. Fauriel présume la complicité des évêques dans la seconde expédition des Francs contre la Bourgogne.— Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces *souçons*, qui n'ont, du reste, aucun fondement, comme l'a très-bien montré M. l'abbé Gorini, dans *l'ouvrage cité* t. I, p. 303, svv.

(1) M. Fauriel se trompe même sur l'objet de la lettre LXXXIV°. Sigismond n'y « sollicite *pas* pour lui-même le titre de patrice Romain, » dont il était déjà revêtu.

» cette époque, et qui n'avaient pas des clercs pour secrétaires, ne se montraient pas moins fiers de porter cette livrée des empereurs d'Orient (1). »

D'ailleurs, quel avantage saint Avite pouvait-il trouver, pour la religion, dans la soumission de la Gaule méridionale à l'empire de Constantinople ? Dira-t-on qu'il désirait appartenir, avec son peuple, à un prince orthodoxe ? Mais on oublie qu'Anastase, loin d'être un soutien pour la foi, entretenait la division dans l'Église, en favorisant les Eutychéens : l'évêque de Vienne, qui le savait parfaitement (2), n'avait donc rien à espérer de ce côté. Au contraire, le nouveau roi des Burgondes travaillait avec un zèle admirable à propager le catholicisme, qu'il avait fait monter avec lui sur le trône ; aussi l'Arianisme dépérissait chaque jour, « la vérité triomphait d'une manière éclatante (3). » De plus, Sigismond venait d'achever la rédaction des *Lois Gombettes*, commencée par son père ; les suppléments et les modifications qu'il y introduisit assuraient l'égalité parfaite des Germains et des Gallo-Romains devant les tribunaux, en matière civile comme en matière criminelle (4). La « conversion religieuse » des Burgondes s'opérait donc rapidement, l'Arianisme allait disparaître, et cet heureux état de choses était dû, en grande partie, au jeune prince, qui, depuis son avènement, accordait à l'Église la protection la plus franche et la plus dévouée (5). Ainsi l'évêque de Vienne voyait ses longs efforts couronnés de succès ; il n'avait, par conséquent, aucun motif de perdre

(1) Gorini, *Défense de l'Église*, t. I, p. 304.

(2) Aviti *Epist. II et LXXXVII.*

(3) Aviti *Epist. XXIX.* — (4) Guizot, *Hist. de la civil. en France*, t. I, leç. X^e, p. 267, svv.

(5) Dans un moment de passion, il persécuta certains membres du clergé (voir plus haut, p. 57) ; mais il racheta bien cette faute par le zèle qu'il déploya constamment pour le triomphe de la foi catholique.

patience : dès lors, pourquoi supposer qu'il travaille « à la conversion politique » de son peuple, à une translation de pouvoir qui ne pouvait favoriser ni l'État, ni la religion? Au surplus, il serait puéril de soupçonner ce but dans les épîtres dont il s'agit; car le roi n'était pas obligé d'approuver la pensée de son secrétaire, ni d'envoyer en Orient les compliments de sa façon, s'il les trouvait trop flatteurs.

Nous voyons cependant que Sigismond ne repoussa point « ces insinuations, si peu d'accord qu'elles fussent avec la fierté des conquérants Germains » : il signe sans opposition, il fait parvenir au César des Grecs les pièces composées par saint Avite. Comment expliquer tant de complaisance et de docilité chez un roi barbare? Rien n'est plus facile si l'on considère, d'une part, l'état de la littérature au sixième siècle, de l'autre les relations que les Germains avaient eues, à différentes époques, avec l'empire, et l'idée grandiose qui leur était restée de la puissance et des institutions romaines. Il y a deux choses à distinguer dans ces lettres : le style et l'intention. Quant au style, qui est le fait de saint Avite, c'est un modèle de recherche et de mauvais goût : mais on ne doit pas en être surpris quand on connaît le ton des panégyriques de cette époque, et le langage usité dans les chancelleries impériales et même à la cour des princes barbares. Ceux-ci tenaient beaucoup à s'entourer d'hommes savants et d'éloquents secrétaires; nous en trouvons la preuve dans une des épîtres même que nous examinons : Sigismond, s'excusant de n'avoir pas annoncé plus tôt à l'empereur son avènement au trône, a bien soin de faire remarquer que, parmi les ambassadeurs arrêtés en chemin, se trouvait le conseiller *le plus lettré* qu'il eût à sa disposition (1).

(1) Ad hæc intimanda sicut debebam vel optare par fuerat, unum

Aussi, n'en doutons pas, le jeune prince était très-fier de posséder un homme aussi habile que saint Avite; et les textes prouvent que celui-ci, lorsqu'il écrivait au nom de son maître, se surpassait lui-même, et déployait toutes les ressources de la rhétorique, pour composer une *adresse* qui honorât Sigismond, et fût digne d'être lue par l'empereur d'Orient.

Mais enfin quelle était l'intention de Sigismond, de Théodoric, d'Athalaric (1), lorsqu'ils envoyaient à Anastase ou à ses successeurs des protestations de ce genre? Faut-il considérer ces lettres comme des témoignages sincères de dévouement et de soumission de la part des rois barbares envers l'empire d'Orient, ou simplement comme des louanges hyperboliques et des compliments sans valeur? Cette dernière hypothèse n'est pas admissible : sous ce langage maniéré, sous cette mauvaise rhétorique, se trouve l'expression d'un attachement véritable et d'une reconnaissance légitime. Cela est surtout vrai par rapport aux lettres de ce genre écrites au nom de Sigismond. En effet les Burgondes avaient d'abord été admis sur le territoire de l'empire en qualité d'hôtes et d'alliés; et, depuis leur première apparition aux bords du Rhin, dans le pays de Worms, ils avaient vécu dans des relations presque fraternelles avec les anciens habitants, qui faisaient un grand éloge de leur douceur. L'histoire nous apprend même que ces barbares tenaient à honneur de se dire issus du sang romain (2). Les empereurs, de leur côté, ne manquaient pas de s'attacher les chefs de cette

de consiliariis meis, qui, quantum ad ignorantiam gallicanam, ceteros præire litteris æstimatur... offerebam. — Aviti *Epist.* LXXXIV.

(1) Cassiodori *Variarum*, L. I, ep. I; L. VIII, ep. I.

(2) Jam indè temporibus priscis subolem se esse romanam Burgundii sciunt. — Ammien Marcellin, *Rerum gestarum*, L. XXVIII, c. 5. (Edit. Aug. Erfurdt, Lipsiæ, 1808.)

nation, en leur conférant des dignités civiles et militaires, qui étaient reçues avec reconnaissance, et considérées comme des gages de bonne entente et de dévouement réciproque. Aussi, tant que dura l'empire d'Occident, les Burgondes remplirent à son égard les devoirs de fidèles alliés; et, lorsqu'il fut renversé, les princes de la dynastie de Gondebaud, voyant dans les *Césars grecs* les seuls représentants de la dignité impériale, recevant, d'ailleurs, de Constantinople les plus hautes distinctions, ne cessèrent pas non plus d'être attachés et fidèles à l'empire. Sigismond peut donc, sans encourir le reproche de basse flatterie, mettre en relief « le profond dévouement » de ses ancêtres (1); rappeler la fidélité inviolable de son père (2), et dire à l'empereur Anastase que les circonstances de temps et de lieux peuvent seules l'empêcher d'aller remplir en personne les devoirs attachés aux titres dont il est investi (3) : il n'y a dans tout cela ni adulation ni mensonge, bien que la forme soit emphatique.

Cependant il ne faut pas croire que les chefs des Germains fussent entièrement désintéressés dans ces rapports de bienveillance et de soumission à l'égard des empereurs : ils y voyaient pour eux-mêmes un gage de sécurité, un moyen de relever et d'affermir leur puissance. La vérité de cette observation n'a pas échappé à la sagacité d'Ozanam, qui a si bien étudié les monuments historiques de cette époque : « Ce fut donc, dit cet habile écrivain, un » avantage singulier pour les rois barbares, quand ils » pénétrèrent dans le monde romain, d'y trouver, avec » le péril d'une lutte militaire qui compromettrait leur » puissance, un prestige légal qui la releva. Je ne m'é- » tonne pas que ces chefs des Bourguignons, qu'une » mauvaise récolte détronait, aient cherché une autorité

(1) *Epist. LXXXIII.* — (2) *Epist. LXXXIV.* — (3) *Epist. LXIX.*

» plus durable dans les offices de la hiérarchie impériale;
» que Gundioc, Gondebaud, aient brigué le titre de
» Maîtres des milices. De plus grands qu'eux, Alaric,
» Odoacre, avaient sollicité les charges de la cour et de
» l'armée; ils y trouvaient un moyen d'éblouir la simplicité
» de leurs anciens compagnons d'armes, autant que
» de calmer les scrupules de leurs nouveaux sujets. Les
» provinces obéissaient plus volontiers à ces conquérants,
» quand elles reconnaissaient en eux des officiers de
» l'empire. De son côté, la cour de Constantinople, en
» leur envoyant les ornements consulaires, se vantait
» d'avoir sauvé l'honneur, et de gouverner le monde,
» comme autrefois, par ses délégués (1). » Ailleurs, le
même historien, s'appuyant toujours sur des textes clairs
et positifs, parle des princes barbares qui s'honoraient de
porter les livrées de l'empire; qui admiraient la magnificence
de Constantinople, et s'arrêtaient avec respect aux portes
de Rome épouvantée; il cite en particulier Astaulfe, qui,
après avoir rêvé un empire gothique, ne désira plus d'autre
gloire, que celle de rétablir et d'augmenter la puissance
du nom romain. Puis il ajoute : « Il y a là autre chose
qu'un caprice de barbares : il y a une admiration du passé,
inintelligente peut-être, mais bienfaisante, qui voudrait
en imiter toutes les institutions, et qui en conservera
beaucoup (2). »

Au résumé, saint Avite n'engagea point Sigismond à
mettre les Burgondes aux pieds d'Anastase : un changement
de gouvernement n'était pas de nature à favoriser la religion
catholique. D'autre part, le jeune prince, en exprimant sa
fidélité et sa légitime gratitude à l'empereur, dans les épîtres
élogieuses composées par l'évêque de

(1) Ozanam, *Études Germaniques*, t. II, chap. VIII, p. 330. — Voir aussi Gorini, *Défense de l'Église*, t. I, chap. VIII, § 20, p. 302.

(2) Ozanam, *ouvrage cité*, t. I, chap. VI, p. 348.

Vienne, n'eut jamais l'intention d'abdiquer, ni d'introduire la plus légère modification dans ses relations avec la cour de Constantinople; Anastase ne songea pas non plus à lui faire une demande en ce sens. La sujétion des Barbares, notamment des Burgondes, à l'égard des empereurs demeura ce qu'elle était, c'est-à-dire le respect pour une suprématie fondée sur le droit et la reconnaissance (1), mais qui de fait, était principalement honorifique, et laissait aux princes occidentaux la plus complète indépendance dans leurs États. Ce n'est pas au maître de l'Orient que ces princes rendent leurs hommages, mais au chef de l'empire; ce n'est pas au *César des Grecs*, comme tel, qu'ils sont fidèles et dévoués : s'ils aiment à jouir de son amitié, à recevoir de sa main les titres de comte, de patrice, de consul, c'est qu'ils voient en lui un lieutenant de Rome et, dans ces titres, un souvenir, une image affaiblie de la grandeur romaine. Sigismond témoigne son dévouement à l'empereur Anastase, mais remarquons-le bien, c'est « un dévouement romain (2) » ; il est fier des titres qu'on lui a conférés, « parce qu'une » partie de la vénération qui entoure le nom romain se » répandra sur sa personne royale (3). »

De même qu'autrefois la Grèce subjuguée avait imposé ses arts et sa littérature à son fier vainqueur (4), de même

(1) Les rois germains, en parlant un langage si humble aux empereurs de Constantinople, « obéissaient, dit M. Gorini, aux mœurs nationales, qui obligeaient à la fidélité et au service militaire envers un donateur ceux qui avaient accepté des terres ou d'autres *benefices*. Tel était le cas des Bourguignons et des Goths, admis à titre d'hôtes sur le sol romain. » — *Défense de l'Église*, t. I, p. 302.

(2) Romana devotio. — *Epist. LXXXIII.*

(3) Veneranda Romani nominis participatione ditatis. — *Aviti Epist. LXIX.*

(4) Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
Intulit agresti Latio.

(Horace, L. II. Ep. I, vers 156, sv.).

Rome n'exerça jamais une influence plus puissante qu'après avoir subi le joug des Barbares. Ceux-ci ne peuvent s'empêcher de respecter et d'admirer cette cité majestueuse, qui avait changé la face du monde, en introduisant partout sa langue, et ses institutions; bien plus ils s'efforcent de l'imiter, et, pour réussir à fonder des royaumes durables, ils empruntent ses lois, et les titres de sa hiérarchie civile et militaire. Ils ont combattu, ils ont vaincu et flagellé cette reine superbe, ils se sont disputé ses dépouilles; et tous voudraient maintenant qu'on les considérât comme ses héritiers naturels. Rome est encore la maîtresse de l'univers, alors qu'elle a perdu tout pouvoir matériel; le souvenir de sa grandeur passée forme autour de son nom une auréole de gloire qui lui attire la vénération de tout l'Occident. Rome a perdu ses richesses, ses armées, ses remparts; mais, comme s'exprime l'historien des Goths, Jornandès, « elle retient l'empire des imaginations (1), » et devient une puissance spirituelle. Or, dit Ozanam, « c'était précisément en cette qualité que, devenue chrétienne, elle devait recommencer la conquête du monde (2). »

§ 6.

LETTRÉS AYANT RAPPORT A L'ÉTAT RELIGIEUX DE LA BOURGOGNE.

Plusieurs lettres de saint Avite font allusion à des faits qui concernent l'état religieux et moral de la Gaule, à la

(1) *Addis præterea, ut tibi, quomodo respublica cœpit et tenuit, totumque pœne mundum subegit, et hactenus vel imaginarie teneat,...* referam. — Jornandès, *De regnorum ac temporum successione*, præf. (inter *Gothicarum et Langobardicarum rerum scriptores veteres*. Lugduni Batavorum, 1618).

(2) Ozanam, *Études german.*, t. I, chap. VI, page 349.

fin du cinquième siècle et au commencement du sixième. Mais ordinairement ils y sont mentionnés d'une manière trop brève pour être bien compris. Nous ne pouvons pas ici nous étendre longuement.

Depuis la conversion de Sigismond, la vraie foi se propageait rapidement parmi les Burgondes. Le jeune prince, qui, comme nous l'avons déjà dit, partageait le pouvoir avec son père, et résidait à Genève (1), usait de toute son influence pour aider le digne évêque de Vienne dans sa mission évangélique. Ces deux hommes, qu'unissait une étroite amitié, basée sur la religion et sur le zèle pour le bonheur de l'État, travaillaient de concert à ramener Gondebaud dans le sein de l'Église; mais rien ne pouvait décider ce dernier à fouler aux pieds les considérations humaines. Aussi saint Avite, rendant compte à Sigismond d'une discussion religieuse qu'il avait soutenue devant Gondebaud et les prêtres ariens, avoue qu'il fonde peu d'espoir sur les sympathies du vieux roi pour la religion orthodoxe, et sur sa bienveillante attention à suivre les débats théologiques (2). Or, la secte Arienne, profitant de ces conjonctures, devint plus insolente, et viola bientôt ouvertement les lois qui assuraient la paix intérieure, en consacrant l'égalité de tous les citoyens : elle excita des troubles, et parait même avoir extorqué au législateur quelques mesures injustes à l'égard des catholiques. Nous en trouvons la preuve dans la Lettre suivante, adressée par saint Avite à Sigismond : « A chaque instant de ma » vie, je me tiens obligé de vous exprimer mes humbles » hommages; mais j'aime surtout à le faire à l'occasion » de cette fête, pendant laquelle votre sollicitude s'appli- » que à surveiller les tentatives des hérétiques, non moins

(1) Greg. Turon. *Historia Francorum epitomata*, c. XXXIV.

(2) Aviti, *Epist.* XXI.

» qu'à célébrer nos saints mystères..... Je désire donc
» que vous daigniez m'apprendre au plus tôt s'il a été
» question avec mon seigneur le père de votre Clémence
» de cette ordonnance qui, comme une peste évoquée
» des ténèbres infernales, frappe les gens de bien, dans
» les débats entre les catholiques et les Ariens (1)... »
Plus bas saint Avite appelle ce décret « une promesse
écrite, *litterata promissio*, » qui, malgré l'orthodoxie
des convictions intimes du prince, ne laisse pas de le
ramener insensiblement aux idées ariennes.

Nous ignorons quelle était précisément la portée de
cette mesure ; mais, en tout cas, elle était hostile aux
intérêts de la vraie religion. C'est une preuve que, malgré
la tolérance du vieux roi des Burgondes, malgré les prin-
cipes d'équité et de sage modération consacrés par les
Lois Gombettes, les catholiques étaient encore quelquefois
victimes de leurs adversaires, et ne jouissaient pas d'une
entière liberté. Les Ariens, fort peu délicats dans le choix
des moyens destinés à soutenir leur doctrine, se permet-
taient des clameurs furibondes, et élevaient des prétentions
audacieuses. Chaque année, à la fête de saint Pierre, pa-
tron de l'Église catholique de Genève, il arrivait dans
cette ville une foule d'étrangers, qui se livraient aux plus
graves désordres. Saint Avite, qui rappelle ces faits à
Sigismond (2), indique bien clairement que, à cette épo-
que, Genève était un boulevard de l'hérésie, comme elle

(1) *Omni quidem vitæ meæ tempore debitorem me asserendi famulatus agnosco ; sed impensius festivitate præsentis, quæ sollicitudinem vestram non minus explorandis hæreticorum conatibus, quam nostræ partis occupat cultibus celebrandis. Unde illud, si mereor, quamprimum scire desidero, utrum cum domno Clementiæ vestræ patre mentio illius ordinationis acciderit, quæ bonorum pestem ab infernalibus latebris excitatam, Catholicis Arrianisque certantibus intromisit. — Epist. XXIX.*

(2) *Epist. XXIX ; epist. XXI, in fine.*

n'a cessé d'en être un depuis le seizième siècle; ou, du moins, que les sectaires faisaient de très-grands efforts pour s'y maintenir. Ils prévoyaient, avec raison, que leur camp ne tarderait pas à être déserté par les habitants de cette cité populeuse, qui avaient constamment sous les yeux l'exemple d'un souverain plein de piété, protecteur zélé de la religion catholique, et, de plus, uni de cœur et d'intention à l'évêque de Vienne, c'est-à-dire au plus terrible fléau de l'hérésie dans la Gaule; ils supposaient bien aussi que tout le royaume suivrait l'exemple de la capitale : il n'est donc pas étonnant qu'ils aient principalement dirigé leurs efforts de ce côté. En déchainant les passions religieuses, en fomentant des troubles, dont la responsabilité finissait par tomber en partie sur les catholiques, ils espéraient intimider le prince, et lui arracher quelques concessions; mais ces actes de violence n'étaient pas de nature à sauver l'Arianisme : on peut les considérer comme les convulsions de son agonie (1).

Témoin de ces excès, l'évêque de Vienne portait sur l'avenir des regards pleins de tristesse. Que pouvait-il prévoir, en effet, dans ces conjonctures, sinon des souffrances pour l'Église et une série progressive de malheurs pour l'État? Sigismond partageait ses douleurs, et n'épargnait aucune peine pour porter remède à la position. Tandis que

(1) La lettre vingt-neuvième fait allusion à la réunion des Ariens et des Photiniens en une seule secte; cette réunion ne pouvait manquer de s'opérer, car, en réalité, les disciples de Photin et ceux d'Arius avaient toujours professé les mêmes doctrines. « Notre triomphe, dit saint Avite à Sigismond, éclate plus glorieusement sous votre gouvernement; car les deux hérésies sont réunies en une seule, et, comme vous travaillez à gagner les uns et à convaincre les autres, le nombre des schismatiques diminue, aussi bien que celui des schismes. » — *Claret gloriosior sub principatu vestro noster triumphus; cum duabus hæresibus in unum redactis, tam acquirentibus quam convincentibus vobis, et schismaticorum numerus decrevit, et schismatum.* — Aviti *Epist. XXIX.*

Gondebaud avait trop peu de courage pour maintenir le respect des lois et défendre les droits des opprimés, le jeune prince ne craignit jamais d'encourir la haine des sectaires en punissant les fauteurs du désordre; il obéissait à la voix de saint Avite, qui, dans une exhortation pressante (1), lui avait tracé la seule ligne de conduite qu'on pût raisonnablement suivre dans l'intérêt de la justice et du bien général. N'était-ce pas pour le souverain un devoir sacré de punir sévèrement les perturbateurs qui, en jetant la division parmi les citoyens, minaient intérieurement le royaume, constamment menacé, à l'extérieur, par les successeurs de Clovis ?

Dans un article déjà cité (2), M. Naef prétend que la conversion des Burgondes au catholicisme eut des résultats funestes pour ce peuple; mais cette affirmation, qui s'explique plus ou moins par les préjugés religieux de l'auteur, ne repose sur aucun fondement historique. Au contraire, il y a un fait qui saute aux yeux : c'est que l'Arianisme, en favorisant par ses menées, les divisions intestines, affaiblit de plus en plus la monarchie, qui avait si besoin de réunir ses forces pour défendre son indépendance. Gondebaud comprenait que le bonheur de ses États devait avoir pour base l'union entre les Ariens et les catholiques; aussi, durant tout son règne, il s'efforça de réaliser cette union : c'est dans ce but qu'il publia « des lois plus douces et plus humaines, » comme s'exprime Grégoire de Tours (3). Or qui vint contrarier ces sages desseins? Sont-ce les Burgondes ou les Gallo-Romains, les Ariens ou les catholiques? Il serait déraisonnable d'accuser les derniers, puisque le programme politique des

(1) *Epistola XXI.*

(2) *Bibliothèque univers. de Genève*, année 1849, t. X, p. 309.

(3) *Hist. Franc.* L. II, c. XXXIII.

chefs du royaume leur était favorable; jamais, d'ailleurs, Gondebaud n'éleva contre eux aucune plainte à cet égard : s'il avait eu un caractère plus ferme, et des conseillers moins perfides, il se fût lui-même converti. Mais il se laissa le plus souvent gouverner par des Ariens fanatiques et des catholiques renégats, tous hommes sans conviction et sans loyauté, bien mieux faits pour égarer le prince et conduire le royaume à sa perte, que pour défendre une doctrine (1).

Parfois néanmoins, du sein de cette cour arienne, un homme courageux élevait la voix en faveur de la vérité. On peut citer, comme exemple, Héraclius, personnage distingué par sa naissance, et revêtu de la dignité de sénateur; il remplissait auprès du gouvernement Burgonde les fonctions d'ambassadeur de la part d'un prince que nous ne connaissons pas. Ce zélé catholique, dans une occasion solennelle, avait pris devant le prince la défense de sa foi; et saint Avite, avec lequel il était très-lié, lui écrivit, à cette occasion, une lettre de félicitation qui nous est parvenue. L'évêque de Vienne commence par faire un pompeux éloge de l'éloquence d'Héraclius; de ce rare talent qu'il avait autrefois consacré « soit à décrire

(1) Cfr *Collat. adv. Arianos.* — Parmi les causes qui amenèrent la chute de l'Arianisme, il faut compter le caractère lâche et adulateur des apôtres de cette doctrine. « Les nations naissantes, dit à ce sujet Ozanam, avaient besoin d'une éducation qui les rendit fortes, d'une tutelle qui les protégeât contre leurs princes. Mais le clergé arien, nourri dans les palais, dans la faveur des eunuques et des impératrices, n'était pas en mesure de former les hommes. On trouve des évêques à la suite des rois, jamais en lutte avec eux. Au milieu des grands événements dont ils sont témoins, ils n'entrent que trois fois en scène, dans les conférences de Vienne, de Carthage, de Tolède, contre les catholiques; ils y donnent toujours le spectacle de leur impuissance. Il fallait d'autres mains pour conduire les siècles violents du moyen-âge. » — *Études German.* t. II, chap. II, p. 34, sv.

» les joies du monde, soit à rehausser les triomphes des
» rois, » et dont il vient de faire un plus noble usage en
soutenant la cause de la vérité ; puis il ajoute :

« De même qu'autrefois, en louant le roi, vous avez
» rendu à César ce qui appartenait à César, de même
» voulant ici rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu,
» vous n'avez pas même épargné César. Votre conduite,
» sans être imitée par l'autorité royale, n'en est pas moins
» pour elle un objet d'admiration ; et le prince, qui s'est
» vu quelquefois honoré par vos discours, sent bien mieux
» aujourd'hui la valeur de vos éloges : car, en résistant
» lorsqu'il le fallait, vous avez montré que vous êtes
» incapable d'une trompeuse adulation. La sagesse des
» puissances devrait donc observer que ceux-là peuvent
» aisément devenir infidèles dans les affaires humaines,
» que l'on voit préférer les biens de la terre aux choses
» divines ; au contraire, nous avons sous les yeux la
» preuve que celui qui n'abandonne point la cause de
» Dieu sera aussi fidèle dans le reste (1). »

On voit, par la suite de cette lettre, combien saint Avite était heureux de rencontrer à la cour de Gondobaud un homme qui ne rougissait pas de sa foi, et qui pouvait contribuer puissamment à la conversion du prince.

(1) *Os sæcularis eloquentiæ pompis assuetum..... et facundiam quæ cum interfuit, aut describendi mundi jucunditatibus, aut regalium triumphorum præconiis patrocinabatur.* Itaque sicut alias laudando regem reddidistis Cæsari quod Cæsaris erat, ita hic ut redderetis Deo quæ Dei sunt, nec Cæsari pepercistis. Quapropter habet hic in vobis, etsi non sequitur, potestas regia quod miretur, quæ se aliquoties declamantibus vobis, nunc evidentius sentit ornata. Siquidem nescire vos assentationis illecebram, cum res admonuit, etiam resistendo monstrastis. Illos igitur denotet sapientia potestatum, facile humanis fidem posse mutare, quos divinis vident terrena præponere. Cæterum cognosci in promptu est, custodem primarum partium etiam quæ sunt residua servaturum. — Aviti *Epist. XLVII.*

Héraclius venait de remplir les fonctions d'un pontife et d'un orateur chrétien ; aussi notre saint le juge digne d'entrer dans les rangs du clergé et lui souhaite une chaire épiscopale. Ce vœu se réalisa plus tard : Héraclius fut, paraît-il, élevé sur le siège de Trois-Châteaux, dépendant de la métropole de Vienne (1).

La réponse d'Héraclius nous apprend la manière dont s'était passée la dispute religieuse. Les ministres ariens s'étaient concertés à l'avance, pour accabler ce champion de la foi sous « une tempête soudaine » d'objections, mais il eut bientôt réduit au silence des hommes sans conviction, qui n'avaient pour eux que de misérables arguties, « péniblement inventées. » Nous voyons encore par cette lettre, qui nous semble mieux écrite que celles de saint Avite, comment Gondebaud était apprécié de ses contemporains. Voici le jugement qu'en portait Héraclius : « Notre prince éminentissime, doué d'une imagination de feu, et d'une éloquence abondante, observe si bien les pensées et les sentiments des hommes, que, dans les réunions, il montre toujours une attention très-calme à écouter (2). »

§ 7.

LETTRES AU FILS DE SIDOINE APOLLINAIRE. — DÉFIANCE DES ROIS GERMAINS A L'ÉGARD DES ANCIENNES FAMILLES PATRICIENNES DE LA GAULE.

Parmi les épîtres de l'évêque de Vienne, il y en a plusieurs qui jettent certain jour sur la position délicate

(1) Les religieux de Saint-Maur ont consacré un article à cet évêque, dans l'*Hist. Litt. de la France*, t. III, p. 187, svv.

(2) *Præcellentissimus princeps, cum sit ad inveniendum igneus, profusus ad dicendum, ita sensus scrutatur humanos, ut semper conventibus mitissimo pareat auditu.* — Aviti *Epist. XLVIII.*

où se trouvaient, par rapport aux chefs des Germains, les vieilles familles aristocratiques de la Gaule. Celles-ci nous apparaissent comme de véritables puissances, qui portaient ombrage aux conquérants, et les tenaient dans une inquiétude continuelle.

A la fin du cinquième siècle, les Westgoths travaillaient sans relâche à reculer les bornes de leur territoire du côté du Nord, et Clermont, qui servait de porte à ces invasions, avait beaucoup à souffrir (1). Sidoine Apollinaire, qui était alors évêque de cette ville romaine, et qui, en cette qualité, jouissait d'attributions municipales très-étendues, soutint un siège avec une vigueur et un patriotisme admirables. Vains efforts ! En 475, sous le règne de Julius Nepos, la cité et le pays des Arvernes furent cédés à Euric, en vertu d'un traité conclu malgré les nobles protestations de l'évêque (2). Naturellement, lorsque les Goths furent maîtres de la contrée, Sidoine se trouva exposé au ressentiment du vainqueur : Euric l'exila d'abord au château fort de *Livia*, puis le retint à sa cour de Bordeaux. Plus tard il lui permit de rentrer dans sa ville épiscopale, mais ne cessa point de le faire surveiller. Le fils de Sidoine, qui habitait aussi Clermont, et qui suivait la carrière des armes, fut sur le point d'encourir la même disgrâce que son père, sous le règne d'Alaric, successeur d'Euric; il fut accusé de trahison auprès de ce prince, mais celui-ci, l'ayant trouvé innocent, lui rendit toutes ses bonnes grâces. C'est à l'occasion de cette heureuse délivrance que saint Avite écrivit à ce jeune seigneur, son parent, plusieurs lettres que nous possédons.

Dans l'une de ces lettres, l'évêque de Vienne, après avoir dit pourquoi il avait gardé si longtemps le silence, continue en ces termes :

(1) Sidoine, *L. VII, épître 1.*

(2) Sidoine, *L. VII, ép. 7.*

« J'étais donc plongé dans cette fâcheuse incertitude, »
» une attente pleine de trouble me tenait en suspens, lors-
» que, par une faveur inespérée de Dieu, je reçus votre
» lettre, expression de votre ancienne sérénité et de votre
» amitié à toute épreuve. J'y reconnus avec bonheur votre
» main, avec plus de bonheur encore, le talent oratoire
» de votre père; avec un bonheur souverain, la bienveil-
» lance héréditaire dans votre famille. Grâce à Jésus-
» Christ, vous êtes enfin de retour! vous m'écrivez que
» tout est en sûreté, et que vous continuez d'être entouré,
» comme autrefois, de toute l'amitié du seigneur Alaric
» votre maître. Je crois même, pour ma part, que la
» faveur des personnes de son rang, qui ne se perd
» point sans danger, ne se récupère pas non plus sans
» augmentation, après avoir été plus ou moins chance-
» lante. Elles veulent en effet donner une espèce de sa-
» tisfaction à l'innocence offensée, et se déterminent enfin
» à croire lorsqu'elles ont vu par elles-mêmes : elles se
» reposent volontiers sur notre conscience, mais à con-
» dition d'y appliquer le contrôle de leur science. Tou-
» tefois, je l'affirme devant Dieu, si j'appris avec joie
» que vous êtes, ou plutôt que nous sommes en sûreté,
» le souvenir du passé m'arracha des larmes. Car, comme
» dit votre poète (*Énéide*, II, v. 560), « l'image d'un père
» chéri me revint à l'esprit », avec cette pensée que l'en-
» vie, malgré la différence de nos professions, étend
» pour ainsi dire jusque sur nous le sort de nos pa-
» rents communs, et nous suscite les mêmes traverses.
» Mais, grâce à Dieu! il nous reste aussi la consolati-
» on qu'ils ont eue : malgré tous les efforts de nos
» ennemis, malgré les attaques acharnées de l'envie
» qui aboyait de toutes parts autour de nous, notre
» famille s'est vue bien des fois accusée, jamais convain-
» cue du crime. Si vous avez appris de votre père Archai-

» dius (1) qu'un homme engagé dans la milice du siècle
» court moins de danger au milieu des camps que dans la
» société des détracteurs, je trouve, pour ma part, dans
» mon cher Sidoine, que je n'ose appeler mon père, un
» exemple frappant de ce que peut souffrir un clerc dans
» cette même société. Ainsi, Dieu veuille nous accorder
» de ne pas mériter à l'avenir les reproches qu'on nous
» adresse à tort depuis si longtemps (2)! »

La lettre XLVI^e se rapporte au même sujet. L'évêque de Vienne y engage Sidoine à pardonner à ses ennemis, et à prévenir, par la prudence, de semblables accusations.

(1) Nous ignorons pourquoi ce personnage, sur lequel nous n'avons point de détails biographiques, est appelé père d'Apollinaire.

(2) Sub hujus ergo ambiguitatis nubilo confusa expectatione pendentibus, litteras vestras, serenitatis pristinae, pietatis expertae, inopinanti mihi Deus obtulit. Recognovi illic, qua satis delectatus sum, manum vestram, qua plus paternam declamationem, qua maxime haereditariam benignitatem. Scripsistis igitur, Christo praestante, jam reduces, omnia tuta esse, circaque vos dignationem domni regis Alarici illaesam et pristinam permanere. Quanquam ego censeam, quod post quamcunque nutationem, gratia talium personarum ita sine augmento non redditur, sicut sine periculo non finitur. Volunt enim quasi satisfacere innocentiae lacessitae, tumque eligunt credidisse cum cernunt : et sic eis conscientia nostra sufficit, si scientia sua testis accedit. Ego tamen nuntio vestrae, imo nostrae securitatis accepto, ecce Deo teste loquor, in lacrymas mixtas laetitiae praetertorum recordatione prorupi. Animum namque, ut ait vester poeta (Aen. II 560), subiit cari genitoris imago, ut memoria retractavi usque ad nostras quamlibet dispari professione personas, quamdam parentum communium sortem parilitate laborum invidia exsequente perducere. Illa tamen in Dei nomine etiam nobis suppetit, quae illis consolatio fuit : quod toto aemulorum nisu, toto circumlatrantis undique livoris dente tentata, quotiescunque appeti visa est, criminationi subjacuit familia nostra, non crimini. Quoniam si vos a patre vestro Archadio didicistis virum saeculo militantem minus inter arma quam inter obloquia periclitari; nec ego parum exempli a Sidonio meo quem patrem vocare non audeo, quantum clericus perpeti possit assumo. Quocirca illud Divinitas tribuat, ut nobis quam novum non est talia objici, tam nos nulla novitas merito faciat accusari. — Aviti *Epist.* XLV.

Le passage que nous venons de traduire, et l'on pourrait en citer d'autres aussi positifs, prouve que les Avitus et les Apollinaire étaient souvent en butte aux attaques de l'envie. Cela s'expliquerait déjà par la grandeur et la puissance de ces familles; car, de tout temps, les hommes ont supporté avec peine la supériorité. Mais il y a ici d'autres circonstances à considérer : ces deux familles portaient ombrage aux rois Goths, d'un côté, à cause du patriotisme romain qu'elles avaient montré, et de l'influence qu'elles continuaient d'exercer dans la société Gauloise (1); d'autre part, à cause du zèle déployé par les évêques issus de ces familles contre l'Arianisme, religion des conquérants. Ceux-ci redoutaient surtout Sidoine Apollinaire, qui avait montré, en 475, ce dont il était capable. Cependant le digne prélat, qui avait si vigoureusement défendu Clermont; qui avait si généreusement réclamé contre la reddition de cette place; qui avait enfin montré tant de zèle pour faire insérer dans le traité un article destiné à protéger la religion orthodoxe contre les persécutions du cruel Euric (2), ce prélat, dis-je, resta fidèle au tyran qui opprimait la patrie et la religion. Le jeune Sidoine lui-même, à qui saint Avite écrit, combattit vaillamment à Vouglé contre les Francs (3).

Lorsqu'on a entendu saint Avite repousser énergiquement, et cela dans une lettre familière, les reproches de trahison adressés à ses parents et à ses alliés, peut-il rester le moindre doute sur la fidélité du saint évêque aux souverains de la Bourgogne? — Non, l'auteur de la lettre XLV^e n'a jamais songé à trahir Gondebaud!

(1) « Les Avitus, cette famille illustre à laquelle appartenait la femme de Sidoine, et surtout son beau-frère, Ecdicius Avitus, paraissent avoir formé en Auvergne un foyer de résistance qui parvint à retarder quelque temps l'invasion gothique. » — Ampère, *Hist. litt. de la France*, t. II, p. 252.

(2) *Hist. litt. de la France*, par les Bénédictins, t. II, p. 356.

(3) Greg. Turon. *Histor. Franc.*, l. II, c. XXXVII.

CHAPITRE II.

SAINT AVITE CONSIDÉRÉ COMME ÉCRIVAIN ECCLÉSIASTIQUE.

Nous aurions pu réserver pour ce chapitre l'examen de plusieurs lettres, qui roulent sur des matières ecclésiastiques; mais il nous a paru plus convenable de réunir en un même tableau tout ce qui appartient au genre épistolaire. Nous ajouterons seulement ici quelques mots sur les *Traité*s et les *Homélie*s de l'évêque de Vienne.

§ 1.

TRAITÉS DOGMATIQUES DE SAINT AVITE.

En ce genre, nous ne possédons rien de complet; mais quelques fragments nous ont été conservés par les écrivains des siècles suivants.

Nous devons mentionner d'abord un *Dialogue contre l'hérésie arienne*, au sujet duquel Adon s'exprime ainsi : « Avitus écrivit contre cette hérésie un dialogue très-remarquable par l'exactitude et la science, œuvre d'un génie immortel, adressé à Gondebaud, roi des Burgondes (1). » Peut-être cette composition était-elle le résumé d'un entretien que le saint évêque avait eu avec le prince, et que celui-ci l'avait prié de mettre par écrit (2). Du reste, Agobard nous apprend qu'Avitus « disputant fréquemment avec Gondebaud sur la foi, nous a laissé plusieurs œuvres distinguées de son génie et de sa

(1) Scribit enim dialogum, hæresim illam oppugnans fidelissimo et doctissimo immortalique ingenio, ad Gundebadum Burgundionum regem. — Ado, in *Chronico, ætate sexta* (dans la Patrol. de Migne, t. LIX, col. 198).

(2) Voir l'épître XXI^e.

» vertu (1). » Le vieux roi demanda sans doute plus d'une fois le résumé de ces discussions religieuses au sein desquelles il se plaisait ; et l'évêque de Vienne dut se prêter sans peine à satisfaire à une demande qui lui fournissait le moyen de glorifier la foi catholique, et de prémunir les fidèles contre les subtiles insinuations des Ariens : en effet les réponses de l'évêque de Vienne, en raison de leur contenu, ne manquaient pas d'être communiquées par l'auteur lui-même à plusieurs personnes. Il n'est donc pas étonnant que Agobard mentionne si souvent les Dialogues d'Avitus contre les hérésies : ces pièces devaient être nombreuses.

Parmi les fragments publiés, bon nombre appartenaient aux *Livres* ou *Épîtres contre les Ariens* (2). On ne peut pas douter que ces titres ne désignent le même ouvrage, ou plutôt les mêmes Dissertations que cite Agobard sous le titre de *Dialogues* : il s'agit toujours d'écrits à l'adresse de Gondebaud ; plusieurs passages de ces fragments se retrouvent même dans les épîtres II^e et III^e, que nous avons examinées.

Dans un ouvrage intitulé : *Contre le fantôme*, saint Avite réfutait cette partie des Eutychéens qui niaient

(1) Qui cum eodem Gundobado frequenter de fide altercans, et dialogos in præsentî conficiens, et epistolis absentî respondens, plura et clara ingenii sui et virtutis opera reliquit. — Agobard, *Adversus legem Gundobadi*, n^o XIII, p. 120. Gondebaud avait porté une loi qui permettait le duel, comme moyen d'arriver à la vérité dans les jugements, et qui était encore en usage, dans le midi de la Gaule, au neuvième siècle. C'est pour la faire abolir que saint Agobard, évêque de Lyon, adressa à l'empereur Louis-le-Débonnaire, le *mémoire* que nous venons de citer. Cet écrit nous apprend que saint Avite avait combattu de toutes ses forces la loi barbare, et renferme un fragment d'une conférence que le saint pontife avait eue, à ce sujet, avec le roi des Burgondes (voir l'ouvrage cité, *ibid.*).

(2) Les fragments les plus nombreux des *traités* et des *homélie*s de saint Avite nous ont été conservés par Florus, dans une compilation intitulée : *Sentiments de plusieurs Pères sur les Épîtres de saint Paul*. — Voir la *Patrologie latine* de Migne, t. LIX, pages 300-322.

la réalité du corps de Jésus-Christ. Cette erreur, comme nous l'avons vu, est attaquée dans plusieurs lettres de l'évêque de Vienne, notamment dans la II^e et la III^e; aussi Florus de Lyon cite sous le titre : *Contra phantasma*, plusieurs passages tirés de ces lettres. Mais le même auteur nous a aussi conservé deux fragments considérables qui ne se trouvent dans aucun écrit existant de saint Avite : on est donc en droit de conclure que le saint prélat avait composé sur ce sujet un traité particulier (1).

Adon cite avec éloge deux traités de saint Avite contre les erreurs de Nestorius et d'Eutychès (2). Mais « il y a sujet de croire, disent les Bénédictins, ou que ces deux traités ne sont autre chose que les deux lettres de saint Avite, la seconde et la troisième, contre ces mêmes hérésies..., ou qu'Adon a pris ces deux lettres pour un de ces deux traités, et que par l'autre il a entendu l'écrit contre le fantôme (3). » Le même écrivain nous apprend que l'évêque de Vienne avait écrit pour réfuter les opinions semi-pélagiennes de Faustus de Riès (4).

« Le moine Hariulfe, auteur du XI^e siècle, fait mention des *questions* d'Alcime Avite sur le Pentateuque. Il n'y a point ici d'équivoque; et l'on ne peut point entendre par là le poème en cinq livres de saint Avite sur l'histoire de Moïse. Hariulfe en effet écarte cette idée; puisqu'il joint ces questions avec celles de saint Cyprien, de saint Hilaire, de saint Jérôme et de saint Augustin sur les mêmes livres (5). »

Pour ce qui est des trois fragments *sur la Divinité du Saint-Esprit*, extraits par Baluze d'un manuscrit de

(1) *Aviti Opuscul. frr.*, pp. 300 et 313.

(2) Item (*scribit*) alios libellos duos contra Nestorium et Eutychem, auctores erroris, luculentissimo et castigato satis sermone. — Ado, *loc. cit.*

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 136.

(4) *Ibid.* — (5) *Ibid.*

Saint-Gall, et reproduits par M. Migne (1), ils faisaient partie, non d'un traité particulier sur cette matière, mais des *Livres contre les Ariens*. Voici comment s'expriment à ce sujet les savants religieux de Saint-Maur : « Le dessein qu'il (*saint Avite*) avait entrepris et qu'il exécuta, de combattre l'Arianisme, demandait qu'il y traitât de la Divinité du Saint-Esprit, comme de la consubstantialité du Verbe. C'est ainsi qu'en avaient usé avant lui ceux qui avaient écrit contre les Ariens, nommément saint Hilaire de Poitiers.... Il y a toute apparence que saint Avite avait suivi la même méthode; et l'endroit d'une de ses conférences rapporté par saint Grégoire de Tours ne laisse aucun lieu d'en douter. De sorte que ces trois fragments auront été pris de ce que les anciens nomment le *Dialogue contre les Ariens*, par quelque auteur qui en avait besoin pour prouver la procession du Saint-Esprit. Saint Avite l'y établit d'une manière fort claire, conformément à la foi de l'Église Occidentale (2). »

Pendant la conférence à laquelle ces paroles font allusion, Gondebaud confessa « que le Christ est fils de Dieu, et que le Saint-Esprit est égal au Père (3). » Au reste, ce qui achève de montrer que ces trois fragments ne faisaient point partie d'une Dissertation spéciale sur la Divinité du Saint-Esprit, c'est que l'un des trois a été cité presque textuellement par Florus comme appartenant aux *Épîtres contre les Ariens* (4).

La ressemblance qui existe entre plusieurs fragments,

(1) *Patrologie latine*, t. LIX, page 388, sv.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 137.

(3) Voir plus haut, p. 44.

(4) *Fragm. XIII*, pag. 307. — Quant aux morceaux, conservés par Florus, qui roulent sur la Divinité de Jésus-Christ, ce sont des extraits de l'épître XXVIII^e. — Cfr. *fragm. VIII*, p. 302, et *fragm. I*, in *Epist. ad Hebræos*, p. 320.

quant au fond et à la disposition des idées, souvent même dans les expressions, ne permet point de douter que saint Avite n'ait souvent traité le même sujet dans divers écrits. Les circonstances devaient naturellement lui ouvrir de nouveaux points de vue, l'engager à considérer un dogme tantôt sous un rapport, tantôt sous un autre; cela explique pourquoi le même passage se trouve quelquefois cité sous deux titres différents. L'ensemble de ces fragments, si courts qu'ils soient, prouve que le saint pontife était doué d'une énergie extraordinaire, d'un esprit pénétrant, d'un raisonnement vigoureux et d'une grande connaissance de la Sainte-Écriture (1).

§ 2.

HOMÉLIES DE SAINT AVITE.

Les deux seules que nous possédions en entier ont rapport à la cérémonie des Rogations. La première contient deux parties bien distinctes. Saint Avite rappelle d'abord à ses auditeurs dans quelles circonstances, et pour quelle fin, cette pratique nouvelle avait été instituée. De fréquents incendies, des bruits nocturnes, des tremblements de terre continuels, tenaient, depuis près d'une année, la ville de Vienne dans l'épouvante, et « semblaient pré-
» parer un monstrueux bûcher pour les funérailles de
» l'univers (2). » Les bêtes sauvages, quittant leurs retraites, paraissaient, comme des animaux domestiques, au

(1) Saint Avite paraît avoir composé des ouvrages dont il ne nous reste pas même de fragments. Tel était, par exemple, un écrit intitulé : *De institutione mortalium*. — Voir l'*Hist. litt. de la France*, t. III, p. 137.

(2) *Incendia crebra, terræ motus assidui, nocturni sonitus cuidam totius orbis funeri prodigiosum quoddam bustuale minitabantur.* — *Homil. de Rog.*, p. 290.

milieu des hommes; elles parcouraient les places publiques, elles étaient sans crainte comme sans férocité. Tout cela venait-il de l'illusion, ou bien était-ce l'accomplissement d'anciennes prophéties? Dieu seul, dit saint Avite, en a connaissance; mais, en toute hypothèse, le fait tenait du prodige (1). Une terreur profonde s'était emparée des âmes; en public, dans les sociétés privées, partout il n'était bruit que des malheurs de Vienne. Les choses en étaient à ce point lorsqu'arriva la veille de Pâques. Les habitants de la ville, réunis dans la cathédrale, assistaient à la célébration des saints mystères; ils priaient avec ferveur, espérant que la grande fête de la Résurrection allait mettre un terme à ces calamités. Vaine espérance! Au commencement de la nuit, tandis que les fidèles imploraient la miséricorde divine, un accident vint redoubler l'effroi: ils aperçoivent tout à coup les sinistres lueurs d'un incendie; un édifice public (2), placé au sommet de la colline sur laquelle Vienne est assise, était la proie des flammes! La foule se précipite hors de l'Église, on craint que la ville ne soit bientôt entièrement consumée; l'évêque saint Mamert reste seul au pied des autels. Là il pleure sur les péchés du peuple et « conçoit le dessein d'instituer les Rogations; c'est là, dit saint Avite, que recueilli, seul avec Dieu, il résout d'établir ces prières et ce chant des psaumes, dont le monde retentit aujourd'hui (3). » En effet les Rogations se firent cette année même (473?) à Vienne, à l'époque où elles ont encore lieu aujourd'hui.

(1) Quidquid tamen ex his duobus foret, perinde monstruosum intelligebatur.

(2) Palatium regale intramuraneum, dit Grégoire de Tours. *Hist. Fr. L. II, c. XXXIV.*

(3) Conceptit animo Rogationes, atque ibi cum Deo tacitus definiuit quidquid hodie psalmis et precibus mundus inclamat.

Les divers évêques de la Gaule ne tardèrent pas à introduire dans leurs Églises la nouvelle cérémonie religieuse (1), et saint Avite nous apprend que, au commencement du VI^e siècle, elle avait lieu à peu près partout (2). Elle ne se pratiqua point d'abord à des époques déterminées; mais les divers membres du clergé désirant qu'il y eût uniformité sur ce point, la fixèrent, d'un commun accord, aux trois jours qui précèdent l'Ascension. Pendant ces jours de prière et de pénitence (3), on faisait, comme aujourd'hui, des processions, et l'on visitait divers temples ou chapelles (4).

Le récit de l'évêque de Vienne montre jusqu'à quel point les hommes se laissaient dominer, à cette époque, par la terreur. Cela se comprend : les invasions des Germains avaient profondément impressionné les esprits; on pouvait, semblait-il, s'attendre à tous les désastres, après avoir été victimes de ces farouches conquérants du Nord. Frappé qu'on était par le spectacle des calamités publiques, on tirait des phénomènes naturels les plus

(1) On la trouve en usage de très-bonne heure à Clermont. C'est ce que prouve une lettre de Sidoine Apollinaire à saint Mamert lui-même. Les Goths menaçant d'envahir l'Auvergne, Sidoine évêque de Clermont dit que le seul espoir des habitants est dans les Rogations : « Solo tamen invectarum te auctore Rogationum palpamur auxilio : quibus *inchoandis instituendisque* populus Arvernus, etsi non effectu pari, affectu certe non impari *cœpit imitari*, et ob hoc circumfusis necdum dat terga terroribus. » Sidon. *L. VII, ep. 1.*

(2) Pene per totum orbem. *Homil. de Rog., initio.*

(3) Rogationum nostrarum operosissimam festivitatem. — Ibid. col. 292, C. — Sidoine parle, dans une lettre, des abus qui se commettaient dans certaines processions ou prières publiques, usitées avant saint Mamert; puis il ajoute : « In his autem (*supplicationibus*) quas supra fatuus summus sacerdos et protulit pariter et contulit, jejunatur, oratur, psallitur, fletur. » — Sidon. *L. IV, ep. 14.*

(4) Saint Avite dit, en parlant de saint Mamert : « Ad basilicam quæ tum mænibus vicinior erat civitatis, orationem primæ processionis indicit. — *Homilia de Rog. Col. 292, A.*

funestes présages. Les Viennois, sur qui venaient de fondre des fléaux particuliers, n'étaient pas éloignés, selon saint Avite, de croire au retour du chaos (1). Au reste, ces terreurs illimitées, qui s'expliquent par le triste état de l'Occident, ne dataient pas du cinquième siècle; déjà Tertullien avait dit que l'empire romain suspendait seul la fin des temps; or en 473 cet empire était sur le point d'être anéanti. — Quant à l'Église, que fait-elle en voyant le trouble qui a saisi les peuples? elle cherche à les calmer, et, pour y parvenir, elle emploie des moyens qui rappellent les hommes à Dieu: elle exhorte les chrétiens à la pénitence, institue des cérémonies expiatoires, et sauve ainsi les âmes, tout en calmant les imaginations.

Dans la seconde partie de l'homélie, saint Avite exhorte ses auditeurs à la pénitence, à l'aumône et à la prière. Afin de prouver l'utilité de cette dernière, il paraphrase les versets de l'Évangile où se trouve rapportée la tempête qui assaillit la barque dans laquelle dormait le Sauveur (2); puis il en fait l'application, et nous montre l'Église de son temps attaquée de toutes manières, ballottée par les secousses qui ébranlent la société.

Cette homélie se distingue par beaucoup d'ordre dans les idées; par un ton de bonté vraiment paternelle; enfin, par un style beaucoup plus simple que celui des lettres de l'évêque de Vienne.

Il nous reste une autre homélie sur les Rogations, mais elle est inférieure à la première sous tout rapport. Saint Avite y explique divers passages du prophète Amos, dont il tire des leçons morales appliquées à la circonstance. Du reste, on y remarque plusieurs interpolations (3).

(1) Superlativum nihil sequi aliud quam chaos intelligeretur. *Ibid.*

(2) *Math.* VIII, 24, sqq.

(3) *Aviti opera*, p. 391, sq.

Dans un passage de cette pièce, l'évêque de Vienne s'attaque aux Juifs, et montre, par les prophéties, qu'ils ne peuvent plus prétendre à l'amitié de Dieu. Les nombreux fragments où il déplore la folie de cette nation obstinée, attestent que les Juifs étaient alors très-nombreux en Gaule.

Saint Avite, dans le même discours, fait allusion aux campagnes de Xerxès de manière à prouver que ses souvenirs historiques s'étaient passablement obscurcis depuis son entrée dans l'Épiscopat.

Outre ces deux morceaux d'éloquence chrétienne, le saint évêque avait composé un grand nombre de sermons, dont il reste des fragments. Lui-même nous apprend que, avant de mettre au jour ses premiers poèmes, il avait publié un recueil de quelques-unes de ses homélies (1). Ce recueil, dont parle Grégoire de Tours (2), existait encore au IX^e siècle; car Florus, diacre de l'Église de Lyon à cette époque, en fit des extraits considérables qui nous ont été conservés.

L'ensemble de ces fragments prouve combien le zélé pontife avait à cœur l'instruction des fidèles. Nous possédons, en effet, les titres et des fragments nombreux d'homélies roulant sur toute espèce de sujets : les unes avaient rapport aux divers mystères de la religion catholique; d'autres contenaient une explication de certains faits, de certaines paroles de l'Ancien Testament, qui donnaient lieu à des applications morales; d'autres enfin étaient des discours de circonstances, prononcés à l'occasion de différentes cérémonies religieuses. Quelques fragments

(1) Aviti *Poem. I, prol.*

(2) *Scrispit enim homiliarum librum unum. Greg. Tur. Hist. Fr. L. II, c. XXXIV.* — Les mots : *de mundi principio*, qui sont réunis, dans l'édition de Migne, à ceux que nous avons cités, se rapportent évidemment à ce qui suit.

appartenant à cette dernière catégorie présentent certain intérêt historique (1).

(1) Dans un discours de ce genre, saint Avite adresse les paroles suivantes au roi Sigismond : « Multa sunt, piissime præsul, in operibus tuis, quibus nos hactenus gratias debuisse dicamus. Ditati donis, pauperes verbis, percepimus magna, pauca persolvimus. Ornasti ecclesias tuas gazarum cumulo, numero populorum. Struxisti sumptibus quæ muneribus cumulares altaria (Homilia dicta in basilica sanctorum Agau-nensium, fragm. VII, p. 297). — Dans une autre circonstance, l'évêque de Vienne s'exprimait ainsi : « Generali exultatione gaudendum est quod, florentibus sceptris catholicæ potestatis orationum loca, martyrum templa, liminum sacra, ornantur oppida non minus ædibus quam patronis : imo potius, illustratæ patrociniis fiunt urbes ex oppidis (Homilia dicta in restauratione baptisterii in civitate sua Vienna, fragm. III, p. 295).

Ces témoignages sont glorieux pour Sigismond : ils nous apprennent avec quel zèle ce prince contribuait à la conversion du peuple et à la majesté du culte catholique. De plus, nous y voyons l'influence de la religion sur la civilisation, même purement matérielle, de la Gaule : les temples forment le plus bel ornement des villes, et les simples bourgades, placées sous le patronage de quelque saint illustre, attirent de nombreux habitants et deviennent bientôt de vastes et brillantes cités.

Deux autres fragments, trop longs pour être insérés ici, font allusion aux abus qui se commettaient souvent dans les élections épiscopales ; ils nous montrent en même temps le zèle avec lequel saint Avite réproouve et stigmatise les violences et les coupables intrigues de l'ambition. Le digne pontife expose avec beaucoup de feu et d'éloquence les obligations d'un véritable pasteur (Ex sermone in ordinatione episcopi, pp. 304 et 318). — Il est incontestable que de nombreux patriciens furent élevés à cette époque sur des sièges épiscopaux ; il est encore certain que des hommes appartenant à cette classe, et qui n'avaient aucune vocation ecclésiastique, employèrent souvent la violence et la corruption pour pénétrer dans les rangs du haut clergé : mais il faut avouer, d'autre part, que l'Église des Gaules était gouvernée, à cette même époque, par des pontifes non moins distingués par leurs vertus que par leur science, et que, si l'épiscopat souriait aux membres des anciennes familles aristocratiques, ceux-ci ne s'étaient point coalisés pour accaparer les divers sièges : saint Avite, saint Sidoine et bien d'autres n'étaient pas hommes à se laisser corrompre par l'argent ou intimider par les vociférations d'électeurs gagés. — Voir plus haut p. 18, sv. — M. de Saint-Priest s'est efforcé, dans son *Histoire de la Royauté*, d'établir cette conspiration générale des classes nobles pour accaparer les premières

Saint Avite avait composé, pour le même jour, plusieurs sermons sur des sujets différents. Ainsi nous avons deux ou trois fragments de discours prononcés le second jour des Rogations : et l'on voit que dans l'un il s'agit du détachement des biens terrestres, dans un autre, de la patience (1). Cette observation porte à croire que le recueil d'homélies publiées par saint Avite avant ses poèmes avait été, dans la suite, considérablement augmenté par l'auteur. Car Florus, dont les écrits contiennent un si grand nombre d'extraits d'homélies, ne cite cependant que ceux où se trouve expliqué l'un ou l'autre passage des épîtres de saint Paul.

Parmi ces fragments, dont plusieurs ont assez d'étendue, il y en a dont le contenu se rapporte principalement à la morale : ils faisaient partie d'exhortations familières que saint Avite, comme tous les Pères de l'Église, tirait de l'Écriture Sainte, expliquée d'une manière allégorique. En composant des homélies de ce genre, les orateurs chrétiens de l'Occident sont très-souvent tombés dans la recherche et la subtilité ; aussi faisons-nous un grand mérite à l'évêque de Vienne d'avoir su éviter, en général, les applications forcées de la parole divine. Au reste les discours moraux paraissent avoir formé la moindre partie de ceux qu'il avait composés ; du moins la plupart des fragments qui nous restent ont surtout une portée dogmatique. On y voit que saint Avite saisissait toutes les occasions d'inculquer au peuple la saine doctrine sur l'incarnation du Verbe et sur la Divinité du Saint-Esprit ; nous y trouvons aussi des témoignages explicites sur la transmission du péché originel, sur le ministère des bons anges,

dignités de l'Église ; dans une dissertation publiée tout récemment, un zélé défenseur de la cause catholique a victorieusement réfuté les assertions de l'académicien français. Voir *l'Aristocratie aux cinquième et sixième siècles*, par M. l'abbé Gorini. In-8° de 45 pages (Bourg-en-Bresse, chez Milliet-Bottin, 1858). — (1) Fragm. IV, col. 193 ; fragm. VI, col. 322.

sur l'excellence de la virginité, sur une foule d'autres points de la doctrine catholique. Citons seulement un texte relatif à la présence réelle de Jésus-Christ dans le saint Sacrement. Dans un sermon prononcé le Jeudi saint, le pontife s'exprimait ainsi : « Une pratique superstitieuse » usitée chez les Juifs confond et punit l'impiété de ces » rebelles : ils mangent avec respect un agneau, animal » corruptible, eux qui, se vouant à la faim la plus » dangereuse, dédaignent la nourriture de l'Agneau vé- » ritable et immaculé (1). » Ce divin Agneau, véritable nourriture des chrétiens, dont l'agneau mangé par les Juifs n'était qu'une figure, et une figure désormais inutile, est réellement présent dans la sainte Eucharistie. Voici comment s'exprime, à cet égard, le saint évêque de Vienne : « Notre Sauveur, voulant réaliser le sacrement de la chair » qu'il s'était unie,..... et nous mettre, avant le jour de » sa mort, en possession d'un bien céleste, fit un testa- » ment par lequel il nous institua héritiers de ses larges- » ses. Il le fit à la manière des hommes, mais sans être » forcé, comme eux, de perdre ce qu'il laissait à ses » fils : au contraire le legs devait lui procurer des en- » fants. C'est là ce que nous appelons le Nouveau Tes- » tament. Par lui le peuple chrétien, à l'exclusion de » tous les autres, devient seul héritier. Cependant cet hé- » ritage ne se divise point comme les biens de la terre ; » il ne diminue point pour être distribué à un plus grand » nombre. Nous sommes tous admis, tous invités; et la » part que nous possédons n'est point diminuée en faveur » des nouveaux enfants : que leur nombre augmente,

(1) *Eo superstitionis ritu plectitur impietas rebellantium Judæorum, ut animal corruptibile, id est agnum, cum veneratione comedant, qui veri et immaculati Agni escam periculosissima fame contemnunt. — Ex serm. De Natali calicis, fr. VII, p. 306. — Les Juifs étaient nombreux dans la Gaule à l'époque de saint Avite.*

- » qu'ils se multiplient à leur tour autant qu'ils voudront,
- » l'héritage reste toujours entier pour chacun... Constatons
- » maintenant la valeur exacte des biens qui nous sont
- » légués. Tout se réduit à la consécration par laquelle
- » le Sauveur, faisant la Cène avec ses apôtres, institua
- » l'éternel sacrifice. Nous voyons donc qu'il ne nous a
- » rien retranché de la plénitude de ses richesses (*de sa*
- » *substance?*) : il nous a laissé tout entier ce qu'il avait
- » pris pour nous. D'autres lèguent leurs biens à leurs
- » héritiers; pour lui, il se donne lui-même, il donne sa
- » propre chair et son propre sang (1). »

Au total, s'il nous reste trop peu de chose des homélies de saint Avite, pour qu'il nous soit permis de le juger

(1) Impleturus Redemptor noster sacramentum carnis assumptæ. . . . substantiamque nobis cœlestem ante diem suæ mortis assignans, testamentum fecit, quo nos hæredes ab his quæ largiebatur instituit, humana quidem comparatione, sed non humana necessitate, non amissurus quod filiis deputabat, sed habiturus magis filios cum hæreditate quam scriberat. Testamentum hoc appellamus Testamentum Novum. In quo, ex hæredatis omnibus, solus hæres instituitur populus Christianus. Non autem juxta terrenum morem hæreditas ista dividitur, nec corruptibili distributione in plures dispersa tenuatur. Omnes recepit, omnes invitat : nec de portione tenentum tollitur quod aliis nascentibus deputetur. Crescat quantum vult, et multiplicetur renascendi cupida filiorum voluntas, omnibus se incontaminatam reservat hæreditas. Agnoscamus nunc fideliter summam hæreditatis indeptæ. Illud est videlicet quod cœnantibus Apostolis æterni libaminis ordinem consecravit. Itaque videmus quod nihil nobis de substantiæ plenitudine minuit, qui quod pro nobis assumpsit, totum nobis reliquit. Alii hæredibus suis sua tribuunt, ille semetipsum, id est carnem vel sanguinem corporis sui. — Ex sermone *De Natali Calicis*, fragm. III, p. 321. — Pour ne point s'abuser sur le véritable sens de la particule *vel*, employée à la fin de ce texte, il faut se rappeler que, à l'époque de saint Avite, on communiait sous les deux espèces. Cette particule a donc ici une valeur copulative, et correspond à : *Aussi bien... que*, ou encore à *et* répété. Au reste saint Avite l'a employée ailleurs dans ce sens; ainsi, en parlant du côté percé du Sauveur, il dit : *processit ubertim manantibus rivis aqua vel sanguis*. — Ex *Serm. De passione Domini*, fragm. IV, p. 311.

parfaitement comme orateur chrétien, nous pouvons cependant admettre, avec les anciens (1), que ce fut un pontife distingué par son éloquence. Il ne fut pas, sans doute, un autre Cicéron, quoi qu'en ait dit l'un de ses contemporains (2); mais, du moins, on trouve dans plusieurs fragments d'homélies qui nous restent, une heureuse disposition des idées; des développements abondants, et qui sortent sans effort du sujet; une logique serrée, de la chaleur et de l'animation; parfois aussi une douceur pleine de charme, une éloquence persuasive qui fait penser aux touchantes exhortations de saint Césaire. Du reste, saint Avite s'exprime ordinairement dans un langage facile, naturel, et même élégant pour l'époque. Il est permis, nous paraît-il, d'appliquer à beaucoup de ses homélies le jugement porté par Agobard sur celle qu'il avait prononcée à l'occasion de la conversion du roi Sigismond (3). On remarque, d'ailleurs, que l'évêque de Vienne est tout pénétré de l'Écriture Sainte, véritable source de l'éloquence chrétienne.

Pour bien apprécier les sermons et les autres écrits en prose de saint Avite, il faut se rappeler les circonstances au milieu desquelles il a vécu, et le but qu'il poursuivait durant son épiscopat : animé d'un zèle ardent pour la vérité et pour le salut des âmes, obligé de défendre la foi contre les attaques, sans cesse renouvelées, de l'héré-

(1) *Magnæ enim facundiæ erat tum temporis beatus Avitus. — Greg. Turon., Hist. Franc. L. II, c. XXXIV. — Temporibus prædicti Gundobadi... fuit in urbe Vienna sanctus episcopus, Avitus nomine... eloquentia facundissimus. — Agobard, Adv. Legem Gund. n° XIII. — Avitus Viennensis episcopus, eloquentia et sanctitate præcipuus. — Ado, Chron. ætate VI.*

(2) Avitus, ut erat alter Tullius. — *Collatio adv. Arianos*, p. 389, D.

(3) In cujus conversione recitavit homiliam in populo sensuum suavitate plenissimam, et verborum compositione dulcissimam. — Agob., *Adv. Leg. Gundob. XIII.*

sie, et de former aux vertus chrétiennes des populations encore demi-barbares ou infectées des vices de la civilisation romaine, il remplit avec un courage et un dévouement sans bornes sa longue et pénible mission; il lui arriva ce qui arrive, en pareille circonstance, à toutes les âmes fortement trempées : il envisagea les difficultés avec calme, et loin d'y voir un motif de découragement, il y puisa de nouvelles forces. Or ses écrits en prose, nés de cette lutte continuelle contre l'erreur et le vice, ont conservé en partie le caractère du combat; on y remarque une force et une chaleur qui leur seraient étrangères, si l'auteur avait paru à une époque plus heureuse et moins agitée.

Les épîtres, les homélies et les ouvrages de controverse composés par saint Avite, suffiraient pour montrer la féconde activité des intelligences chrétiennes, au commencement du moyen-âge. Mais l'évêque de Vienne ne se borna pas à écrire en prose; il nous a laissé plusieurs poèmes, que nous devons maintenant examiner.

Écrits de saint Avite.

SECONDE SECTION.

POÉSIES DE SAINT AVITE.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

Un jour que l'évêque de Vienne prêchait à Lyon, il se trouva parmi les auditeurs un homme à l'oreille susceptible : c'était le rhéteur Viventiole. Fidèle aux habitudes de sa profession, il s'attacha beaucoup moins au fond qu'à la forme du discours; il écouta toutes les phrases, tous les mots de saint Avite avec une scrupuleuse attention, et ne manqua point, au sortir de l'église, de faire ses remarques, bien ou mal fondées : il osa répéter à tout venant que l'orateur « était tombé dans un barbarisme, » en faisant longue la pénultième du mot *potitur*, contrairement à la pratique de Virgile (1)! Le prélat informé de la chose, ne dédaigna point d'adresser à ce pédant une leçon, qui nous a été conservée. Les fautes de cette nature, répondit-il, se conçoivent chez un homme qui, « dans la force de l'âge, a étudié les lettres, » mais qui, depuis lors, a beaucoup perdu de ses connaissances et de ses facultés : il n'est donc pas étonnant de me voir pécher contre les règles de la prosodie. Cependant saint Avite ne veut pas laisser croire qu'il n'a conservé aucun fruit de ses anciennes études : il montre, par des exemples, que si Virgile fait brève la fameuse syllabe, c'est par une licence poétique entièrement contraire aux lois de l'ana-

(1) *Aen. III, vers 56.*

logie; que, d'ailleurs, il a sacrifié bien d'autres fois la quantité naturelle des syllabes aux exigences de la versification; enfin, qu'aucun homme instruit ne peut vouloir obliger l'orateur à suivre ici l'exemple du poète latin (1).

Cette discussion entre un rhéteur et le grand évêque de Vienne fera sourire plus d'un lecteur; mais elle ne laisse pas d'être instructive pour nous. D'abord elle nous fournit un échantillon de la pédanterie, de ce goût pour les observations minutieuses qui caractérise les époques de décadence. Ensuite elle nous apprend que Lyon possédait, au commencement du sixième siècle, une école de rhétorique, c'est-à-dire, de belles-lettres, et que, par conséquent, les rois Burgondes toléraient dans leurs États les établissements de ce genre; elle nous fait connaître le chef de cette école, qui cherchait, par de généreux efforts, à entretenir le beau langage, les bonnes traditions littéraires. Sans doute, Viventiole fit preuve, dans l'occasion dont il s'agit, d'un zèle inintelligent et déplacé; mais, comme nous l'apprend la lettre de saint Avite, il expliquait à ses élèves les grands orateurs et les meilleurs poètes de l'antiquité : et c'était là certainement un grand mérite, alors que la société suivait sans résistance, pour ainsi dire, le flot de la barbarie. Enfin nous voyons, dans la même pièce, que saint Avite avait une connaissance étendue de la littérature latine, et que, même à un âge avancé, il tenait à être exact jusque dans la prononciation. L'étude qu'il avait faite de Virgile et des autres classiques ne demeura pas stérile : on en voit l'heureuse influence dans les poèmes qu'il nous a laissés, et dont nous allons nous occuper.

C'est principalement en qualité de poète que saint Avite occupe une place distinguée dans l'histoire des lettres

(1) Aviti *epist.* LI.

chrétiennes. En effet, si ses ouvrages en prose offrent plus d'intérêt quant au fond, au point de vue historique, ses poésies ont beaucoup plus de valeur sous le rapport littéraire, et doivent être considérées comme des productions singulièrement remarquables pour l'époque où elles parurent. Les critiques du dix-septième siècle y trouvaient une conduite ingénieuse, une vigueur de pensées, et une beauté d'expressions dignes d'un âge plus heureux (1). De nos jours encore on a reconnu qu'elles se rapprochent des chefs-d'œuvre anciens par la pureté du style et l'harmonie de la versification, en un mot par la forme. On a même tiré de ce fait une conséquence inattendue : ces poèmes, a-t-on dit, « sont païens par la forme (2), » et là-dessus on les a exclus, avec plusieurs autres, d'un plan d'étude organisé pour opérer une révolution dans l'enseignement littéraire des écoles chrétiennes. Il y a, selon nous, quelque chose d'honorable pour notre poète dans ce bannissement prononcé par des hommes qui, malgré leurs bonnes intentions, malgré l'utilité et la nécessité incontestables de certaines réformes à introduire dans l'éducation de la jeunesse catholique, soutiennent des théories exagérées, avec une ardeur digne d'une meilleure cause.

Nous sommes loin de posséder toutes les poésies de l'évêque de Vienne. Le recueil qui nous est parvenu comprend six *Livres* ou *Chants*, tous en vers héroïques. Occupons-nous d'abord des cinq premiers, qui se ressemblent par le caractère général du sujet. Il est curieux d'entendre le poète lui-même nous dire dans quel esprit il les composa, et quelles furent leurs premières destinées; nous allons traduire le *Prologue*, adressé à saint Apollinaire

(1) Voir Baillet, *Jugements des savants*, t. IV, p. 243.

(2) *Prospectus de la Biblioth. des classiq. chrétiens*, cité par Landriot dans les *Écoles Litt. du Christian.* p. VIII.

évêque de Valence : « Naguères, dit saint Avite, ayant
» rassemblé quelques-unes de mes homélies, je livrai le
» recueil, sur les exhortations de mes amis, aux chances
» de la publicité. Aujourd'hui que vous me suggérez vous-
» même des desseins plus élevés, je m'avance avec une
» insolente audace sur le cothurne ambitieux. Vous me
» pressez, en effet, de publier tout ce que j'ai pu com-
» poser dans le langage métrique sur une matière quel-
» conque, et de vous dédier l'opuscule. Je me souviens
» bien d'avoir traité en vers quelques sujets; mes petites
» pièces sont même assez nombreuses pour former un
» volume considérable, si elles étaient mises en ordre.
» Je songeais à les réunir, en suivant l'ordre des matières
» ou des temps, lorsque la plupart furent dispersées, au
» milieu des troubles trop fameux et trop funestes (1)...
» Il était difficile de rechercher, ou plutôt impossible de
» retrouver chacune de ces pièces; je renonçai donc à
» mettre au jour celles dont la reproduction m'eût coûté
» trop de travail, et même plusieurs autres qui étaient
» conservées, mais qui me parurent trop difficiles à coor-
» donner. Cependant j'ai retrouvé ensuite chez un ami
» quelques opuscules, dont le contenu répond au titre
» particulier de chacun, bien que j'y touche d'autres su-
» jets, quand la matière s'y prête. Puis donc que tu
» l'ordonnes, ces livres, obscur produit de mon travail,
» emprunteront du moins l'éclat de ton nom.

» Il n'est pourtant guère possible qu'un écrivain, quels
» que soient d'ailleurs son esprit et sa science, réussisse
» en poésie, lorsqu'il veut garder le ton convenable à un
» sujet religieux, et se montrer fidèle aux règles de
» la foi, non moins qu'à celles du style. En effet, la

(1) Ces paroles font probablement allusion aux guerres entre Gonde-
baud et ses frères.

» licence de mentir que l'on accorde aux peintres et aux
» poètes, doit être bannie d'une œuvre sérieuse. En fait
» de poésie profane, on a le nom d'être d'autant plus
» habile que l'on compose avec plus d'élégance, ou plutôt,
» disons-le, avec plus d'ineptie, un tissu de faussetés. Je
» ne parle pas ici de ces *verbes* et de ces *noms*, dont il
» ne nous est pas permis de faire un usage fréquent
» même dans des ouvrages profanes, loin que nous puis-
» sions les employer en écrivant sur des matières reli-
» gieuses, et qui sont cependant une grande ressource
» pour le poète, lorsqu'il veut signifier une chose par
» une autre (1). Ainsi, au jugement des séculiers, nous
» manquerons d'habileté et de grandeur : parce que nous
» n'usons point des licences poétiques, ils trouveront que
» nous avons entrepris une tâche plus laborieuse qu'utile.
» Mais nous mettons une grande différence entre l'opinion
» des hommes et le jugement de Dieu. Chaque fois qu'il
» s'agit d'affirmer quelque chose, ou d'en donner une ex-
» plication convenable, s'il faut alors manquer d'un côté
» ou de l'autre, il vaut mieux pour un ecclésiastique,
» négliger la pompe du langage que violer un devoir; il
» est plus sûr de composer de vers boiteux que de chan-
» celer dans le sentier de la vérité. En effet, ce n'est

(1) On conçoit, en effet, que le langage métaphorique, toujours déplacé dans l'exposé d'un fait ou d'une doctrine, présentait surtout de graves inconvénients lorsqu'il s'agissait de répandre les vérités révélées dans une société dont plusieurs membres n'étaient pas encore suffisamment pénétrés des idées chrétiennes. — Toutefois le passage de saint Avite n'est pas clair; peut-être faut-il traduire : « (*mots*) qu'il ne nous » est pas permis de lire fréquemment dans les ouvrages d'autrui, loin » que nous puissions les employer dans nos propres écrits »; peut-être le saint prélat blâme-t-il ici l'ardeur excessive de quelques ecclésiastiques à lire, soit les œuvres de l'antiquité, toutes remplies de vaines fictions, soit même les poésies de quelques chrétiens, qui, comme Ausone, avaient subi la funeste influence des idées païennes. Le ministère évangélique réclamait tout le temps, toute l'application du clergé gaulois.

- » point sans péché que l'on abuse de la liberté du dis-
- » cours; et s'il est vrai que les hommes devront rendre
- » compte de toutes les paroles oiseuses qu'ils auront dites,
- » il faut avouer que c'est un mal bien plus dangereux
- » d'oser préférer les règles du langage aux lois de la mo-
- » rale, dans un ouvrage composé à loisir et après mûre
- » réflexion (1). »

(1) *Nuper quidem, paucis homiliarum mearum in unum corpus redactis, hortatu amicorum discrimen editionis intravi. Sed adhuc te majora suadente, in cothurnum petulantioris audaciæ edurata fronte procedo. Injungis namque, ut si quidquam de quibuscunque causis metri lege conscriptum est, sub professione opusculi vestro nomini dedicetur. Recolo equidem nonnulla me versu dixisse : adeo ut si ordinarentur, non minimo volumine stringi potuerit epigrammatum multitudo. Quod dum facere servato causarum vel temporum ordine meditarer, omnia pene in illa notissimæ perturbationis necessitate dispersa sunt. Quæ quoniam singillatim aut requiri difficile, aut inveniri impossibile foret, abjeci ea de animo meo, quorum mihi vel ordinatio salvorum, vel dispersorum reparatio dura videretur. Aliquos sane libellos apud quemdam familiarem meum postea reperi : qui licet nominibus propriis titulisque respondeant, et alias tamen causas inventa materiæ opportunitate perstringunt. Hi ergo, quia jubes, etsi obscuri sunt opere meo, tuo saltem nomine, illustrabuntur. Quanquam quilibet acer ille doctusque sit, si religiosi propositi stylum non minus fidei quam styli lege servaverit, vix aptus esse poemati queat. Quippe cum licentia mentiendi, quæ pictoribus ac poetis æque conceditur, satis procul a causarum serietate pellenda sit. In sæculari namque versuum opere condendo, tanto quis peritior appellatur, quanto elegantius, imo, ut vere dicamus, ineptius falsa texuerit. Taceo jam verba illa vel nomina, quæ nobis nec in alienis quidem operibus frequentare, ne dicam in nostris conscribere licet : quæ ad compendia poetarum, aliud ex alio significantia plurimum valent. Quo circa sæcularium judicio, qui aut imperitiæ aut ignaviæ dabunt, non uti nos licentia poetarum, plus arduum quam fructuosum opus aggressi, divinam longe discevimus ab humana existimatione censuram. Quoniam in asserendis quibusque rebus, vel etiam prout suppetit explicandis, si quacunque ex parte peccandum est, salubrius dicente clerico non impletur pompa quam regula, et tutius artis pede quam veritatis vestigio claudicatur. Non enim est excusata perpetratione peccati libertas eloquii. Nam si pro omni verbo otioso quod locuti fuerint homines rationem reddibere cogentur (Math. XII, 36), agnosci in promptu est, illud periculosius*

Comme on le voit par ce prologue, saint Avite, en publiant ses poésies, obéissait aux instances d'un frère bien aimé, de saint Apollinaire évêque de Valence. Dans chacun des cinq *Chants* ou *Livres*, l'auteur traite un sujet bien déterminé, quoique, à l'occasion, il y touche aussi des matières plus ou moins étrangères; c'est là une circonstance qu'il faut noter pour expliquer, en particulier, la composition du *Paradis Perdu*, et rendre compte des nombreuses digressions, des longueurs qui embarrassent la marche de l'action dans ce poème. Enfin nous devons remarquer ici l'esprit sincèrement religieux du poète, le but didactique et moral qu'il poursuit, le respect qu'il professe pour la vérité : il se fait un devoir de ne jamais s'écarter de celle-ci, dût-il, pour cela, sacrifier la mesure, l'harmonie de la versification, la richesse et l'élégance du style.

Ce n'était pas chose facile d'exposer dans le langage mesuré les faits et les dogmes de la religion nouvelle : l'exactitude indispensable en cette matière entravait à chaque instant l'imagination du poète, et lui interdisait l'usage de bien des expressions, de bien des figures employées avec bonheur par les écrivains profanes; il fallait, d'ailleurs, de grands efforts pour assujétir une pensée aux exigences de la versification, tout en exprimant la vérité sous une forme claire et précise. Aussi voyons-nous que la Littérature chrétienne, à la différence des Littératures de la Grèce et de Rome, commença, non point par la poésie, mais par la prose : pendant trois siècles entiers, l'Église ne parla aux hommes que leur langage naturel, seul organe dont elle crût pouvoir se servir alors pour exposer et défendre les vérités révélées. En effet, si l'on excepte quelques essais qui remontent au temps des persécutions, et dont les auteurs ne sont pas même connus, il ne se rencontre

lædere, quod tractatum atque meditatam et antepositum vivendi legibus, loquendi lege præsumitur. — Aviti Poem. prolog.

dans la poésie chrétienne aucune œuvre importante avant le quatrième siècle.

Mais avec le règne de Constantin, avec la paix de l'Église, commencent de toutes parts les chants religieux. Les poètes apparaissent si nombreux qu'il faut dès lors diviser leurs productions en deux genres : le lyrique et l'épique. Nous n'avons à nous occuper que du dernier, auquel appartiennent les poèmes de l'évêque de Vienne.

Nous considérons ici le genre épique dans toute son étendue, c'est-à-dire en y rattachant, non-seulement les poèmes *narratifs*, mais encore les essais de poésie *didactique*, tels que l'ouvrage de saint Prosper *Contre les Ingrats*, et l'*Éloge de la Virginité* par saint Avite. Cependant, « la direction principale, dit Ozanam, la tendance, l'effort général de la poésie chrétienne dès cette époque, c'est de réduire sous ses lois les récits du Christianisme, de s'attacher à ces traditions bibliques qui sont le fondement même de la foi, de leur prêter l'éclat de la versification latine et les ornements dérobés aux auteurs païens : c'est là la pensée qui domine. En effet, nous voyons des poètes, comme Dracontius, saint Hilaire d'Arles, Marius Victor, s'attacher aux premiers souvenirs bibliques, aux scènes de la Genèse et à cette *aimable simplicité du monde naissant*. D'autres, comme Juvencus et Sedulius, se renferment dans l'histoire évangélique, et toute leur tentative est de reproduire, avec harmonie et fidélité, avec un certain ornement poétique, le texte même des Évangiles. Le caractère commun de tous ces poètes, de tous ces traducteurs en vers de l'Écriture Sainte, c'est une scrupuleuse et exacte fidélité. Il s'ensuit, d'une part, une gravité et une sobriété remarquables, c'est-à-dire qu'ils s'interdisent tout ce luxe d'épithètes et d'hyperboles auxquelles on s'attendrait d'abord, et les souffrances du Sauveur, l'ingratitude des Juifs, la froideur des disciples, ne

leur arracheront pas plus une épithète amère, qu'elles ne l'arrachent à l'évangéliste lui-même, à l'écrivain sacré. De là résulte, dans tout l'ensemble de ces poèmes, une certaine solennité, une certaine grandeur. Mais d'autre part, il faut bien reconnaître aussi que la sobriété est poussée jusqu'à la sécheresse : pas d'épisodes, pas de descriptions, presque pas de paraphrases et de commentaires; le texte seul plié à la mesure de l'hexamètre imité autant que possible, de la forme ancienne (1). »

On ne saurait exprimer avec plus de justesse les caractères qui distinguent la plupart des compositions du genre narratif; relativement à la *sécheresse* de la forme, au manque d'ornements poétiques, nous aurons des réserves à faire en faveur des œuvres de saint Avite.

Deux lettres de celui-ci ont rapport à ses poèmes tirés du Pentateuque. Dans la première, adressée à Eufraise, probablement évêque de Clermont, entre les mains duquel était tombé l'ouvrage encore inédit d'Avitus, on lit ce qui suit : « Plus j'ai cherché longtemps le voleur de mon » opuscule, plus je me réjouis de le voir aujourd'hui » sous ma main.... Quel que soit ce petit ouvrage, et » bien qu'il n'ait été, ni publié à loisir, ni purgé de » toute faute, vous daignerez, j'espère, le communiquer » en l'excusant, à notre frère Apollinaire, homme très- » distingué et très-pieux (2). »

Il est question dans ces dernières paroles, non pas de l'évêque de Valence, mais du jeune Sidoine Apollinaire, fils du célèbre évêque de Clermont. Bel esprit comme son

(1) Ozanam, *La Civil. au V^e siècle*, Leçon XVIII^e.

(2) Opusculi mei jam diu quæsitum prædonem in manus meas venisse plus gaudeo..... spero ut quaecunq; est opusculum ipsum, nec vacanter editum, nec omnimodis emendatum, viro sublimi ac piissimo, si dignamini, fratri nostro, Apollinari publicare atque excusare dignemini.
— Aviti *Epist.* XXXVIII.

père, il jouissait d'une haute réputation dans le monde lettré, et passait aussi pour un modèle de bon goût. Voilà pourquoi saint Avite veut lui communiquer ses écrits; mais il les trouve trop mauvais, pour oser les lui présenter directement : tant était haute l'opinion que l'on avait de ce critique, dont les jugements, paraît-il, étaient sans appel (1).

Nous devons encore noter ici un passage de la même lettre, parce qu'il nous éclaire sur le but que poursuit le poète : « C'est pourquoi, continue saint Avite, si notre » frère trouve dans ce volume un sujet convenable de » lecture, ne fût-ce que pour les enfants, je pourrai le » savoir par une lettre de sa Grandeur (2). »

(1) Cui impium fuerat non hæc a me primum jure caritatis offerri, si non rursus fuisset absurdum me domni Sidonii filio, inter facundiaæ paternæ delicias meis temporibus nausiaturum, offerre etiam de præsumptione fastidium. Quocirca volumen per vos temperatius ingerendum. . . . *Ibidem.* — Voici comment s'exprime Ruricius, qui fut évêque de Limoges, dans une lettre au fils de Sidoine Apollinaire : Cujus (*Sidonii Apollinaris*) vos esse filios (*sic*) non solum generositate prosapia, verum etiam et eloquentiæ flore et omni virtutum genere comprobatis. . . . Quem (*Sidonium*) si divina Clementia usque ad hoc tempus superesse voluisset, sicut jam tum de vestra imitatione lætabatur, ita nunc ac perfectione gauderet; cum spem ad rem cerneret pervenisse; nec sibi invideret æqualem quem optaverat esse meliorem. — Ruricii *L. II, epist. XXV*, au tome LVIII de la Patrologie de Migne. — Défions-nous de ces éloges, inspirés par l'amitié : on peut les croire exagérés en ce qui touche à l'éloquence du jeune Apollinaire; quant à la somme de ses vertus, il faut bien en rabattre, lorsqu'on lit dans Grégoire de Tours, à propos de l'élevation de ce jeune seigneur sur le siège épiscopal de Clermont, ces deux lignes d'un laconisme accablant : Qui, (*Apollinaris*) abiens oblati multis muneribus, in episcopatu successit (*Eufrasio*): quo quatuor abutens mensibus migravit a sæculo. — Gregor. Turon. *Hist. Franc. L. III, c. II.*

(2) « Quocirca volumen. . . si supradictus frater vel infantibus legi debere censuerit, possum per quæcunque magnificentia suæ scripta cognoscere. » — Puis il ajoute, avec une profonde modestie : Si autem post flumina fontium paternorum, ut potius reor, paupertatem venæ tenuissimo rore manantis abjecerit, sine verecundia mea suaque impietate, sufficiet

C'est donc en faveur de la jeunesse que saint Avite voulut publier ses œuvres poétiques. Au sixième siècle, le Paganisme, anéanti comme culte, était encore influent à titre de souvenir; les idées et les maximes païennes dominaient encore dans une classe nombreuse de la société gauloise, et l'enseignement des Rhéteurs, basé uniquement sur les classiques anciens, présentait pour les enfants un danger véritable, que les écrivains chrétiens s'efforcèrent d'arrêter. « Tout l'enseignement, dit Ozanam, était fondé chez les anciens, comme il l'est resté au moyen-âge, et avec une grande sagesse, sur l'exercice de la mémoire et l'étude des poètes. En Grèce on commençait par Homère, et, en Occident, par Virgile. Mais, avec Virgile, les chrétiens et les païens du cinquième siècle apprenaient par cœur, gravaient dans leur mémoire toutes les pensées, toutes les doctrines, toutes les images du Paganisme. C'est contre ce Paganisme que les premiers poètes chrétiens s'efforcent de lutter; c'est dans une pensée de polémique, de controverse, qu'ils écrivent; il s'agit pour eux de détrôner les faux Dieux de ce siège envié qu'on leur a fait dans la mémoire et dans le cœur de jeunes enfants, et d'y faire asseoir un Dieu plus digne de l'enfance. Voilà pourquoi ils s'efforcent de retenir les formes virgiliennes, classiques, pures, tout en jetant dans ce moule antique des idées nouvelles, au risque de voir ces idées, pénétrant, en quelque sorte, la forme dans laquelle elles ont été reçues, finir par la faire éclater et par briser le moule (1). »

Les poèmes de saint Avite sont en effet conçus dans un but de propagande religieuse : ce sont de pieuses lectures, des manuels pour l'instruction de la jeunesse, aussi bien que des œuvres d'art. On remarque la même

me reprehensionis suæ censuram hinc tantummodo intellexisse si taceat.
— Aviti *epist.* XXXVIII.

(1) Ozanam, *ubi supra*, p. 229.

intention pratique dans les compositions littéraires de tous les écrivains chrétiens qui parurent en Occident à cette époque. Ainsi Cælius Sédulius, qui florissait vers le milieu du cinquième siècle, nous a laissé, sous le titre de *Carmen paschale*, un poème sur la vie du Sauveur; or, dans l'épître dédicatoire à l'évêque Macédonius, l'auteur nous explique le dessein qui a conduit sa plume. Absorbé d'abord par les études profanes, il usait, dit-il, toutes les forces de son intelligence à satisfaire une dangereuse vanité; mais Dieu, dans sa miséricorde, vint éclairer son âme, et lui inspirer des sentiments plus nobles et plus conformes à la sagesse éternelle. Dès lors « il crut ne » pouvoir sans faute garder le silence, et refuser de mettre au service de la vérité des études consacrées d'abord » à la vanité (1); » il repoussa comme une inspiration de l'égoïsme l'idée d'enfouir le petit talent que le Seigneur lui avait confié, et d'étouffer, au détriment de ses frères, la faible étincelle de son génie. Exposant ensuite le motif qui l'a déterminé à écrire en vers, Sédulius dit qu'il a voulu s'accommoder au goût des personnes très-nombreuses qui ne s'attachent à une doctrine qu'autant qu'elle leur est présentée sous les formes agréables de la poésie : il vient en aide à ces âmes qui se trouvent encore engagées dans les chaînes de l'erreur, et que n'attire point la beauté naturelle de la vérité; il travaille avec l'espoir de leur faire goûter l'Évangile, et de les gagner à Dieu (2).

(1) *Culpa me scilicet arbitratus silentii non carere, si studiosæ mentis officium, quod vanitati detulisset, veritati denegarem.* — Cælius Sédulius, *Carminis Paschalis dedicatio*, p. 536 (Patrologie latine de Migne, t. XIX).

(2) *Multi sunt quos studiorum sæcularium disciplina per poeticas magis delicias et carminum voluptates oblectat. Hi quidquid rhetoricæ facultatibus perlegunt, negligentius assequuntur, quoniam illud haud diligunt : quod autem versuum viderint blandimento mellitum, tanta cordis aviditate suscipiunt, ut in alta memoria sæpius hoc iterando constituent et*

Saint Avite aussi emprunte la langue de Virgile, afin d'exposer les vérités de la religion sous une forme qui plaise aux jeunes intelligences. Il considère la pureté du style et la beauté de la versification comme des choses importantes, et lorsqu'il manque de simplicité et de justesse dans l'expression, ou d'harmonie dans la période, c'est ordinairement malgré lui : c'est qu'il a été entraîné, à son insu, par le mauvais goût de son époque, ou qu'il n'a pu, comme il s'exprime, accorder les règles de la foi et celles du langage.

Eufraise, cet aimable voleur qui avait dérobé les poésies de l'évêque de Vienne, les avait communiquées au jeune Apollinaire, selon le désir de l'auteur; celui-ci, nous l'avons vu, attendait, pour ainsi dire en tremblant, le jugement de cet arbitre souverain. Or la lettre quarante-cinquième nous apprend que ce jugement avait été favorable : « Vous avez agréé, dit saint Avite, les petits poèmes » que j'ai composés sur les faits de l'Histoire sainte (1). » Le poète témoigne combien il est heureux et fier d'un tel suffrage; pour excuser la forme de ces ouvrages, il dit qu'il les avait rédigés au milieu d'occupations nombreuses, tout en composant des ouvrages plus nécessaires (2), et que le manuscrit avait été enlevé à ses scribes, avant même qu'il pût le revoir et le corriger (3).

reponant. Horum itaque mores non repudiandos æstimo, sed pro insita consuetudine, vel natura tractandos, ut quisque suo magis ingenio voluntarius acquiratur Deo. Nec differt qua quis occasione imbuatur ad fidem, dum tamen viam libertatis ingressus non repetat iniquæ servitutis laqueos, quibus antea fuerat irretitus. *Ibid.*, p. 558.

(1) *Les faits de l'Histoire sainte* : voilà le titre général des cinq poèmes; mais saint Avite a donné à chaque Livre un titre particulier.

(2) Des homélies et d'autres écrits en prose. — Cfr. *Pœm. VI præf.*

(3) Ante aliquot menses datas ad amicum quemdam communem magnificentiæ vestræ litteras vidi, quibus, salutatione præfata, in epistolæ declamantes parte succidua, scribebatis placuisse vobis libellos, quos

Telles furent les premières destinées des poèmes historiques de l'évêque de Vienne. Ils ont beaucoup plus de mérite littéraire que ne le croyait leur modeste auteur ; aussi, dès la fin du sixième siècle, ils sont mentionnés avec éloge dans ces vers de Fortunat :

Quod sacra explicuit serie genealogus olim,
Alcimus egregio digessit acumine (*aliter* carmine) præsul (1).

Les cinq livres tirés du Pentateuque sont, avec l'*Éloge de la chasteté*, les seuls poèmes qu'on ait publiés jusqu'aujourd'hui, et même les seuls d'une authenticité incontestable. Cependant au XVII^e siècle on possédait encore, sous le nom d'Avitus, six autres poèmes, que le Père Sirmond affirme avoir lus dans trois manuscrits différents, et qui se trouvaient alors dans plusieurs bibliothèques. Il ne les rejeta pas comme apocryphes, mais il les trouva en général si durs et si incorrects qu'il se fit un devoir de ne pas les publier (2). « Ce n'est pas sans raison, disent les

inter occupationes seria et magis necessaria conscribendi, nihilominus tamen de spiritalis historiæ Gestis etiam lege poematis lusi... Libellum tamen amicus qui, ut puto, ad vos pervenire fecit, non de librarii, sed adhuc ex notarii manu, adeo mihi inemendatum crudumque præripuit, ut non facile denotes auctoris magis scriptoris vitii irascaris. Quapropter opusculum ipsum in membranis redactum, nec adhuc quanta volueram correctione politum, ne moram desiderio meo facerem, celeriter destinavi. Si revera non solum amantibus, sed et judicantibus vobis placet, quoniam apud extraneos forte non deerit quem audacis conatus tangat invidia, abunde mihi sufficit ut vos quod cupio sentiat. — Aviti *Epist.* XLV.

Saint Avite communiqua ses ouvrages à d'autres personnages importants de la Gaule. C'est ainsi qu'il écrit à Contumeliosus, évêque de Riès : « Benedictionem quippe flagito operi imperfecto. Esset quantulumcunque excusatio, si in eo inertix meæ noxam velaret ac tegeter magnitudo. Nunc vero exiguo pariter atque impolito, quid potest esse deformis? » — *Epist.* XIII.

(1) Fortunatus, *Vita S. Martini*, præf. (In *collectione Pisaurensi*, t. VI).

(2) Voir le commencement de ces poèmes dans la *Patrologie de Migne*, t. LIX, p. 381.

Bénédictins, qu'on les regarde comme n'appartenant pas à saint Avite, quoiqu'ils en portent le nom. On sait que lorsqu'il publia les deux (1) qui nous restent, il était fort avancé en âge, et... avait abandonné le dessein de publier les autres. D'ailleurs les anciens, comme saint Grégoire de Tours et saint Isidore de Séville, n'en ont point connu d'autres pour être de saint Avite (2). » Ce raisonnement ne nous semble pas très-concluant. Il est certain, en effet, que l'évêque de Vienne avait composé beaucoup d'autres poésies, qui furent dispersées pendant les troubles de la Bourgogne : on peut donc supposer que des poèmes ignorés de saint Grégoire et de saint Isidore, aient été connus dans le midi de la Gaule, soit au VII^e siècle, soit seulement à une époque postérieure. D'ailleurs nous possédons sous le nom de saint Avite plusieurs fragments d'écrits en prose que ne mentionne ni l'évêque de Séville, ni l'évêque de Tours, et contre l'authenticité desquels on n'a cependant jamais soulevé le moindre doute.

Quoi qu'il en soit, occupons-nous ici des poésies qui nous sont parvenues.

CHAPITRE I.

LE PARADIS PERDU.

Depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, les poésies d'Avitus étaient restées dans l'oubli : on ne croyait pas qu'il pût se trouver quelque beauté littéraire dans des écrits composés au temps des invasions barbares. Un criti-

(1) Les religieux de Saint-Maur considèrent comme un seul poème les livres tirés du Pentateuque.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 133. — Greg. Tur., *Hist. Franc.*, II, 34. — Isid. Hispal., *De Ill. scriptor. Eccles.*, c. XXIII.

que aussi judicieux que savant, M. Guizot, attira le premier l'attention des esprits sur cette époque obscure, et montra que saint Avite et plusieurs de ses contemporains méritent une appréciation plus favorable. Dans une de ses intéressantes leçons sur l'*Histoire de la civilisation en France*, il s'exprime ainsi, en parlant des poèmes de l'évêque de Vienne : « Les trois premiers, la création, le péché originel, et le jugement de Dieu, font une sorte d'ensemble, et peuvent être considérés comme trois chants d'un même poème, qu'on peut, qu'on doit même appeler, pour en parler exactement, le *Paradis perdu*. Ce n'est point par le sujet et le nom seuls que cet ouvrage rappelle celui de Milton; les ressemblances sont frappantes dans quelques parties de la conception générale et dans quelques-uns des plus importants détails..... L'analogie des deux poèmes est un fait littéraire assez curieux, et celui de saint Avite mérite l'honneur d'être comparé de près à celui de Milton (1). »

M. Guizot a rapproché quelques morceaux des deux poèmes; ce parallèle justifie pleinement son appréciation, et même ne permet guères de douter que l'Homère anglais n'ait été souvent inspiré par la lecture du poète latin. Sans doute, leurs œuvres ne sont point comparables pour la force de la conception et l'élévation du génie; mais l'écrivain du sixième siècle a puisé dans la foi chrétienne les idées principales de plusieurs scènes développées par Milton. Celui-ci est bien supérieur par l'enthousiasme et par le mouvement dramatique; mais saint Avite a exprimé d'heureuses pensées qu'on chercherait en vain dans l'œuvre du poète anglais. Ce dernier, d'ailleurs, par des souvenirs païens, par des idées politiques, et par la manie de parler science et religion, a souvent gâté des tableaux et des

(1) *Hist. de la civil. en France*, t. II, leçon XVIII^e, p. 59.

dialogues qui, dans notre poète, se présentent avec une simplicité pleine de charmes.

Lorsque Milton, au début du *Paradis*, promet « d'explorer des scènes que jamais n'ont essayé de peindre » ni la prose ni le rythme harmonieux », il s'exprime avec le légitime orgueil d'un poète original, qui invente ordinairement, et qui imprime le cachet de son génie à tout ce qu'il emprunte; mais souvenons-nous qu'il n'était pas moins érudit que poète; qu'il était familier avec toutes les littératures, et possédait surtout une connaissance approfondie des lettres chrétiennes. Il est donc certain que, pendant son séjour en Italie et en France, il rechercha et étudia les ouvrages composés sur le sujet qu'il méditait; pouvait-il ignorer, en particulier, les poésies de saint Avite, qui étaient alors publiées et jouissaient d'une certaine célébrité? Au reste, qu'il ait imité, ou non, le *Paradis perdu* de l'évêque de Vienne, on voit briller dans ce poème quelques étincelles de génie; il faut le considérer comme l'un de ces heureux essais dont s'emparent les esprits créateurs, qui paraissent à de rares intervalles dans l'histoire de l'intelligence humaine, pour les développer et leur imprimer le caractère de la perfection; ce n'est pas un chef-d'œuvre, sans doute, mais c'est une ébauche remarquable d'épopée chrétienne.

CHANT PREMIER.

DU COMMENCEMENT DU MONDE.

Exposition du sujet. — Création de l'homme. — Création de la femme. — Institution du mariage. — Description du paradis. — Le Nil. — La défense.

Dans les treize premiers vers, le poète expose ainsi lui-même son sujet : « Je dirai la cause des maux divers » qu'endure le genre humain, et de la brièveté des jours » accordés à notre fragile existence; j'expliquerai cette » souillure originelle qui déprave nos inclinations, peine » accablante d'un crime commis par nos premiers parents. » Nous ajoutons, il est vrai, à cette faute étrangère nos » propres fautes; mais dès longtemps nous avons perdu » nos prérogatives. C'est donc en toi, ô patriarche des » hommes, que je montrerai la source du mal; en toi » qui nous as communiqué le germe de la mort, et qui » as étouffé, pour ta postérité, le principe de la vie. » Sans doute, le Christ a payé de sa personne la dette » entière d'une race frappée dans son auteur; mais la » déchéance de celui qui rendit ses fils débiteurs de la » mort et leur légua les maladies et le tombeau, se fait » toujours sentir : la cicatrice du péché reste imprimée » dans une chair mortelle (1). »

- (1) Quidquid agit varios humana in gente labores,
Unde brevem carpunt mortalia tempora vitam,
Vel quod polluti vitiantur origine mores,
Quos aliena premunt priscorum facta parentum,
Addatur quanquam nostra de parte reatus,
Quod tamen amisso dudum peccatur honore,
Ascribam tibi, prime pater, qui semine mortis
Tollis succiduae vitalia germina proli.
Et licet hoc totum Christus persolverit in se,
Contraxit quantum percussa in stirpe propago;
Attamen auctoris vitio, qui debita lethi
Instituit morbosque suis ac funera misit,
Vivit peccati moribunda in carne cicatrix.

De Initio mundi, vers. 1-13.

Cette exposition rappelle, à certains égards, celle que Virgile a placée en tête du premier livre des Géorgiques. Une grande distance, assurément, sépare le poète chrétien du poète classique : on admire dans ce dernier la simplicité, le naturel, la clarté et la précision du langage ; au contraire, la recherche, le goût des antithèses, la longueur démesurée des périodes font aussitôt reconnaître Avitus comme un écrivain de la décadence. Mais, de part et d'autre, la structure des vers est facile, et l'on remarque dans la tournure des deux préambules une singulière analogie : on sent que notre poète s'efforce d'imiter la forme virgilienne.

Est-il nécessaire de faire observer ici que saint Avite abandonne l'usage des *invocations* païennes ? Il a rompu complètement avec l'ancien culte, dont il ne veut pas même conserver le souvenir ; ni Apollon, ni les Muses, ni Pégase ne trouvent l'hospitalité dans ses vers : il croirait faire un usage sacrilège de ses talents, s'il rappelait les noms des faux Dieux et leurs fables ridicules ; il se moque des eaux de l'Hippocrène, lui qui s'abreuve aux sources pures de la révélation divine (1). Il dédie son poème au père du genre humain, dont la faute a été si heureusement réparée, et qui, maintenant en possession du bonheur, appelle dans les demeures célestes sa postérité déchue (2).

(1) V. Aviti *Poema IV*, vers. 4, sqq., et *Poema VI*, vers. 11, sqq. — Cfr. Cœlii Sedulii *Carmen Paschale*, L. I, vers. 20, sqq.

(2) Jamjam nemo patrem temerarius arguat Adam

. ; nam culpa parentis
Compensata satis : quia plus est vincere mortem,
Quam nescisse mori. Cœli nunc lætus ab aula
Despicit ætherios axes, et sidera calcat,
Dispositosque vocat ventura in regna nepotes.

Cl. Marius Victor, *Comm. in Genesis*, præf.

Les quelques vers traduits plus haut nous découvrent toute la portée du sujet que le poète se propose de traiter : il a en vue le grand fait historique où se trouve la seule explication possible des misères physiques et morales de l'homme. Dans son dessein, comme en réalité, la *création*, le *péché*, le *jugement de Dieu* sont trois moments d'une seule épopée, trois scènes d'un grand drame : la première faute et l'expulsion de l'Éden, qui en fut la peine, en un mot le *Paradis perdu*, voilà le fait qu'Avitus emprunte aux Livres saints, tel est le thème de son inspiration.

Aussi ne faut-il pas nous laisser tromper par le titre du chant premier (*De initio mundi*) : le poète ne fera pas un récit détaillé, une longue description de l'œuvre des cinq premiers jours ; il porte aussitôt ses regards sur l'homme, et se contente de rappeler en quelques vers, d'une tournure facile, comment Dieu régla les parties générales de cet univers, dont il destinait l'empire à la créature intelligente (1). Saint Avite montre ici bien plus d'art que Cl. Marius Victor, qui se contente de paraphraser tour à tour les versets de la Bible, et s'astreint rigoureusement à l'ordre des faits ; ce versificateur n'entend point l'économie d'une œuvre littéraire, il ne sait pas intéresser par la sage distribution des diverses parties d'un plan : on voit qu'il n'a voulu composer qu'un *commentaire* de la Genèse. Saint Avite, au contraire, tout en restant fidèle au récit de Moïse, fait preuve de beaucoup d'indépendance : rarement les traditions bibliques ont asservi son imagination. En possession d'un sujet tout créé, il a du moins le mérite d'avoir traité les détails avec certaine originalité.

Notons ici un caractère commun aux deux écrivains, ou plutôt, à tous les écrivains chrétiens de cette époque :

(1) *De Initio mundi*, vers. 14-44.

c'est l'intention didactique. Elle se manifeste à chaque page des œuvres de l'évêque de Vienne; dès les premiers vers il cherche à mettre en relief la sagesse que Dieu déploie dans la création, et justifie même expressément la providence contre les vaines objections de l'ignorance humaine : ainsi, en parlant des monstres marins, il dit que rarement ils paraissent, et que Dieu leur a donné, comme des retraites en rapport avec leur forme, les profonds abîmes de l'Océan (1). Saint Avite, qui ne veut plaire à son lecteur que pour lui être utile, envisage constamment le côté moral et pratique des choses. Ce point de vue explique en partie, chez les poètes chrétiens, le progrès de cette poésie bâtarde qui confond les divers genres, et qui domine au cinquième et au sixième siècle. Sans doute, c'est avant tout le manque d'inspiration qui donne naissance à cette poésie; les plus grands talents même ne peuvent jamais se soustraire à l'influence de leur époque, ils souffrent de la stérilité générale. Or, lorsque les esprits s'affaissent, et sont pour ainsi dire épuisés, les auteurs ne trouvent plus en eux-mêmes cette verve qui donne naissance à une poésie forte et animée, et demandent la plupart de leurs inspirations aux sciences, aux arts ou au monde sensible : le même objet donne lieu, sous leur plume, à des remarques scientifiques, à des peintures poussées jusqu'aux moindres détails. Mais, à côté de cette source principale de pauvreté poétique, et de descriptions inutiles, on doit considérer la position des écrivains et les intentions particulières qui les animent. Cette observation s'applique d'une façon spéciale aux premiers écrivains de l'Église d'Occident, pour qui toute œuvre littéraire devait en définitive se rapporter à l'instruction des fidèles. De là dans les poésies chrétiennes

(1) *De Initio mundi*, vers. 35, sqq.

ces descriptions longues et multipliées, ces remarques dogmatiques, ces applications morales, qui sont pleines de justesse, mais ordinairement dénuées de valeur poétique.

Saint Avite n'a pas échappé à ce défaut de son siècle : plusieurs de ses descriptions manquent absolument de vie, précisément à cause de l'abondance des détails minutieux. Quelquefois même le poète, pour n'avoir su se borner, a gâté des monologues et des récits qui, du reste, ne manquent pas de mérite littéraire; on y remarque quelque chose de froid et d'embarrassé qui accuse dans l'auteur un manque de sagesse. Il en est ainsi, jusqu'à un certain point, des paroles que prononce le Créateur avant de tirer l'homme du néant. L'univers est parfait, la terre se montre avec tous ses ornements; le Père Tout-Puissant jette alors du haut des cieux un regard de complaisance sur son œuvre, où brille un ordre admirable. Mais dans ce monde il n'existe pas encore de créature intelligente : la terre n'est point cultivée, et un plus long repos va la contrister : la divine sagesse décide la création de l'homme. Celui-ci, vivante image de la Divinité, sera le roi des créatures; tout sur la terre lui obéira, mais lui-même devra s'attacher constamment au Créateur, et consacrer fidèlement à son service la longue existence qui lui est accordée (1).

Tout cela est exprimé par saint Avite dans un monologue qui n'est pas dépourvu de beauté. Les premiers vers peignent avec beaucoup de vérité la douce majesté du Créateur. D'ailleurs des idées comme celle-ci : « La terre que contristerait un long repos » ont quelque chose de

(1) *De Initio mundi*, vv. 44-73. — Ce passage a été traduit par M. Félix Clément dans un excellent recueil intitulé : *Les Poètes chrétiens depuis le IV^e siècle jusqu'au XV^e, morceaux choisis, traduits et annotés*. Un vol. in-8° (Paris, Gaume 1837).

vraiment poétique (1). Enfin tout le morceau, empreint d'un ton de dignité qui convient au sujet, contient beaucoup de vers irréprochables. Mais n'y a-t-il pas dans ce monologue un peu de cette diffusion qui caractérise particulièrement le genre descriptif aux époques de décadence ?

Le poète devient surtout fatigant lorsqu'il représente le Créateur travaillant à former le corps de l'homme. Voici un échantillon de cette description, qui est d'une longueur démesurée : « Il place la tête, comme une sentinelle, à la partie la plus élevée, et adapte aux besoins de l'intelligence les sept ouvertures du visage, où s'exercent les sens de l'odorat, de l'ouïe, de la vue et du goût. Le toucher est le seul qui sente et juge par tout le corps, et qui manifeste son énergie dans tous les membres. La langue flexible est attachée à la voûte du palais, etc. (2). »

Tout le tableau a le même caractère : le poète descend aux plus minces détails, il parcourt le corps humain tout entier et ne s'arrête qu'au bout des ongles. Mais, s'il

- (1) Tum pater omnipotens æterno lumine lætum
Contulit ad terras sublimi ex æthere vultum,
Illustrans quodcunque videt
.
Quid juvat ulterius nullo cultore teneri ?
Sed ne longa novam contristent otia terram,
Nunc homo formetur

De Initio mundi, v. 46, sqq. (col. 325, C.)

- (2) Hinc arcem capitis sublimi in vertice signat,
Septiforem vultum rationis sensibus aptans,
Olfactu, auditu, visu, gustuque potentem.
Tactus erit solus, toto qui corpore iudex
Sentiat, et proprium spargat per membra vigorem.
Flexilis arctatur recavo sic lingua palato, etc.

De Initio mundi, vers. 82, sqq.

A propos de ce passage, M. Guizot a écrit quelques observations pleines de justesse sur le caractère de la poésie descriptive du VI^e siècle. Voir l'*Hist. de la civil. en France*, leçon XVIII^e, p. 60.

montre une exactitude minutieuse, s'il fait preuve d'habileté littéraire en revêtant des formes de la poésie un sujet qui s'y prête si peu par lui-même, il faut pourtant avouer que sa description est froide, sans vie et sans intérêt. Elle nous montre la Divinité bien en peine de parfaire son ouvrage, et nous reporte dans l'atelier d'un ouvrier qui travaille lentement, avec précaution, à un ouvrage délicat et d'une exécution difficile. Arrivé à la fin du morceau, on a oublié l'homme et la création, on se rappelle seulement les vers qui servent d'exorde :

Moliturque novum dives sapientia corpus,
Non aliter quam nunc opifex.....

Ajoutons que notre poète ne se propose pas uniquement pour but, comme les écrivains païens de la décadence, la vaine satisfaction de montrer son habileté : par cette longue et minutieuse description du corps de l'homme, il veut faire admirer la bonté et la sagesse inépuisable du Créateur dans la production de son chef-d'œuvre.

Ce chef-d'œuvre n'était pas encore terminé : l'argile façonnée par la main divine était gisante sur le sol. Mais bientôt elle devient chair, et s'anime au souffle de l'Éternel : l'homme sent, vit et respire, il est éclairé par la pure lumière de la raison ; il se lève enfin, et contemple avec admiration le firmament et les beautés variées de l'univers (1).

Les mêmes idées se trouvent dans Milton. Adam racontant sa création à l'ange Raphaël, s'exprime ainsi : « Comme nouvellement sorti du plus profond sommeil, je me trouvai étendu mollement sur l'herbe fleurie..... Je tourne aussitôt vers le ciel mes yeux étonnés, quelque temps je contemple en extase le spacieux firmament,

(1) *De Initio mundi*, vv. 114-144.

puis, levé soudain par une instinctive et rapide impulsion, je bondis comme m'efforçant de l'atteindre, et debout je me tiens sur mes pieds (1). »

Saint Avite se borne à indiquer l'admiration que cause au premier homme le spectacle de l'univers. Il aurait pu tirer meilleur parti d'une scène qui inspira plus tard à Milton de magnifiques développements; mais, en appréciant les œuvres d'une époque aussi pauvre que le sixième siècle, il faut tenir compte aux écrivains de leurs moindres mérites, et c'est un mérite réel de saisir le caractère d'une situation, lors même qu'on ne la fait pas ressortir d'une manière convenable. Au surplus, si le poète latin pousse la sobriété à l'excès, le poète anglais se laisse entraîner à des digressions inutiles et ennuyeuses, et cela parce qu'il ne s'oublie pas assez lui-même. Ainsi, l'on supporte à peine la lecture d'un long discours qu'il prête au « bienveillant » Raphaël, et qui est occasionné par les prétendus doutes astronomiques du premier homme; malgré soi, on oublie l'Archange et son interlocuteur, pour ne penser qu'au savant Milton, voulant bon gré mal gré, donner jour à ses propres idées sur le mouvement des astres et la pluralité des mondes (2).

Ici, du reste, notre poète a racheté, en partie, par le contraste, l'insuffisance des détails. En effet, ce monde étincelant de beauté est l'empire destiné au père du genre humain; mais, de peur que le nouveau roi ne passe de l'admiration à des hommages sacrilèges, Dieu lui adresse, en l'intronisant, un discours qui se résume dans les derniers vers : « Ces biens, ne l'oublie pas, sont destinés » à satisfaire tes besoins et non à recevoir tes homma-

(1) Milton, *Paradis perdu*, chant VIII, p. 220. Traduct. De Pongerville. Paris, Charpentier, 1833.

(2) *Ibidem*, p. 214, sv.

- » ges : supérieur aux créatures, adore humblement le
» Créateur (1) ! »

Cet ordre est général, l'obéissance de l'homme n'est encore soumise à aucune épreuve particulière. Le poète, combinant à sa manière le récit de la Bible, ne fera mention de la défense relative au fruit fatal, qu'après avoir raconté la formation d'Ève (2).

Adam ne tarda pas à recevoir cette compagne. Le sixième jour finissait; tous les êtres animés cherchaient le repos, l'homme cède lui-même au sommeil. Dieu répand alors sur tous ses membres un merveilleux assoupissement, et détache de son côté gauche une côte dont il forma la première femme (3). Cette nouvelle créature, tirée de la substance de l'homme, lui doit, en compensation, le fruit de ses propres entrailles : « Dieu, dit saint Avite, » l'unit à son mari par des liens éternels, et compense la » perte d'un membre par le fruit de l'union conjugale (4). »

- (1) *Usibus ista tuis, non cultibus, esse memento :
Præcellens factis factorem pronus adora.*

De Initio mundi, v. 142, sq.

Ces deux vers trahissent le goût du sixième siècle pour les antithèses et les jeux de mots; saint Avite y a succombé dans quelques autres passages où ces combinaisons artificielles sont plus déplacées qu'ici.

(2) D'après la Genèse (II, 16 et 17) Adam fut placé dans le Paradis avant la formation d'Ève, et dès lors fut portée la défense de toucher au fruit sacré. C'est ainsi que Milton a disposé les faits; dans son Poème (IV, p. 116, VIII et IX *passim*) Adam fait lui-même connaître à sa compagne la volonté du Très-Haut. Cette marche donne de la variété au récit, et devient la source de dialogues intéressants.

- (3) *De Initio mundi, vv. 144-158.*

- (4) *Quam Deus æternâ conjungens lege marito,
Conjugii fructu pensat dispendia membri.*

Ibid. v. 158, sq.

Saint Avite suppose que la femme fut tirée du côté *gauche* de l'homme; ce détail, ajouté au texte sacré, inspirera plus tard à Milton de très-belles idées sur l'amour et la fidélité réciproque des époux. — Voir le *Paradis perdu*, chants IV et VIII.

Portant alors ses regards sur la loi nouvelle, le poète compare le sommeil d'Adam à la mort du Sauveur, et le mariage de nos premiers parents à l'union mystique de Jésus-Christ avec son Église : « Le sens mystique de ce » sommeil fut dévoilé plus tard par la mort que voulut » bien endurer le Christ, en revêtant notre chair. Tandis » que, étendu sur le bois, instrument dressé pour son » supplice, il rachetait les péchés du monde, il eut le » côté percé par la lance d'un licteur. De la blessure aus- » sitôt jaillit de l'eau, gage du baptême qui devait vivifier » les peuples, avec des flots de sang, symbole du mar- » tyre. Et pendant les deux nuits qu'il reposa dans le tom- » beau, l'Église, sortant de son côté, devint son épouse (1). »

On aperçoit dans ce morceau quelques imperfections de style. Ce vers, par exemple :

Penderet nexus, culpas dum penderet orbis,

contient un jeu de mots déplacé. Mais si l'auteur a sacrifié un instant au mauvais goût de son siècle, il a su, du moins, exprimer une idée pleine de grandeur sous une forme en général facile et coulante (2).

- (1) Istius indicium somni mors illa secuta est,
Sponte sua subiit sumpto quam corpore Christus.
Qui cum passurus ligno sublimis in alto
Penderet nexus, culpas dum penderet orbis,
In latus extensi defixit missile lictor.
Protinus exsiliens manavit vulnere lympa,
Qua vivum populis jam tum spondente lavacrum,
Fluxit martyrium signans et sanguinis unda.
Inde quiescenti gemina dum nocte jaceret,
De lateris membro surgens Ecclesia nupsit.

De Init. mundi, vv. 160-170 (Col. 327, C.).

(2) « Saint Avite tire ici un merveilleux parti du sommeil d'Adam. Du côté ouvert du premier homme sort la mère des hommes, du flanc percé du Sauveur sort l'Église la mère des âmes. Ces figures, ces comparaisons, ce symbolisme, ont été transmis d'âge en âge par la tradition de

Saint Avite rapporte ensuite comment Dieu bénit le mariage de nos premiers parents. Ceux-ci reçoivent la promesse d'une vie sans fin et d'une postérité innombrable. Ils sont créés pour le bonheur; un amour mutuel, une fidélité constante, telles sont les lois de l'intime société qui les unit pour toujours. Nous trouvons ici combinés la Genèse et le Nouveau Testament. Le poète poursuivant toujours son but didactique, ajoute aux paroles qui consacrerent dès l'origine l'indissolubilité du mariage, la doctrine du Sauveur qui leur sert d'explication et de développement. Au point de vue de la poésie, ce procédé n'est pas heureux. En effet, on lit dans la Genèse que le père du genre humain s'écria, en voyant la compagne que Dieu lui destinait : « Voici maintenant l'os de mes os, et la chair de ma chair... » Puis : « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair (1). » Saint Avite attribue à Dieu même ces dernières paroles; or, en les plaçant dans la bouche du premier homme, il eût été, peut-être plus exact; et sans aucun doute plus poétique. A ce moment, Adam se connaissait comme le père du genre humain : en cette qualité, ne lui appartenait-il pas de proclamer les saintes lois de l'union conjugale? Sa parole eût emprunté des circonstances un caractère tout spécial de grandeur, un ton véritablement solennel. D'ailleurs, cet attachement réciproque, cette union intime proclamée par Adam lui-même comme un devoir sacré des époux, se présenterait naturellement à l'esprit du lecteur, quand la

l'enseignement catholique et donnent aux poèmes de nos auteurs un caractère d'autorité que ne peuvent avoir les ouvrages dans lesquels l'imagination individuelle fait presque tous les frais. Dans tous les cas, le protestant Milton n'y saurait prétendre. » — F. Clément, *ouvrage cité*, p. 326 (en note).

(1) *Genes.* II, 23, sq.

femme viendra tenter l'homme, en lui offrant le fruit qu'elle a goûté la première; et ce souvenir ajouterait à la situation beaucoup d'intérêt : on assisterait avec une émotion plus profonde au périlleux combat livré par l'amour conjugal à la conscience d'Adam. La pitié se mêlerait à la terreur; et la chute de l'homme, dont l'aspect lugubre accable tout d'abord notre âme, prendrait aussi le caractère d'une faiblesse qui mérite des égards : les effets désastreux du péché et l'excès d'amour d'où il dérive remueraient tour à tour les différentes passions. Le discours d'Adam eût donc été l'expression majestueuse des augustes lois du mariage, en même temps qu'une source abondante de contrastes intéressants et de situations pathétiques. Notre poète s'est privé de tous ces avantages : cherchant à instruire le lecteur plutôt qu'à l'émouvoir, il a cru devoir placer dans la bouche de la Divinité même un enseignement basé sur l'Ancien Testament et sur l'Évangile; mais si, dans la même circonstance, il avait fait parler Adam sous l'inspiration divine, il eût atteint son but didactique et moral, tout en réalisant un effet bien autrement poétique.

Hâtons-nous de dire que le passage de saint Avite se termine par quelques vers qui ne sont pas dépourvus de grâce : « C'est ainsi, dit-il, que le Seigneur unit leurs vœux » par des liens éternels; tel fut le joyeux hyménée qu'il fit » entendre, tandis que les anges consacraient à la timide » chasteté les accords de leurs chants mélodieux. Le Pa- » radis servait d'appartement nuptial; le monde était donné » en dot, et les astres brillaient à l'envi comme des » flambeaux de joie (1). »

- (1) Taliter æterno conjungens fœdere vota,
Festivum dicebat hymen, castoque pudori
Concinit angelicum juncto modulamine carmen.
Pro thalamo paradus erat, mundusque dabatur
In dotem, et lætis gaudebant sidera flammis.

De Init. mundi, v. 188, sqq. (Col. 328, A).

Milton a décrit la même scène sous des couleurs plus riches et plus variées. Mais nous préférons de beaucoup la chaste sobriété de saint Avite au sensualisme de Milton, à ces traits voluptueux qui se cachent à demi sous les périphrases embarrassées du poète anglais. Il y a dans le tableau tracé par ce dernier des détails peu dignes du sujet : à quoi bon, par exemple, faire chanter l'hyménée par « l'amoureux oiseau de la nuit ? » N'était-il pas plus simple et plus convenable de confier ce rôle, comme l'a fait saint Avite, au chœur des Anges, à ces bienveillants gardiens de l'homme ? Le père du genre humain, après avoir raconté sa première entrevue avec Ève, continue à révéler ses propres impressions, de manière à faire croire qu'il n'est déjà plus tel qu'il était sorti des mains du Créateur. Lorsqu'on assiste à ce long entretien de Raphaël avec Adam, quelle inconvenance, quelle indiscretion ne trouve-t-on pas dans certaines questions posées par ce dernier ? En vérité, je ne m'étonne pas que l'Archange n'ait « froncé le sourcil » en y répondant ; il en est qui, traduites en notre langue, feraient rougir tout lecteur honnête. — Bref, si le poète latin, en rapportant la création de la femme et l'institution du mariage, n'a fait qu'une ébauche, il faut avouer qu'il s'y trouve des traits charmants ; il y a plus de simplicité, plus de convenance et de véritable bon goût que dans le tableau du poète anglais (1).

Au reste saint Avite a parfois, non-seulement égalé mais même surpassé Milton dans le genre descriptif. Citons, comme exemple, la description du paradis, l'un des

L'idée exprimée dans le dernier vers a été ainsi transformée par Milton : « Les Zéphyrus légers murmurèrent cette union jusqu'à ce que l'amoureux oiseau de la nuit ordonnât à l'étoile du soir de hâter sa venue au sommet de la colline, pour allumer le flambeau nuptial. » *Paradis perdu*, chant VIII, p. 227, sv.

(1) Voyez une note de M. Félix Clément, *ubi supra*, p. 327.

lus beaux morceaux que renferme le premier chant du poème latin :

« Au delà de l'Inde, là où commence le monde, où la terre, dit-on, touche aux confins du ciel, est un bois inaccessible à tous les mortels, un asile entouré d'éternelles barrières, depuis que l'auteur du premier crime en fut banni après sa chute : heureux séjour d'où furent justement expulsés les coupables, cour sacrée qu'habitent aujourd'hui des ministres célestes. Là, nulle variation du temps ne ramène les frimas, et les feux de l'été ne succèdent point aux glaces de l'hiver; tandis que, dans le cours d'une année, nous recevons des hauteurs du ciel les brûlants rayons du soleil, ou que nos champs blanchissent sous d'épaisses gelées, la douceur du climat fait régner dans ces lieux un printemps éternel : ils sont à l'abri du tumultueux Auster, toujours l'air y est pur, les nuages s'enfuient de ce ciel toujours serrein. Là sont inconnues les pluies, que ne réclame point la nature du sol : les plantes prospèrent par la seule vertu de la rosée qui leur est propre. Constamment verdoyante, la terre conserve, avec une douce tiédeur, un aspect gracieux : l'herbe toujours tapisse les collines, toujours les arbres sont ornés de leur verte chevelure; et, quoiqu'ils produisent continuellement des fleurs, une sève active ne cesse point de réparer leurs forces. Les fruits que nous attendons durant une année entière »
» mûrissent là chaque mois. Les lys y brillent d'un éclat »
» que ne fane jamais le soleil; nul attouchement n'enlève »
» aux violettes leur fraîcheur, toujours la rose conserve »
» son teint vermeil et étale sa gracieuse corolle. Comme »
» ce séjour n'éprouve ni les frimas de l'hiver, ni les brûlantes chaleurs de l'été, l'automne avec ses fruits et le »
» printemps avec ses fleurs y durent toute l'année. Là »
» pousse le cannellier, cet arbuste auquel une renommée

» mensongère donne pour unique patrie le pays de Saba ,
» et dont les branches sont rassemblées par le phénix ,
» lorsqu'il meurt pour gagner une vie nouvelle, et que ,
» consumé dans son nid, il se survit à lui-même, et res-
» suscite de la mort qu'il s'est volontairement procurée :
» non content de naître une fois, suivant l'ordre de la
» nature, il rajeunit son corps usé par les ans, et des
» naissances réitérées le délivrent d'une vieillesse que
» consomment les flammes (1). Là des arbres distillent de
» leurs branches fécondes un baume odoriférant, qui
» coule sans interruption. Que s'il s'élève une brise légère,
» la riche forêt, sous la molle impulsion de ce souffle,
» agite avec un doux murmure ses feuilles et ses fleurs
» précieuses, qui répandent au loin de suaves parfums (2).
» Une claire et vive fontaine s'échappe d'une source lim-
» pide : l'argent n'a pas un tel éclat, tant de lumière ne
» jaillit pas de la glace cristalline. Ses rives sont garnies
» de brillantes émeraudes, et les pierres précieuses que
» recherche la vanité du monde y sont éparses comme
» des cailloux ; les champs, qu'elles émaillent des couleurs
» les plus variées, en sont parés comme d'un diadème
» naturel (3). »

(1) D'après la fable, le phénix, arrivé à la vieillesse, se consumait dans un nid de branches et de gommés aromatiques, et renaissait de ses cendres, plein de jeunesse et de vigueur. En répétant la même opération, il s'assurait une espèce d'immortalité, qui l'avait fait nommer *vivax ales*.

(2) Milton exprime la même pensée avec beaucoup de grâce : « De légers Zéphyr, agitant leurs ailes odorantes, répandent des parfums naturels, et par le battement de leur vol, en froissant les rameaux, murmurent l'origine de leurs larcins embaumés. » — *Paradis perdu*, IV, p. 108.

(3) Ergo ubi transmissis mundi caput incipit Indis,
Quo prohibent terram confinia jungere cœlo ,
Lucus inaccessa cunctis mortalibus arce
Permanet, æterno conclusus limite, postquam
Decidit expulsus primævi criminis auctor,

Milton, en divers endroits de son poëme, a décrit le

Atque reis digne felici a sede revulsis,
Cœlestes hæc sancta capit nunc aula ministros.
Non hic alterni succedit temporis unquam
Bruma, nec æstivi redeunt post frigora soles,
Excelsus calidum cum reddit circulus annum,
Vel densante gelu canescunt arva pruinis.
Hic ver assiduum cœli clementia servat :
Turbidus Auster abest, semperque sub aere sudo
Nubila diffugiunt jugi cessura sereno.
Nec poscit natura loci quos non habet imbres,
Sed contenta suo dotantur germina rore.
Perpetuo viret omne solum, terræque tepentis
Blanda nitet facies ; stant semper collibus herbæ,
Arboribusque comæ : quæ cum se flore frequenti
Diffundunt, celeri confortant germina succo.
Nam quidquid nobis toto nunc nascitur anno,
Menstrua maturo dant illic tempora fructu.
Lilia perlucent nullo flaccientia sole,
Nec tactus violat violas, roseumque ruborem
Servans perpetuo suffundit gratia vultu.
Sic cum desit hiems, nec torrida ferveat æstas,
Fructibus autumnus, ver floribus occupat annum.
Hic quæ donari mentitur fama Sabæis
Cinnama nascuntur, vivax quæ colligit ales,
Natali cum fine perit, nidoque perusta
Succedens sibimet quæsita morte resurgit :
Nec contenta suo tantum semel ordine nasci ;
Longa veternosi renovatur corporis ætas,
Incensamque levant exordia crebra senectam.
Illic desudans fragrantia balsama ramus
Perpetuum promit pingui de stipite fluxum.
Tum si forte levis movit spiramina ventus,
Flatibus exiguis, lenique impulsa susurro,
Dives sylva tremit foliis ac flore salubri,
Qui sparsus late suaves dispensat odores.
Hic fons perspicuo resplendens gurgite surgit.
Talis in argento non fulget gratia, tantam
Nec crystallæ trahunt nitido de frigore lucem.
Margine riparum virides micuere lapilli,
Et quas miratur mundi jactantia gemmas,

séjour qu'habitaient nos premiers parents (1). Voici le passage qui se rapproche le plus du tableau tracé par l'évêque de Vienne :

« Délicieux et champêtre séjour, où la variété entretient
» le charme de la vue. Bosquets dont les riches arbrisseaux
» distillent des larmes de baume et de gomme
» parfumée; bocages dont le fruit, à l'écorce d'or brillant,
» est suspendu riant et délicieux. Fable du jardin des
» Hespérides, si ce prodige est vrai, c'est ici seulement.
» Entre ces beaux arbres s'interposaient des clairières,
» des pelouses unies, dont les troupeaux paissaient l'herbe
» tendre. Là, dès monticules s'élevaient couronnés de hauts
» palmiers; là le giron fleuri des vallons humectés déployait
» ses trésors; là, se balançaient des fleurs diversement
» colorées, et sans épines brillait la rose. D'un autre côté
» s'ouvraient des grottes, des antres, où régnait la fraîche
» épaisseur de l'ombrage; la vigne riante les enveloppait
» de son manteau : surchargée de grappes empourprées,
» elle rampait élégante et riche. En même temps
» des eaux sonores, tombant de la pente des collines, se
» dispersaient ou réunissaient leur onde en un lac argenté,
» dont le cristal, comme un miroir liquide, réfléchissait ses
» rivages dentelés et couronnés de myrtes. Les oiseaux
» chantaient en chœur, et les brises printanières, brises
» soufflant les vapeurs embaumées des champs et des
» bocages, accordaient leur suave harmonie au léger frémissement
» du feuillage, tandis que l'universel Pan,
» avec les Grâces et les Heures, son cortège ordinaire,
» dansait en traînant à sa suite un printemps éternel (2). »

Illic saxa jacent : varios dant arva colores,
Et naturali campos diademate pingunt.

De Initio mundi, vv. 211-257.

(1) Chant IV, *passim*.

(2) *Ibid.*, p. 111, sv.

En poursuivant la traduction, nous trouverions « le champ d'Enna » — « le bocage de Daphné » — « la fontaine inspirante de Castalie » — puis « le jeune Bacchus, » et d'autres personnages mythologiques, sans doute bien étonnés de se rencontrer dans le paradis terrestre. Aussi tout le monde admettra volontiers les observations suivantes de M. Guizot : « Certainement la description de saint Avite est plutôt supérieure qu'inférieure à celle de Milton; tout voisin qu'est le premier du Paganisme, il mêle à ses tableaux moins de souvenirs mythologiques : l'imitation de l'antiquité y est peut-être moins visible, et la description des beautés de la nature me paraît à la fois plus simple et plus variée (1). »

Déjà nous avons eu occasion de dire que saint Avite se laisse parfois entraîner à faire des jeux de mots, ces puérilités qui passaient pour des traits admirables aux yeux de ses contemporains. Le morceau qui vient d'être cité en fournit une nouvelle preuve; inutile, sans doute, d'attirer l'attention du lecteur sur ce vers :

Nec tactus violat violas.....

L'ensemble même de la description n'est pas sans défaut; il nous semble, du moins, que le poète ne s'est pas toujours tenu dans les bornes de la sobriété : ainsi, dans ce qu'il dit de la perpétuité du printemps, — du phénix, — ne peut-on pas lui reprocher une abondance stérile? Quoi qu'il en soit, le morceau se distingue par une grande richesse et par un ordre qui ne dégénère pas en monotonie, et l'on ne trouverait pas dans la poésie de cette époque un morceau du même genre ayant autant de mérite littéraire. Un poète, qui vivait un demi siècle avant

(1) Guizot, *Histoire de la civil. en France*, T. II, Leç. XVIII, p. 63.
— Voir aussi F. Z. Collombet, *Hist. civile et relig. des lettres latines*, p. 170.

saint Avite, Cl. Marius Victor, avait aussi essayé de décrire le Paradis; mais, que son ébauche est pâle à côté du tableau tracé par l'évêque de Vienne! Cependant les deux écrivains, ayant à traiter le même sujet, ont dû nécessairement avoir quelques pensées communes; ainsi on lit dans les *Commentaires* de Marius Victor :

Motaque dum leni vibrat nemus aura meatu,
Unum ex diverso nectar permiscet odore.

.
Quaque tremens blando sensim jactata fragore,
Commotis trepidat foliis, sonat arbore cuncta
Hymnum sylva Deo, modulataque sibilat aura
Carmina (1)

Nous laissons volontiers le *nectar* et le *blando fragore* au rhéteur devenu poète chrétien; mais nous regrettons que l'évêque de Vienne n'ait point, comme lui, prêté à la forêt un hymne de louange pour la Divinité.

Les divers poèmes de saint Avite contiennent des tableaux comparables à la description du Paradis. Il ne faut pas même sortir de ce chant pour trouver un morceau du même genre ayant une grande valeur : c'est celui dans lequel le poète décrit les inondations périodiques du Nil. Après avoir nommé deux fleuves de l'Éden, le Tigre et l'Euphrate, il ajoute :

« Le troisième est le Géon, qui, sous le nom latin de
» Nilus, est fameux entre tous les fleuves par ses sources
» mystérieuses. Ses eaux coulent paisiblement à travers
» l'Égypte, dont elles fertilisent le sol à des époques dé-
» terminées : en effet, toutes les fois que le fleuve gonflé
» franchit ses bords et inonde les plaines de son noir
» limon, ses eaux assurent la fécondité, et, sous un ciel

(1) Cl. Marii Victoris *Commentar. in Genesis*, L. I, colonne 945 (Patrologie latine de Migne, t. LXI).

» sans nuages, une pluie terrestre se répand de toutes
» parts. Memphis alors est plongée au sein d'un vaste
» gouffre, et le propriétaire navigue sur ses champs qui
» ont disparu. Plus de limite : tout est nivelé par l'arrêt
» du fleuve, qui, en recouvrant les bornes, suspend
» les procès de l'année. Le berger voit avec bonheur
» s'abîmer les pâturages qu'il connaissait; et, dans la
» plaine verdoyante, les troupeaux ont cédé leur place aux
» poissons, qui nagent dans des mers étrangères. Enfin,
» lorsque l'eau, se mariant à la terre altérée, a versé
» dans ses entrailles l'abondante fraîcheur qui féconde les
» semences, le Nil recule et rassemble ses ondes éparses :
» le lac disparaît, le fleuve redevient lui-même, rentre
» dans son lit et renferme ses flots dans leurs anciennes
» digues, jusqu'à ce que, prenant divers chemins détour-
» nés, il aille enfin se jeter par sept embouchures dans
» l'immense Océan (1). »

(1) Tertius inde Geon, Latio qui nomine Nilus
Dicitur ignoto cunctis plus nobilis ortu.
Cujus in Ægyptum lenis perlabitur unda,
Ditatura suam certo sub tempore terram :
Nam quoties tumido perrumpit flumine ripas
Alveus, et nigris campos perinundat arenis,
Ubertas taxatur aqua, cœloque vacante
Terrestrem pluviâ diffusus porrigit amnis.
Tunc inclusa latet lato sub gurgite Memphis,
Et super absentes possessor navigat agros.
Terminus omnis abest, æquatur judice fluctu
Annua suspendens contactus jurgia limes.
Gramina nota videt lætus subsidere pastor,
Inque locum pecorum viridantis jugere campi
Succedunt nantes aliena per æquora pisces.
Ast postquam largo fecundans germina potu
Lympha maritavit sitientis viscera terræ,
Regreditur Nilus, sparsasque recolligit undas :
Fit fluviâ, pereunte lacu : tum redditur alveo
Pristina riparum conclusis fluctibus obex,

Voilà certes un fragment remarquable pour l'époque. Si le poète a su, en général, réunir la richesse à la variété dans sa description du Paradis, le tableau que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur a quelque chose de plus animé et de plus frappant; cela tient sans doute, en partie, à la nature du sujet, mais toujours est-il que, pour décrire un phénomène naturel avec autant de coloris et de vérité, il fallait être plus heureusement doué que ne l'étaient la plupart des versificateurs du siècle auquel appartient saint Avite. Nous signalerons encore dans ce vers :

Tunc inclusa latet lato.....

un jeu de mots, un rapprochement artificiel; mais ne serait-ce pas pousser trop loin la sévérité que de critiquer, comme entachées de recherche les expressions : *l'eau qui se marie à la terre* (1)?

Nous connaissons l'homme et sa compagne, nous avons une idée du Paradis qui leur était destiné. Le poète nous apprend ensuite comment Dieu, plaçant les nouvelles créatures dans cet heureux séjour, mit leur fidélité à l'épreuve, en portant le grand précepte dont la violation devait causer le malheur du genre humain. Ils ont à leur disposition toutes les richesses de l'Éden : « Cependant, » dit le Seigneur, il est au milieu de ce bois un arbre » — vous le voyez — qui porte en germe la connaissance du bien et du mal : gardez-vous d'en approcher » et d'y toucher, cela vous est défendu. N'allez pas céder » à la téméraire envie de savoir ce dont le Maître vous » interdit la connaissance : mieux vaut rester ignorants » et conserver le bonheur, que. se procurer une science

Donec dividuum spargens per devia finem

Gurgite septeno patulum percurrat in æquor.

De Initio mundi, vv. 262-284 (Col. 329, BC).

(1) C'est ce que fait M. Guizot, *ubi supra*, p. 64.

» nuisible. J'en atteste le monde, qui est notre ouvrage :
» si quelqu'un, malgré notre défense, cueille un fruit à
» cet arbre, son crime audacieux sera puni de mort. Ce
» n'est pas un pénible fardeau que je vous impose : il
» est facile d'observer le bien. Fidèles, vous vivrez ; trans-
» gresseurs, vous serez victimes de la mort. »

« Les jeunes époux entendent ce discours et suivent
» avec joie le Seigneur : ils font vœu d'observer toujours
» ce commandement. L'inexpérience leur dérobait alors la
» vue du mal, et leurs âmes, qui n'avaient point con-
» science de la ruse, ne concevaient pour l'avenir aucune
» crainte. Le Père Éternel, après ces instructions, les
» laisse dans le sacré séjour et s'élève radieux dans les
» palais du ciel étoilé (1). »

Ici se trouve le nœud du drame qui se déroule dans la suite du poëme : l'homme placé dans le paradis de délices ne jouira du bonheur qu'à la condition d'obéir. Comment vont se conduire les ancêtres du genre humain en présence de la loi divine ? Abordons le chant deuxième, et voyons l'histoire de leur chute.

- (1) Est tamen in medio nemoris quam cernitis arbor
Notitiam recti pravique in germine portans :
Hujus ab accessu vetitum restringite tactum.
Nec vos forte premat temeraria discere cura
Quod doctor prohibet : melius nescire beatiss
Quod quæsisse nocet : testor quem fecimus orbem,
Quod si quis vetitum præsumpserit arbore pomum,
Audax commissum mortis discrimine pendet.
Non immensa loquor : facilis custodia recti est :
Servator vitam , finem temerator habebit
Accipiunt juvenes dictum , lætique sequuntur,
Spondentes cuncto servandam tempore legem.
Sic ignara mali novitas , nec conscia fraudis,
Incautas nulla tetigit formidine mentes.
At pater instructos sacrata in sede relinquens,
Lætus in astrigeram cœli se sustulit aulam.

De Initio mundi, vv. 310-325 (Col. 330, BC).

CHANT DEUXIÈME.

DU PÉCHÉ ORIGINAL.

L'état d'innocence. — Portrait de Satan. — Satan à l'entrée du Paradis. — La tentation. — La chute. — Joie du Serpent.

Ce chant débute par la peinture du bonheur dont jouissaient nos premiers parents avant le péché. Doués d'une nature parfaite et enrichis de tous les dons surnaturels, ils goûtaient en paix les délices du paradis. Comme ils étaient innocents, comme leurs pensées et leurs affections se portaient continuellement vers le Créateur, ils n'éprouvaient pour l'avenir aucune appréhension, et ne soupçonnaient même pas qu'ils pussent devenir infidèles. La honte, cette fille du péché, leur était inconnue : le paradis offrait alors l'image de cette vie pure et glorieuse que mènent les anges dans le ciel, et qui sera notre partage lorsque, réunis à l'Homme-Dieu, nous serons délivrés des passions et des misères de ce bas monde (1).

Cependant l'homme était libre, et le moment de l'épreuve approchait : bientôt, hélas ! les pures joies de l'Éden s'évanouiront, avec l'innocence et la paix de l'âme. Un ennemi plein d'astuce va livrer à nos ancêtres le premier combat, dans lequel ils doivent succomber. Un archange, autrefois la plus noble et la plus brillante des créatures, avait été précipité du ciel, au moment où il tramait d'orgueilleux desseins ; maintenant plongé dans l'abîme, il subit le châtement dû à son crime. Cependant il conserve quelques vestiges de son ancienne grandeur : « Ses perçants » regards plongent dans les lieux les plus obscurs ; il » découvre l'avenir et pénètre le secret des choses : c'est » qu'il conserve la bouillante énergie de sa nature angé- » lique (2). » Instigateur du mal qui se commet dans le

(1) *De originali Peccato*, vv. 1-33.

(2) Sed quod vivaces prætendit in abdita sensus,

monde entier, il corrompt le cœur et dirige, d'une manière invisible, la main et les traits des coupables. Pour abuser et perdre l'homme il sait revêtir les formes les plus diverses : tour à tour habitant des airs, vierge charmante, monceau d'or, bête immonde, il entraîne les malheureux mortels dans la luxure, dans l'avarice, dans tous les vices qui dégradent la créature intelligente; toutes les ruses plaisent à ce méchant, pourvu qu'il parvienne à réaliser ses projets détestables. Mais c'est principalement contre les saints que, avec la permission du ciel, il déploie la plus grande puissance. « Telle est, conclut le poète, la » vigueur de la nature qu'il reçut autrefois du Créateur; » celui-ci l'avait formée droite, mais plus tard l'esprit » destructeur en fit un abus criminel (1). »

Cet ange déchu, qui conserve une si grande puissance, est le dangereux ennemi qui va tenter la perte de l'homme. Il est à l'entrée du paradis, et aperçoit pour la première fois Adam et Ève; les passions qui le bouleversent en ce moment sont exprimées avec beaucoup d'habileté par saint Avite :

« Lorsqu'il vit, dit-il, les nouvelles créatures mener » dans ce paisible séjour une vie dont rien n'altérerait le » bonheur, et jouir en paix des biens dont le Maître de » l'univers leur avait accordé l'empire, au prix de leurs » hommages, l'étincelle de la jalousie souleva dans son » âme une vapeur soudaine, et les feux de l'envie s'y » étendirent comme un terrible incendie. Il n'y avait pas

Quodque futura videt, rerumque arcana resignat,
Angelici fervens superest natura vigoris.

Ibidem, v. 53, sqq. (Col. 331, B).

(1) Dudum collata creato
Sic natura valet, rectam quam condidit auctor,
Sed post ad pravos subversor transtulit usus.

Ibidem, v. 75, sq.

» longtemps alors qu'il était tombé du haut des cieux,
» entraînant vers l'abîme la troupe qui le servait. Le sou-
» venir de sa récente disgrâce opprime son cœur; son
» chagrin augmente lorsqu'il voit une autre créature en
» possession de la félicité qu'il a lui-même perdue. La
» honte se mêlant alors à l'envie lui arrache ces plaintes
» et lui fait exhaler ces soupirs :

» O douleur! voilà donc cette argile, qui s'est élevée
» tout à coup devant nous! une race odieuse est sortie de
» notre ruine! Moi, jadis puissant dans le ciel, maintenant
» rejeté, proscrit! le limon succède aux honneurs de
» l'ange! La terre est en possession du ciel, un vil as-
» semblage, une œuvre d'argile occupe le trône, et hérite
» de la puissance qui nous a été ravie! Mais, nous ne
» l'avons pas perdue tout entière, — il nous en reste une
» grande partie : notre apanage, à nous, notre gloire,
» c'est la force, c'est un souverain pouvoir de nuire. Ne
» tardons pas davantage : dès maintenant je vais engager
» une lutte par la flatterie, quand encore la première
» jouissance de la vie, une simplicité sans expérience,
» étrangère à toutes les ruses, exposent ces créatures à
» mes traits. Seules jusqu'ici, elles tomberont plus faci-
» lement dans mes pièges que lorsqu'elles auront lancé
» dans l'éternité des siècles une féconde génération. Rien
» d'immortel ne doit sortir de la terre; périsse cette race
» dans sa source, que la ruine de son chef soit une se-
» mence de mort, que les angoisses de la mort sortent
» du principe de la vie : que tous soient frappés dans un
» seul; la racine une fois coupée, le tronc ne se couron-
» nera point de vivants rameaux. Voilà les seules conso-
» lations qui me restent, à moi déchu! si je ne puis
» remonter aux cieux, s'ils me sont pour toujours fermés,
» qu'ils le soient également pour ceux-ci : ma chute me
» paraîtra plus légère, si ces êtres nouveaux se perdent

» par une chute semblable; si, compagnons de ma ruine,
» ils subissent ma peine, et partagent avec nous les feux
» que je prévois. Mais, pour les y attirer, ôtons à leurs
» yeux tous les obstacles; montrons-leur la route que j'ai
» moi-même autrefois parcourue volontairement, moi tombé
» dans l'abîme! L'orgueil qui m'a précipité du royaume
» céleste, doit expulser l'homme de l'enceinte du Paradis!»
« Il dit, et des gémissements douloureux étouffent ses
paroles (1). »

Ce portrait n'est-il pas réellement tracé avec beaucoup

- (1) Vidit ut iste novos homines in sede quieta
Ducere felicem nullo discrimine vitam,
Lege sub accepta Domino famularier orbis,
Subjectisque frui placida inter gaudia rebus :
Commóvit subitum cœli scintilla vaporem,
Excrevitque calens in sæva incendia livor.
Vicinus tunc forte fuit, quo concidit alto,
Lapsus, et innexam traxit per prona catervam.
Hoc recolens, casumque premens in corde recentem,
Plus doluit periisse sibi quod possidet alter.
Tunc mixtus cum felle pudor sic pectore questus
Explicat, et tali suspiria voce relaxat :
Proh dolor! hoc nobis subitum consurgere plasma,
Invisumque genus nostra crevisse ruina!
Me celsum virtus habuit, nunc ecce rejectus
Pellor, et angelico limus succedit honori!
Cœlum terra tenet, vili compage levata
Regnat humus, nobisque perit translata potestas.
Non tamen in totum periit : pars magna retentat
Vim propriam, summaque cluit virtute nocendi.
Nec differre juvat : jam nunc certamine blando
Congrediar, dum prima salus, experta nec ullos
Simplicitas ignara dolos ad tela patebit.
Et melius soli capientur fraude, priusquam
Fecundam mittant æterna in sæcula prolem.
Immortale nihil terra prodire sinendum est :
Fons generis pereat, capitis dejectio victi
Semen mortis erit; pariat discrimina lethi
Vitæ principium; cuncti feriantur in uno :

de talent? La honte et l'envie qui dévorent le cœur de Satan; son orgueilleux dédain pour les nouvelles créatures; son énergique volonté, sa fourberie et la joie féroce qu'il éprouve à l'avance, en ourdissant ses cruels projets, tout cela est rendu avec une vérité frappante.

On sait que Milton aussi a représenté l'ennemi du genre humain au moment où il pénètre dans le paradis; le sublime génie du poète anglais ne pouvait manquer d'éclater dans ce sujet. Voici les paroles qu'il prête à l'Archange déchu :

« O enfer! quel spectacle frappe ici mes yeux attristés!
» quoi! déjà à notre place, et si haut dans le bonheur,
» ces créatures si différentes de nous, sorties, peut-être,
» du limon de la terre, non des esprits, mais peu infé-
» rieures aux brillants esprits célestes. Mes pensées s'at-
» tachent à elles avec étonnement; je sens que je pourrais
» les aimer, tant brille en elles la ressemblance divine!
» tant la main qui les forma répandit de grâces sur leurs
» formes! Ah! couple charmant, tu ne soupçonnes guères
» combien ton changement approche! toutes tes félicités
» vont s'évanouir et te livrer au malheur; malheur que la
» félicité dont tu te repais te rendra plus sensible. Hôtes
» heureux, mais trop mal gardés pour conserver longtemps
» vos délices! ce séjour élevé, votre ciel, n'est pas fortifié

Non faciet vivum radix occisa cacumen.
Hæc mihi dejecto tandem solatia restant.
Si nequeo clausos iterum conscendere cœlos,
His quoque claudentur : levius cecidisse putandum est,
Si nova perdatur simili substantia casu ;
Si comes excidii subeat consortia pœnæ,
Et quos prævideo nobiscum dividat ignes.
Sed ne difficilis fallendi causa putetur,
Hæc monstranda via est, dudum quam sponte cucurri
In pronum lapsus; quæ me jactantia regno
Depulit, hæc hominem paradisi limine pellet.
Sic ait, et gemitus vocem clausere dolentis.

Ibidem, vv. 77-118 (Col. 331, D, col. 332, AC).

» comme il convient à un ciel, et pour se fermer devant
» un ennemi tel que celui qui maintenant y est entré.
» Hélas! je suis votre ennemi; pourtant je ne vous hais
» point, et même, en vous voyant ainsi abandonnés, j'ai
» pitié de vous, moi dont on n'a point eu pitié! Je désire
» former avec vous une alliance, une amitié mutuelle,
» si intime, si resserrée que désormais j'habite avec vous,
» ou que vous habitiez avec moi. Ma demeure ne vous
» paraîtra pas sans doute aussi agréable que ce riant
» paradis; cependant acceptez-la; elle est aussi l'ouvrage
» de votre Créateur; il me l'a donnée : non moins géné-
» reux, je vous la donne aussi. Pour vous recevoir tous
» deux, l'enfer ouvrira ses plus larges portes, et enverra
» tous ses princes à votre rencontre. Là vous ne logerez
» pas dans d'étroites limites, vous et votre innombrable
» postérité. Si le lieu n'est pas meilleur, accusez-en celui
» qui, malgré moi, me contraint à me venger de l'ennemi
» qui m'a outragé sur vous, qui ne m'avez jamais offensé.
» Et quand votre inoffensive innocence m'attendrirait,
» comme en effet elle m'attendrit, la plus juste raison,
» le bien public, la gloire d'un empire que ma vengeance
» agrandira de la conquête d'un nouveau monde, me
» ferait une loi d'accomplir ce dont j'aurais horreur sans
» cela, tout damné que je suis (1)! »

L'analogie des deux morceaux est frappante. Sans doute, Milton a une foule de détails que lui seul a conçus; il « donne à Satan des sentiments beaucoup plus élevés, plus passionnés, plus complexes (2) : » cet attrait pour le bon et le beau, débris de la gloire de l'ange, cette pitié pour l'homme, dont la perte est cependant jurée, tout cela fait du Satan de Milton une conception vraiment

(1) Milton, *Paradis perdu*, chant IV, p. 415.

(2) Guizot, *ubi supra*, p. 67.

originale, et produit des contrastes émouvants. Mais, d'autre part, le poète anglais n'accorde-t-il pas une place trop large à la pitié, aux sentiments généreux, dans ce discours du Tentateur? La complication excessive des passions (1) nous semble causer un peu d'embarras dans ce morceau; il y a un ton plus ou moins méticuleux, plus ou moins indécis, qui ne convient pas à l'esprit du mal. En outre, la personne de Milton se laisse trop apercevoir dans cette circonstance; le républicain, l'ennemi des rois, représente sous la figure de Satan tous les tyrans, qui excusent leurs fautes par la raison d'État: cette préoccupation politique nuit à l'effet de la scène. Saint Avite, quoique inférieur au poète anglais, quoique moins original dans la conception du personnage et moins habile à compliquer le jeu des passions, ne manque cependant ni de verve ni d'originalité. Où trouver plus de bouillante énergie que dans le Satan du poète latin, plus d'éloquence même que dans ce langage de la honte et de la jalousie, de la haine dédaigneuse et de la cruauté calculée? Rien de menaçant comme cet archange déchu, qui conserve encore quelques vestiges de sa grandeur primitive, et trame avec une profonde malice la perte des créatures dont le bonheur lui porte ombrage.

Le poète, suivant pas à pas l'historien sacré, nous montre le démon choisissant le déguisement le plus propre à servir ses coupables desseins.— Tel qu'un serpent, lorsque les premiers jours du printemps viennent ranimer la nature, abandonne sa retraite et étale aux rayons du soleil son brillant collier et tous les charmes perfides de sa beauté rajeunie: tel dans l'Éden s'avance le Tentateur. « Des feux terribles jaillissent de ses yeux; tantôt, charmé

(1) Milton « donne à Satan des sentiments... trop complexes peut-être. » Guizot, *ubi supra*.

de son perçant regard, il prend plaisir à l'habituer aux rayons du soleil; tantôt il simule des jeux trompeurs... de sa gorge s'échappent fréquemment des sons harmonieux, il projette sa langue à triple dard (4). »

En ce moment les deux époux étaient occupés à cueillir des fruits. Satan renonce à l'espoir de séduire l'homme, dont il connaît le caractère ferme; il s'avance vers la femme, embrasse de ses replis tortueux le tronc d'un arbre, lève la tête, et adresse à Ève un discours doucereux et plein d'artifice :

« Heureuse créature, dit-il, gloire du monde, vierge
» dont l'incomparable beauté brille des roses de la pudeur;
» de vous sortira le genre humain, l'immense univers
» attend que vous deveniez mère. Vous êtes la première
» et la véritable joie, la consolation de l'homme; sans
» vous il ne vivrait même pas : s'il vous est supérieur,
» ce doux compagnon auquel votre union doit donner
» des enfants, il est cependant soumis aux lois de votre
» amour. Vous avez pour demeure, et vous en êtes dignes,
» le sommet du paradis; le monde entier vous est assu-
» jetti et vous sert en tremblant. Le ciel et la terre avec
» leurs productions, tout ce qu'enfante le vaste gouffre
» de l'Océan, tout est destiné à votre usage : rien ne
» vous est refusé par la nature, votre empire est univer-
» sel. Votre sort ne me rend point jaloux, bien qu'il me
» frappe d'admiration; mais je voudrais savoir pourquoi
» l'on vous défend de toucher à cet arbre précieux : qui
» donc a porté cette odieuse défense? qui vous refuse un
» tel bien, et altère par cette privation de si grandes

(4) Dira micant oculi : tum lumine visus acuto
Lætior optatum discit consuescere solem.
Nunc simulat blandum, crebro ceu carmine fauces
Ludunt, et trifidam dispergunt guttura linguam.
De Peccato origin. vv. 132, sqq. (Col. 332, D).

» délices? — Telles furent les insidieuses paroles que fit
» entendre la voix sifflante du serpent. »

« O femme, s'écrie alors le poète, quelle démence a
» donc enveloppé votre âme de ténèbres, jusqu'à vous
» faire parler avec le serpent? Vous vous entretenez avec
» une brute, et vous n'en rougissez pas! La bête usurpe
» votre langue, et vous n'arrêtez pas ce monstre! Vous
» répondez même à ses discours (1). »

Cette réflexion, ou, si l'on veut, ce mouvement de saint
Avite reparait dans l'œuvre de Milton. Mais le poète anglais
se montre ici bien plus habile, en donnant la parole à la
femme : celle-ci manifeste sa surprise, et engage naturel-
lement le dialogue, du reste bien ennuyeux, qui devait
l'entraîner dans le péché (2).

La malheureuse Ève a goûté le poison de la flatterie.

- (1) O felix, mundique decus pulcherrima virgo,
Ornant quam roseo præfulgens forma pudore,
Tu generi ventura parens, te maximus orbis
Expectat matrem : tu prima et certa voluptas
Solamenque viri, sine qua non viveret ipse,
Ut major, sic jure tuo subjectus amori
Prædulcis conjux, reddes cui fœdere prolem.
Vobis digna datur paradisi in vertice sedes,
Vos subjecta tremit famulans substantia mundi :
Quod cœlum, quod terra creat, quod gurgite magne
Producit pelagus, vestros confertur in usus.
Nil natura negat, datur ecce in cuncta potestas.
Non equidem invideo, miror magis : ut tamen una
Contineat liber dulci super arbore tactus,
Scire velim quis dira jubet, quis talia dona
Invidet, et rebus jejunia miscet opimis.
Hæc male blanditam finxerunt sibila vocem.
— Quis stupor, o mulier, mentem caligine clausit
Cum serpente loqui? verbum committere bruto
Non pudet, ut vestram præsumat bellua linguam,
Et monstrum pateris, responsumque insuper addis?

Ibid. vv. 145-166 (Col. 333, AB).

- (2) V. le *Paradis perdu*, chant IX.

Dans sa réponse, où la vanité perce à côté de la gratitude envers la bonté divine, elle rappelle avec complaisance les richesses et les délices que le Créateur a prodiguées aux habitants du paradis. La curiosité livre un assaut à sa conscience : le Seigneur avait dit : « Mieux vaut ignorer ce dont la connaissance est funeste ; » déjà la femme a failli sur ce point, en laissant parler le serpent, qui critique la défense et en demande le motif ; maintenant elle veut savoir à tout prix ce que c'est que la mort. Voici une partie de la réponse qu'elle adresse au tentateur :

« Cet arbre que tu aperçois au milieu du bosquet, est
» le seul dont il nous soit défendu de manger les fruits ;
» nous ne pouvons pas même y toucher, mais le reste
» nous fournit une abondante nourriture. Le Créateur
» nous a juré d'une voix terrible que si, par un criminel
» abus de notre liberté, nous violions sa loi, nous expie-
» rions aussitôt cette faute par je ne sais quoi qu'il appelle
» la mort. Que désigne-t-il donc sous ce nom ? Daigne-
» nous en instruire maintenant, ô serpent, toi que dis-
» tingue une profonde science ; car pour nous, qui sommes
» ignorants, c'est une chose inconnue. »

« Alors le perfide dragon, heureux de procurer un fu-
» neste enseignement, explique ainsi la mort à celle dont
» il a captivé les oreilles : « Il n'a rien de terrible, ô femme,
» le nom que vous redoutez ; elle ne vous frappera pas,
» cette sentence de mort que vous croyez imminente ;
» mais un père jaloux, pour vous tenir dans une condi-
» tion inférieure à la sienne, vous a interdit la science
» de souverains secrets qu'il se réserve. Cependant que
» vous sert-il de posséder et de contempler ce bel uni-
» vers, si vos âmes restent misérablement enfermées
» dans une obscure prison ? Aussi bien que vous, les
» brutes sont douées par la nature de sens corporels ;

» leurs yeux s'ouvrent aux rayons du même soleil dont
» vous jouissez : ce n'est point la vue qui place l'homme
» au-dessus de la bête. Suivez donc mon conseil : appli-
» quez votre esprit aux choses supérieures, portez vos
» regards vers le ciel. Ce fruit défendu que vous craignez
» de toucher vous donnera la science de tous les secrets
» que votre père se réserve. Que rien désormais n'arrête
» votre main ; que cette loi ne vous empêche pas plus
» longtemps de savourer le plaisir. Car, dès que vous
» aurez porté à vos lèvres ce fruit d'une saveur divine,
» vos yeux se dessilleront, vous égalerez les Dieux,
» vous connaîtrez le bien et le mal, vous distinguerez le
» juste de l'injuste, la vérité du mensonge (1). »

- (1) *Hæc sola est nemoris medii quam perspicis arbor
Interdicta cibus, hæc tantum tangere poma
Non licitum, dives præsumit cætera victus.
Nam si libertas temerarit noxia legem,
Jurans terribili prædixit voce creator,
Quâdam nos statim luituros morte reatum.
Quid vocitet mortem tu nunc, doctissime serpens,
Pande libens, quoniam rudibus non cognita res est.
Callidus inde draco, et lethi tum sponte magister,
Interitum docet et captas sic fatur ad aures :
Terroris vacuum formidas, femina, nomen :
Non veniet vobis rapidæ sententia mortis ;
Sed pater invisus sortem non contulit æquam,
Nec vos scire dedit, sibimet quæ summa reservat.
Quid juvat ornatum comprehendere aut cernere mundum,
Et cæcas misero concludi carcere mentes ?
Corporeos pariter sensus, oculosque patentes
Sic brutis natura creat, sol omnibus unus
Servit, et humano non distat bellua visu.
Consilium mage sume meum, mentemque supernis
Inserere, et erectos in cælum porrigere sensus.
Namque hoc quod vetitum formidas tangere pomum,
Scire dabit quæcunque pater secreta reponit.
Tu modo suspensos tantum ne contine tactus,
Ne captiva diu frenetur lege voluptas.*

Ces promesses fallacieuses étourdissent la mère du genre humain : elle hésite, elle commence à douter de la mort. Satan fait résonner à ses oreilles les noms de *dieux* et de *palais des dieux* ; puis il cueille un fruit, auquel il communique une beauté ravissante et le plus suave parfum, et le présente ensuite à la femme (1) : Alors commence dans l'âme de cette dernière une lutte violente, habilement décrite par le poète.

« La femme trop crédule, dit-il, ne repousse pas le funeste
» présent : elle tend les mains, et saisit le fruit mortel ;
» tantôt elle le flaire, tantôt le porte à ses lèvres en-
» tr'ouvertes ; ignorante ! elle joue avec la mort future.

» Oh ! que de fois, ayant porté ce fruit à sa bouche,
» elle l'en éloigne, percée de remords ! Que de fois, ac-
» cablée sous le poids de son audacieux dessein, elle
» laisse retomber sa main tremblante, et recule épou-
» vantée devant les conséquences du crime ! Cependant
» elle brûle de ressembler aux dieux, et l'ambition, ce
» poison pernicieux, s'étend dans son âme, tirée en
» sens contraires par le désir et par la crainte : tantôt
» l'orgueil repousse la loi, tantôt celle-ci prend le dessus :
» une fluctuation tumultueuse agite violemment et déchire
» le cœur de la femme. Cependant le serpent continue
» ses provocations fallacieuses ; pour dissiper ses craintes,
» il lui vante le fruit, lui reproche son hésitation, et
» l'attire doucement sur la pente qui doit l'entraîner dans
» le précipice. »

« Elle succombe enfin, et se confirme dans l'audacieuse

Namque ubi divinum libaveris ore saporem,
Mox purgata suo facient te lumina visu
Aequiparare deos, sic sancta ut noxia nosse,
Injustum recto, falsum discernere vero.

De origin. peccato, v. 175, sqq. (Col. 353, CD).

(1) Ce trait manque de vraisemblance.

» résolution d'affronter une faim éternelle en goûtant le
» mets défendu, et de rassasier le serpent de la nourriture
» qu'elle prendrait elle-même. Elle consent à l'insidieuse ten-
» tation, et mange avidement la pomme; le poison s'infiltrer
» doucement, l'horrible mort est prise avec la nourriture.
» L'astucieux serpent contient d'abord sa joie; un instant,
» ce cruel vainqueur dissimule son féroce triomphe (1). »

Cependant le père du genre humain, qui n'était pas présent à cette scène, arrive tout joyeux, impatient de revoir son épouse. Ève, que déjà le crime a remplie d'audace, marche à sa rencontre et lui présente le reste du fruit qu'elle a goûté la première, et dont elle relève les propriétés merveilleuses; puis, s'adressant directement à l'amour propre de son époux: « Crois-moi, dit-elle, c'est un crime pour l'homme d'avoir hésité à faire ce que

(1) Nec spernit miserum mulier male credula munus,
Sed capiens manibus pomum lethale retractat.
Naribus interdum labiisque patentibus ultro
Jungit, et ignorans ludit de morte futura.

O quoties ori admotum cumpuncta retrahit,
Audacisque mali titubans sub pondere dextra
Cessit, et effectum sceleris tremefacta refugit!
Diis tamen esse cupit similis, serpitque venenum
Ambitione nocens; rapiunt contraria mentem,
Hinc amor, inde metus; pulsat jactantia legem,
Interdumque etiam lex subvenit; æstuat anceps
Dividui cordis dura inter prælia fluctus.

Nec tamen incentor desistit fallere serpens;
Ostentatque cibum dubiæ, queriturque morari,
Et juvat in lapsum pendentis prona ruinæ.

Ut tandem victæ gravior sententia sedit,
Æternam tentare famem per criminis escam,
Serpentem satiare cibo quem sumeret ipsa,
Annuit insidiis, pomumque vorata momordit.
Dulce subit virus, capitur mors horrida pastu.
Continet hic primum sua gaudia callidus anguis,
Dissimulatque ferum victoria sæva triumphum.

Ibid. v. 213, sqq. (Col. 334, AC).

- » moi femme , j'ai osé ; peut-être craignais-tu de me pré-
- » céder : suis-moi du moins, et relève ton faible courage.
- » Pourquoi baisses-tu les yeux ? Pourquoi retarder le
- » bonheur auquel tu aspiras, et dérober un temps si long
- » à ta gloire future (1). »

Adam ne résiste pas à ces paroles : il saisit le fruit que sa compagne lui présente, et le mange avidement ; il commet sans trembler le crime auquel Ève n'a consenti qu'après une longue hésitation. —

Cette facilité avec laquelle Adam se détermine à partager la faute de son épouse reparaît dans Milton. Cependant le poète anglais nous semble ici de beaucoup supérieur à saint Avite : celui-ci laisse bien entendre que l'homme a succombé par amour pour la femme ; mais cette idée n'est pas mise en relief, elle disparaît sous une autre plus apparente : c'est qu'Adam, guidé par l'amour propre, s'est rendu prévaricateur, pour ne pas mériter aux yeux d'Ève le reproche de lâcheté. Au contraire, Milton, qui explique la chute du premier homme par l'amour conjugal, trouve dans l'expression, peut-être un peu exagérée, de ce sentiment, une source abondante de pathétique : aucun mobile, en effet, ne pouvait soulever dans l'âme d'Adam une tempête plus violente. Cela ne doit pas nous empêcher d'être justes à l'égard de l'évêque de Vienne, qui, sans dénaturer l'Histoire Sainte, fait preuve de talent et d'indépendance : l'amour propre qu'il met en jeu, et dont ne parle point la Genèse, est un trait qui ne manque ni de vérité ni d'effet. Nous regrettons seulement que le poète

(1) Crede libens, mentem scelus est dubitasse virilem,
Quod mulier potui; præcedere forte timebas,
Saltem consequere, atque animos attolle jacentes.
Lumina cur flectis? Cur prospera vota moraris?
Venturoque ditu tempus furaris honori?

Ibid. v. 247, sqq. (Col. 334, D).

n'ait pas tiré tout le parti possible de la situation, qu'il ne l'ait pas assez développée : si, compliquant le jeu des passions, il nous avait montré d'une manière plus vive Adam violant la loi divine pour acquérir, par son audace, un nouveau titre à l'amour d'Ève, la scène eût été véritablement émouvante.

Bientôt se manifestent les déplorables effets du péché. Nos premiers parents sont alors éclairés d'une nouvelle mais triste lumière : ils connaissent le mal, et gémissent en voyant le bien qu'ils ont perdu ; leurs yeux se dessillent, la chair se révolte, et la honte, fille du crime, accuse les coupables, qui, pour la première fois, rougissent de leur nudité (1).

Saint Avite s'arrête ici pour exposer quelques conséquences de la faute originelle. L'orgueil de la science, qui avait perdu nos ancêtres, devait se manifester chez leurs descendants sous des formes variées. Le poète signale, en particulier, cette vaine curiosité, mère de l'astrologie et des sciences illicites, et cette orgueilleuse folie qui poussa l'homme à déifier son semblable, et à placer les globes célestes sous la direction de personnages ensevelis depuis longtemps dans la nuit du tombeau. Viennent ensuite quelques détails, à propos des magiciens qui résistèrent à Moïse, et des Morses, fameux enchanteurs de serpents ; enfin les vaines pratiques de la nécromancie sont présentées comme un des fruits les plus pernicious de la faute primitive. — Tous ces détails sont évidemment inspirés à l'évêque de Vienne par le désir de remédier à une plaie morale qui se faisait particulièrement sentir à son époque : les superstitions ne manquaient pas, en effet, dans la société du sixième siècle, où l'on trouvait, à côté de païens nouvellement convertis, des Barbares qui n'avaient pas complètement oublié les sombres mythologies de leurs pères.

(1) *Ibid.* v. 261-276 (Col. 334 D, 335 A-B).

Lorsqu'une fois saint Avite s'est mis à faire des sermons en vers, il ne s'arrête pas facilement. On dirait même, à en juger par quelques traits semés à la fin de ce chant, que les réflexions du poète sur la chute primitive l'ont rendu plus ou moins satirique à l'égard des femmes. Plein de cette idée, que la curiosité d'Ève a causé nos malheurs, il veut montrer par un autre exemple le danger de ce vice :

Nec jam sola fuit scrutatrix Eva malorum :
Dicam nunc aliam, tali quæ peste laborans,
Et conjuncta viro, proprium non vicerit Adam (1).

Là-dessus, il raconte l'histoire de la femme de Loth, changée en statue de sel. Écoutez comme il apostrophe cette imprudente curieuse :

Si non exempla priorum
Terrent, exemplum fies; nostroque timori,
Vel post te pereat secreti dira cupido.
Illicitum quod scire fuit, vetitumque tueri,
Respicias tantum, nec narratura videbis (2).

Enfin, après avoir décrit la merveilleuse métamorphose, le poète ajoute la réflexion suivante, qui est assez piquante, malgré les jeux de mots dont elle est enveloppée :

Ex tunc *insipido* mulier præventa reatu
Plus *salsum* sine mente *sapit*, quæ *pungere sensus*,
Exemplique potest *salibus* condire videntes (3).

Il faut avouer que cet épisode occupe trop de place, eu égard au développement donné à l'action principale; mais on ne peut pas dire que ce soit un hors-d'œuvre, il se rattache naturellement au sujet. D'ailleurs ce morceau

(1) *Ibid.* v. 326, sqq. (Col. 336, A).

(2) *Ibid.* v. 380, sqq. (Col. 337, A).

(3) *Ibid.* v. 397, sqq. (Col. 337, B).

n'est pas dénué de mérite littéraire : on y trouve un récit plein d'animation, et des tableaux d'un coloris très-vif.

On voit également percer une intention satirique dans les vers suivants, qui terminent cette longue digression, et ramènent le poète à son sujet :

Hoc tamen hic magnum, quod non inflectitur iste,
Nec sequitur sociam, fortis nec vincitur Adam.
Credo equidem melius, quod non occurrerit uxor,
Enarrare viro; nam si comperta referret,
Forsan et hunc visu suasisset temnere jussa,
Ceu proprium gustu fecit primæva virago (1).

Mais la pointe n'est plus à l'adresse du même personnage. Saint Avite, en poursuivant le vice de la curiosité, avait, pour ainsi dire, oublié l'homme : ne dirait-on pas qu'il est tout heureux de faire maintenant la leçon à ce dernier, et de révéler cette faiblesse qui l'empêche trop souvent de résister aux suggestions de la femme (2)?

Le Tentateur, après avoir séduit la mère du genre humain, ne s'était pas éloigné; il avait assisté à l'entrevue d'Ève et d'Adam. Les voyant perdus tous deux, il donne un libre cours à sa joie cruelle. « Alors, dit saint Avite, sorti vainqueur du combat, le serpent joyeux agite la crête d'écarlate qui couronne sa tête écailleuse; le fourbe enfin laisse éclater la joie que lui cause son triomphe; il insulte aux vaincus par ces paroles accablantes : « Vous la tenez, cette gloire divine que je vous ai promise : tout ce que je sais, croyez-moi, vous le savez aussi; c'est moi qui vous ai tout dévoilé, moi qui vous ai initiés à ces mystères. Le mal que vous refusait la nature intelligente, je l'ai institué, et je vous ai rendus mes complices : dé-

(1) *Ibid.* v. 400, sqq.

(2) La satire se produisit de bonne heure dans la littérature chrétienne; et, chose remarquable, on en découvre les premières traces dans les homélies des saints Pères.

sormais vous êtes pour toujours attachés à mon sort. Dieu même, qui vous a créés, n'a plus aucun droit sur vous... qu'il garde ce qu'il a lui-même formé, ce que j'ai instruit m'appartient et me reste : c'est la meilleure part. Vous devez beaucoup à votre Créateur, mais plus encore à votre maître!» Il dit; et, les laissant tout tremblants, il s'enveloppe d'un obscur nuage, 'quitte son corps emprunté, et disparaît au milieu des airs (1). »

Le serpent de Milton « se dérobe sous l'obscur épaisseur des bois » immédiatement après avoir trompé la femme. — Le poète anglais, à cause du caractère qu'il prête à Satan, et de la compassion qu'il lui suppose pour les ancêtres du genre humain, n'a pu mettre dans la bouche de ce personnage le discours outrageant que nous venons de traduire : il est possible que le silence du fourbe tentateur soit plus convenable au point de vue de l'art; mais, au moins, le départ si précipité du roi des enfers est-il bien naturel? est-il vraisemblable que « ce conquérant d'un nouvel empire » se soit éloigné avant de voir si sa victoire serait complète?

- (1) Tum victor serpens certamine lætus ab ipso,
Puniceam crispans squamoso in vertice cristam,
Jam non dissimulans quem presserat arte triumphum,
Acrior insultat victis, et talibus infit :
En divina manet promissæ gloria laudis :
Quidquid scire meum potuit, jam credite vestrum est.
Omnia monstravi, sensumque per abdita duxi ;
Et quodcunque malum solers natura negabat
Institui, dextrisque dedi conjungere lævam :
Isthinc perpetua vosmet mihi sorte dicavi.
Nec Deus in vobis, quanquam formaverit ante,
Jam plus juris habet, teneat quod condidit ipse,
Quod docui mecum est : major mihi portio restat.
Multa creatori debetis, plura magistro. —
Dixit, et in media trepidos caligine linquens,
Confictum periit linquens per nubila corpus.
De origin. pecc., v. 408, sqq. (Col. 338, AB).

CHANT TROISIÈME.

DU JUGEMENT DE DIEU.

Désespoir des coupables. — Arrivée du Créateur. — Plaintes de l'homme. — Le jugement. — Expulsion du paradis. — Réflexions. — Allusion aux ravages des Germains. — Prière.

Déjà l'astre du jour avait dépassé le milieu de sa carrière, et le souffle rafraîchissant des zéphyrus annonçait le prochain retour de la nuit (1). Adam et sa triste compagne, déchirés de remords, ne goûtent aucun repos; ils tremblent, ils gémissent, ils se tourmentent, et n'osent lever les yeux, rougissant de voir leurs corps où sont imprimés les stigmates du péché :

Signatam fixo peccati stigmatem carnem (2).

Ils se procurent enfin des ceintures de feuilles de figuier; mais ce voile de la pudeur ne fait que découvrir plus clairement leur crime et leur malheur :

Indumenta petunt, foliis ut mollibus ambo

Membra tegant, nudumque malum de veste patescat (3).

- (1) Tempus erat quò sol medium transcenderat axem,
Pronus et excelsi linquens fastigia centri,
Vicina jam nocte leves præmiserat auras.
.....
Interea genitor viridis per mollia luci
Rorantes sudo capiebat ab aere ventos.

De sententia Dei, vv. 4, sqq.; 27, sq.

« Déjà éloigné de son midi, le soleil penchait vers le couchant à l'heure accoutumée; les doux zéphyrus, avant-coureurs de l'humide soirée, s'élevaient pour répandre leur haleine sur la terre, et remplir de fraîcheur l'air pur et calme. » — Milton, *Paradis perdu*, X, 273.

(2) *De sent. Dei*, v. 9.

(3) *De sententia Dei*, v. 10, sq. — Marius Victor exprime la même pensée de la manière suivante :

Idcirco umbrosæ e foliis nova tegmina fici
Decerptis textunt, post culpam, mente receptum

Ainsi le bois avait perdu les premiers hommes, et son feuillage, tout en cachant leur honteuse nudité, attestait leur coupable déchéance; cependant, ajoute le poète, ce même bois devait être pour tout le genre humain l'unique source de vie et de salut, le jour où le nouvel Adam, figuré par le serpent d'airain, détruisit l'empire de Satan et guérit nos blessures en expirant sur un infâme gibet (1).

« Soudain les époux terrifiés entendent venir le Seigneur : la triste lumière leur devient alors odieuse, ils redoutent le jour, témoin de la manifestation de leur crime. Si la terre, se déchirant tout à coup, découvrait les vastes profondeurs de ses abîmes, ils n'hésiteraient pas, dans leur épouvante, à s'y précipiter; maintenant l'exécution de la sentence de mort leur semblerait moins un mal qu'un suprême remède à la honte qui les dévore, dussent-ils s'ensevelir dans les flammes ou dans les flots, ou même, armés pour leur propre châtement, se plonger dans le cœur un glaive homicide. Ainsi la mort, dont les malheureux ignorent encore les angoisses, devient l'objet de leurs vœux, dès qu'ils l'ont méritée : le berceau du monde offre une image anticipée de la désolation qui marquera la fin des temps (2). » Tels, au dernier jour, les répro-

Corpore velato denudatura pudorem.

Comment. in Gen., I, Col. 946, D, éd. Migne.

Milton dira : « Mais la robe de la honte, en essayant de couvrir, découvre davantage. » *Paradis perdu*, IX, 265.

Saint Avite fait encore dans ce passage un rapprochement artificiel, conforme au goût de son époque :

Assuit, et viridi solatur veste ruborem (Ibid. v. 15).

(1) *Ibid.* vers 16, sqq.

(2) Protinus attonitis senserunt auribus ambo
Præsentem Dominum : tristi tum luce perosam
Expavere diem detecto in crimine testem.
Illos nam vastis specubus si forte barathrum
Panderet, aut subitum tellus monstraret hiatum,
Non pigeat prono trepidos descendere saltu ;

vés appelleront à leur secours l'anéantissement : mais cette grâce ne leur sera jamais accordée (1).

Tremblants et hors d'eux-mêmes, les criminels s'enfoncent dans la solitude ; mais vainement ils espèrent à l'ombre des forêts, étouffer la voix de leur conscience, et se dérober aux regards divins. Dieu dit à Adam : « Que sert, ô malheureux, de détourner la vue de ton juge ? Il te voit, il te connaît : pourquoi t'efforcer de ne point le voir ? Le radieux soleil n'est pas obscurci, parce que tes yeux doivent se baisser devant sa lumière et sont trop faibles pour supporter l'éclat de son disque éblouissant (2). »

Ce dernier trait, marqué au coin de la meilleure poésie, appartient à Saint Avite. Milton, dans la même circonstance, dit avec beaucoup moins de bonheur : « Ma venue aujourd'hui n'a-t-elle plus son éclat (3) ? »

Adam glacé d'effroi répond à peine quelques mots d'une voix tremblante (4). Ses vaines excuses ne peuvent trom-

Et si suppeteret jam tunc sententia lethi,
Hanc etiam reparet solandi cura pudoris.
Seu flammis lymphisve darent, vel pectora ferro
Appeteret vindex crudeli vulnere dextra.
Sic miseri mortem, nondum discrimine notam,
Cum primum meruere, volunt : exordia finem
Signant, et similes prædicunt adfore luctus...

Ibid. v. 29, sqq.

(1) *Ibid.* vers 43, sqq.

(2) Quid juvat, infelix, oculos a iudice flecti?
Te iudex cernit : nolis cur ipse videre,
Cum videare palam? solem non fuscet amœnum
Si depresso gravem formidant lumina lucem,
Debilis et clarum visus non sustinet orbem.

Ibid. v. 69, sqq.

(3) *Paradis perdu*, X, p. 274.

(4) Qui trepidam pavido producens pectore vocem,
Vix hæc pauca refert. (*Ibid.* v. 76, sq.)

« Après une longue hésitation, Adam répondit brièvement... » (*Milton, Parad. perdu*, X, p. 274.)

per le Créateur. Bientôt « il se voit clairement convaincu, un juste examen a mis au grand jour toute sa faute; mais il n'implore pas son pardon par une humble prière : il n'a recours, ni aux vœux, ni aux pleurs, et ne cherche point par une confession suppliante et par les larmes du repentir, à détourner le chatiment mérité. Déjà malheureux, il n'est pas encore digne de pitié. Il se redresse, il s'obstine, et son orgueil éclate en plaintes amères, en clameurs insensées :

« Hélas ! c'est donc pour ma perte que cette femme fut unie à mon existence ! Celle que, par ta première loi, tu m'as donnée pour compagne, c'est elle qui, vaincue elle-même, m'a vaincu par ses funestes conseils. C'est elle qui m'a persuadé de goûter ce fruit qu'elle connaissait déjà. Elle est la source du mal, d'elle est sorti le crime. J'ai été crédule, mais c'est toi qui m'as rendu confiant dans cette femme en m'attachant à elle par des nœuds pleins de charmes. Heureux si j'avais continué ma vie solitaire, sans connaître jamais les nœuds d'une telle union et le joug de cette fatale compagne ! »

« Telles étaient les plaintes de l'homme irrité. Le Créateur ému adresse à Ève ces reproches sévères : Pourquoi, tombant dans l'abîme, as-tu entraîné ton malheureux époux ? Pourquoi, femme trompeuse, non contente de ta propre chute, as-tu renversé de son trône la raison supérieure de l'homme?... Elle, honteuse et les joues couvertes d'une douloureuse rougeur, dénonce à grands cris le premier auteur du mal, le serpent qui l'a trompée et lui a persuadé de manger le fruit défendu (1). »

(1) Ille ubi convictum claro se lumine vidit,
Prodidit et totum discussio justa reatum,
Non prece submissa veniam pro crimine poscit,
Non votis lacrymisve rogat, nec vindice fletu
Præcurrit meritam supplex confessio pœnam.

Nous avons remarqué plus haut l'art avec lequel Milton a su motiver la chute de l'homme par son amour pour Ève; là nous avons trouvé l'Homère anglais supérieur à saint Avite, précisément à cause de cette pathétique invention, qui n'anime point la scène dans l'œuvre du poète latin. Si nous mettons en regard les vers que nous venons de traduire et le passage correspondant du poète moderne, le parallèle ne sera plus à l'avantage de ce dernier. Après le jugement de Dieu, lorsqu'Adam commence à mesurer toute l'étendue de son malheur, et qu'il voit la nature entière bouleversée, son âme est assaillie par une tempête de passions tumultueuses : il s'abandonne aux amers regrets, aux plaintes sacrilèges. Ève alors s'approche et veut le calmer par des paroles de douceur; mais il la repousse en lui adressant ce discours plein de colère et d'amertume :

Jamque miser factus nondum miserabilis ille est.
Erigitur sensu, tumidisque accensa querelis
Fertur in insanas laxata superbia voces :

Heu male perdendo mulier conjuncta marito!
Quam sociam misero prima sub lege dedisti,
Hæc me consiliis vicit devicta sinistris,
Et sibi jam notum persuasit sumere pomum.
Ista mali caput est, crimen surrexit ab ista.
Credulus ipse fui, sed credere tu docuisti,
Connubium donans et dulcia vincula nectens.
Atque utinam felix, quæ quondam sola vigebat,
Cœlebs vita foret, talis nec conjugis unquam
Fœdera sensisset, comiti non subdita prævæ.

Hæc igitur rigidi commotus mente creator,
Mœrentem celsis compellat vocibus Evam :
Cur miserum labens traxisti in prona maritum?
Nec contenta tuo, deceptrix femina, casu,
Sublimi sensum jecisti ex arce virilem?
Illa pudens, tristisque genas suffusa rubore,
Auctorem sceleris clamat decepta draconem,
Qui pomum vetito persuasit tangere morsu.

De sent. Dei, v. 90, sqq.

« Loin de ma vue, serpent que tu es!... C'est le nom qui te convient, à toi liguée avec lui, toi-même aussi fausse, aussi haïssable; il ne te manque rien qu'une forme semblable à la sienne, et sa couleur de serpent, pour déceler ta fraude intérieure, pour avertir toutes les créatures de se prémunir désormais contre toi, de peur que cette trop céleste figure, placée au devant de ta fourberie infernale, ne les attire dans le piège. Ah! sans toi, j'aurais persisté dans le bonheur, si ton orgueil et ta vagabonde vanité, quand nous étions le plus en péril, n'eussent rejeté mon avertissement et repoussé avec dédain ma juste défiance! Tu brûlais d'être vue du démon lui-même; présomptueuse, tu croyais le vaincre. Mais aux prises avec le serpent, tu as été jouée et trompée par lui, moi par toi, trop confiant en te permettant de t'éloigner de mon côté, je m'étais imaginé que tu étais sage... et je n'aperçus pas que tout en toi n'était qu'apparence plutôt que solide vertu... Oh! pourquoi Dieu, créateur sage, qui peupla les hauts cieux d'esprits mâles, créa-t-il ensuite cette nouveauté sur la terre, ce beau défaut de la nature? Pourquoi n'a-t-il pas rempli tout d'un coup le monde d'hommes, comme il a rempli le ciel d'anges, sans femmes? Pourquoi n'a-t-il pas imaginé une autre voie pour perpétuer la race humaine? Ce malheur, ni tous les malheurs qui le suivront, n'auraient pas été produits : ces troubles innombrables seront apportés sur la terre par les artifices des femmes et par l'intime union avec ce sexe... (1). »

En vérité, ne se croirait-on pas transporté au sein d'un ménage anglais que trouble la discorde? Cette humeur bourrue, ces reproches acrimonieux et presque ignobles, que nous abrégeons à dessein, ont quelque-chose de bien moderne et de bien trivial, pour avoir eu cours dans le

(1) Milton, *Paradis perdu*, X, p. 296, sq.

Paradis terrestre, même après le péché. Peut-être, en écrivant ces lignes, Milton n'avait-il pas oublié les malheurs de son premier mariage : du moins ce souvenir personnel du poète serait de nature à expliquer plus ou moins l'exagération des reproches qu'il place dans la bouche du premier homme. Au reste, sous un air de violence excessive, le morceau renferme plusieurs subtilités déplacées, telles que l'auteur en introduit trop souvent dans le *Paradis*, et qui, dans la circonstance actuelle, font disparaître toute vérité de sentiments. Aussi trouvons-nous pleinement fondée cette critique de M. Collombet : « Les reproches d'Adam à Ève, reproches adroitement détournés dans saint Avitus et adressés à Dieu, nous semblent tout à la fois, dans le poète latin, plus touchants et plus vrais; dans la tristesse d'Adam, il y a encore de la tendresse; mais Milton manque tout ensemble de mesure et de naturel; la recherche de l'esprit s'y mêle à la dureté du cœur; il a tout l'emportement d'une querelle domestique et l'amertume d'une vieille colère (1). »

En rapportant la sentence prononcée contre Adam et Ève, saint Avite ne fait guères qu'une paraphrase métrique de la Genèse. Notons cependant les dernières paroles que le Créateur adresse au père du genre humain : elles ajoutent quelque chose au récit de Moïse et pourraient bien avoir inspiré à Milton la fin du *Paradis*. Ce poème, comme on sait, ne s'arrête pas au moment où le Verbe divin a jugé les coupables : l'archange Michel vient alors de la part de Dieu leur dévoiler l'histoire future de la race humaine. « Je suis envoyé ici, dit le céleste messenger, pour te découvrir les événements qui arriveront à toi, à ta race dans les siècles futurs; prépare-toi à contempler l'aspect des

(1) *Hist. civile et relig. des Lettres* etc., p. 171. — Voir aussi Guizot, *Hist. de la civil. en France*, Leçon XVIII, p. 69.

biens et des maux... Tu t'instruiras ainsi à la vraie patience, et à tempérer ta joie par la crainte et par une pieuse tristesse...; alors avec plus de sécurité tu conduiras ta vie, et tu seras mieux préparé à subir le mortel passage, quand il se présentera (1). » Après ce préambule, Michel conduit notre premier père sur une colline, et lui met sous les yeux le tableau des événements futurs (2); or il y a quelque chose d'analogue dans le poème de saint Avite. Dieu dit à l'homme : « Formé du limon, tu retourneras en terre. Mais avant de mourir, tu verras expirer l'un de tes fils; tu verras tomber sur ta race les châtimens que tu as mérités, afin que l'image de la mort t'apparaisse plus redoutable, et que tu comprennes ce que c'est d'avoir péché, ce que c'est que pleurer des morts, ce que c'est que mourir... L'un des deux levant sur l'autre un bras homicide, trempera du sang de son frère la terre à peine tirée du néant. Depuis ce jour, ta postérité supportera des maux de toute espèce; elle acquittera ses dettes mortelles au milieu d'innombrables afflictions, jusqu'au jour suprême où le vieux monde s'écroulera; où toutes les créatures périront, et propperont par leur fin qu'elles ont eu un commencement. »

« Adam avait entendu, et la terre trembla d'épouvante (3). »

(1) Milton, *Paradis perdu*, X, p. 315.

(2) Id. *ibid.*, XI et XII.

(3) Limo formatus rursus redigeris in arvum.
Ante tamen proprium nati præcurrere lethum
Conspicies, pœnasque tuas in prole videbis,
Ut metuenda magis cernatur mortis imago;
Peccasse agnoscas quid sit, quid mortua fieri,
Quidve mori :
.
Alter in alterius consurget funera frater,
Telluremque novam cognato sanguine tinget.

Le poète raconte ici comment Dieu chassa de l'Éden nos premiers parents. Il ne s'arrête pas, comme le fait Milton, sur le seuil du bienheureux séjour; mais il accompagne quelque temps encore Adam et Ève, pour assister à leur entrée dans le monde. Cette scène lui inspire les vers suivants :

« Ensuite le Seigneur les revêt tous deux de peaux de chevreaux, et les chasse de l'enceinte sacrée du Paradis. Ils tombent ensemble sur la terre, et pénètrent dans ce monde inhabité; d'un pas rapide, ils l'explorent en tous sens. Ils y découvrent toute espèce de plantes, des gazons fleuris, des plaines verdoyantes, des fontaines et des fleuves; mais cet aspect manque de charmes pour ceux qui ont joui de tes beautés, ô Paradis! Tout offense leurs regards; et, comme il est naturel à l'homme, ils aiment davantage ce qu'ils ont perdu. La terre leur paraît étroite; ils ne voient pas l'extrémité du monde, et pourtant ils s'y trouvent resserrés et gémissent. Le jour même leur paraît terne; et sous les rayons du soleil ils se plaignent que la lumière leur soit ravie. Ils gémissent de voir les astres suspendus si loin de leur tête, et d'apercevoir à peine le Ciel que naguères ils touchaient (1). »

« Alors, tout absorbés dans leur amère douleur, ils éprouvent des sensations nouvelles : leur poitrine se sou-

Exin posteritas, varios passura labores,
Casibus in multis mortalia debita pendet,
Dum veterem ductus dissolvat terminus orbem,
Decidat omne vicens, finisque redarguat orta.
Audierat, motumque dedit conterrita tellus.

De sententia Dei, vers 176, sqq.

(1) « Il y a quelque beauté et quelque hardiesse dans cette pensée! A l'homme déchu la terre semble se rétrécir et l'écraser de sa petitesse, comme le ciel qui se retire l'accable de son vide immense, et de sa distance infinie. » Ampère, *Hist. litt. de la France*, etc. tom. II, p. 198. Cfr. Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, t. II, p. 69.

lève, de leurs yeux s'échappent des ondes jusqu'alors inconnues, des pleurs involontaires baignent leur face altérée (1).»

On ne saurait mieux terminer le récit de la chute originelle; et, pour se conformer aux principes de l'art, notre poète aurait dû s'arrêter ici. En effet, ils nous a fait connaître toute la suite de l'action, tout ce qui concerne les personnages : l'expulsion du Paradis est le dernier acte du drame qu'il s'était proposé de nous développer. Mais saint Avite n'est pas seulement poète; il est avant tout évêque, et tout ce qu'il écrit tient plus ou moins de l'homélie. Ne soyons donc pas étonné que la déchéance de nos ancêtres, leurs regrets et leurs larmes lui inspirent une exhortation à la pénitence. Il faut prier et gémir, il faut déplorer nos fautes quand il en est temps encore, avant que la mort ne vienne fermer la voie au repentir : voilà la thèse qu'il prouve en développant avec une complaisance marquée la parabole du mauvais riche (2).

- (1) His pater exactis hædorum pellibus ambos
Induit, et sancta paradisi ab sede rejectit.
Tunc terris cecidere simul, mundumque vacantem
Intrant, et celeri perlustrant omnia cursu.
Germinibus quanquam variis, et gramine picta,
Et virides campos, fontesque et flumina monstrans,
Illis fœda tamen species mundana putatur,
Post, Paradise, tuam : totum cernentibus horret,
Utque hominum mos est, plus quod cessavit amatur.
Angustatur humus, strictumque gementibus orbem
Terrarum finis non cernitur et tamen instat.
Squalet et ipse dies, causantur sole sub ipso
Subductam lucem, cœlo suspensa remoto
Astra gemunt, tactusque prius vix cernitur axis.
Tunc inter curas permixti felle doloris,
Affectus sensere novos, et pectora pulsans
Non dum compertas prorumpit fletus in undas,
Attentisque genis injussus defluit humor.

De sententia Dei, v. 195, sqq. Col. 341, AB.

- (2) *De sententia Dei*, v. 220-305; Col. 341, CD, et Col. 342.

Nous pouvons observer, en passant, que la littérature du moyen-âge renferme une foule de traits qui ont pour but de rappeler aux hommes leurs fins dernières : dans les sermons, dans les légendes et les chroniques, on trouve des allégories, des révélations, des apparitions réelles ou imaginaires, consacrées en partie à une description du jugement ou de l'enfer. Les auteurs de ces pièces, qu'ils fussent ou non guidés par le désir de convertir les âmes, furent de véritables bienfaiteurs pour leurs contemporains : ils employèrent un excellent moyen de subvenir aux besoins moraux de l'époque. Pour obtenir quelque chose des barbares, pour faire plier leur volonté, il fallait d'abord agir sur leur imagination ; or les tableaux relatifs à la vie future devaient les émouvoir puissamment, et contribuer ainsi à les arrêter dans leurs habitudes de violence et de brigandage.

L'invasion de l'occident par ces nations belliqueuses, laquelle avait plongé la société du cinquième siècle dans un abîme de souffrances, avait eu la plus grande influence sur l'état des esprits. Nulle époque n'a laissé dans la littérature des traces plus profondes : tous les écrits retentissent du fracas des armes ; de toutes parts on entend les gémissements des malheureux, les chants plaintifs inspirés à des âmes sensibles par le spectacle des misères de l'humanité déchue ; quelquefois même une voix s'élève pour annoncer la fin prochaine des temps. Ainsi, dès l'an 407, un poète chrétien, doué d'une âme tendre et mélancolique, et qui avait assisté à la dévastation de la Gaule par les Goths, avait pris la résolution de se consacrer entièrement à Dieu : frappé, comme Paulin de Périgueux et tant d'autres, par la mauvaise fortune, il avait conçu de noirs pressentiments sur l'avenir : la dévastation des villes et des campagnes lui montrait « toutes choses se précipitant vers leur terme :

Non idem status est agris, non urbibus ullis,
• Omniaque in finem præcipitata ruunt (1). »

Saint Avite ne pouvait laisser inaperçus des événements qui avaient remué si profondément le monde; d'ailleurs il avait été lui-même témoin des guerres cruelles que se livraient continuellement les nouveaux maîtres de la Gaule. Aussi, après avoir parlé de la révolte des animaux et du bouleversement général de la nature qui suivit le péché, il ajoute : « Voilà ce qu'éprouvèrent eux-mêmes nos premiers parents : mais les maux immenses qu'endure leur postérité, aucun mortel ne pourrait les compter, possédât-il cent langues avec une voix de fer (2) : aucun, ni le poète de Mantoue, ni le vieillard de Méonie, chantres de deux nations diverses. Qui racontera de telles agitations ? qui pourra décrire ces flots dont la masse roulante emporte le siècle ? Les armes frémissent, la terreur ne cesse d'ébranler le monde; le sang coule par torrents et la soif en devient plus ardente. Parlerai-je de ces villes superbes, jadis sièges d'assemblées illustres, maintenant converties en solitudes ? Dirai-je la dévastation qui disperse les peuples et ravit les lambeaux de la terre habitée?... Les maîtres sont réduits en esclavage, les serviteurs prennent la place des maîtres; les hasards de la guerre enlèvent le jour à ceux que le sort fit sortir du sang le plus noble (3). »

(1) Tyro Prosper, *Ad uxorem*, v. 23, sq. Voir plus haut (p. 81) ce que nous avons dit d'un genre particulier d'ouvrages inspirés par les invasions.

(2) Non ego cuncta meis amplecti versibus opto :
Non, mihi si linguæ centum sint, oraque centum,
Ferrea vox... (Virgil. *Georg.* II, v. 42, sqq.)

(3) Hæc gemini primum senserunt tunc protoplasti.
Posteritas nam quanta ferat dispendia rerum,
Non, cui vel centum linguæ, vel ferrea vox est,
Enumerare queat; nec si quem Mantua misit,
Mæoniusve canant diversa voce poetæ.

Après avoir jeté un coup d'œil général sur les misères de son temps, Avitus conclut par une idée analogue à celle que nous avons vue exprimée plus haut par Tyro Prosper : « Il n'est plus de maux que ne commette ou n'endure ce monde, plein tout à la fois d'iniquités et de malheurs : sa ruine est imminente, la mesure du crime est comble (1). »

Le poète attristé tournant alors ses regards vers le Christ, lui adresse une longue prière pour implorer miséricorde et pardon en faveur de la postérité d'Adam. Il termine ainsi : « L'ardente jalousie de notre ennemi nous a chassés du Paradis ; plus puissant que lui, rends-nous par ta grâce notre antique séjour (2). »

Quis tales referat motus? Quis denique fando
Evolvat totos qui volvunt sæcula fluctus?
Arma fremunt, crebra quatitur formidine mundus,
Funditur irriguus sanguis, majorque sititur.
Quid dicam celsas præclaris cœtibus urbes
In deserta dari? populos populante ruina
Dispergi, et lacerum vacuari partibus orbem?
Servitio subdi dominos, famulosque vicissim
Præferri dominis, et belli sorte perire,
Sors generis claro quondam quos sanguine misit?

De sent. Dei, v. 333, sqq., Col. 343, C.

- (1) Non superesse mali quod non vel perpetret orbis,
Vel toleret, plenus scelerum, pariterque laborum,
In casu discrimen habens, et crimen in actu.

De sent. Dei, v. 359, sqq.

- (2) Livida quos hostis paradiso depulit ira,
Fortior antiquæ reddat tua gratia sedi.

Ibid. v. 424, sq.

CHAPITRE II.

LE DÉLUGE.

Profession de foi. — Corruption du genre humain. — Menaces de Dieu. — Ministère des anges. — Gabriel vient avertir Noé. — L'arche. — Réflexions du poète. — Le déluge.

Au début de ce poème, composé de 628 hexamètres, saint Avite renouvelle sa profession de foi : écrivain chrétien, il se propose de raconter, non pas le déluge fabuleux de Deucalion, mais ce cataclysme véritable qui submergea la terre souillée des crimes du genre humain et fit périr les créatures à peine sorties du néant (1).

La postérité d'Adam, poussée par un orgueil effréné, foulait aux pieds les lois les plus saintes et ne reculait devant aucun crime : plus de justice, plus de morale dans la société. Chaque mortel, résolu de vivre dans une entière indépendance, prétendait néanmoins au respect de tous, et considérait la force corporelle comme le premier des biens et le seul avantage dont on dût se prévaloir. Une férocité révoltante, jointe à une luxure dont la muse pudique ne peut se résoudre à décrire les excès, faisait du monde entier un théâtre d'ignominie et de sang. Bref, la nature humaine était complètement dégradée : des passions furieuses avaient pris la place de la raison, et la créature traînait dans la fange l'image du Créateur (2).

Pour nous peindre le progrès de la corruption universelle, le poète emploie diverses comparaisons. Comme un champ abandonné, dit-il, se durcit peu à peu, cesse de produire de bons fruits, et fait bientôt place à une épaisse forêt, où se retirent avec joie les bêtes sauvages : ainsi le genre humain, qui, par la faute de son chef, était déchu

(1) *De Diluvio mundi*, v. 1-10.

(2) *Ibid.* 10-36.

de la gloire et du bonheur, s'endurcissait de jour en jour dans le mal, repoussait les lumières et les inspirations du ciel, et s'abandonnait sans remords aux plus grossiers instincts. — Tel qu'un fleuve gonflé par d'autres fleuves déborde dans la plaine, arrache, renverse, détruit tout sur son passage et entraîne dans l'océan le butin de sa longue fureur (1) : telles la cruauté et la luxure promenaient leurs ravages sur le monde; l'homme emporté par le torrent, oubliait durant le cours d'une longue vie, la dignité de son âme et ses nobles destinées, et s'abîmait dans l'aveugle région des sens où il avait placé son amour et ses espérances (2). — Ces comparaisons, que nous abrégons ici, ne manquent ni de justesse, ni de grandeur; mais elles sont peut-être trop détaillées : comme la poésie descriptive du VI^e siècle, en général, elles ne visent pas seulement au pittoresque mais à une rigoureuse analyse. De là cette pesanteur qui nous impatiente, cette multiplicité de détails qui, dans la première comparaison surtout, nous empêche de conserver une impression vive d'aucun objet.

Poursuivons notre examen, et nous verrons plus clairement encore le penchant de saint Avite et de ses contemporains à faire étalage d'érudition. — A cette époque la terre était habitée par les Géants, monstres terribles, nés de pères inconnus (3), auxquels la Grèce si féconde

(1) Le poète a gardé le souvenir des vers suivants de Virgile :

Proluit insano contorquens vortice sylvas
Fluviorum rex Eridanus, camposque per omnes
Cum stabulis armenta tulit. (*Georg.* I, 481, sqq.)
Non sic aggeribus ruptis cum spumeus amnis
Exiit, oppositasque evicit gurgite moles,
Fertur in arva furens cumulo, camposque per omnes
Cum stabulis armenta trahit. (*Aen.* II, 496.)

(2) Avitus, *De Diluvio mundi*, v. 37-85.

(3) Nec tamen effari licitum quo semine cretos :

en fictions de tout genre, attribua plus tard un corps humain se terminant en queue de dragon : tels sont représentés par la fable ces criminels qui combattirent les dieux dans la plaine de Phlégra, et qui entassant montagnes sur montagnes, tentèrent d'escalader l'Olympe... Il est certain du moins que les hommes rebelles outragèrent le Créateur par de coupables pensées; peut-être même le fol espoir d'envahir le ciel animait-il les enfants de Noé, lorsqu'ils furent brusquement arrêtés par la confusion des langues dans la construction de leur tour superbe. Quant aux forteresses élevées par les Géants qui vivaient avant le déluge, « Dieu les a balayées, et notre silence suffit pour les réprouver :

Abstergente Deo sat nostra silentia damnant (1). »

Telle était la profonde malice des hommes. Longtemps la clémence divine attendit qu'ils revinssent de leur égarement, mais ce fut en vain : l'iniquité s'accumulait de jour en jour, comme si tous avaient juré de suivre jusqu'au bout la voie de la perte. Enfin le Créateur lassé par cette obstination, se repentit d'avoir appelé le monde à l'existence. « Alors, dit-on, il lança du haut du ciel ces menaces foudroyantes, son courroux éclata en ces termes :

« O toi que n'attire aucun bien, que n'arrête aucune loi; toi qui n'obéis qu'à l'antique dragon, race effrénée des humains, plus corrompue que les âges passés! Ce n'est donc pas assez de la chute d'Ève, il faut surpasser par toute espèce de crimes le premier auteur de la mort! Il ne suffit pas que le serpent ait triomphé de l'inexpérience d'Adam : non contents d'hériter de la souillure paternelle,

Communem cunctis ortum de matre ferebant,
Qui genus, unde patres, prohibent arcana fateri.

(Ibid. v. 88, sqq.) — Voir plus haut, p. 141, note 4.

(1) *De Diluvio mundi*, v. 132.

les vivants cherchent à mériter la mort par leurs propres actions. — Ma longue attente n'a servi de rien : le délai même accordé par ma clémence a été consumé dans le crime. Trop longtemps déjà ma patience a comprimé l'explosion de mon courroux ; le jour de la vengeance est enfin arrivé. — Ma foudre ne lancera pas du ciel ses ardentes flammes ; un vaste abîme ne s'ouvrira pas au sein de la terre, bien qu'elle succombe sous le poids de désordres excessifs ; mais le globe souillé de crimes s'abîmera sous les flots. Que l'antique chaos reparaisse à la surface du monde, que la masse des eaux reprenne son premier empire ; que le continent cède la place aux ondes ; que la terre, ensevelie de nouveau, disparaisse avec ses ornements sous la masse informe du liquide élément. Périrent ainsi les vivants ! qu'ainsi toute chair soit détruite. »

« Le Père Éternel décidait la ruine des choses ; et sa droite, prête à lancer les eaux du déluge, menaçait toutes les contrées de l'univers (1). »

- (1) *Tum tales tonuisse minas commotus ab alto
Fertur, et excitas laxasse his vocibus iras :
O nullis attracta bonis, nullisque repressa
Legibus ; antiquo tantum submissâ draconi,
Effera gens hominum, ducto corruptior ævo !
Non Evam cecidisse sat est ; transcenditur omni
Inventor lethi lapsu ; nec sufficit illud
Vicit inexpertum quod serpens pristinus Adam.
Non contenta suo fœdari vita parente,
Affectat mortem propria virtute mereri.
Expectasse diu non profuit ; insuper omne
Concessum venia rapuerunt crimina tempus.
Jam nimium longas patientia presserit iras :
Vindictæ jam tempus adest. Non fulmina cœlo
Flammeus ardor aget ; vasto nec cedit hiatu
Quæ premitur nimio succumbens terra tumultu :
Sed sordens vitiiis fluctu delebitur orbis.
Ad chaos antiquum species mundana recurrat,
Inque suas redeant undarum pondera sedes.*

Ce morceau nous paraît vivement senti, et parfaitement adapté au sujet et aux circonstances. Le Créateur outragé s'indigne en voyant le progrès du mal depuis la chute du premier homme; mais il ne laisse, pour ainsi dire, éclater sa colère que par degrés : la douleur que lui cause l'ingratitude de la créature, le regret d'avoir créé des êtres si misérables semblent d'abord absorber tout autre sentiment. Ce coup d'œil jeté sur la conduite du genre humain, l'espèce de lenteur majestueuse qui distingue le début du discours nous montrent bien le Père Éternel hésitant jusqu'au dernier instant à punir les coupables. D'autre part, il y a dans cette lenteur même quelque chose de menaçant qui annonce un Dieu courroucé, et qui tient l'âme dans une profonde émotion jusqu'au moment où la sentence est définitivement prononcée : *Hæc clades...*

Cependant au milieu de ce monde impur et corrompueur se trouvait un homme qui servait le Seigneur et n'avait point perdu le sentiment du juste et de l'honnête : Noé, seul juste parmi les méchants, marchait sur les traces des patriarches ses ancêtres. Hénoch, son bisaïeul, admirable par la sainteté de sa vie, avait mérité l'insigne honneur de quitter la terre sans mourir : tel plus tard le prophète Élie s'éleva dans les airs sur un char de feu. Nous sommes pleins d'admiration pour ces augustes personnages : pour moi, dit saint Avite, je n'admire pas moins Noé, dont les vertus sauvèrent toute une famille du désastre universel (1).

Arida decedat lymphis, rursusque sepultas
Terrarum species informis contegat humor.
Hæc clades vivis, carnique hic terminus esto.
Sic pater æternus disponens funera rerum,
Diluvium dextra terras vibrabat in omnes.

De Diluvio mundi, v. 143, sqq.

(1) *Ibid.* v. 167, sqq. Col. 348, AB.

Lorsqu'on a suivi le poète au milieu des hommes dépravés et qu'on a entendu les menaces du Créateur, l'âme se trouve comme accablée de tristesse; on éprouve le besoin de respirer plus à l'aise et de considérer des objets moins lugubres; voilà pourquoi nous sommes si doucement affectés lorsque le poète changeant tout-à-coup la scène, nous transporte au milieu de la cour céleste. « Il y a dans les Cieux, dit-il, un chœur innombrable d'anges qui célèbrent éternellement les louanges de Dieu. Ministres ordinaires du Très-Haut, ils reçoivent ses ordres et les portent partout. Ils recueillent les justes prières sorties du cœur des mortels, les pieux désirs conçus par les âmes saintes, toutes les aumônes répandues sur l'indigent par une main généreuse, et, prenant leur essor sacré, les portent au-dessus des astres. Le juste vient-il à fléchir sous le poids des misères d'une fragile existence: ils le soutiennent et le sauvent au milieu des dangers du monde (1). »

Ce petit tableau, d'une teinte à la fois douce et solennelle repose agréablement l'esprit: l'espérance naît au fond de notre cœur, aussitôt que nous entendons parler du bienfaisant ministère des anges à l'égard des hommes; déjà nous croyons voir quelqu'une de ces créatures célestes apporter au juste Noé des paroles de miséricorde et de paix.

- (1) Est ille in cœlis, numero præstantior omni,
Angelicus sine fine chorus, qui laude perenni
Conclamat celebratque Deum, famulantia suetus
Ferre ministeria, et jussis parere supernis.
Hi nunc quod rectum mortalia corda precantur,
Concipitur dignis sacro quod pectore votis,
Quidquid larga manus collectio sparget egenis,
Excipiunt, sanctoque ferunt super astra volatu.
Quin etiam justos, fragilis dum vita fatigat,
Tutantur, mundique inter discrimina servant.

De Dil. mundi, v. 190, sqq. Col. 348, C.

Parmi ces brillants esprits il en est un qui les surpasse tous par sa dignité, et par l'importance des missions qu'il a coutume de remplir; ce fut lui encore que Dieu députa vers Noé dans cette grave circonstance. « Cet archange, le premier de tous par l'intelligence et la dignité, quitte les hauteurs du ciel; entouré de légers zéphyrs, il traverse l'air liquide, agitant avec rapidité les ailes qui soutiennent son corps de feu : invisible à tous les regards, il se dirige vers la terre. — En ce moment Noé prosterné gémissait sur les crimes de tous les hommes; d'une voix suppliante, il implorait malgré le monde le pardon du monde. Soudain, les portes restant fermées, se présente le ministre ailé, majestueux et rayonnant. A cette vue le héros frissonne d'effroi; son œil mortel peut à peine supporter l'éclat du céleste personnage : tremblant, il détourne ses regards (1). »

L'archange lui découvre les desseins de Dieu, lui trace le plan de l'arche et disparaît. Alors le saint patriarche levant les mains au ciel, s'écrie : « O toi qui spontanément ou par un ordre divin, es venu des sommets de l'éther nous promettre un salut si merveilleux, et contracter avec nous cette sainte alliance : qui que tu sois, protège-nous, accomlis tes promesses, prête à nos efforts

- (1) Hic rerum solers summusque archangelus, alto
Aera per liquidum, levibus circumdatus auris,
Vibratasque movens ignito in corpore pennas,
Nulli conspectis ad terram motibus ibat.
Et tum forte gemens cunctorum crimina Noe
Inflexis stratus genibus, cum supplice planctu
Mundanis veniam, mundo nolente, petebat
Cum subito clausis foribus tunc aliger intrat,
Conspicuus, claro resplendens nuntius ore.
Horrescit visu tanto perterritus heros,
Mortalisque oculus personam ferre supernam
Vix valet, et pavidi detorquet lumina vultus.

De Diluvio, v. 213, sqq. Col. 348, D.

la puissance de ton secours, afin que nos faibles mains puissent exécuter un si grand ouvrage (1). »

Aussitôt Noé se met à l'œuvre. Les collines et les montagnes sont dépouillées de leur plus bel ornement : les forêts vierges tombent partout sous la cognée. — Le poète parle ici bien à son aise des cimes boisées de l'Ossa, des chênes prodigieux du Pélion, des érables du Pinde, et même des pins séculaires de l'Atlas : il aurait pu, semble-t-il, épargner au saint patriarche la peine de venir chercher si loin les bois nécessaires à la construction de l'étonnante machine. Avec moins d'étalage de science géographique, Marius Victor avait dit, en parlant du même sujet :

Jussum opus aggreditur, densas prostrernere sylvas,
Incipiens, atque annosas proscindere quercus,
Admittunt luci radios, umbrisque levatur
Campus, et æquævo spoliatur robore valles (2).

A la vue du gigantesque navire, les hommes éprouvent des impressions diverses. Les uns se moquent ouvertement de Noé, disant que cette masse ne pourrait jamais être ébranlée, même par le plus grand fleuve; d'autres sont frappés d'admiration, et, sans croire encore au malheur qui va les envelopper, ne peuvent se défendre d'un sentiment de crainte : mais aucun ne cherche à se réconcilier avec Dieu. — Ici le poète intercale quelques réflexions

- (1) Ipse tamen tali manibus cum voce levatis,
Quisquis, ait, nobis tantam spondere salutem
Seu missus, seu sponte tua, super æthere celso
Venisti, et placidum sacrasti fœdere pactum,
Sis fautor, firmentque tuas promissa loquelas,
Auxiliumque tuum conatibus insere nostris,
Ut tenuis tantam valeat manus edere molem.

Ibid. v. 286, sqq.

- (2) Cf. Marius Victor, *Comment. in Gen.*, L. II, Col. 954, B.

morales, et compare la vie des hommes qui vivaient avant le déluge avec ce qui se passait au VI^e siècle. « Il y en a, dit-il, qui, dans la componction de leur cœur, se consacrent aux œuvres de la foi ; ils savent qu'elle est imminente cette suprême catastrophe dans laquelle tout corps doit périr, et qui doit anéantir la chair avec ses longs excès. Alors celui-là seul évitera le malheur qui se sera préparé dans une arche impénétrable un refuge assuré : celui que le bois salutaire de la croix aura sauvé des flots, verra quels fruits procure le mépris d'une vie oisive et indifférente (1). »

L'arche est enfin construite. A la voix de Noé les animaux accourent en foule. « Ils n'ont plus rien de farouche et viennent d'eux-mêmes se faire prendre ; ils renoncent à la liberté, et se réjouissent d'être enfermés : tant est puissante sur eux l'influence des décrets qui pèsent sur l'avenir ! Une terreur mystérieuse dévore les sens des brutes : elles vivent dans une attente pleine d'angoisses. Au contraire les hommes, qui sont menacés d'un malheur inévitable, ne tremblent pas même en présence de la mort (2). »

(1)

Sunt qui compuncta fideli

Corda dicant operi, rebusque instare supremum
Discrimen norunt, corpus quo concidat omne,
Bacchatamque diu consumant sæcula carnem.
Effugiet tunc ille malum, quicumque paratus
Construat ut validam præduri tegminis arcam,
Per lignum vitale crucis servatus ab undis,
Tunc cernet quanto contempserit otia fructu.

De Diluv. mundi, v. 319, sqq., Col. 350, C.

Ici encore nous retrouvons cette vive appréhension de la fin du monde, que faisaient naître les calamités de l'époque.

(2)

Deposita feritate venit, seseque tenendam
Ingerit occurrens, et libertate relicta
Includi gaudet : tantum decreta futuri
Vis valet ; occultus brutis in sensibus ardet

Cette dernière idée conduit le poète à faire une digression, pour montrer que la crainte est un signe de salut. Il nous rappelle d'abord l'infâme Gomorrhe dévorée par le feu du ciel, tandis que les habitants plongés dans une folle sécurité s'abandonnent aux plaisirs criminels; vient ensuite l'histoire des Ninivites qui, à la voix d'un prophète, conçoivent une crainte salutaire et méritent le pardon par un vrai repentir. Saint Avite, qui ne ménage pas les épisodes, quand il s'agit d'exposer une leçon de morale, rapporte en détail l'histoire de Jonas : c'est un récit qui trouverait mieux sa place dans une homélie que dans un poème sur le déluge. Il commence ainsi à parler du prophète de Ninive :

Nam venerat illuc

Jussus, multum ille et terris jactatus et alto (1).

Il faut avouer que l'hémistiche emprunté à Virgile n'est pas heureusement appliqué; le rapprochement est d'un effet qui touche au comique. C'est un défaut commun à tous les poètes de la décadence, païens ou chrétiens, d'imiter trop servilement les écrivains classiques; saint Avite même n'est pas à l'abri de tout reproche à cet égard : parfois il emprunte à l'ancienne littérature des expressions et des tours de phrases qui ne sont pas en rapport avec le sujet qu'il traite. Ainsi nous convenons avec M. F. Clément (2) que dans ce vers cité plus haut :

Terror, et expectans agitat formidine vitam.
Ast homines quos sors certi discriminis urget,
Vicina nec morte pavent. (*De Diluvio*, v. 347, sqq.)
Festinat trepidans et apertæ immergitur arcæ,
Diluvium dicas jam præsensisse, Deoque
Auctori parere suo, et pecudes ratione carentes
Plus quam imprudentes homines ratione valere,
Etsi nihil sapiunt. (Cl. Marius Vict., *op. cit.* Col. 954, D.)

(1) *De Diluvio*, v. 358, sq.

(2) *Carmina e poetis christianis excerpta*, p. 315, note 1.

Horrescit visu tanto perterritus heros,

le dernier mot appliqué à Noé n'est pas heureux. Mais nous ne voyons pas ce qu'il peut y avoir de choquant dans cet autre vers :

Inter sacra virum conterruit (1).

Saint Avite raconte en cet endroit l'apparition de l'ange Gabriel à Zacharie ; or l'estimable éditeur que nous venons de nommer trouve que les premiers mots du vers, empruntés aux habitudes poétiques des païens, déparent ce tableau évangélique (2). A notre avis, c'est pousser trop loin la délicatesse ; les expressions *inter sacra* sont-elles réellement plus païennes que chrétiennes ?

Enfin Noé se retire dans l'arche du salut. Nous n'y voyons pas entrer d'esclaves, observe le poète ; la servitude, fille du péché, prit naissance lorsque le second père du genre humain maudit Cham et sa postérité. — Un ange vient fermer la porte du prodigieux navire : l'heure fatale pour le monde a sonné.

« Soudain le ciel se voile, et d'épaisses ténèbres arrêtent les rayons impuissants du soleil obscurci. Insensés ! les hommes commencent à peine à trembler ! Bientôt une horrible nuée descend de l'éther et tombe comme une violente averse : toutes les parties sèches du globe sont arrosées et le ciel entier n'est plus qu'un nuage immense. L'Égypte même tressaille de crainte en recevant ces ondes inaccoutumées ; les Garamantes (3) sont engourdis par une froide humidité, et pour la première fois une pluie glaciale touche les brûlants déserts des Massyliens (4)... Mais, ce n'est plus une pluie qui tombe goutte à goutte : le ciel se

(1) *De Diluv. mundi*, v. 208.

(2) *Ouvr. cité*, p. 314, note 4.

(3) Peuplades de l'Afrique, à l'ouest des déserts de la Lybie.

(4) Peuples nomades de la Numidie orientale.

déchire et verse des fleuves. Tel le Tanaïs, nourri de neiges éblouissantes, descend des monts Riphéens, s'élance hors de son lit et entraîne tout ce qu'il rencontre sur son passage : tel est le choc des eaux qui ébranlent la terre. L'air où se pressent les flots ressemble à un lac.... Ce n'est plus le ciel seul qui répand ses eaux, la terre aussi fait éclater son courroux : le sol s'entr'ouvre de toutes parts, et livre passage à des sources jaillissantes, à des fleuves jusqu'alors inconnus. Les eaux qui montent vers le ciel, comme si les lois de la pesanteur étaient changées, se mêlent aux eaux qui tombent du ciel : les éléments réunissent leur fureur pour la destruction universelle. Tous les fleuves abandonnent leurs lits, les digues sont rompues, et les flots déchainés portent partout le ravage (1)...

« L'Océan viole les lois éternelles qui lui sont imposées : il quitte son empire pour envahir des royaumes étrangers, et renverse l'harmonie de la nature. Dès que les fleuves renommés par leur cours majestueux sentirent les cruelles fureurs de la mer, ils furent un moment stupéfaits de ce flux inconnu. Leurs eaux soulevées et refoulées vers leur source débordent sur la terre, comme si elles comprenaient la nécessité de reculer ; mais l'Océan les poursuit et les presse, lançant contre eux la masse de ses ondes salées. Un horrible fracas plonge alors les mortels dans la consternation : ils montent sur des tours, au faite des maisons, cherchant à retarder même pour un instant la mort qui va les frapper. Beaucoup sont entraînés par l'onde qui s'élève avec eux ; d'autres voulant gagner les montagnes, sont arrêtés et saisis par la mort dans cette fuite inutile ; d'autres encore qu'on voyait nager expirent épuisés

(1) « Saint Avite a décrit... la chute des eaux du ciel et le gonflement simultané de toutes les eaux de la terre avec beaucoup de vigueur et d'éclat. » — Guizot, *loco cit.* p. 64.

par de longs efforts ; ou bien , emportés par la violence du tourbillon , ils viennent mourir sur quelque montagne en buvant l'onde amère confondue avec l'eau des fleuves. D'autres périssent sous les ruines de leurs demeures , et les flots engloutissent à la fois et maîtres et maisons. Les bruits qui s'élèvent de toutes parts vers le ciel produisent un immense fracas ; et les troupeaux qui partagent la ruine des hommes , augmentent par leurs cris la confusion et le tumulte (1). »

- (1) *Ilicet obtegitur cœlum, nimiisque tenebris
Victa repelluntur fuscata lumina solis.
Insanas hominum mentes vix tangere terror
Cœperat, insuetus mox profluit æthere nimbus,
Et valido primum similis demittitur imbri.
Arida terrarum pariter maduere per orbem,
Una fuit toto facies et nubila cœlo.
Ægyptus tunc ipsa novas expavit ad undas,
Alsit et infusus Garamas, dudumque calentes
Humida Massylas tetigerunt frigora syrtes.
Nec longum pluvix species, non denique guttæ
Stillant, sed rupto funduntur flumina cœlo.
Non aliter Tanais, nivibus cum pascitur albis,
Riphæo de monte ruens illiditur amni,
Præcipitatque simul longo quod tramite ducit.
Undarum tali quatitur certamine tellus,
Fitque lacus instar compressus fluctibus aer.
Nec tamen hic lymphas tantum fudere superna,
Terrestres etiam mundus consurgit in iras.
Rumpitur omne solum, crebros dant arva meatus,
Prosiliunt fontes ignotaque flumina manant.
Vergitur in sursum mutato pondere nimbus,
Inde cadens cœlis, hinc terris undique surgens,
Occurrit mox unda sibi, junctoque furore
Conjurant elementa neci; transcenditur omnis
Riparum limes fluviis, atque obice rupta
Sævit laxatis discurrens humor habenis.
Dissipat æternas leges, et sede relicta
Regna aliena peñens naturæ fœdera turbat.
Ut diros primum pelagi sensere furores*

Nous n'avons pas à critiquer ici de ces comparaisons recherchées, de ces images incohérentes qui déparent le plus souvent la poésie du sixième siècle : ici tout est vrai, tout est naturel, et les couleurs, quoique ménagées avec sagesse, sont pleines de vivacité. Ce morceau n'est pas moins remarquable par la variété et la vérité que les autres descriptions sur lesquelles nous avons attiré l'attention du lecteur ; il y a même, grâce à la nature du sujet, plus de vigueur et d'éclat.

Tandis que l'univers disparaît sous les flots, l'arche s'ébranle et surnage. C'est ainsi que la véritable Église attaquée tour à tour par les juifs et par les gentils, par les hérétiques et par les philosophes, reste invulnérable : la barque de Jésus Christ vogue toujours et sort victorieuse de toutes les tempêtes. « Nous aussi, dit le poète, cédon

Illustres fluvii , magnos quos inclyta cursu
Fama refert , motusque novos stupuere parumper
Ut credas sapuisse fugam , sic versa retrorsum
Per terras spargunt sublata volumina ponto.
Insequitur tamen oceanus , refugisque fluentis
Imminet et salsis impellit molibus amnes.
Tunc major strepitu tanto mortalibus ægris
Fit metus , ascendunt turres , et celsa domorum
Culmina , præsentemque juvat vel tempore parvo
Sic differre necem : multos dum scandere tentant
Crescens unda trahit ; quosdam montana petentes
Consequitur , lethoque fugam deprendit inanem.
Ast alii longo jactantes membra natatu ,
Defessi exspirant animas , aut pondere nimbi
Obruta flumineas commixta per æquora lymphas
In quocunque bibunt morientia corpora monte.
Ædibus impulsis alii periere ruina ,
Inque undas venere simul dominique domusque.
It fragor in cœlum sonitu collectus ab omni ,
Quadrupedumque greges humana in morte cadentum
Augent confusos permixta voce tumultus.

De Diluvio , v. 429 , sqq. Col. 352 , C.

au monde lorsqu'il nous entraîne : tout ce qui résiste et ne peut fléchir doit craindre d'être brisé par la force. Mais si nous cédon, que notre âme ne ressente pas les flots du torrent ; qu'elle reste invulnérable à tous les traits du péché (1) ! » Ce conseil de prudence et de modération chrétienne, applicable à toutes les époques, nous semble particulièrement convenir au siècle de saint Avite, pendant lequel l'Église occupait une position si difficile au milieu des populations barbares et ariennes.

Cependant les eaux du déluge avaient atteint la cime des plus hautes montagnes : la vengeance divine était consommée. Le poète, qui a décrit d'une manière si frappante la marche du fléau, jette un coup d'œil sur la nature submergée, et les vers que lui inspire ce spectacle sont d'une poésie pleine de grandeur et de sentiment : « Tout ayant disparu, dit-il, l'univers n'offrait plus au regard que la terre et l'onde. La mort avait tout renversé, et les monstres de l'Océan régnaient dans un gouffre plein de forêts. Les vagues frappaient le ciel devenu leur voisin ; les torrents qu'il vomissait depuis quarante nuits avaient achevé l'œuvre de destruction ; la mort ne trouvait plus rien à emporter, et sur l'abîme flottaient des monceaux de cadavres. — Enfin la pluie est enchaînée, l'éther brille de nouveau, le ciel reprend son aspect ; le soleil même reparait, mais il ne découvre plus de terres à éclairer, il ne luit que pour les ondes. L'astre du jour considère tristement cette plaine humide sur laquelle viennent se briser ses rayons à peine formés ; plus elle est voisine, plus il montre d'ardeur à la consumer (2). »

(1) Cedamus mundo, dum ducimur : omne resistens,
Si flecti nescit, metuat vel pondere frangi.
Sed si cedamus, fluvium ne sentiat intus
Peccatumve trahat mens impenetrabilis ullum.

Ibid. v. 506, sqq. Col. 353, D.

(2) Omnibus exclusis totus jam denique mundus

L'évêque de Vienne raconte ensuite le décroissement des eaux, la sortie de l'arche, le sacrifice offert par Noé, et l'alliance que Dieu contracta avec le second père du genre humain. Le poëme se termine par une exhortation morale : les fidèles doivent avoir le cœur sans cesse tourné vers le Christ, ce divin médiateur figuré par l'arc en ciel ; se souvenir qu'il n'y a qu'un seul baptême, comme il n'y eut qu'un seul déluge, et que si la terre n'a plus à craindre une immersion générale, il faut redouter et prévenir le supplice des flammes (1).

Cette dernière partie a le mérite de contenir beaucoup d'excellents vers ; mais elle ne dénote aucune originalité, aucune profondeur de pensée : on voit que saint Avite se propose uniquement ici de prêter l'agrément du rythme au récit de la Genèse et à l'enseignement des devoirs chrétiens.

Axis et unda fuit. Nam cunctis morte subactis,
 Regnabant pelagi sylvoso in gurgite monstra.
 Et jam vicinum pulsabant humida cœlum,
 Jamque quaterdenis manabat noctibus imber.
 Compleratque necem, nec jam quod tolleret ultra
 Mors habuit pressitque natantia funera pontus.
 Frenantur tandem pluvix, resplenduit æther,
 Redditur et cœlis vultus. Sol ipse reductus
 Sed non inventis queis reddat lumina terris,
 Tantum luxit aquis : tristis videt æquora fulgor,
 Quamque breves radios admotas frangit in undas,
 Tam consumendis fervens ac proximis instat.

De Diluvio, v. 520, sqq., Col. 354, AB.

L'idée renfermée dans les derniers vers est ainsi rendue par Milton :
 « Un clair soleil sur son miroir liquide dardait ses brûlants regards, et, comme altéré, buvait largement la fraîche vague. » (*Paradis perdu*, XI, p. 329.)

(1) Et flammam timeas quia jam non suppetit unda.

Il s'agit dans ce vers, ou bien des flammes éternelles, ou bien de l'embrasement du monde à la fin des temps. — Dans l'œuvre de Milton, l'archange S. Michel termine ainsi la prédiction relative au déluge :
 « (*Après le déluge*) le jour et la nuit... sans cesse renouveleront leur cours, jusqu'à ce que le feu purifie toutes choses nouvelles, et tout ensemble le ciel et la terre où le juste habitera. » — Voir le *Paradis perdu*, XI, fin.

CHAPITRE III.

DU PASSAGE DE LA MER ROUGE.

Pharaon refuse d'obéir aux ministres de Dieu. — Prière au Christ figuré par l'agneau pascal. — La mort des premiers-nés. — La sortie d'Égypte. — La colonne de flamme et la colonne de nuée. — Les Égyptiens poursuivent les Hébreux et sont engloutis dans la mer rouge.

Cet ouvrage, publié immédiatement après celui que nous venons de parcourir (1), est une paraphrase métrique des premiers chapitres de l'Exode. L'auteur, qui s'inspire constamment des livres saints pour célébrer la gloire du Seigneur, a voulu chanter cet événement comme très-remarquable en lui-même, et plus encore par son sens allégorique, par les enseignements salutaires qui en découlent (2).

Les observations que nous avons faites sur les autres poèmes nous dispensent d'analyser celui-ci : le caractère en est le même, et l'on y rencontre généralement les défauts et les mérites déjà signalés dans ce qui précède. Quelques extraits suffiront pour faire apprécier au lecteur le parti que l'écrivain a tiré du sujet.

La réponse de Pharaon à Moïse et à son frère, venus pour exiger au nom de Dieu la sortie des Israélites, exprime avec bonheur les sentiments qui devaient animer en pareille circonstance ce prince orgueilleux et impie. « Il dit en frémissant : Pourquoi tant de tumulte, et quel est ce Dieu nouveau qui, pour réclamer son peuple, m'envoie des oracles menaçants ? Vraiment ! c'est bien de ces futiles pensées que s'occupe le ciel ! Quoi ! votre Seigneur vou-

(1) Cela résulte des deux premiers vers :

Hactenus in terris undas patuisse canenti
Terram inter fluctus aperit nunc carminis ordo.

(2) Historiis quæ magna satis, majorque figuris (v. 17).

drait aujourd'hui ravir d'anciens serviteurs à leurs maîtres! il annoncerait ses volontés à d'orgueilleux rebelles! Et qui pourrait être ce Dieu auquel je serais tenu d'obéir? Du haut du trône, qu'a donc à redouter ma royale puissance?... Mais vos esprits se sont pervertis par trop de loisir : sans le repos qu'on vous a laissé goûter, vous ne perdriez pas le temps en paroles inutiles. Pour châtier les coupables, aggravons leur fardeau : moins libres, ils oublieront leurs projets audacieux. Et vous, chefs de ce peuple, vous qui lui inspirez de semblables pensées, et qui le soulevez par d'insensés discours, gardez-vous de reparaître en ma présence. J'en atteste la riche Pharos, et ton cours, ô Nil tout-puissant, et les cris de rage du divin Anubis : il ne restera pas impuni celui qui osera désormais tenir ce langage au pied de mon tribunal (1)!»

Après avoir parlé de l'Agneau pascal, dont le sang avait préservé les Hébreux du glaive exterminateur (2),

- (1) Ille fremens inquit : Quæ tanti causa tumultus,
Quisve novus populum Deus exigit omine misso?
Scilicet hæ vacuæ tangunt cœlestia curæ,
Ut Dominus dominis famulos nunc tollere priscos
Vellet, et ad tumidos mittat mandata rebelles?
Quis Deus iste foret, cui me parere necesse est?
Aut sceptris celso quid formidabile regi?
Sed vestras nimium seducunt otia mentes;
Et nisi laxatos requies concessa foveret,
Nulla supervacuis tererentur tempora verbis.
Quæ si castigans restringet sarcina major,
Illicitus vetitum conari desinet ausus.
At vos signifero qui talia vota ducatu
Instruitis, vano et plebem subvertitis ore,
Conspectus vitate meos, vultumque cavete.
Ditem namque Pharon, vel pollutissime cursus
Testor, Nile, tuos et divæ vocis Anubem,
Cum rabidus latrat, jam non impune futurum,
Si nostrum rursus repetant hæc dicta tribunal.

De transitu maris rubri, v. 48, sqq., Col. 357, C.

- (2) Exod. C. XII.

saint Avite adresse au Christ, figuré par cette ancienne victime, la prière suivante, où se manifeste encore le pressentiment de la fin prochaine du monde : « De même, ô Christ, que ton signe imprimé sur nos fronts soit pour nous le gage souverain du salut (1) : que ton sang auguste, — tu le versais déjà sous la figure de l'antique agneau — que ce sang, reçu dans la bouche de tes disciples, soit comme une salutaire purification pour leurs demeures, et les préserve eux-mêmes de toute calamité, au milieu des scènes funèbres de ce monde croulant ! Tandis que le glaive homicide parcourt les rangs des infidèles, souviens-toi de la figure que tu choisis pour sauver ton peuple : que dans tous les lieux où l'Agneau sans tache sera immolé, et donnera en nourriture son corps consacré par la prière, cette victime accomplisse les promesses de la vie future, en faveur des âmes purifiées du ferment de

(1) La foi dans l'efficacité salutaire du signe de la croix est rappelée d'une manière touchante dans le dialogue bucolique de Severus Sanctus (*plus haut*, p. 79). Tityre, l'un des interlocuteurs, interrogé sur ce qui avait préservé son troupeau de la contagion universelle, répond :

Signum quod perhibent esse crucis Dei,
Magnis qui colitur solus in urbibus,
Christus, perpetui gloriae numinis
Cujus filius unicus.

Hoc signum, mediis frontibus additum
Cunctarum pecudum certa salus fuit,
Sic vero Deus hoc nomine præpotens
Salvator vocitatus est.

Touché de ces paroles, Buculus, compagnon de Tityre, prend la résolution d'embrasser le christianisme. Enfin Ægon, le troisième interlocuteur, ajoute :

Et me consiliis jungite prosperis;
Nam cur addubitem, quin homini quoque
Signum prosit idem perpete sæculo,
Quo vis morbida vincitur.

De mortibus boum, fin.

l'iniquité et du mensonge, en faveur des âmes simples et pures (1). »

La mort des premiers-nés d'Égypte inspire au poète une réflexion qui, pour être exprimée en mille endroits, ne laisse pas d'avoir certain charme dans le passage suivant : « Avec les maîtres périssent les serviteurs, les enfants des puissants tombent confondus avec la foule. A côté de l'homme du peuple expire celui que la mort trouve enveloppé dans la pourpre d'un lit superbe; l'un git sur la terre nue, l'autre est couvert d'étoffes de soie, mais sur des couches diverses, ils succombent tous deux sous les coups de la même mort. L'inflexible ne craint personne, et ne respecte aucun des privilèges qui distinguent les seuls vivants; les pleurs du pauvre n'excitent en elle aucune pitié, et le riche ne peut la désarmer par un or corrupteur. L'homme sain part avant le malade, le jeune homme avant le vieillard : la mort seule ne doit inspirer de confiance à personne (2). » — Saint Avite conclut par

- (1) Sic nos, Christe, tuum salvet super omnia signum
Frontibus impositum : sic sanguis denique sanctus,
Tunc præmonstrati dudum qui funditur agni,
Oribus infusus postes lustrasse tuorum
Inter labentis ferventia funera mundi
Credatur, casuque tuos discernat ab omni.
Dum non signatos percurrit funere mucro,
Tu cognosce tuam solvanda in plebe figuram.
Ut quocunque loco sanctus mactabitur agnus,
Atque cibo sanctum porrexerit hostia corpus
Rite sacrum, celebret vitæ promissa sequentis :
Fermento nequam duplici de corde revulso,
Sincerum nitidæ conspergant azyma mentes.

De transitu maris, v. 247, sqq., Col. 360, D.

- (2) Cum dominis famuli pereunt, natiq̄ue potentum
Permixta cum plebe cadunt : sic vilis ut ille
Quem celsi tenuit morientem purpura fulcri.
Hæc nuda tellure jacent, hæc serica velant,

cette pensée, que les mérites seuls distinguent les hommes entre eux au delà du tombeau, parce que « dans les actions du juste rien n'est soumis aux ravages de la mort (1). »

Les Hébreux quittent l'Égypte, emportant les trésors de l'avare Pharaon (2). Aussi nombreux que les étoiles du firmament, — que les vagues d'une mer agitée, — que les grains de sable poussés vers le rivage, — que les gouttes d'eau qui tombent du ciel..., ils s'avancent en bon ordre sous la conduite de Moïse et de son frère; ils marchent lentement par égard pour le sexe et pour l'âge : ainsi l'a ordonné le Seigneur, qui préside lui-même à la sortie triomphante de son peuple. — Dans tout ce passage on remarque un abus choquant du langage figuré et bien des traces de mauvais goût; le texte paraît d'ailleurs avoir subi plusieurs interpolations.

Voici comment le poète s'exprime à propos de la colonne de flamme et de la colonne de nuée :

« Ces milliers d'hommes étaient donc arrêtés dans le camp désigné, et des guerriers couverts de leurs armes entouraient la foule sans défense. Dès le premier soir, une flamme resplendissante se dresse comme une colonne dans les purs espaces de l'éther. Elle n'a point le sinistre

Disparibus stratis sternuntur corpora letho.
Non quemquam mors æqua timet, non excipit ullos
In vivis tantum qui discernuntur honores.
Pauperis ad fletum nulla pietate movetur,
Ditibus ut parcat nullo corrumpitur auro.
Ægrotum sanus, longævum junior ante
Migrat : huic soli debet confidere nemo.

De trans. maris rubri, v. 274, sqq., Col. 361, B.

(1) Justorum in factis letho nil creditur ulli. (*Ibid.* v. 290.)

(2) Portantur avari

Sic Pharaonis opes. (*Ibid.* v. 348, Col. 362, C.)

On aperçoit ici une réminiscence de Virgile :

. Portantur avari

Pygmalionis opes pelago. (*Æn.* I, 367, sq.)

éclat de ces météores dont l'apparition dans le ciel embrasé menace la terre d'une année désastreuse par les maladies, les guerres, les fléaux (1); mais les rayons qu'elle projette réjouissent par leur blanche clarté : cette lumière limpide remplit le camp d'admiration. Les ténèbres se dissipent, les étoiles voisines disparaissent. La stupeur s'empare d'abord des Hébreux, tous sont frappés d'épouvante à la vue de ce prodige nouveau; mais insensiblement la jouissance de cette douce lumière leur fait aimer le brillant phénomène céleste.

» Déjà la nuit avait accompli la plus grande partie de sa carrière, le jour suivant allait paraître : tous les yeux se tournent alors vers la colonne, qui se meut à travers l'atmosphère et marche devant le peuple étonné. Les saints patriarches comprennent aussitôt qu'il faut la suivre, et qu'elle doit diriger les chefs; ceux-ci, heureux d'avoir un tel guide, s'empressent de faire lever le camp : la première tribu désignée par le sort se met en marche, suivie du reste de la nation.

» Cependant l'astre du jour illumine de nouveau les plaines du ciel, et fait pâlir la colonne de flamme : ce feu naguère si étincelant devient une nuée, qui conserve dans les airs la même forme. — La troisième heure avait absorbé les rosées de la nuit, et déjà le soleil, gravissant les hauteurs du ciel, avait chassé les brouillards du matin (2), lorsque, ô prodige inouï ! par un ciel pur, la

- (1) Liquidâ si quando nocte cometæ
Sanguinei lugubre rubent, aut Sirius ardor :
Ille sitim morbosque ferens mortalibus ægris
Nascitur, et lævo contristat lumine cœlum.

Æneid. X, 272, sqq.

- (2) Postera Phœbea lustrabat lampade terras
Humentemque aurora polo dimoverat umbras.

Æneid. IV, 6, sq.

nuée docile aux ordres divins, opposa sa fraîcheur aux rayons brûlants et s'étendit comme un voile léger mais impénétrable. Autour des Hébreux roulent ces flots embrasés que la nature précipite sur les contrées de l'Orient; tandis que le peuple abrité jouit de cette douce fraîcheur que répand sur la terre la brise du soir ou la caressante haleine des moites zéphyrs. Cette nuée n'avait pourtant ni la noire épaisseur, ni la forme effrayante de celles qui vomissent les pluies impétueuses : elle ressemblait à l'humide arc-en-ciel devant le soleil, tant était beau l'aspect de cette colonne allongée. La nuit, elle était de feu, et projetait une lumière éclatante; le soleil dardait-il ses brûlants rayons : elle rafraichissait comme une douce rosée. Ainsi variait sa nature suivant le temps : ses deux substances, bien que diverses, étaient en harmonie pour exercer tour à tour leur bienfaisante action. Si elle s'arrêtait, le peuple s'arrêtait; dès qu'elle se mettait en mouvement, il la suivait; la voyait-on rester immobile même pendant plusieurs jours, le peuple dans le camp se tenait fidèlement en repos (1). »

(1) Ergo ubi signatis sederunt millia castris,
Armatusque pedes vulgus vallavit inerme,
Vespere tum primo stanti assimilata columnæ
Insistens puro resplenduit æthere flamma :
Non tamen ut noto dirum micat ignis in axe,
Prodita cum terris cœli portenta minantur,
Seu morbis tristem, bellisque aut cladibus annum ;
Sed radiis fulgens et lumine candida læto,
Ostendit nitidum castris mirantibus ignem.
Diffugiunt tenebræ, vicinaque sidera cedunt.
Obstupuere viri primum, perterruit omnes
Incussitque metum novitas, tum luminis usus
Paulatim cœleste jubar commendat amori.

Maxima nocturnas jam pars exegerat horas,
Et volvenda dies instabat sorte propinqua,
Cunctorum ante oculos per cœlum visa moveri,

Cependant le roi d'Égypte, à la tête d'une nombreuse armée, approchait de Magdalus, où campaient les Hébreux. Ceux-ci, terrifiés par cette poursuite inattendue, et se voyant arrêtés par la mer, poussent des cris de désespoir (1); Moïse parvient à peine à les calmer en leur rap-

Arripuitque viam populo spectante columna.
Protinus hanc patres sancti sensere sequendam,
Esse ducemque ducum; læti mox præsule tanta
Abrupere moras, castris excedere certant.
Tunc ut quæque tribus primum sortita laborem
Ordine carpit iter, sequitur tum cætera pubes.

Hæc inter clarum rediens lux pandit olympum,
Flammea pallescit conspecto sole columna.
Vertitur in nubem totus qui fulserat ignis,
Sed specie perstat tensæ super æthera formæ.
Tertia nocturnos deterserat hora liquores,
Et matutinas scandens sol vicerat umbras.
Ecce, novum dictu! cælo servata sereno
Frigida ferventi jussa est opponere nubes
Se radio, densumque parat tenuissima tegmen.
Sic circumjectis, tellus queis ardet eoa,
Æstibus ignorat genuinum turba calorem,
Vesperis ut credas leni respergere flatu,
Blanda vel humentes diffundere frigora ventos.
Nec tamen hanc nubem tetro suffusa colore
Forma dabat, nec concreto sic horrida vultu,
Ut terrent validos cum promunt nubila nimbos;
Sed qualis madidus solem cum viderit arcus,
Tanta fuit pulchræ species extenta columnæ,
Noctibus ignis erat, lumenque accensa ferebat;
Cum sol torreret, gelidi dabat humida roris.
Has alternantem ducens cum tempore sortem
Mutavit natura vices, substantia discors
Muneribus propriis concordem reddidit usum.
Si mansit, mansere viri; si mota, secuti.
Si multis etiam visa est pendere diebus,
Subdita defixo tardabant agmina vallo.

De trans. v. 400, sqq., Col. 363, BC.

(1) O terque quaterque beati
Ægyptus quos morte tulit, tellure vel ampla.... (v. 545, sq.)

pelant les promesses de Dieu et les prodiges qu'il n'a cessé d'opérer en leur faveur. — Enfin l'aurore se lève, et les Hébreux s'avancent jusqu'au bord de la mer, qui leur ouvre un libre passage : la vallée est franchie lorsqu'arrivent les Égyptiens.

« Cette vue transporte de fureur le chef des noirs bataillons, ce Pharaon dont le nom propre était Cenchrès (1). A leur tour, les Égyptiens, profitant de la route profonde ouverte à travers les flots, s'y précipitent en foule : que n'ose pas une fureur insensée ? Les uns poussent des coursiers ; les autres, armés de l'aiguillon, redoublent la vitesse des légers quadriges. Dès que la cavalerie frémissante est arrivée au milieu de la mer, ces hommes bouillonnants de colère maudissent la longueur du trajet, et le retard que leur cause le trop étroit passage.

» Alors, du sommet de la colonne de nuée, devenue resplendissante, tonne une voix partie du ciel, interprète de la parole divine, et qui s'adresse en ces termes à l'auguste Moïse : « Il est venu le temps d'accomplir mes volontés ! l'Égypte touche à sa ruine, le dernier châtiment va frapper cette nation tant de fois châtiée, et l'anéantir. Vous, remplacez le glaive exterminateur ; frappez une seconde fois de votre verge les flots qu'elle a divisés, et que la plaine liquide reprenne son aspect accoutumé ! »

» Moïse fléchit le genou sur le bord du rivage mis à sec ; puis, ordonnant aux flots de ressaisir le domaine

Ces vers nous font penser aux plaintes que poussait Enée sur son navire battu de la tempête :

O terque quaterque beati

Queis ante ora patrum, Trojæ sub mœnibus altis!...

Æneid. I, v. 98, sqq.

(1) C'est le nom qu'il porte dans les *Canons* d'Eusèbe. — Le même prince est appelé *Chéphren* par Hérodote (*Hist. II*, 127) ; *Céphren* ou *Chabruis*, par Diodore de Sicile (*Bibliot. hist.*, L. I, n° 64, éd. Bipont).

qu'ils ont quitté, il les frappe avec confiance de sa verge miraculeuse. Soudain retentit un bruit pareil au fracas du tonnerre : de toutes parts se précipitent les ondes ; elles envahissent la route où s'est engagé le premier le roi de Pharos, poussé par son heure dernière. Arrêté dans sa marche, repoussé par les flots, ce prince regrette d'avoir pénétré dans le gouffre : il cherche à fuir, mais il est trop tard ! Ses guerriers épouvantés prennent la fuite en jetant leurs armes ; la mer les presse, les poursuit sans relâche : partout s'écroule et disparaît la muraille que formaient les ondes, maintenant déchainées. Pharaon toujours fier, bien que radouci par la présence de la mort : « Ce n'est point au courage des hommes, s'écrie-t-il, qu'est due cette victoire ; nous nous rendons, mais le ciel est l'ennemi qui nous abat. Sauve qui peut ! vous êtes vaincus, soldats, fuyez, cessez de vous épuiser en vains efforts contre Dieu ! »

» Oh ! si l'homme pouvait briser son orgueil, s'il voulait avant la mort renouveler son âme par le repentir !... Que sert enfin de quitter le mal lorsqu'on touche au terme de sa carrière, et qu'à la vie présente succède l'éternité ?... Celui qui ne renonce au péché qu'au moment où il ne peut plus le commettre, abandonne moins le vice qu'il n'en est abandonné...

» Un moment suspendues à la cime des vagues, les phalanges égyptiennes vont être englouties. La masse des eaux soulève d'abord les guerriers, mais, accablés du poids de leurs armes, ils sont entraînés au fond du gouffre : revenus à la surface, ce ne sont plus que des corps mourants, bardés de fer. Quelques-uns ont pu se débarrasser de leur armure ; mais, à peine libres, ils rencontrent des corps flottants auxquels ils s'attachent dans de funestes étreintes ; le secours qu'ils espéraient cause leur perte : chacun est entraîné par le poids de son compagnon, et tous deux sont inséparables jusque dans la mort. D'autres, après avoir

longtemps agité leurs bras défailants, rencontrent la pointe de leurs épées et se percent eux-mêmes de leurs javelots flottants : la mer se teint de sang.

» Le brillant roi de la cour de Memphis, dont les blancs coursiers obéissent à un noir conducteur, est témoin de sa propre ruine : il survit à tout son peuple, et fait enfin naufrage du haut de son char, au milieu des flots qu'il a envahis. Spectateur tranquille d'un combat livré par la mer, Israël triomphe sans fatigue. Alors la vallée comblée disparaît ; le flot revient, la plaine liquide est rétablie. La côte est couverte de cadavres flottants, et la mer domine majestueuse sur les terres qu'elle a reconquises (1). »

- (1) Effertur nigri dux agminis, et Pharaonem
Ira subit proprio vocitatum nomine Cenchrem.
Arripiunt pariter reserati concava ponti,
Invaduntque viam. Quid non furor audeat amens?
Hinc equitum pars agmen agit, pars inde citatis
Ire jubet stimulis rapidas super arva quadrigas.
Ut medium venit frendens equitatus in æquor,
Accusatque moras tam lati gurgitis ardens
Ira virum, tremit arctato pars altera fundo.

Tum per sublimem splendenti nube columnam
De cœlo vox missa tonat, verbique superni
Interpres, sanctum compellans nomine Mosem :
Venit, ait, tempus mea quo mandata probentur ;
Ægypto jam finis erit, jam clade suprema
Tot castigatam vicibus sententia gentem
Puniet expugnans : ensis succede flagellis.
Tu modo divisum virga jam percute fluctum,
Atque reducta suos assumant æquora vultus.

Ille genu fixo siccati marginis oras,
Et littus cui fluctus abest, mox jussus adesse,
Percutit, insigni credens mysteria ligno.
Hinc subitus crepitare fragor : tonat undique circum
Lympha ruens, primumque illic committitur unda,
Qua monstrabat iter Phario sors ultima regi.
Postquam clausa via est, fluctusque repellit euntem
Pœnitet intrati jam gurgitis, et fuga serum

Dans tout le poëme l'évêque de Vienne suit pas à pas le récit de l'Exode : il n'a donc rien créé quant au sujet. Mais il a voulu raconter en beaux vers un événement cé-

Molitur reditum : trepida dant terga cohortes ,
Armaque projiciunt , pontus fugientibus instat ,
Occurritque sequens ; perit undique circumjectus
Decurrentis aquæ laxatis murus habenis.
Ille ferns semper , jam mitis morte sub ipsa :
Non hæc humanis cedit victoria bellis ;
Expugnamur , ait , cœloque evertimur hoste.
Effuge , quisque potes , victusque evade , satelles ,
Nec jam tela Deo conatibus ingere cassis.

O si compunctas humana superbia mentes
Ante obitum mutare velit ! quid denique prodest
Tunc finem posuisse malis cum terminus urget ,
Præsentis vitæ spatium cum cæditur ævo? . . .
Si tunc peccatum quisquam dimittere vovit
Cum peccare nequit , luxu dimittitur ipse.

Ergo exaltatis pendens sustollitur undis
Mox mergenda phalanx : lympharum monte levata
Pondere telorum premitur , fundoque tenaci
Indutum revehunt morientia corpora ferrum.
Pars exarmatis cum primum libera membris
Implicuit nantes miseris complexibus artus ,
Auxilio decepta perit , pariterque tenentes
Alterno sub fasce ruunt , nexique necantur.
Ast alii , lassata diu dum brachia jactant ,
Incurrunt enses , jaculisque natantibus hærent ,
Concolor et rubro miscetur sanguine pontus.

Quin et conspicuus princeps Memphitidis aulæ ,
Candentes ducens nigro rectore jugales ,
Inspector cladis propriæ gentisque superstes ,
Ultimus ingressis per currum naufragat undis .
Bella vacant , pugnante salo , vincitque quietus
Israel solo peragens certamina visu.
Tum vallis completa perit , fluctuque reverso
Ducitur extentum planati gurgitis æquor.
Littore jactantur tum tetra cadavera toto ,
Exposuitque suum pelagus super arva triumphum.

De transitu maris rubri , v. 639 , sqq. Col. 367.

lèbre de l'histoire sainte, pour intéresser et instruire les chrétiens; et l'ouvrage, croyons-nous, répond entièrement à l'intention de l'auteur. Quelques discours mêlés au récit ne manquent ni d'à propos ni de naturel; enfin, sans dépasser les bornes de la vérité, saint Avite a su présenter la plupart des événements d'une manière frappante et, jusqu'à certain point, originale.

CHAPITRE IV.

ÉLOGE DE LA CHASTÉTÉ.

Dédicace : caractère chrétien du poëme.—Jeunesse, éducation et consécration de Fuscine : la famille et la religion.—But du poëte. — Dignité des vierges. — Nécessité des bonnes œuvres et de la force d'âme; exemples. — Conclusion.

Cet ouvrage ne fut pas d'abord destiné au public : saint Avite voulut bien le communiquer à son frère, l'évêque de Valence, mais à la condition qu'il n'en donnerait connaissance à personne, sinon à des parents ou à des amis sincèrement pieux (1). La nature même de l'ouvrage nous explique suffisamment le désir de l'auteur sur ce point : il y fait l'éloge de plusieurs membres de sa famille, qui s'étaient illustrés par leur sainteté; d'autre part, il écrit spécialement pour une jeune femme, Fuscine, sa sœur, consacrée à Dieu, et qui, dans ses moments d'épreuve, avait besoin de direction spirituelle et de *consolation* (2); l'*Éloge de la Chasteté* est donc une espèce de discours confidentiel. Naturellement, ce doit être un livre purement chrétien, la profession et les besoins de Fuscine

(1) Cfr. Aviti *Poem.* VI, præf.

(2) L'ouvrage a pour titre : *De consolatoria laude castitatis ad Fuscina sororem Deo virginem sacratam.*

l'exigeaient; du reste, l'auteur le déclare dans le passage suivant, qui sert de dédicace :

« Reçois, vierge chérie du Christ, le présent que vient t'offrir avec ses vœux ton frère Alcime; si ma plume est inhabile, considère la grandeur du sujet, et que cet humble poëme te soit un gage de mon ardente affection. Chaque jour, après avoir terminé le saint office, après avoir répondu au chant des psaumes, à ces douces modulations que l'on entend lorsque le cœur des vierges, comme une lyre vivante, agitée par la piété, traduit ses pieux mouvements en chastes accords (1) : tu peux alors, en lisant mes vers, accorder quelque délassement à ton esprit fatigué. Je ne plongerai pas ma lyre dans les ondes trompeuses que fit jaillir le fabuleux Pégase, lorsque, plus léger que les vents, il prit son essor, et que le ciel retentit des hennissements de ce coursier à la lourde corne, emporté par des ailes rapides; mes chants ne seront pas non plus inspirés par les Piérides, ces neuf sœurs imaginées par une renommée mensongère : tu n'entendras que les purs accents de la vérité; les chalumeaux qui redisent le nom du Christ seront muets pour Phébus (2). »

(1) Saint Paulin, parlant des progrès du christianisme et de la vie religieuse dans la Gaule septentrionale, s'exprime ainsi dans une lettre à S. Victrice, évêque de Rouen : *Ubi quotidiano sapienter psallentium per frequentes ecclesias et monasteria secreta concentu, castissimis ovium tuarum et cordibus delectantur et vocibus. Et nunc illos intemerata virginitas in sacri corporis templo tenet ut in visceribus pudicis requiescenti Christo hospites faciat.* Paul. Nol. *Ep. XVIII*, 5 (Migne, *Patrol.* LXI).

(2) *Suscipe, complectens, Christo dignissima virgo,
Alcimus ista tibi quæ mittit munera frater,
Inque levi calamo causarum respice pondus,
Et tenuis fortem commendet cantus amorem.
Nam quoties sanctum compleveris ordine cursum,
Alternos recinens dulci modulamine psalmos
Quos vivens in corde chelys, virtute canora,*

L'évêque de Vienne rappelle d'abord à Fuscine sa première éducation et le bonheur qu'elle avait eu de ratifier, à l'âge de dix ans, la promesse faite en son nom par ses parents. Aussitôt après ta naissance, dit-il, les auteurs de tes jours s'engagèrent d'un commun accord à une continence parfaite; et toi, principe de cette sainte résolution, tu fus offerte au Christ, qui accepta tes membres délicats enveloppés de langes.

« Ainsi, lorsque la terre nouvellement créée brillait de son premier éclat et se couvrait de riches moissons, le juste Abel conduisait au saint autel un agneau vivant; inspiré par la foi, il savait que les bêlements de cette innocente victime touchaient les oreilles de Dieu, et le sacrifice d'une seule tête attira la bénédiction sur tout le troupeau (1). »

Une fois régénérée par le saint baptême, Fuscine demeura étrangère aux pompes frivoles du monde : elle ne

Interiore sono castis concentibus aptat :
Tum licet excusso libeat tibi ludere versu
Atque fatigatam meditando absolvere mentem.
Non hic fallaci tingetur barbitos unda,
Pegasus unde leves prævertens motibus auras
Fingitur assumpto pendens hinnisse volatu,
Dum ferretur equi gravis ungula præpete penna.
Sed nec Pierio ducent hic cantica ludo,
Quas sibi ter ternas mentitur fama sorores.
Dat tibi germanum, sed verax musica plectrum,
Et Christum resonans claudetur fistula Phœbo.

De consol. laude cast. v. 1-19.

- (1) Sic quondam, cum prima novo splenderet ortu
Terra nitens, pulchrasque darent sua semina fruges,
Viventem ducens ad sancta altaria fetum,
Innocuis sonuisse Deo halatibus agnum,
Insinuante fide justus cognoverat Abel,
Et capite oblato placuit grex totus ab uno.

Ibid. v. 27, sqq.

porta ni colliers de perles, ni vêtements brodés d'or, ni les moëlleux tissus du pays des Sères; elle ne connut point les mille artifices destinés à embellir un corps qui deviendra la pâture des vers, et dont la mort seule doit terminer les souffrances. « Et pourquoi donc, dit saint Avite, pourquoi tant de soins pour l'ornement d'une beauté périssable, quand l'homme intérieur est couvert de boue, déshonoré par le crime ?

» Pour toi, continue-t-il, à peine au terme de ton deuxième lustre, tu te cachas sous la robe blanche, vêtement simple qui sied à la modestie des Vierges, et dans la première fleur de la jeunesse ton âme déjà mûre embrassa une chasteté parfaite (1). — Jadis la pieuse Anne, frappée de stérilité durant ses jeunes années, tressaillit de bonheur quand elle se sentit mère d'un fils qu'elle n'espérait plus, et commença dès lors à tisser une petite robe pour son cher nourrisson, afin que Samuel apprit dès l'enfance les fonctions sacerdotales : non moins heureuse, ta famille te voua aux saints autels; tu fus élevée dans le sanctuaire, pour apprendre à mériter ce séjour et le titre d'épouse du grand roi. Car c'est à des beautés choisies que le Christ veut s'unir, c'est à des âmes ornées de tous les dons d'une grâce puissante.

» Ces pensées réjouirent surtout le cœur de ta mère : alors elle respira, te voyant dans un âge si tendre, en possession d'un si grand bien; les vertus qui ornaient ta jeune âme témoignaient qu'elle t'avait donné une seconde vie préférable à celle du corps. Toutefois elle flottait entre la crainte et l'espérance; bien que libre de son vœu, et

(1) Il ne faut point confondre cette *prise d'habit* et cet engagement de Fuscine avec la consécration solennelle faite par l'Evêque, et pour laquelle l'Eglise exigeait l'âge de douze ans. Cfr. Thomassin, *Discipl. Eccl.*, Pars I, L. III, C. 42, sqq.

pleine d'admiration pour ton courage, elle n'était pas sans inquiétude, même au sein de la joie; et nous comprimes la cause de ses larmes lorsqu'elle t'adressa ces instructions : « O toi qui, la quatrième par la naissance, es la première par les dons célestes; fille chérie, que j'ai enfantée deux fois pour le ciel, et par la chair et par la foi; toi qui avais à peine quitté mon sein lorsque je te consacrai à Jésus-Christ : notre tâche a duré jusqu'ici, le temps est venu de commencer la tienne. Cette virginité dont j'ai fait la première offrande, c'est à toi de la conserver intacte; tout sera possible si tu le veux. Tu suivras les traces d'une foule nombreuse en gravissant le sentier du ciel, et tes modèles ne manquent pas même dans notre famille. Compte, en effet, les vierges qui ont illustré notre sang : combien déjà sont couronnées dans le ciel! grâce aux saintes maximes de la vénérable Sévérienne (1), qui désire te rendre leur compagne! Tes années égalent presque l'âge auquel Aspida, aujourd'hui bienheureuse, prit le voile et embrassa ta sainte vocation : à douze ans elle donnait sa foi aux pieds des saints autels. La mort l'enleva subitement, mais il n'est rien d'imprévu pour ceux qui sont toujours prêts à partir. Regarde maintenant sur les trônes les plus élevés deux vierges qui brillent d'un incomparable éclat : l'une qui t'a prêté son nom te touche de plus près; l'autre, non moins admirable, porte un nom grec propre à exprimer l'ardente piété dont son âme était remplie. Le premier rang dans la gloire leur est justement décerné par le siècle, qu'elles ont dominé par la sublimité de leur vie; toutefois, imite ces augustes patronnes avec un cœur généreux; elles seront heureuses de se voir vaincues en mérite : oui, tes maîtresses viendront elles-mêmes t'offrir la palme la plus

(1) Une fille de Sidoine Apollinaire portait ce nom. — V. Sid. Apoll. *L. II*, *ep.* 12, éd. Migne.

distinguée, si ta vertu dépasse leurs espérances (1).
Cette première partie du poème peut être considérée

- (1) Et quid quisque cupit periturum comere vultum,
Interior dum sordet homo, ac se crimine turpat?
Sed tibi cum geminum tetigerunt tempora lustrum,
Mox stola sincero velat te candida cultu,
Virginis os habitumque decens, et concipit omnem
Floribus in primis jam mens matura pudorem.
Haud secus exsultans sterilis, post damna juventæ
Fecundata novum cum ferret femina fetum,
Vestem læta suo parvam texebat alumno;
Disceret ut Samuel jam tum puer esse sacerdos:
Sic te læta domus sanctis altaribus aptans,
Assueto docuit dignam concrescere templo,
Scribens in thalamos ac magni fœdera regis.
Et cupit electam speciem sibi jungere Christus,
Ornato vario ditat quam gratia pollens.

Hæc ubi respirans prævenit gaudia mater,
Ac tibi collatum parvo conspexit in ævo
Grande bonum, teneris dum virtus creditur annis,
Teque reparturiens melius quam corporis alvo,
Spemque metumque inter, quanquam jam libera voto,
Fert tamen attonitas sic læta quod anxia curas,
Insinuans causam lacrymis, tum talia mandat:

Ortu quarta quidem, sacro sed munere prima,
Dulcis nata mihi, cœlo quam carne fideque
Bis genui, Christoque rudem de ventre dicavi;
Hactenus hoc nostrum fuerat, sed tempore ducto
Jam decet esse tuum; nam quod servabere, virgo,
A me principium, tibi pervenit; omnia posse
Incipies, cum velle subest. Vestigia fervent,
Per quæ sectato conscendas tramite cœlum;

Nec desunt exempla domi. Nam respice quantas
Virginibus florens jam nostrum stemma coronas
Miserit in cœlum, sancto quas dogmate mater
Severiana levans, et te conjungier optat.
Nec multo senior, nunc gaudens Aspida, quondam
Sacratum velata caput, tua munia sumpsit,
Bissenos jungens sanctis altaribus annos.
Quam licet hinc celeri tulerit sors ultima letho,

comme une introduction. Nous y trouvons une scène de famille qui se présenta bien des fois pendant le moyen-âge, et en même temps une coutume de la vie chrétienne dont l'origine remontait beaucoup plus haut que le temps de saint Avite : la consécration des jeunes enfants à Dieu est un fait qui se renouvelait fréquemment dès les premiers siècles de l'Église. Saint Paulin, parlant d'Astérius, neveu de sainte Mélanie, s'exprime ainsi :

Quem simul unanimes vera pietate parentes
Infantem Christo constituere sacrum;
Ut tanquam Samuel primis signatus ab annis,
Cresceret in sanctis votus alente Deo (1).

Dans la même pièce, il avait dit d'Eunomie, sœur d'Astérius :

Et simul Eunomia æternis jam pacta virago
In cœlo thalamis, quam matris ab ubere raptam
Festino placitam sibi Christus amore dicavit (2).

Il serait facile de multiplier les exemples; contentons-nous de citer un passage de Prudence où nous voyons que cette pieuse offrande avait lieu dans les familles les

Nil tamen est subitum semper migrare paratis.
Aspice nunc columen, gemina quod virgine fulget
Eximiumque decus, cujus tu jure propinqua
Fuscinam Fuscina refers; nec segnius illam,
Quæ pietate potens (*Euphrosyne*) gratia si voce sonetur,
Significat propriam sumpto de nomine mentem.
Queis licet emeritum cedant sua sæcula culmen,
Vitaque sublimi cunctis præpolleat arce :
Has generosa tamen matres si corde sequaris,
Gaudebunt vinci dum proficis, ac tibi summam
Sponte dabunt palmam superanti vota magistræ.

De consol. laude cast. v. 33, sqq. Col. 370, CD.

(1) S. Paulini *poem.* XXI, 315, avec la note. — (2) *Ibid.* v. 66, sqq.

plus distinguées. Ce poète s'exprime ainsi dans l'hymne sur le martyr de saint Laurent :

Videmus illustres domos
Sexu ex utroque nobiles
Offerre votis pignora
Clarissimorum liberum (1).

Dans la Gaule seule, que de mères chrétiennes firent ce généreux sacrifice avec la confiance qu'il ne manquerait point d'attirer les bénédictions du ciel sur leur famille! Persuadées que leurs enfants appartenaient dès lors à Dieu d'une manière spéciale, elles prenaient un soin scrupuleux de leur éducation, et dirigeaient toutes leurs pensées et leurs affections vers les biens supérieurs; comme Audentia, elles cherchaient à leur inspirer un ardent amour de la virginité. Ordinairement ces enfants voués à Dieu dès le berceau, ratifiaient avec bonheur la promesse faite en leur nom; dans l'âge le plus tendre, ils montraient une force d'âme admirable, et ramenaient quelquefois à Dieu, par leurs vertus, leur douceur et leurs prières, des parents et des amis qui étaient encore engagés dans le paganisme, ou qui ne vivaient pas d'une manière conforme à l'esprit chrétien.

Mais on comprend que les jeunes personnes ainsi ravies au monde ne manquaient pas d'épreuves, et qu'elles devaient combattre pour demeurer fidèles : dans une pareille position, elles avaient besoin d'encouragements. Or, c'est pour aider Fuscine dans cette lutte intérieure que l'évêque de Vienne lui adresse son poème. Il ne veut pas écrire l'éloge d'une sœur bien-aimée; mais, ému à la vue des périls qui la menacent, il vient lui donner quelques sages conseils, partager ses peines, et la soulager par ses ex-

(1) Prudentii *Peristeph.*, *Hymn.* II, 321, sqq.

hortations (1). En effet, les dangers assiègent de toutes parts la faiblesse de la jeune vierge, et l'antique dragon qu'elle foule aux pieds s'acharne à lui dresser des embûches. — Quel mortel, d'ailleurs, oserait compter sur le repos durant cette vie de lutte et d'épreuve :

Nil non intentum præsentia sæcula ducunt,
Nec secreta datur requies in carne caduca (2).

Sans une vigilance continuelle, sans de généreux efforts, les âmes les plus saintes succomberaient ; car, pour ne point reculer dans le chemin du salut, il faut constamment avancer :

Stare nequit meritum, si non acquirit eundo (3).

Il est vrai que Fuscine vole dans les voies de la perfection, et connaît par une longue pratique de la vertu tout ce que peuvent contenir de pieuse doctrine les maigres vers du poète ; celui-ci pousse même l'humilité et l'admiration pour les vertus de sa sœur jusqu'à lui attribuer sa propre *conversion* (4). Mais, si Fuscine est d'une

- (1) Non hæc parva tuam suscepit pagina laudem....
Nunc decet attonitos cauta te voce monere,
Sollicitas tecum partiri ac volvere curas,
Atque juvare tuos hortantia dicta labores.

De consol. laude castit. v. 111; v. 115, sqq.

- (2) *Ibid. v. 122, sq., Col. 574, C.* — (3) *Ibid. v. 135.*

- (4) Tu modo da veniam qui te exhortatur amori,
Currentemque monet, cum vix tamen ipse sequatur...
Quod si consequimur, jam nostrum forte putetur ;
Quod sequimur, tamen hocce tuum est; *conversio fratrum*
Exemplo debenda pio. (*Ibid. v. 141, sq.; 148, sqq.*)

Il ne faut pas conclure de ce passage que saint Avite eût jamais professé le paganisme ou vécu dans le désordre. A cette époque *se convertir* signifiait renoncer aux plaisirs du monde pour embrasser un état de vie plus parfait ; on appliquait cette expression non-seulement aux moines et aux religieuses, mais encore aux évêques, aux prêtres, aux diacres, et à leurs anciennes épouses, qui étaient devenues leurs

sainteté plus avancée, elle est maintenant dans la peine, et l'évêque de Vienne qui lui porte la plus tendre affection pourrait-il ne pas lui donner quelques bons conseils, quelques paroles d'encouragement? D'ailleurs « n'est-ce pas un devoir sacré pour le chrétien de venir au secours d'un frère ou d'une sœur en partageant son fardeau?

Induit sed sancta fides ut corde propinquo
Participata levet fraternum sarcina pondus (1). »

On ne lit pas sans émotion les paroles si simples et en même temps si pleines de tendresse que l'évêque de Vienne adresse à sa jeune sœur. Cet entretien confidentiel nous peint admirablement deux cœurs qui s'aiment, plus encore par sentiment religieux que par affection naturelle; et, sans connaître la cause précise du chagrin qui pesait sur l'âme de Fuscine, ni les secrets qu'elle avait sans doute épanchés dans le sein de son vénérable frère, nous conservons gravée dans l'esprit l'image d'une jeune femme qui, promise au divin Époux dès le berceau, et portée vers le ciel par les soins d'une pieuse mère, poursuit avec enthousiasme la route qu'on lui a indiquée. Tout à coup les épreuves viennent assaillir la vierge courageuse; la tristesse et l'abattement s'emparent de son âme. C'est un orage que dissipe d'abord la foi, mais qui doit se renouveler : qu'il est doux, dans ces moments de trouble, de

sœurs. V. Maigne d'Arnis, *Lexicon man. ad scriptt. med. et infm. lat.*, aux mots : CONVERTERE, CONVERSIO, etc. — Le deuxième concile d'Arles (vers 452) porta les décrets suivants dans lesquels le dernier sens est clairement indiqué : « Assumi aliquem ad sacerdotium non posse in vinculo conjugii constitutum, nisi fuerit promissa conversio, non oportet.

Si quis de clericis, a gradu diaconatus, in solatio suo mulierem præter... *conversam suam uxorem habere præsumperit*, a communione alienus habeatur. *Concil. Arelat. II, capp. 2 et 3, in Summa Concill. et Pontificum, Parisiis, 1520.* » Cfr. plus haut, p. 143, sqq.

(1) *De consol. laude cast.*, v. 151, sq., Col. 372, B.

s'entretenir avec la personne qui possède notre confiance ! Cette consolation ne manqua pas à Fuscine ; elle trouva un frère qui la chérissait et qui de plus était un saint. Bien des fois, sans doute, elle avait ouvert son cœur à ce frère ; et quand celui-ci résolut d'écrire ses conseils, son langage se distingua par un mélange de tendresse fraternelle et d'onction religieuse.

Saint Avite, comme nous l'avons vu, consacre la première partie de son poëme à mettre sous les yeux de Fuscine les années si calmes et si heureuses de sa première jeunesse, puis le moment solennel de sa profession. Ce morceau qui semble d'abord déplacé, ne manque pourtant pas d'à propos : n'est-ce pas en effet un moyen très-ingénieux de ramener le calme dans l'âme de la jeune femme ? Lorsqu'ensuite le poëte veut lui donner des avis, lui proposer des exemples conformes à sa position présente, il éprouve et il exprime formellement le besoin de s'excuser :

Tu modo da veniam qui te exhortatur amori (v. 141.)

Touchante humilité d'un saint jointe à une vive admiration pour la vertu d'une sainte ! — Considérant alors les pénibles devoirs de la femme engagée dans les liens du mariage, il met en regard la condition de Fuscine. Pour elle, qui ne subit d'autre joug que celui du Christ, elle n'aura ni les pénibles soins de l'amour maternel, ni la douleur de voir mourir en naissant des créatures bien-aimées, peut-être, hélas ! privées du saint baptême, et destinées alors aux flammes de l'enfer (1).

(1) Omnibus his illud gravius si forte carentem
Cœlesti lavacro tenerum mors invida natum
Præripiat dura generatum sorte gehennæ . . .
. Tristes tunc edita nolunt

Marie, sans perdre la couronne virginal, eut l'ineffable privilège de la maternité divine. Fuscine, qui cherche à imiter sa pureté, peut aussi, par la foi et les bonnes œuvres, devenir la mère du Sauveur : ne donne-t-il pas lui-même les doux noms de mère, de frères et de sœurs à tous ceux qui suivent ses volontés ? Le divin Maître ne considère ni l'âge ni le sexe, mais uniquement la vertu. C'est pour leurs vertus qu'il honora particulièrement les saintes femmes qui eurent le courage de rester les dernières au pied de la croix : elles eurent la gloire d'embaumer son corps; les premières elles virent le tombeau vide, l'ange, enfin Jésus lui-même qui leur donna la mission d'annoncer sa résurrection aux Apôtres : elles instruisent les docteurs des nations ! Les actes de courage, les missions sublimes ne sont donc pas réservés à l'homme seul : « et le courage et le danger sont l'apanage commun de l'homme et de la femme; tous deux ont le même cœur, et une volonté qui, soutenue par la grâce, est capable du bien : mais tous deux doivent se résoudre aux efforts constants d'une vie laborieuse (1). » Aussi rendrons-nous un compte sévère du talent qui nous aura été confié, comme nous l'enseigne le divin Maître dans la parabole des talents (2). « Courage donc, ceins tes reins pour de

Quæ flammis tantum genuerunt membra parentes.

(Ibid. v. 190, sqq.)

Cette opinion sévère sur le sort des enfants morts sans baptême n'est point celle du grand nombre des théologiens catholiques. L'existence de la peine du *sens* est admise aussi par saint Augustin, qui exerça, comme on sait, tant d'influence sur la Gaule, et dont les écrits devaient y être bien connus.

- (1) *Communis virtus igitur, commune periculum
Matribus atque viris : nulla est distantia cordis;
Rectum velle subest, si gratia constat utrisque
Cui tamen attento desudet vita labore. (Ibid. v. 282, sqq.)*
- (2) Cette parabole est paraphrasée dans les vers 290-338.

pénibles combats; arme ton âme, et ne va point, parce que tu es femme, fuir une lutte que soutient l'esprit : ton sexe, tu le sais depuis longtemps par tes lectures, n'est pas non plus étranger à la gloire militaire (1). » Tu connais, en effet, la prophétesse Débora, qui conduisit son peuple à la victoire, et cette autre femme qui eut le courage de mettre à mort le roi Sisara (2).

« Pour toi, vierge de Dieu, toi sur qui la pudeur et la foi répandent un saint éclat : les armes intérieures te rendront plus forte pour soutenir les assauts que livre aux justes leur cruel ennemi. Tu trouveras dans l'espérance confiante un casque impénétrable; ceins tes reins de la précieuse ceinture de la pudeur; que la cuirasse de la justice protège ta poitrine; enfin, que la parole divine soit comme un glaive toujours acéré pour ta défense. Voilà les armes de la vertu, voilà ses ressources de guerre; ainsi les décrit Prudence, dans les vers pleins de sagesse où il chante les diverses luttes de l'esprit contre la chair (3). Là se présente la Virginité semblable à une guerrière pleine de vigueur, couverte de ses armes; elle est assaillie par la honteuse volupté, qui s'épuise en vains efforts contre elle (4). Toi aussi, fais sentir ton courage au dragon jaloux, et foulant aux pieds cet ennemi, remporte de glorieux trophées (5)! »

- (1) Ergo age, succinctis ad fortia prœlia lumbis,
Armata cum mente veni, nec femina bellum
Formides quod mens peragit: nam gloria dudum
Sexus ista tui nota est tibi sæpe legendo.

(Ibid. v. 338, sqq.)

- (2) Judic. IV.

(3) Dans la *Psychomachie*, poème qui eut de tout temps une grande célébrité.

- (4) Ibid. v. 40, sqq.

- (5) At tu, virgo Dei, sanctis quam moribus ornant
Hinc pudor, inde fides, internis fortior armis
Bella geris, justis sævus quæ commovet hostis.
Spes tibi fida foret felix in vertice cassis,

Cette allusion aux œuvres de Prudence nous permet de conclure que la vie pieuse embrassée par Fuscine ne l'empêchait pas d'être une personne instruite. Les détails qu'ajoute saint Avite prouvent qu'elle possédait même une instruction peu commune : elle connaît, lui dit-il, les livres des deux Testaments, les homélies et les traités des docteurs de l'Église et les œuvres des poètes chrétiens (1). — Mais plus elle a de lumières, plus elle est obligée d'acquérir une sainteté conforme à la sublimité de sa vocation (2).

En effet, pour ne point ressembler au figuier stérile et maudit par le Sauveur, la vierge chrétienne doit s'appli-

Contineat lumbos pretiosi zona pudoris,
 Justitiæ lorica tuos constringat amictus,
 Pro gladio verbum semper tueatur acutum.
 His virtutis opes, hæc sic solatia belli
 Describens, mentis varias cum corpore pugnas
Prudenti quondam cecinit *Prudentius* ore.
 Namque ibi bellatrix, et pleno robore pollens
 Virginitas armata venit; quam foeda libido
 Appetit, et casso vocat in certamina nisu.
 Sic bellatricem te sentiat æmulus anguis;
 Cumque lacessitæ concedent prælia palmam,
 Læta feras summum calcato ex hoste tropæum.

De cons. laude cast., v. 363, sqq. Col. 375, D.

- (1) Nam quidquid sacræ divina volumina legis
 Eloquio sensuque docent. . . (v. 379, sq.)
 Quin et veridici quæ plurima tractatores
 Exposuere suis mysteria digna libellis,
 Hæc tu cuncta tenens animo sitiante bibisti.
 Nec si quid sacrum nostri cecinere poetæ
 Te latet. . . (*vers* 406, sqq.)

Cfr. Maigne d'Arnis, *Lexicon* etc., au mot TRACTATOR. On peut rapprocher des vers cités cette maxime adressée aux vierges par le moine Evagrius : « Exoriens sol videat codicem in manibus tuis. » — Evagrii Monachi *Sententiæ ad virgines*, dans la Patrologie de Migne, t. XX, Col. 1185, D. — V. aussi plus haut, p. 88, note 4.

- (2) V. 412, sqq.

quer à la pratique de toutes les bonnes œuvres ; l'intégrité de la chair n'est rien si elle n'est accompagnée de la pureté du cœur ; sans une vertu solide la vierge deviendrait bientôt l'esclave des vices, et se rendrait indigne de paraître au banquet du divin Époux (1). « Sois donc riche en piété, en patience, en vertu, mais en vertu de l'âme ; car, si parfois de faibles jeunes filles se sont élevées jusqu'au ciel, ce fut grâce à une inflexible constance (2). »

Telle fut sainte Eugénie, célèbre dans le monde entier par son glorieux martyre, et qui, pour sauvegarder sa virginité, embrassa le genre de vie le plus extraordinaire (3). Après avoir confondu la calomnie, elle eut assez de force pour mépriser les supplices corporels, et cueillir la palme du martyre : tant il est vrai que le combat doit précéder le triomphe, et que les routes semées d'épines sont les seules qui conduisent à la gloire. Aussi Dieu s'est-il plu de tout temps à éprouver les justes. Joseph, accusé fausement du crime impur, fut chargé de chaînes ; mais il souffrit par amour de la vertu, et Dieu, pour le récompenser, lui accorda le don de sagesse : à peine sortie du cachot, cette noble victime de la calomnie parvint à la première dignité de l'Égypte (4). De même, pour sauver la chaste Suzanne qui avait préféré la mort au péché, Dieu suscita le jeune Daniel : celui-ci confondit l'imposture des deux vieillards et « la foule glorifia le Seigneur,

(1) Math. XXV. Saint Avite expose en très-beaux vers la parabole des dix vierges (v. 440, sqq.).

(2) Suppetat ergo tibi pietas, patientia, virtus,
Sed virtus animi ; fragiles nam carne puellas
Protulit interdum cœlo constantia mentis.

De cons. laude cast. v. 500, sqq.

(3) Le poëte raconte une légende relative à la vie de cette sainte, qui était très-célèbre au V^e siècle, mais dont nous ne possédons pas les actes authentiques. Voir Butler, *Vie des saints*, 25 Décembre.

(4) *De consol. laude cast.* vv. 334-48.

qui n'est jamais sourd aux prières des justes et qui vient à leur aide en temps opportun (1). » Mais le vœu de virginité surpasse de loin en perfection les actes passagers de vertu. Si donc la fidélité de cette jeune épouse reçut de tels éloges parmi les hommes, quelle récompense le Souverain Juge n'accordera-t-il pas aux vierges qui auront gardé une inviolable pureté? Ainsi que Marie, sœur de Marthe, elles ont choisi la meilleure part, et cette part ne leur sera pas enlevée,

Lectaque nec poterit Mariæ pars optima tolli (2).

Cette pensée inspire à saint Avite l'allocution suivante, qui termine le poème :

« De même, ô ma sœur, tandis que le siècle est consumé par ses pénibles soins, ne cesse pas de garder la part que tu as choisie. Ta parenté entière a le bonheur de t'avoir pour première patronne : nous te suivons, toi qui portes l'étendard du Christ; les membres de ta famille s'empressent de marcher sur tes pas. Bien que nos ancêtres aient reçu les hommages du monde, et que dès leur noble origine ils apparaissent couverts de titres glorieux, ce fut néanmoins pour eux un honneur plus grand de porter les insignes divins, et de s'élever par leurs mérites personnels à des chaires sacrées. Je ne te rappellerai pas ici nos derniers aïeux, dont l'éminente vertu illustra le sacerdoce : regarde seulement ton père choisi pour les saintes fonctions du pontificat. Mais si tu aimes à voir ton père, à voir ton oncle, acquérir une double gloire en déposant les faisceaux pour se charger de la conduite spirituelle des peuples, n'oublie pas tes frères, qui, malgré leur indignité, ont suivi les traces de leurs ancêtres et

(1) Laudaturque Deus, qui nunquam vota bonorum
Deserit, auxiliumque suum pro tempore monstrat.

Ibid. v. 619, sq., Col. 380, B.

(2) *Ibid.* v. 645.

que l'Église a unis par les mêmes fonctions. Ne te lasse point de rendre pour eux au Christ de vives actions de grâces, ni même de répandre des pleurs, afin que nul de tes frères ne te manque, lorsque tu recevras le prix de tes mérites, et que, devenant la mère de ta famille, tu seras portée triomphante dans le chœur des vierges (1). »

Au résumé, le poème que nous venons de parcourir ne se distingue, ni par l'originalité, ni par la verve, ni même par un ordre bien sévère dans les pensées, mais il contient beaucoup d'excellents vers. De plus il est l'unique source de détails nombreux concernant la famille de saint Avite; enfin ces quelques pages, inspirées par l'affection la plus tendre, sont un monument glorieux élevé à la mémoire d'une jeune religieuse, non moins distinguée par son esprit que par sa profonde piété.

- (1) Sic, germana, suis dum flagrant sæcula curis,
Electam servare tibi non desine partem.
Te meruit primam cognatio tota patronam,
Jam te signiferam sequimur, vexillaque Christi
Te portante libens sectatur stemma parentum;
Quos licet antiquo mundus donasset honore,
Et titulis monstret generoso semper ab ortu;
Plus tamen ornavit divinum insigne gerentes,
Ordine quod proprio sanctas meruere cathedras.
Non atavos jam nunc tibi met proavosque retexam,
Vita sacerdotes quos reddidit inclyta dignos:
Pontificem sacris assumptum respice patrem.
Cumque tibi genitor vel avunculus, undique magni,
Post fasces placeant populorum sumere fascem,
Suscipe quos humiles patrum ad consortia fratres
Officio similes nectens Ecclesia junxit.
Pro quibus assiduas Christo persolvere grates,
Fundere vel fletus non tædeat; ut tibi nullus
Fratrum de numero desit, cum præmia sumes
Factis digna tuis, materque effecta parentum
Virgineæ victrix sociabere læta coronæ.

Ibid. v. 646, sqq.

ÉPILOGUE.

Saint Avite fut un de ces hommes que la Providence appelle à exercer dans le monde une action puissante et salutaire, et qui, poursuivant leur noble mission à travers tous les obstacles, font éclater aux yeux de leurs contemporains des talents supérieurs, joints à une vie sainte, à une infatigable énergie, enfin au dévouement le plus sublime. Non-seulement ces hommes rares font l'admiration de leur siècle, mais il reste après eux des traces glorieuses de leur passage sur la terre : leurs œuvres, sans lesquelles l'histoire est inexplicable, excitent l'étonnement et la reconnaissance des âges suivants.

Issu d'une famille sénatoriale, qu'illustraient à la fois les magistratures civiles et les dignités de l'Église, notre saint occupait une position sociale capable de commander le respect, même à une époque où les titres de noblesse étaient si répandus dans la Gaule. Toutefois cela n'eût point suffi pour lui assurer la considération et l'influence qui lui étaient nécessaires, lorsqu'il monta sur le siège de Vienne : la nature de ses fonctions, et les conjonctures difficiles où il se trouva placé, exigeaient de grands mérites personnels.

La population gallo-romaine pouvait bien lui tenir compte de son illustre origine, et surtout de la piété singulière de ses ancêtres ; mais de pareils motifs n'étaient guères faits pour impressionner la partie dominante de la nation. Les Burgondes, ariens et barbares, étaient peu disposés à se dépouiller de leurs idées religieuses, à reconnaître l'autorité de l'Église, à pratiquer certaines lois de l'Évangile directement opposées à leur caractère et à leurs habitudes : leur conversion devait être le fruit d'une parole éloquente, jointe à un dévouement sans bornes. D'ailleurs le chef du

peuple, malgré ses propres convictions et les instances de saint Avite, montrait une faiblesse désespérante : il n'osait professer la religion catholique, attaquée devant lui par des prêtres philosophes, qui n'agissaient que par intérêt. Or, pour répondre aux objections continuelles d'un prince théologastre, et confondre l'imposture de ses indignes favoris, il fallait bien connaître l'Écriture Sainte, et posséder une grande habileté dans la controverse; d'ailleurs la position d'Avitus était extrêmement délicate et n'exigeait pas moins de prudence que de fermeté. L'évêque de Vienne se montra toujours à la hauteur de sa mission : sans descendre à de coupables flatteries, il conserva l'estime et même l'amitié du roi burgonde; d'autre part, sans faire aucune concession doctrinale, mais aussi sans blesser les règles de la plus stricte modération, il réduisit au silence les évêques ariens, chaque fois qu'ils tentèrent de soutenir leur doctrine croulante (1). Il est vrai qu'il ne réussit pas à convertir Gondebaud; mais le prince, grâce à ses relations fréquentes avec le saint prélat, conserva toujours une haute estime de la religion orthodoxe; et l'on peut croire que cette estime lui fit repousser plus d'une mesure oppressive présentée par les ministres ariens.

Dès que Sigismond fut sur le trône, on vit l'hérésie décliner chaque jour; et saint Avite pouvait espérer de voir l'unité de foi bientôt rétablie dans tous les états burgondes. Mais plusieurs membres du clergé catholique, loin de travailler au salut des âmes, étaient un sujet de scandale par le relâchement de leur conduite : l'évêque de Vienne

(1) « Comme Vienne dépendait des Bourguignons ariens, saint Avite eut souvent à lutter en faveur de l'orthodoxie, non-seulement contre ses adversaires théologiques, mais contre la puissance civile; il s'en tira avec sagesse et bonheur, respecté et ménagé des maîtres du pays, sans jamais abandonner son opinion. » Guizot, *Hist. de la civil. en France*, Leçon XVIII, p. 58.

les soumit à une sage discipline, et leur inspira le zèle apostolique dont il était lui-même animé (1). Dès lors la vraie foi fit de rapides progrès. Malheureusement les discordes civiles renversèrent les espérances de prospérité que devait réaliser l'unité religieuse, et saint Avite comprit avant de mourir que l'indépendance des Burgondes ne pouvait plus être de longue durée. Mais il put en même temps se rendre le témoignage de n'avoir jamais trahi sa patrie, en la présentant comme une proie aux étrangers. Au lieu donc d'écouter les reproches insoutenables que certains écrivains modernes lui ont faits sur ce point et sur quelques autres, cherchons la vérité dans les écrits et dans les actes du saint prélat : ce ne fut pas un courtisan adulateur, ce ne fut pas un homme d'intrigues celui qui eut le courage de se consacrer au bonheur de ses frères, et qui mérita la vénération des Pontifes et des princes, du clergé et du peuple entier.

Saint Avite occupe aussi une place distinguée dans l'histoire des Lettres chrétiennes : grâce à de grands talents naturels, secondés par un travail sérieux et par une étude approfondie des auteurs anciens, il a très-souvent évité les défauts de son siècle, et nous a laissé plusieurs morceaux d'une étonnante pureté, où se révèle parfois une étincelle de génie. Ce jugement, nous l'avouons, ne convient guères qu'à ses poèmes : sa prose est généralement d'une latinité âpre et difficile. Toutefois elle est bien supérieure au style prétentieux et contourné de la plupart des écrits de la même époque. D'ailleurs, si l'on fait attention que des *Lettres* et des *homélie*s ne sont que des entretiens par écrit, on ne s'étonnera pas que l'évêque de Vienne ait

(1) Der Eifer dieses einsichtvollen Prälaten für die gute Sache des reinen Christenthums in seinem Vaterlande war unbegrenzt. — Ersch und Gruber, *Encyclopädie der Wissenschaften*, artik. *Avitus* (*Alc. Ecd.*).

employé le langage altéré de ceux auxquels il s'adressait.

On conviendra sans peine qu'il était doué de grands talents oratoires, et l'on peut avec justice lui accorder un rang élevé parmi les orateurs chrétiens (1). Ne restât-il même aucun fragment de ses homélies, nous ne saurions nier les effets merveilleux de sa parole, ni refuser de prêter l'oreille aux voix nombreuses qui s'élèvent d'âge en âge pour faire l'éloge de *l'éloquent Avitus* (2).

Les écrits en prose de ce prélat témoignent une connaissance étendue de l'Écriture sainte, une grande pénétration d'esprit et beaucoup d'habileté dans la controverse. Nous ne dirons pas que ce fut un illustre théologien : pour apprécier sa doctrine il faudrait posséder tous ses ouvrages ; d'ailleurs, où trouver des savants distingués au VI^e siècle ? Mais du moins, s'il est tombé dans quelques erreurs *de fait*, à propos des questions religieuses de son époque, il ne faut les attribuer, ni à la mauvaise foi, ni au manque d'intelligence ou d'étude, mais uniquement à la difficulté de se procurer des renseignements exacts.

Le principal titre littéraire de saint Avite est dans ses poèmes. Tous appartiennent à ce genre narratif cultivé par les écrivains chrétiens qui se proposaient, ou d'exposer l'histoire biblique et d'autres faits analogues, ou de tracer des conseils de morale ; n'y cherchons donc pas la variété, la chaleur et l'inspiration vive qui distinguent quelques belles productions de la muse chrétienne. Mais on trouve dans le *Paradis perdu* un cachet d'originalité et un art de composition qui révèlent quelque génie. Du reste, dans cet écrit, comme dans les autres du même auteur, il y a plusieurs morceaux d'une beauté remarquable. Sans doute, le poète

(1) In der geistlichen Beredsamkeit behauptete er einen eben so hohen Rang unter klassischen Schriftstellern des christlichen Alterthums. — Ersch und Gruber, *loc. cit.*

(2) V. plus haut, p. 201.

a sacrifié plus d'une fois au mauvais goût de son époque : il a des récits trainants, et quelques descriptions minutieuses ; il fait souvent usage d'une mauvaise rhétorique, de jeux de mots, d'antithèses déplacées (1). Mais, d'autre part, il a prouvé qu'il savait peindre avec vérité et coloris, non-seulement les scènes de la nature, mais encore les passions du cœur. Quant au langage de ces poésies, on peut dire qu'il est d'une pureté presque classique : l'élégance du style et la facilité de la versification rappellent souvent le bel âge de la Littérature latine (2). On voit que saint Avite avait particulièrement étudié Virgile, dont il imite la diction généralement avec bonheur. Fidèle aux anciennes traditions littéraires, l'évêque de Vienne fut un poète remarquable au milieu d'un siècle obscur ; et si l'on considère qu'il publia ses œuvres au milieu des laborieuses fonctions de l'épiscopat, on devra conclure qu'il fut tout à la fois un apôtre éminent par ses lumières, son zèle et ses vertus ; un illustre bienfaiteur de la nation burgonde ; enfin le plus digne représentant des lettres gauloises après les invasions germaniques.

(1) On pourrait signaler dans les vers de saint Avite bien des traces d'allitération. Ex. :

Fudit diFFidens eFFeta puerpera Fetum (*poem. IV*, 212)
Fecundata novum cum Ferret Femina Fetum.

(2) Man bewundert die Zierde und Anmuth seiner Gedichte, die weit ueber seinen Zeitgeist erhaben sich dem goldenen Zeitalter der lateinischen Litteratur nähern. — Ersch und Gruber, *loco cit.*

THESES ⁽¹⁾



I.

Tout en reconnaissant que l'idée de l'infini, entendue dans le sens des intermédialistes, prouve l'existence d'un être infiniment parfait, nous soutenons que cette idée s'identifie avec Dieu, et que notre esprit la perçoit immédiatement.

II.

Le raisonnement que fait Descartes (2) pour prouver l'existence de Dieu par l'analyse logique de l'idée de l'infini est un paralogisme.

III.

La liberté humaine se concilie parfaitement avec la préscience divine.

(1) Ces thèses, déjà imprimées à part et défendues publiquement le 17 Octobre 1857, trouvent naturellement ici leur place : elles devaient accompagner notre dissertation, dont la publication a été retardée jusqu'à ce jour par des circonstances indépendantes de notre volonté.

(2) *Méditation V^e*.

IV.

Dieu permet le mal moral pour des raisons dignes de sa bonté et de sa sagesse.

V.

La méthode cartésienne diffère essentiellement de la méthode socratique.

VI.

Fénélon ne nous paraît pas avoir réfuté solidement les principes de l'optimisme (1).

VII.

La première Pythique de Pindare est un modèle d'unité.

VIII.

C'est avec raison que l'on place dans la bouche d'un seul personnage les vers 340-376 du *Prométhée enchaîné* d'Eschyle.

IX.

Nous pensons que la population de l'Attique ne fut jamais soumise au régime des castes.

X.

Si la Gaule produisit pendant le V^e siècle des écrits quelque peu remarquables au point de vue de la forme,

(1) *Réfutation du système du Père Mallebranche sur la nature et la grâce.*

ce fut grâce à la connaissance des anciens auteurs, qui étaient regardés comme les modèles du bon goût, et servaient de base à l'enseignement littéraire donné dans les écoles.

XI.

Le poète Ausone était chrétien, et chrétien convaincu; rien dans ses écrits, ni dans ceux de saint Paulin, n'autorise à dire qu'il fût épicurien dans ses mœurs, ou habituellement sceptique dans son langage.

XII.

Bien que Sidoine Apollinaire ne fût pas à même d'apprécier exactement l'état des lettres au V^e siècle, jamais cependant il n'a mis sérieusement ses contemporains sur la même ligne que les écrivains classiques de Rome et d'Athènes.

XIII.

M. Guizot se trompe quand il dit, en parlant de l'état religieux de la Gaule au V^e siècle : « Quiconque dans leur sein (*des classes aristocratiques*) possédait quelque énergie, quelque activité morale, entrait dans le clergé chrétien. Il ne restait réellement que le menu peuple, *plebs romana*, qui se ralliait autour des prêtres et des évêques, et formait le peuple chrétien (1). »

XIV.

Jamais saint Avite, pas plus que les autres évêques de la Gaule, n'engagea Clovis à envahir la Bourgogne.

(1) *Histoire de la Civilisation en France, tome I, leçon III, p. 75, édit. Didier, 1853.*

XV.

On chercherait en vain dans les écrits de saint Avite la preuve qu'au V^e et au VI^e siècle l'évêque de Rome ne fût pas reconnu comme chef souverain de toute l'Église.

Vidit Facultas Philosophiæ et Literarum.

J. MOELLER, Fac. p. t. Decanus.

N. J. LAFORET, Fac. p. t. a Secretis.

Vidit Rector Universitatis.

P. F. X. DE RAM.

TABLE DES MATIÈRES.

| | Pages |
|--|------------|
| INTRODUCTION | 1 |
| PREMIÈRE PARTIE. VIE DE SAINT AVITE | 14 |
| SECONDE PARTIE. ÉCRITS DE SAINT AVITE | 71 |
| NOTIONS PRÉLIMINAIRES. Tableau abrégé de l'état des lettres en Gaule pendant le V ^e siècle et au commencement du VI ^e | <i>ib.</i> |
| ÉCRITS DE SAINT AVITE | 95 |
| Section I. Écrits en prose | <i>ib.</i> |
| Chapitre I. Lettres de saint Avite | 96 |
| NOTIONS PRÉLIMINAIRES | <i>ib.</i> |
| § 1. Lettres théologiques. | 102 |
| § 2. Lettres contenant quelques détails relatifs à la discipline de l'Église au VI ^e siècle | 136 |
| § 3. Lettres ayant rapport à l'idée que saint Avite se faisait du gouvernement de l'Église. | 147 |
| § 4. Lettres festales | 162 |
| § 5. Lettres écrites au nom de Sigismond à l'empereur Anas- tase. Nature des relations entre les rois germains et l'empire. | 164 |
| § 6. Lettres ayant rapport à l'état religieux de la Bourgogne | 176 |
| § 7. Lettres au fils de Sidoine Apollinaire. Défiance des rois germains à l'égard des anciennes familles aristocratiques de la Gaule. | 183 |
| Chapitre II. Saint Avite considéré comme écrivain ecclésiastique. | 188 |
| § 1. Traités dogmatiques de saint Avite | <i>ib.</i> |

| | |
|--|------------|
| § 2. Homélie de saint Avite | 192 |
| Section II. Poésies de saint Avite | 203 |
| NOTIONS PRÉLIMINAIRES | <i>ib.</i> |
| Chapitre I. Le Paradis perdu | 217 |
| Chant premier. Du commencement du monde | 220 |
| Chant deuxième. Du péché originel | 242 |
| Chant troisième. Du jugement de Dieu. | 260 |
| Chapitre II. Du Déluge | 273 |
| Chapitre III. Du passage de la mer rouge | 289 |
| Chapitre IV. Éloge de la Chasteté | 301 |
| Épilogue | 318 |
| Thèses | 323 |

